

MAI 2006 – Bulletin des séances du Grand Conseil

MAI 2006 – Memorial des Grossen Rates

Abgottspon Beat (CVPO)

Rapport d'orientation sur la mise en œuvre de la RPT dans le canton du Valais (Orientierungsbericht über die Umsetzung der NFA im Kanton Wallis), MAI 2006, discussion générale (10.05.2006)

Développement motion 5.029 Georges Darbellay (Entwicklung der Motion 5.029 Georges Darbellay), MAI 2006 (10.05.2006)

Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions spécialisées (Berichte der Geschäftsprüfungskommission: Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen; Subventionierung der spezialisierten Institutionen), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2005 - Rapport de la commission de justice (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2005 - Bericht der Justizkommission), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Addor Jean-Luc (UDC/SVP)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Développement motion 1.063, MAI 2006 (10.05.2006)

Développement interpellation 2.038, MAI 2006 (11.05.2006)

Développement postulat 3.040 Gérald Varone, MAI 2006 (11.05.2006)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Andenmatten Anton (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Bétrisey Albert, nouveau président (GRL)

Allocution, MAI 2006 (12.05.2006)

Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2006 (12.05.2006)

Hommage rendu à M. le député Marcel Mangisch, président sortant, MAI 2006 (12.05.2006)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2006 (12.05.2006)

Election du président du Tribunal cantonal, MAI 2006 (12.05.2006)

Election de la vice-présidente du Tribunal cantonal, MAI 2006 (12.05.2006)

Intervention finale, MAI 2006 (12.05.2006)

Bittel Bernhard (Suppl.), (CSPO)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Bourban Pierre-Olivier (GRL)

Développement interpellation 4.036, MAI 2006 (11.05.2006)

Bovier Jacqueline (suppl.), (UDC/SVP)

Développement motion 2.039, MAI 2006 (11.05.2006)

Brunner Thomas (CSPO)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006) / discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2005 - Rapport de la commission de justice (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2005 - Bericht der Justizkommission), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Cachat Didier (GRL)

Développement interpellation 5.027, MAI 2006 (10.05.2006)

Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions spécialisées, MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Développement motion 4.038, MAI 2006 (11.05.2006)

Claivaz Christophe (suppl.), (GRL)

Développement interpellation 5.030, MAI 2006 (10.05.2006)

Clausen Diego (Suppl.), (CSPO)

Développement motion 3.041 Brigitte Diserens (Entwicklung der Motion 3.041 Brigitte Diserens), MAI 2006 (11.05.2006)

Constantin René (GRL)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006) / discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2005 - Rapport de la commission de justice, MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Election du président du Grand Conseil, MAI 2006 (12.05.2006)

Cutruzzolà Francine (PS/AdG)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Darbellay Georges (PS/AdG)

Développement motion 5.029, MAI 2006 (10.05.2006)

Développement interpellation 5.031, MAI 2006 (10.05.2006)

Développement motion 2.041, MAI 2006 (11.05.2006)

Darbellay Pierre-Jean (suppl.), (PDCB)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Développement postulat 1.067, MAI 2006 (10.05.2006)

Delasoie Marcel (suppl.), (GRL)

Développement motion 3.045, MAI 2006 (11.05.2006)

Délitroz Pierre-Alain (suppl.), (PDCC)

Développement motion 3.041 Brigitte Diserens, MAI 2006 (11.05.2006)

De Preux Marie-José (suppl.), (PDCB)

Développement postulat 3.040 Gérald Varone, MAI 2006 (11.05.2006)

Diserens Brigitte (GRL)

Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions spécialisées, MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Développement motion 3.041, MAI 2006 (11.05.2006)

Développement motion 4.033, MAI 2006 (11.05.2006)

Eggel Matthias (GRL)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale (Änderung der Artikel 28 und 29 der Kantonsverfassung), MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Développement postulat 4.034 (Entwicklung des Postulates 4.034), MAI 2006 (11.05.2006)

Eggel Rolf (Suppl.), (SPO)

Rapport d'orientation sur la mise en œuvre de la RPT dans le canton du Valais (Orientierungsbericht über die Umsetzung der NFA im Kanton Wallis), MAI 2006, discussion générale (10.05.2006)

Eyer German (SPO)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006) / discussion de détail (12.05.2006)

Développement motion 3.041 Brigitte Diserens (Entwicklung der Motion 3.041 Brigitte Diserens), MAI 2006 (11.05.2006)

Fauchère Bernard (PS/AdG)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Naturalisations, MAI 2006 (11.05.2006)

Favre Christian (suppl.), (PDCC)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège, MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Ferrez Jean-Albert (PDCB)

Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2005 à avril 2006), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Föhn Christoph (Suppl.), (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Développement postulat 3.044 Marc Kalbermatter (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.044 Marc Kalbermatter (Suppl.)), MAI 2006 (11.05.2006)

Furrer Carole (suppl.), (PDCC)

Développement interpellation 2.035, MAI 2006 (11.05.2006)

Gabbud Jean-Yves (suppl.), (PDCB)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Giroud Willy (GRL)

Développement motion 5.029 Georges Darbellay, MAI 2006 (10.05.2006)

Grand Erno (CVPO)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I)), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Grandjean Michelle (PS/AdG)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Héritier Jean-Bernard (suppl.) (UDC/SVP)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2005 - Rapport de la commission de justice, MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Heinzmann Iwan (Suppl.), (CSPO)

Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions spécialisées (Berichte der Geschäftsprüfungskommission: Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen; Subventionierung der spezialisierten Institutionen), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Hugo-Lötscher Susanne (SPO)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Développement interpellation 5.028 (Entwicklung der Interpellation 5.028), MAI 2006 (10.05.2006)

Développement interpellation 3.039 (Entwicklung der Interpellation 3.039), MAI 2006 (11.05.2006)

Imboden Ignaz (CSPO)

Développement interpellation 6.009 (Entwicklung der Interpellation 6.009), MAI 2006 (11.05.2006)

Imboden Jean-Pierre (Suppl.), (CVPO)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège (Beschlussentwurf betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Kalbermatter Marc (Suppl.), (SPO)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale (Änderung der Artikel 28 und 29 der Kantonsverfassung), MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Développement motion 1.062 Laura Kronig (suppl.), (Entwicklung der Motion 1.062 Laura Kronig (Suppl.)), MAI 2006 (10.05.2006)

Développement postulat 1.070 (Entwicklung des Postulates 1.070), MAI 2006 (10.05.2006)

Lehner Thomas (CVPO)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale (Änderung der Artikel 28 und 29 der Kantonsverfassung), MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Loretan Gilbert (CSPO)

Rapport d'orientation sur la mise en œuvre de la RPT dans le canton du Valais (Orientierungsbericht über die Umsetzung der NFA im Kanton Wallis), MAI 2006, discussion générale (10.05.2006)

Luisier Gabriel (PDCB)

Développement motion 2.041 Georges Darbellay, MAI 2006 (11.05.2006)

Mangisch Marcel, président sortant (CVPO)

Allocution inaugurale, MAI 2006 (10.05.2006)

Assermentation, MAI 2006 (10.05.2006)

Divers, séance du mercredi 10 mai 2006 / séance du jeudi 11 mai 2006 / séance du vendredi 12 mai 2006

Commentaires relatifs aux développements/traitements, séance du mercredi 10 mai 2006 / séance du jeudi 11 mai 2006

Election du président du Grand Conseil, MAI 2006 (12.05.2006)

Mariétan Georges, premier vice-président (PDCB)

Allocution, MAI 2006 (12.05.2006)

Massy Laetitia (GRL)

Développement interpellation 1.073, MAI 2006 (10.05.2006)

Melly Jacques (PDCC)

Election du deuxième vice-président du Grand Conseil, MAI 2006 (12.05.2006)

Monnet-Terrettaz Marcelle (PS/AdG)

Développement interpellation 2.040 Pascal Nicolo (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement résolution 4.037, MAI 2006 (11.05.2006)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Parvex Joël (suppl.), (PDCB)

Développement postulat 3.044 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Pellouchoud François (suppl.), (UDC/SVP)

Développement postulat 3.044 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Penon Jean-Pierre (GRL)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège, MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Perruchoud Christophe (GRL)

Développement résolution 4.037 Marcelle Monnet-Terrettaz, MAI 2006 (11.05.2006)

Rebstein Vincent (suppl.), (PDCC)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Rey Bernard (GRL)

Développement motion 6.008 Patrick Bérod (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Richard Claude-Alain (PS/AdG)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège, MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Rouvinez Jean-Pierre (PDCC)

Développement motion 1.063 Jean-Luc Addor, MAI 2006 (10.05.2006)

Roux Paul-André, deuxième vice-président (PDCC)

Allocution, MAI 2006 (12.05.2006)

Ruppen Franz (UDC/SVP)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Sarbach Robert (SPO)

Loi sur la mensuration officielle et l'information géographique (II), (Gesetz über die amtliche Vermessung und Geoinformation(II), MARS 2006, entrée en matière (14.03.2006)

Rapport d'activité de la commission cantonale de protection des données (période de mai 2005 à avril 2006), (Tätigkeitsbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2005 bis April 2006), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Développement motion 2.036 (Entwicklung der Motion 2.036), MAI 2006 (11.05.2006)

Sauthier-Luyet Anne-Marie (GRL)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Schmaltzried Patrick (PDCC)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006) / discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Schmid Jean-Marie (CVPO)

Développement postulat 3.044 Marc Kalbermatter (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.044 Marc Kalbermatter (Suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Schmidhalter-Näfen Doris (SPO)

Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions spécialisées (Berichte der Geschäftsprüfungskommission: Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen; Subventionierung der spezialisierten Institutionen), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Développement interpellation 3.043 Marc Kalbermatter (suppl.), (Entwicklung der Interpellation 3.043 Marc Kalbermatter (Suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement postulat 3.044 Marc Kalbermatter (suppl.), (Entwicklung des Postulates 3.044 Marc Kalbermatter (Suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Schnyder Philipp (Suppl.), (CSPO)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Truffer Markus (CVPO)

Développement postulat 3.040 Gérald Varone (Entwicklung des Postulates 3.040 Gérald Varone), MAI 2006 (11.05.2006)

Turin Alexis (GRL)

Développement postulat 3.044 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, discussion de détail (12.05.2006)

Varone Gérald (PS/AdG)

Développement postulat 3.040, MAI 2006 (11.05.2006)

Voide Nicolas (PDCB)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, débat final (12.05.2006)

Election du premier vice-président du Grand Conseil, MAI 2006 (12.05.2006)

Volpi Fournier Marylène (SPO)

Développement motion 3.041 Brigitte Diserens, MAI 2006 (11.05.2006)

Développement postulat 4.032, MAI 2006 (11.05.2006)

Walker Salzmann Graziella (CSPO)

Développement interpellation 2.034 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Interpellation 2.034 Susanne Hugo-Lötscher), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement postulat 3.042 (Entwicklung des Postulates 3.042), MAI 2006 (11.05.2006)

Zehnder Viviane (PDCB)

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège, MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Zurbriggen Felix (CSPO)

Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2005 - Rapport de la commission de justice (Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2005 - Bericht der Justizkommission), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), (Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (I), MAI 2006, discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Burgener Thomas, conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement

Développement interpellation 6.009 Ignaz Imboden (Entwicklung der Interpellation 6.009 Ignaz Imboden), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement interpellation 2.034 Susanne Hugo-Lötscher (Entwicklung der Interpellation 2.034 Susanne Hugo-Lötscher), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement interpellation 2.035 Carole Furrer (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement motion 2.036 Robert Sarbach (Entwicklung der Motion 2.036 Robert Sarbach), MAI 2006 (11.05.2006)

Développement interpellation 2.038 Jean-Luc Addor, MAI 2006 (11.05.2006)

Développement interpellation 2.040 Pascal Nicolo (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Heure des questions, MAI 2006 (12.05.2006)

Cina Jean-Michel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie et du territoire

Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions spécialisées (Berichte der Geschäftsprüfungskommission: Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen; Subventionierung der spezialisierten Institutionen), MAI 2006, discussion générale (11.05.2006)

Développement interpellation 4.036 Pierre-Olivier Bourban, MAI 2006 (11.05.2006)

Heure des questions, MAI 2006 (12.05.2006)

Fournier Jean-René, conseiller d'Etat, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité

Projet de loi modifiant le droit judiciaire (I), MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006) / discussion de détail (12.05.2006) / débat final (12.05.2006)

Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale, MAI 2006, débat sur l'opportunité (10.05.2006)

Rapport d'orientation sur la mise en œuvre de la RPT dans le canton du Valais, MAI 2006, discussion générale (10.05.2006)

Développement interpellation 1.073 Laetitia Massy, MAI 2006 (10.05.2006)

Heure des questions, MAI 2006 (12.05.2006)

Rey-Bellet Jean-Jacques, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège, MAI 2006, entrée en matière (10.05.2006)

Développement interpellation 5.027 Didier Cachat, MAI 2006 (10.05.2006)

Développement interpellation 5.028 Susanne Hugo-Lötscher, MAI 2006 (10.05.2006)

Développement interpellation 5.030 Christophe Claivaz (suppl.), MAI 2006 (10.05.2006)

Développement interpellation 5.031 Georges Darbellay, MAI 2006 (10.05.2006)

Heure des questions, MAI 2006 (12.05.2006)

Roch Claude, conseiller d'Etat, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport

Développement interpellation 3.039 Susanne Hugo-Lötscher, MAI 2006 (11.05.2006)

Développement interpellation 3.043 Marc Kalbermatter (suppl.), MAI 2006 (11.05.2006)

Heure des questions, MAI 2006 (12.05.2006)

GRAND CONSEIL

Session ordinaire de mai 2006

Séances des 10, 11 et 12 mai 2006

Séance du mercredi 10 mai 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Le Grand Conseil a été régulièrement convoqué en session ordinaire pour le mercredi 10 mai 2006, à 9 heures, en son local habituel du Casino, à Sion.

M. le président Marcel Mangisch prononce l'allocution inaugurale suivante:

Sehr geehrter Herr Staatsrat, meine Damen und Herren Kolleginnen und Kollegen, Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, Vertreter der Medien, Besucher auf der Tribüne, meine Damen und Herren,

Freud und Leid liegen nahe beieinander.

Am Ostermontag kannte die Freude über den zehnten Schweizercupsieg des FC Sion keine Grenzen. Zu diesem für unseren Kanton ehrenvollen Sporterfolg sei dem FC Sion und seinen Verantwortlichen an dieser Stelle herzlichst gratuliert.

Ganz anders der 30. April. An diesem Tag erschüttert das Drama von Les Crosets die Menschen weit über unsere Kantons Grenzen hinaus.

"Der Tod ist sicherlich eine Bruchstelle, er darf aber kein Ende sein".

In diesem Sinne und in einem Moment der Stille gedenken wir der Opfer und deren Angehörigen, denen dieser Gedanke Mut und Hoffnung schenken möge. Ich bitte Sie, meine Damen und Herren, sich dazu zu erheben. Danke.

(...)

Danke schön.

Geschätzte Damen und Herren, bevor wir nun die Debatten endgültig aufnehmen, erlauben Sie mir noch einen kurzen Hinweis auf die Fragestunde vom kommenden Freitag. "In der Kürze liegt nicht nur die Würze", sondern auch der Sinn von Artikel 144 unseres Reglements. Bezüglich der Form Ihrer zu hinterlegenden Fragen bitte ich Sie deshalb darauf zu achten – wie das bereits im letzten Newsletter aufgeführt war - , dass Ihre Eingabe eine einzige aktuelle Frage ohne Begründung beinhaltet und im gesamten nicht mehr als fünf Zeilen (wenn möglich) in Schriftgrösse 12 umfasst. Dies um klare Abgrenzungen gegenüber anderen Interventionsarten sicherzustellen. Danke also, dass Sie dem Artikel 144 unseres Reglements heute auch die nötige Beachtung schenken, wenn Sie Ihre Fragen beim 2. Vizepräsidenten deponieren.

Und nun noch etwas in eigener Sache.

Sie haben es selber festgestellt anlässlich der Abstimmungen bei der letzten Session. Da gab es vermehrt Probleme mit dem elektronischen Abstimmungssystem. Wir haben inzwischen die notwendigen Abklärungen getroffen. Herr Jean Gapany hat zuhanden des Grossen Rates folgende Stellungnahme verfasst. Ich lese den Brief so vor wie ich ihn von Herrn Jean Gapany erhalten habe:

"Vote électronique

A la suite des problèmes apparus lors de la séance d'avril, une analyse des divers composants constituant l'installation a été effectuée en collaboration avec les entreprises ayant réalisé ce système.

Un test a été effectué durant plus de 40 heures avec 50 cartes. Durant ce test, le défaut n'a pas pu être reproduit.

Il a été décidé d'installer un PC chargé de collecter l'ensemble des données transitant sur le bus de liaison des platines électroniques afin de déterminer si un des appareils ou un logiciel constituant l'installation pose problèmes.

Les données de cette analyse seront traitées durant cette séance et, en fonction des résultats, des mesures seront prises pour corriger ce défaut."

Soweit also die Stellungnahme von Herrn Gapany. Wir hoffen natürlich, dass damit dann endgültig Klarheit geschaffen werden kann.

Und nun noch zu einem letzten Punkt, aber einem nicht minder wichtigen Punkt. Wir haben hier nämlich Zuwachs bekommen in unserem Parlament. Ich begrüsse heute ganz herzlich Madame la députée (suppl.) Patricia Clavien. Sie ersetzt den zurückgetretenen Grossratsuppleanten, Herrn Jean-Pierre Meier. Sie ist Mitglied der PDCC, wohnhaft in Sitten und übt den Beruf eines Anwalts und Notars aus.

Wir schreiten jetzt also zur **Vereidigung** von Frau Grossratsuppleantin Patricia Clavien und ich bitte nun den 1. Vizepräsidenten in Funktion zu treten.

(Formule du serment et formule de la promesse solennelle, cf. article 66 du règlement du Grand Conseil.)

Vielen Dank. Ich wünsche Ihnen eine fruchtbare Tätigkeit in diesem Plenum und hoffe, dass Sie sich hier wohl fühlen werden.

Ordre du jour

Entrée en matière

1. Projet de loi modifiant le droit judiciaire (*première lecture*)

Eintretensdebatte

Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (*erste Lesung*)

Débat sur l'opportunité

2. Modification des articles 28 et 29 de la Constitution cantonale

Debatte über die Zweckmässigkeit

Änderung der Artikel 28 und 29 der Kantonsverfassung

3. Rapport d'orientation sur la mise en œuvre de la RPT dans le canton du Valais

Orientierungsbericht über die Umsetzung der NFA im Kanton Wallis

Développements / Entwicklungen: Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) / Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

4. Motion des députés Laura **KRONIG** (suppl.) (SPO) et Marc **KALBERMATTER** (suppl.) (SPO) concernant les déductions personnelles pour les impôts cantonaux et communaux: égalité de traitement des familles/parents avec écoliers (14.03.2006) (1.062)
Motion von Grossrätin (Suppl.) Laura **KRONIG** (SPO) und Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER** (SPO) betreffend persönliche Abzüge für die Kantons- und Gemeindesteuern: Gleichbehandlung der Familien/Eltern mit Schülerinnen und Schülern (14.03.2006) (1.062)
5. Motion du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant: pour une mise au concours public des postes de magistrats élus de l'ordre judiciaire (14.03.2006) (1.063)
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend öffentlicher Kandidatenauf Ruf für die Wahl zum Justizmagistraten (14.03.2006) (1.063)
6. Postulat du député (suppl.) Pierre-Jean **DARBELLAY** (PDCB) et cosignataires concernant: moins de bordereaux d'impôts (14.03.2006) (1.067)
Postulat von Grossrat (Suppl.) Pierre-Jean **DARBELLAY** (PDCB) und Mitunterzeichnenden betreffend weniger Papierkrieg bei den Steuern (14.03.2006) (1.067)

7. Postulat du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant la prise en compte des impôts dans le minimum vital du droit des poursuites (16.03.2006) (1.070)
Postulat der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend Einbezug der Steuern ins betriebsrechtliche Existenzminimum (16.03.2006) (1.070)
8. Interpellation de la députée Laetitia **MASSY** (GRL) concernant l'encaissement des amendes d'ordre: excès de zèle ou manque de directives claires? (16.03.2006) (1.073)
Interpellation von Grossrätin Laetitia **MASSY** (GRL) betreffend Inkasso von Ordnungsbussen: Übereifer oder Mangel an klaren Weisungen? (16.03.2006) (1.073)

Entrée en matière et lecture

9. Projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège, sur le territoire de la commune de Viège

Eintretensdebatte und Lesung

Beschlussentwurf betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp

Développements / Entwicklungen: Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) / Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)

10. Interpellation du député Didier **CACHAT** (GRL) et cosignataires concernant le tunnel de Collombey, trois ans après (14.03.2006) (5.027)
Interpellation von Grossrat Didier **CACHAT** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Tunnel Collombey: drei Jahre danach (14.03.2006) (5.027)
11. Interpellation des députés Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et Roland **KUONEN** (suppl.) (SPO) concernant: diminuer les réductions d'effectifs Cargo - promouvoir des places de travail aux CFF (14.03.2006) (5.028)
Interpellation von Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Grossrat (Suppl.) Roland **KUONEN** (SPO) betreffend Cargo Abbau mindern - Arbeitsplätze bei der Bahn fördern (14.03.2006) (5.028)
12. Motion du député Georges **DARBELLAY** et cosignataires concernant l'incinération de déchets en plein air: nuisible et inutile (14.03.2006) (5.029)
Motion von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Mitunterzeichnenden betreffend Verbrennung von Abfällen im Freien: schädlich und unnötig (14.03.2006) (5.029)

13. Interpellation du groupe GRL, par le député (suppl.) Christophe **CLAIVAZ**, concernant l'entretien de la route d'accès au tunnel du Grand-St-Bernard durant les JO de Turin (16.03.2006) (5.030)
Interpellation der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christophe **CLAIVAZ**, betreffend Unterhalt der Zugangsstrasse zum Tunnel am Grosse St. Bernhard während der Olympischen Winterspiele in Turin (16.03.2006) (5.030)
14. Interpellation des députés Georges **DARBELLAY** et Susanne **HUGO-LÖTSCHER** concernant: pas de diesel sans filtre (16.03.2006) (5.031)
Interpellation von Grossrat Georges **DARBELLAY** und Grossrätin Susanne **HUGO-LÖTSCHER** betreffend: kein Diesel ohne Filter (16.03.2006) (5.031)

Assermentation / Vereidigung

(Cf. discours inaugural.)

Entrée en matière

1. PROJET DE LOI modifiant le droit judiciaire (première lecture)

Eintretensdebatte

GESETZESENTWURF betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (erste Lesung)

*Commission de justice / Justizkommission
Präsident: Thomas Brunner / Rapporteur: Alexis Turin*

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Vorwegzunehmen ist – die Walliser Justiz funktioniert mit der heutigen Struktur im allgemeinen gut. Probleme stellen die unterschiedlichen Belastungen der Gerichte sowie die neuen Aufgaben, welche als Gesetze auf eidgenössischer Ebene in Vorbereitung sind. Diese beiden Tatsachen, unterschiedliche Belastung und neue Aufgaben, machen eine Gesetzesänderung und Reorganisation der Justiz notwendig.

Das vorliegende Gesetz weicht die gegenwärtigen starren Strukturen der Walliser Justiz auf und ermöglicht eine flexiblere Aufgabenbewältigung. Die Schaffung eines Richterpools entspricht Bedürfnissen der Gerichte in der Zukunft.

Wichtige und kostenrelevante Entscheide wie die Bestimmung der Anzahl Richter bleiben wie bis anhin beim Grossen Rat. Dem Kantonsgericht wird jedoch ein Instrumentarium in die Hand gelegt zwischen den Bezirksgerichten, den Untersuchungsrichtern und dem Jugendgericht einen laut Arbeitsanfall entsprechenden Anteil Richter zuzuweisen oder aber auch den Kreisgerichten Fälle zuzuordnen. Die bisherige Anzahl Bezirksgerichte erweist sich mit der angestrebten Lösung als kostenbremsend. Dies entspricht der Auffassung der Kommission für strukturelle Massnahmen, die vor einer Kostenzunahme warnt. Eine Zusammenlegung der Gerichte, wie dies eine Kommissionsminderheit verlangt, würde dem Staat sicherlich keine Vorteile bringen. Heute sind es die jeweiligen Standortgemeinden, die den Gerichten die Infrastruktur unentgeltlich zur Verfügung stellen. Bei einer Zusammenlegung ist kaum anzunehmen, dass die Gerichtstandorte allein die anfallenden Kosten für die Infrastruktur übernehmen würden. Zudem ist die bestehende Verteilung der Gerichte für den Bürger und den Rechtsuchenden von Vorteil und entspricht dem Gedanken des Föderalismus.

Im weiteren sieht der Gesetzesvorschlag vor, dass der Kantonsrichter in bestimmten Fällen als Einzelrichter amten kann. Dies bedeutet eine erhebliche Entlastung des Gerichts. Ein weiterer Vorteil ist die bisherige und bewährte Praxis der Gerichtschreiber. Eine Arbeit, die es den künftigen Richtern erlaubt, sich allmählich in das Richteramt einzuarbeiten.

Die CVPO befürwortet das Gesetz in der vorliegenden Form und ist für Eintreten.

Danke.

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné avec attention le projet de loi modifiant le droit judiciaire.

Ce projet, qui a pour objectif d'optimiser les ressources du pouvoir judiciaire, devrait permettre de faire plus et, pourquoi pas, mieux avec le même personnel.

Ce projet intervient au moment opportun, car, d'une part, actuellement, certains tribunaux sont surchargés et les dossiers pendants trop nombreux et, d'autre part, les réformes du droit fédéral vont nécessiter des moyens supplémentaires conséquents puisqu'ils ont été estimés à 40 postes (21 juges et 19 auxiliaires), soit une augmentation de 30% de l'effectif du pouvoir judiciaire.

Concernant les solutions retenues: la constitution d'un pool de juges de première instance et l'extension de la juridiction du juge unique, le groupe PS/AdG approuve ces propositions, mais regrette la prudence excessive du Conseil d'Etat qui n'a pas osé, dans son message, proposer de regrouper les tribunaux de district. Le groupe PS/AdG estime que le regroupement des tribunaux de première instance apporterait non seulement des économies, mais améliorerait sensiblement le fonctionnement du pool prévu, car les synergies d'un groupe travaillant dans un même lieu sont nettement améliorées.

Les tribunaux de Loèche et d'Entremont comprennent chacun un juge, un greffier et une secrétaire. La répartition du travail pour une occupation à 100% de chaque personne tout au long de l'année est certainement facilitée si ces tribunaux sont regroupés avec ceux de Viège, respectivement de Martigny, surtout lors d'absences pour causes de vacances et de maladies.

Le groupe PS/AdG soutiendra donc au minimum la proposition formulée dans le rapport de minorité visant à ramener de 9 à 6 les tribunaux de district.

Concernant le juge d'instruction cantonal, le groupe PS/AdG ne s'oppose pas à sa nomination par le Tribunal cantonal, mais pose la question de savoir s'il y aura modification de sa rétribution. Actuellement, le juge d'instruction cantonal perçoit le traitement et l'indemnité annuelle alloués à un juge cantonal.

Unités juristes: La proposition de nommer par le Grand Conseil le nombre maximal d'unités juristes composées de juges de première instance et de greffiers, et de confier au Tribunal cantonal la répartition de ces unités dans les différents tribunaux apportera plus de souplesse dans l'attribution du personnel. Toutefois, dans ce cas aussi, la diminution du nombre de tribunaux de district serait un avantage pour une bonne répartition des juges et greffiers.

Dans le projet, ne figurent pas les gains chiffrés par les différentes mesures. Il serait souhaitable que la deuxième commission puisse estimer les gains escomptés et définir le nombre de postes économisés.

Le groupe PS/AdG est pour l'entrée en matière.

M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a étudié attentivement le projet de loi modifiant le droit judiciaire.

Ce projet est une réponse à la commission des mesures structurelles demandant une optimisation des ressources et est également une réponse à la réforme du droit fédéral.

Nous avons à cœur de défendre une justice efficace, rapide et équitable. Le groupe DC du Bas-Valais est persuadé que le projet proposé va dans ce sens.

Nous nous sommes longuement arrêtés sur les points importants de ce projet.

L'optimisation des ressources: Donner une plus grande souplesse à l'organisation et permettre également une plus grande souplesse dans les fonctions est, pour nous, de toute première importance. C'est pourquoi nous sommes favorables à instituer un pool des unités juristes.

Notre volonté est de clarifier l'organisation et de faciliter la communication entre les pouvoirs législatif et judiciaire. Nous souhaitons donner un seul interlocuteur au Grand Conseil. Nous voulons donc que le juge d'instruction cantonal soit nommé par le Tribunal cantonal.

Nous avons longuement discuté sur le nombre d'arrondissements judiciaires. Sur ce point, nous avons rejoint également la commission et le Conseil d'Etat. Neuf tribunaux de district est, pour nous, le bon nombre.

Dans l'idée d'améliorer l'efficacité du Tribunal cantonal et d'accélérer les procédures, nous sommes également favorables à augmenter les compétences du juge unique dans la mesure limitée proposée par le projet.

Comme vous avez pu le constater, nous soutenons le projet présenté et les modifications apportées par la commission de justice. Nous nous prononçons donc clairement pour l'entrée en matière.

M. le député René Constantin (GRL):

Adeptes du principe de la rationalité des coûts et convaincus qu'au sein même de l'institution, les ressources existantes peuvent être utilisées de manière différente pour répondre aux besoins, les membres du groupe radical-libéral approuvent les options principales émanant du projet, à savoir:

1. la création d'un pool de juristes fonctionnant de manière différente avec une mobilité accrue exigée de la part de certains serviteurs de l'Etat, mais sans que cela devienne contreproductif ou fastidieux à l'extrême;
2. une autonomie plus grande conférée au Tribunal cantonal;
3. le rattachement du juge d'instruction cantonal au Tribunal cantonal qui corrigera à coup sûr l'ambiguïté existante, même si cette décision ne sera pas entérinée sans heurts ni coups de gueule intempestifs;
4. l'instauration d'un juge unique en lieu et place d'une cour dans différentes situations sans que cela péjore la qualité du travail effectué ou la pertinence des décisions prises grâce aux garde-fous qui ont été prévus pour régler au mieux les situations les plus complexes.

Plus de souplesse au sein d'une institution reconnue le plus souvent pour sa rigidité, voilà qui nous réjouit, d'autant plus que le Tribunal cantonal soutient ce projet de loi.

Il demeure naturellement une pierre d'achoppement, la même qui, régulièrement, nous distingue de la majorité, trop frileuse à notre avis en matière de réformes institutionnelles, indispensables pour assurer l'efficacité des différentes missions étatiques. Je ne surprendrai ainsi personne en vous annonçant que nous proposerons un amendement à l'article 7 concernant le nombre de tribunaux de district. Centraliser ce qui peut l'être, sans altérer à la qualité des services offerts, est une voie que nous empruntons volontiers, vous le savez. Qu'il s'agisse de la loi sur les communes, dans laquelle nous avons démontré une volonté exacerbée de réunir sous une même administration des hameaux ou villages ne pouvant plus se suffire à eux-mêmes, qu'il s'agisse du nombre de préfectures, où nous avons déposé une proposition concrète de regroupement des forces afin de créer des structures administratives de qualité, soit trois régions dynamiques conduites par des préfets aux compétences revues et élargies, qu'il s'agisse encore des offices de poursuites et faillites, où nous avons fait preuve de ténacité afin de professionnaliser ce secteur en regroupant, là où cela était nécessaire, les offices dont l'activité n'était pas ou plus suffisante, qu'il s'agisse enfin de l'organisation judiciaire, dont nous traitons de la problématique aujourd'hui, à chaque fois, Mesdames et Messieurs, nous avons suivi la même ligne directrice qui consiste à vouloir réunir, rassembler, optimiser ce que l'évolution sociale ou simplement démographique exige de faire.

Convaincu du caractère novateur du projet qui nous est soumis et déterminé à défendre notre vision pragmatique pour ce qui concerne l'organisation proprement dite, le groupe radical-libéral accepte l'entrée en matière.

Je vous remercie de votre attention.

Le président:

J'aperçois à l'instant sur la tribune les élèves d'une classe de l'école primaire de Charrat accompagnés de M. Michel Bruchez.

Monsieur Bruchez, Chers élèves, je vous souhaite la bienvenue et je vous remercie de votre intérêt à la cause parlementaire.

Qui sait, peut-être retrouverons-nous, dans quelques années, certains visages dans cette salle!

Chers élèves, je vous souhaite une toute bonne journée.

Merci de votre visite.

Hr. Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (CSPO):

Die CSPO begrüsst die vorgeschlagene Organisationsreform der Walliser Justiz. Es ist richtig, dass Führung und Organisation grundsätzlich in die Hände des Kantonsgerichts gelegt werden und dieses auch über den Einsatz der zur Verfügung gestellten Mittel entscheidet. In diesem Sinne ist die CSPO auch dafür, dass die Strafjustiz unter die administrative Führung und Verantwortlichkeit des Kantonsgerichts gestellt wird. Daraus folgt auch, dass die vorgeschlagene Ernennung des kantonalen Untersuchungsrichters durch das Kantonsgericht, statt wie bisher durch den Grossen Rat, richtig ist.

Wenn dem Kantonsgericht Führung und Verantwortung der Walliser Justiz übertragen werden soll, muss es auch die Möglichkeit haben, die zur Verfügung gestellten Mittel selbst bestimmend einzusetzen. Aus diesem Grund ist es folgerichtig, dass das gerichtliche Gespann Richter/Gerichtsschreiber aufgehoben werden kann und der Grosse Rat nur noch die Anzahl der erstinstanzlichen Richter und jene der Gerichtsschreiber festlegt. Die konkrete Zuteilung zu den einzelnen erstinstanzlichen Gerichten und Gerichtsschreiber ans Kantonsgericht, soll jedoch dem Kantonsgericht überlassen werden. Die Befürwortung dieses Modells ist jedoch für die CSPO keine stillschweigende Zustimmung zu der von einer Kommissionsminderheit geforderten territorialen Änderung der Gerichtsorganisation. Im Gegenteil. Eine solche Änderung muss – wenn überhaupt – im Rahmen einer verfassungsmässigen Territorialreorganisation geschehen.

In diesem Zusammenhang wehrt sich die CSPO insbesondere gegen den Minderheitsantrag, der unter anderem vorsieht, das Bezirksgericht der beiden Bezirke Leuk und Westlich Raron abzuschaffen und anderen Gerichtskreisen einzuverleiben. Es geht uns dabei nicht um eine elektoral begründete Verteidigung althergebrachter Strukturen als vielmehr um die objektive Würdigung der von den Gerichten erbrachten Leistungen. Wenn im Minderheitsbericht zu lesen ist, dass gegenwärtig drei von neun Bezirksgerichten einen ungenügenden Auslastungsgrad aufweisen, so haben die Verfasser dieses Berichts offenbar den Bericht des Kantonsgerichts über die Rechtspflege 2005 nicht genau studiert. Gemäss Statistik in diesem Bericht hat nämlich das Bezirksgericht Leuk und Westlich Raron im Berichtsjahr 2005 104 Zivilfälle pro Jurist erledigt (Monthey 116, Sitten 115 und alle anderen Gerichte liegen hinter Leuk - Westlich Raron zurück). Was die Anzahl der erledigten Fälle im Strafrechtsbereich anbetrifft, ist das Bezirksgericht Leuk und Westlich Raron sogar Spitzenreiter, indem es im Berichtsjahr 2005 zwölf Strafverfahren pro Juristen erledigte, gleich viele wie das Bezirksgericht Martinach, St-Maurice/Entremont. Alle anderen Gerichte erledigten weniger Straffälle pro Jurist pro Jahr. Bezirksgerichte haben aber auch noch Integrationsfunktion und sollen auch einen bestimmten Service public gewährleisten.

Die CSPO sträubt sich auch auf diesem Hintergrund gegen die Abschaffung des Bezirksgerichts Leuk und Westlich Raron, weil gemäss Volkszählung das Bezirksgericht Leuk mit einem Bezirksrichter 20'000 Einwohner bedient. Im Vergleich hiezu bedient etwa das Bezirksgericht Sidens 14'000 Einwohner pro Richter, Sitten 13'000. Das Bezirksgericht Monthey, welches anerkanntermassen als überlastet gilt, bedient 18'000 Einwohner pro Richter. Zumindest statistisch ist somit erwiesen, dass es wegen mangelnder Auslastung keinen Grund gibt, das Bezirksgericht Leuk und Westlich Raron aufzuheben.

Trotzdem ist natürlich die CSPO für Eintreten.

Danke.

Hr. Grossrat Franz Ruppen (UDC/SVP):

Die SVP-Fraktion ist für Eintreten auf den Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung. Wir unterstützen grundsätzlich das Prinzip, die in der Justiz vorhandenen Ressourcen zu optimieren und dem Kantonsgericht bei der Einsetzung der vorhandenen Mittel mehr Freiheiten zu gewähren. Wir sind aber gegen die Schaffung eines grossen Juristenpools der erstinstanzlichen Richter, bei welchem der Grosse Rat einzig global die Anzahl der erstinstanzlichen Richter bestimmt.

Die Funktionen des Bezirksrichters, des Untersuchungsrichters und des Jugendrichters sind derart verschieden, dass der Grosse Rat die effektiven Grundbestände dieser drei Arten von erstinstanzlichen Richtern festlegen muss.

Die SVP-Fraktion ist auch gegen die im Minderheitsbericht vorgeschlagene Reduktion der erstinstanzlichen Gerichte von neun auf sechs.

Eine Neuorganisation der Gerichte müsste sorgfältig abgeklärt und vorbereitet werden und mit den betroffenen Stellen und Regionen vorgängig diskutiert werden. Eine Reduktion der erstinstanzlichen Gerichte widerspricht aber auch einer bürgernahen Justiz, weshalb wir für die Beibehaltung der neun bisherigen Bezirksgerichte sind.

In diesem Sinne ist die SVP-Fraktion für Eintreten.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Wir haben in diesem Kanton einen eigentlichen Reformstau. Wir müssen heute feststellen, dass seit der Kommission Luyet und trotz der Kommission Luyet, die Strukturreform in diesem Land nicht vom Fleck kommt. Und dies obwohl eigentlich alle hier im Saal der Meinung sind, dass Strukturreformen dringend notwendig sind. Deshalb müssen wir uns jetzt überlegen warum wir mit den Strukturreformen nicht vom Fleck kommen. Ich bin überzeugt davon, es liegt vor allem daran, weil wir jedes Mal jedes Dossier für sich behandeln. Darum werden wir weiterhin im Rückwärtsgang und mit angezogener Handbremse Strukturreform in diesem Land betreiben. Deshalb bin ich der Überzeugung, dass wir ein Gesamtpaket schnüren müssen, ein Gesamtpaket, das wir nachher aufteilen können auf die verschiedenen Regionen, damit alle Regionen mehr oder weniger zufrieden sind.

Ich nenne drei Beispiele wo dringender Handlungsbedarf besteht. Es sind die Grundbuchämter, es sind die Betreibungsämter und es sind die Bezirksgerichte.

Darum schlagen wir vor, dass diese drei Bereiche in ein Gesamtpaket geschnürt werden und dann – wenn ich beim Oberwallis bleibe – auf die Regionen verteilt werden. Das könnte konkret – und das als Beispiel – so aussehen, dass das Betreibungsamt in Brig angesiedelt wird, das Kreisgericht (wir sprechen von einem Kreisgericht und nicht mehr von neuen Bezirksgerichten) in Visp angesiedelt würde und dass drittens beispielsweise das Grundbuchamt in Leuk angesiedelt würde.

Ich bin überzeugt, wenn wir so an diese Strukturreform herangehen, wird uns der grosse Wurf gelingen. Wenn wir weiterhin so wursteln wie bis anhin werden wir immer auf dem Opfer der kleinkarierten Kirchturmpolitik scheitern.

Deshalb wird die SPO-Fraktion weiter gehen als der Minderheitsantrag. Wir reden nicht von sechs Bezirksgerichten, sondern wir sprechen davon, dass in diesem Kanton drei Kreisgerichte geschaffen werden müssen.

In diesem Sinne werden wir einen Antrag einreichen.

Wir sind für Eintreten und werden dann diesen Antrag auch verteidigen.

Danke schön.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Die FDPO unterstützt grundsätzlich das Gesetz betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung.

Mit dieser Reform sollen die Ressourcen der richterlichen Gewalt optimiert und das vorhandene Sparpotential genutzt werden. Durch die Schaffung eines erstinstanzlichen Juristenpools, die Ausdehnung der Gerichtsbarkeit des Einzelrichters anstelle der Gerichtshöfe am Kantonsgericht mit drei Richtern sowie der Überprüfung der Besoldung der Gerichtsbehörden können die vorhandenen Mittel besser eingesetzt werden. Ohne diese Reform müsste – aufgrund der Revision der eidgenössischen Rechtspflegeordnung – der Personalbestand der Walliser Justiz erhöht werden, was zu höheren Ausgaben führen würde. Die FDPO ist überzeugt, dass die Reform die Effizienz der Walliser Justiz erhöht, ohne dass es zu einem Qualitätsabbau kommen wird.

Die FDPO spricht sich – im Gegensatz zur Mehrheit der Justizkommission – für die Reduktion von heute neun auf sechs Bezirksgerichte aus. Da damit der Auslastungsgrad der Gerichte erhöht werden kann, erachten wir diese Reduktion als sinnvoll. Zudem ist sie massvoll, da es in Zukunft im Ober-, Mittel- und Unterwallis noch je zwei Bezirksgerichte geben würde. Die FDPO lehnt jedoch – zumindest zum jetzigen Zeitpunkt – eine Reduktion auf drei Kreisgerichte ab.

Die FDPO ist für Eintreten.

M. le député Patrick Schmaltzried (PDCC)

Comme à son habitude, le groupe PDCC a étudié avec soin le projet de loi modifiant le droit judiciaire.

Il accueille avec satisfaction la solution préconisée par le Conseil d'Etat tendant à instaurer un pool d'unités juristes pour la première instance, à généraliser la juridiction du juge unique en lieu et place des cours de trois juges et à revoir le traitement des autorités judiciaires par la création de classes nouvelles et de systèmes progressifs de rémunération. Cela permettra de concrétiser les principes de polyvalence, de mobilité et de spécialisation développés dans le message accompagnant ce projet de loi.

Toutefois, à l'instar du Conseil d'Etat, le groupe PDCC souligne que ces principes doivent être appliqués avec discernement, le plus souvent au sein d'une même catégorie de juges de première instance et dans une même région linguistique.

Dans ce contexte, le groupe PDCC s'oppose au rapport de minorité tendant à limiter à six le nombre de tribunaux de première instance pour l'ensemble du Valais. En effet, une centralisation à outrance n'est pas toujours synonyme de réduction des coûts. De plus, cela raffermirait le sentiment que les juges tranchent les affaires des justiciables dans leur tour d'ivoire sans se préoccuper des réalités de la vie quotidienne. Aussi est-il nécessaire que le sentiment d'avoir affaire, surtout en première instance, à une justice de proximité, soit favorisé par une décentralisation réfléchie des juges de district. A ce jour, cette décentralisation, consacrée notamment par les tribunaux des districts de Loèche et Rarogne occidental, d'Hérens et de Conthey ainsi que d'Entremont, a donné pleine satisfaction. Relevons, au passage, que le tribunal des districts d'Hérens et de Conthey siège dans le même bâtiment que le tribunal de Sion et que le juge d'Entremont officie comme juge suppléant pour le tribunal de Martigny et de St-Maurice. La répartition actuelle ayant fait ses preuves, il ne se justifie pas de la modifier pour des économies de bouts de chandelle, qui ne sont, en l'état, pas avérées.

Le groupe PDCC relève encore que ce projet de loi a, certes, un objectif louable, qui est l'optimisation des ressources du pouvoir judiciaire. Toutefois, ce projet ne saurait occulter les profondes modifications en cours concernant le droit judiciaire fédéral.

Dans ce sens, ce projet ne résout rien, plus particulièrement en ce qui concerne l'introduction du nouveau droit fédéral de la double instance au civil et du système bipartite au pénal.

Pour terminer, le groupe PDCC déposera un seul amendement se rapportant à l'article 13 avec pour objectif de laisser la porte ouverte à la nomination des juges cantonaux suppléants, issus non seulement de la magistrature, mais également du barreau, aux fins de favoriser, dans le principe de la séparation des pouvoirs, des décisions proches des réalités quotidiennes. Cet amendement sera développé lors de la discussion de détail.

En résumé, c'est de manière unanime que le groupe PDCC entre en matière.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:

Ich stelle fest, dass alle Fraktionen für Eintreten sind. Ich danke für die Unterstützung.

Die Vereinheitlichung des Zivil- und Strafverfahrens auf Bundesebene, die Massnahmen zur Entlastung des Bundesgerichts und die doppelte kantonale Gerichtsinstanz rufen nach einer Revision der Rechtspflegeordnung. Mittels internen Mutationen sollen die neuen Posten besetzt werden. Die Postulate, welche hier vorgebracht und angenommen wurden, bezüglich Zusammenfassung der Bezirksgerichte, Einführung der abgestuften Magistratenämter und Abschaffung der Staatsanwaltschaft, sind die Grundlagen dieser Revision.

In einer ersten Etappe sollen die Ressourcen der richterlichen Gewalt optimiert werden, wie dies mehrere Votanten hier dargelegt haben, Herr Fauchère, Herr Constantin und Herr Ruppen. Mit einem erstinstanzlichen Richterpool soll Mobilität, Spezialisierung und Vielseitigkeit gefördert werden. Es hat auch seine Grenzen. Ein Bezirksrichter soll natürlich nicht an einem Tag als Jugendrichter und am anderen Tag als Untersuchungsrichter eingesetzt werden. Es gibt auch Grenzen und was auch nicht angeht, ist, dass ein Oberwalliser Richter in einer Woche an einem Unterwalliser Gericht eingesetzt wird. Die Ausdehnung der Gerichtsbarkeit des Einzelrichters und die Überprüfung der Besoldung der Gerichtsbehörden sind weitere Ziele. Es wurde überdies eine Kommission eingesetzt, welche die Besoldung überprüfen soll, wie dies Herr Fauchère angeregt hat.

Auf der politischen Ebene soll der Grosse Rat die Anzahl der juristischen Einheiten und den Budgetentscheid fällen. Auf der strategischen Ebene soll das Kantonsgericht die Aufteilung der juristischen Einheiten und die Stellenumwandlungen vornehmen. Auf der operativen Ebene soll das Kantonsgericht und der kantonale Untersuchungsrichter die Zuteilung und die Pflichtenhefte der erstinstanzlichen Gerichte verfügen.

Es soll keine Trennung zwischen der Straf- und der übrigen Gerichtsbarkeit geben. Der kantonale Untersuchungsrichter wird nicht mehr der Aufsicht und der Wahl des Grossen Rates unterstellt. Er soll neu durch das Kantonsgericht gewählt werden. Die Anpassung der Entlohnung – habe ich bereits angesprochen – wird durch eine Kommission erfolgen. Ja, es ist richtig, wir wollen nur noch einen Partner und zwar das Kantonsgericht. Die Justizkommission hat es satt Schiedsrichter zu spielen zwischen dem kantonalen Untersuchungsrichter und dem Kantonsgericht.

Mit 10 gegen 1 Stimme spricht sich die Kommission für den Juristenpool aus. Es soll eine flexible Gerichtsorganisation geschaffen, Synergien und Zusammenlegungen gefördert und das Kantonsgericht in die Pflicht genommen werden. Der Juristenpool umfasst die erstinstanzlichen Richter und alle Gerichtsschreiber. Das entsprechende Organisationsreglement wird im Amtsblatt veröffentlicht.

Ein Hauptpunkt in der Kommission und auch hier im Saal war und ist die Frage der Reduktion der Bezirksgerichte von neun auf sechs durch Aufhebung der Bezirksgerichte Leuk, Hérens-Conthey und Entremont. Nach drei Abstimmungen wurde dies mit 7 gegen 4 Stimmen abgelehnt. Man will keine weitere Zentralisierung und Reorganisation. Der Juristenpool erlaubt die Synergien. Verwiesen wird hier auf den Minderheitsrapport. Die Frage ist hier angesprochen worden, insbesondere auch von Herrn German Eyer. Wollen wir ein Gesamtpaket, Grundbuchämter, Betreibungsämter und Gerichte? Will man das alles

reorganisieren? Der Vorschlag klingt einerseits gut, aber andererseits wie kann das gemacht werden. Ist es wünschenswert, dass wir im Oberwallis nur noch ein Gericht haben, indem die Leute vom Goms oder von Salgesch alle nach Visp pilgern müssen? Ist es machbar, dass sogar die Leute von Oberwald bis ans Grundbuchamt von Leuk wandern müssen? Natürlich nicht zu Fuss, aber mit unseren Verkehrsbehinderungen ist das sicher ein grosses Problem, ein Problem, welches eine politische Frage ist und von der Kommission klar abgelehnt wurde.

Das Gerichtsschreibersystem wird beibehalten. Das System der dreistufigen Magistratenämter, Gerichtsschreiber, Substitut und Richter soll gestärkt werden. Neu können auch Untersuchungsrichterämter mit Gerichtsschreibern und Substituten ausgestattet werden.

Die Änderung der Zivilprozessordnung führt zur Ausdehnung der Einzelgerichtsbarkeit. Es besteht aber jederzeit die Möglichkeit einen Dreiergerichtshof anzurufen. Durch das Einzelrichtersystem können Einsparungen, Beschleunigungen und Reduktionen der Gebühren ermöglicht werden.

Durch Artikel 29a der Bundesverfassung muss jede Rechtsstreitigkeit im öffentlichen Recht durch eine richterliche Behörde beurteilt werden, so dass die Verwaltungsgerichtsbarkeit beim Kantonsgericht ausgeweitet werden muss. Entscheide mit vorwiegend politischem Charakter können nicht angefochten werden. Neu können aber Entscheide über Nutzungspläne, Stundungen, Prüfungsentscheide, Zivilschutz, Landesverteidigung, Eintragung ins Stimmregister, Bereich des Strassenbaus, Verkehrsregelung, Sozialversicherung und Standorte von Deponien beim Verwaltungsgericht angefochten werden.

Dies meine Ausführungen.

Ich danke hier schon den Kommissionsmitgliedern, Herrn Staatsrat Fournier und Herrn Perrin für die Mitarbeit und erinnere die Kommission, dass wir uns morgen Nachmittag um 14.00 Uhr im Sitzungszimmer des Departements an der Bahnhofstrasse treffen, um die Abänderungsanträge zu besprechen.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

En préambule, j'aimerais remplir un engagement que j'ai pris devant une assemblée très nombreuse de jeunes en préparation pascale à Vétroz. C'est la raison pour laquelle je porte cette cravate, qui est encore plus jaune que la cravate du député Beat Abgottspon, chef des "noirs", mais vous constaterez que cette cravate est jaune vers le haut et puis qu'elle devient orange vers le bas. J'ai donc pris l'engagement vis-à-vis de ces jeunes de porter cette cravate aujourd'hui pour vous dire l'importance que joue dans notre canton le bénévolat. Alors, c'est avec beaucoup de plaisir que je remplis cette mission.

Cela dit, venons-en à la matière.

Comme l'a justement rappelé le président de la commission de justice, lorsque, en 2000, le peuple suisse a largement plébiscité la réforme de la justice en Suisse, il a en même temps, par cet accord, déclenché un processus au niveau fédéral qui fait que le droit civil et le

droit pénal sont engagés actuellement au niveau fédéral dans une réforme très importante qui a bien sûr des conséquences sur les différentes législations cantonales. D'après l'appréciation faite actuellement dans notre canton, vous le savez, le député Bernard Fauchère l'a rappelé ainsi que le député Erno Grand d'ailleurs, l'implémentation pure et simple des réformes actuellement décidées impliquerait la création de nouveaux postes d'environ 40 unités.

Il est vrai, comme l'a relevé le député Patrick Schmaltzried, que le projet qui vous est présenté aujourd'hui n'est absolument pas une solution à l'implantation du droit fédéral en droit cantonal, absolument pas. Aujourd'hui, on ne fait que de préparer la réception de ce droit fédéral et lui donner les conditions cadres au niveau cantonal, les meilleures possibles, de manière à éviter de faire exploser les coûts de la justice et les postes de travail nécessaires. Telle est donc l'ambition de ce projet aujourd'hui.

Lorsque le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'importance du nombre de postes nécessaires pour accepter et accueillir ce droit fédéral et ses réformes, nous avons immédiatement réagi en demandant un moratoire au niveau fédéral, pour nous permettre de trouver des solutions qui devraient être plus efficaces et moins gourmandes en moyens financiers et en moyens en personnel. Le moratoire n'a pas reçu un écho, je dirai matériel du Conseil fédéral; par contre, nous pouvons disposer d'un délai de cinq ans pour l'entrée en vigueur au niveau cantonal des réformes fédérales. Nous pensons bien exploiter ce délai de cinq ans au mieux pour, finalement, améliorer l'outil et l'instrument sans péjorer la qualité de la justice qui est rendue dans notre canton.

Alors, les grandes réformes, vous les connaissez. Les présidents de groupe se sont exprimés à ce sujet, notamment en ce qui concerne la constitution de pools d'unités juristes, la réorganisation en mettant le JIC directement sous l'égide du Tribunal cantonal qui, lui, devient le patron, le vrai patron et surtout le véritable interlocuteur du Parlement. Et puis, bien sûr, reste en suspens, à décider au Parlement, selon le rapport de minorité, notamment la problématique des tribunaux de district, neuf ou six. Vous savez que, contrairement à ce que mon collègue Thomas Burgener a dit aujourd'hui dans la presse – peut-être que son interview n'a pas été relatée avec toute la fidélité voulue –, le Conseil d'Etat ne soutient pas une proposition à six tribunaux de district, mais bien une proposition à neuf. C'est vrai que mon collègue, depuis maintenant quelque temps, n'a pas pu suivre les délibérations et les dernières discussions du Conseil d'Etat, mais je crois que le Conseil d'Etat n'a jamais vraiment hésité sur cette question.

Pourquoi n'a-t-il pas hésité sur cette question? Tous simplement, Monsieur le député René Constantin, vous avez raison, on doit toujours chercher l'efficacité et, parfois, si l'efficacité passe par la centralisation et la réorganisation, il faut avoir le courage de faire ces réformes, c'est juste, mais il n'en demeure pas moins qu'il y a quand même des tâches essentielles de l'Etat et que l'on ne traite pas toutes les tâches de l'Etat et toutes ses prestations sur un pied d'égalité. Lorsque l'on parle de justice, lorsque l'on parle de sécurité, comme lorsque l'on parle de l'éducation, il faut assurer dans le terrain et dans la réalité la proximité de ces prestations essentielles de l'Etat auprès des citoyennes et des citoyens. C'est la raison essentielle pour laquelle le Conseil d'Etat est resté sur son appréciation notamment des neuf tribunaux de district.

Alors, bien sûr, on peut appeler d'autres réformes beaucoup plus importantes, Monsieur le député German Eyer, et on en parle beaucoup. Si vous posez la question dans cette salle, et combien de fois l'a-t-on déjà fait: "qui veut des réformes?", tout le monde veut

des réformes, pas un seul député dans cette salle ne voudrait pas de réformes. Toutefois, lorsque l'on décide du choix de la direction des réformes, c'est là qu'on voit, non seulement au Parlement, je vous rassure, mais parfois aussi au Gouvernement, des grands écarts. C'est la grande difficulté de l'exercice. Soyons ambitieux, oui, mais soyons surtout pragmatiques et réalistes dans l'approche de cette problématique.

Nous allons, dans la première lecture, poser les bases d'une réforme importante de l'organisation judiciaire en ayant le souci non seulement de l'efficacité et de l'amélioration du fonctionnement de la justice par rapport aux moyens dont elle dispose, mais en même temps le souci de la qualité de la justice qui est exercée dans notre canton.

La proposition, qui vous est présentée par le Gouvernement et largement appuyée par la commission de justice, est une solution qui est certainement porteuse d'avenir dans cette direction.

Je remercie bien sûr tous les présidents de groupe d'appuyer cette entrée en matière et me réjouit avec vous de pouvoir en discuter les détails.

Pour terminer, je dis encore ceci: Dans tous les nouveaux projets, vous savez le poids de la philosophie du décret des mesures structurelles. Qu'on le veuille ou non, ce décret est en force et ce décret s'exerce. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est tout à fait conforme à l'esprit de ces mesures structurelles puisqu'il donne, au niveau politique, au Grand Conseil, les compétences de décider le nombre total d'unités juristes, au niveau stratégique, au Tribunal cantonal, la compétence, en qualité de patron de la justice, de décider de la répartition de ces unités juristes, et on le sait déjà en respectant la culture et les langues, Monsieur le député Patrick Schmalzried, puisque c'est une de vos préoccupations, et, au niveau opérationnel, au Tribunal cantonal, la possibilité d'avoir une conduite unique de la justice en mettant sous son égide notamment le juge d'instruction cantonal.

Voilà la cohérence du projet par rapport aussi à la philosophie des mesures structurelles et à la philosophie qui préside à toutes les réformes que nous menons actuellement dans l'Administration.

Encore merci pour votre entrée en matière.

Je me réjouis de débattre dans le détail avec vous encore cette semaine.

L'entrée en matière est acceptée.

(Suite et fin de l'examen du projet de loi en première lecture, *séance du vendredi 12 mai 2006.*)

Débat sur l'opportunité

2. MODIFICATION DES ARTICLES 28 ET 29 DE LA CONSTITUTION CANTONALE

Debatte über die Zweckmässigkeit

ÄNDERUNG DER ARTIKEL 28 UND 29 DER KANTONSVERFASSUNG

*Commission des institutions, de la famille et des affaires extérieures / Kommission
für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten
Présidente: Francine Cutruzzolà / Rapporteur: Erno Grand*

Débat sur l'opportunité:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Die SPO nimmt mit Freude zur Kenntnis, dass die Erlangung des Schweizer Bürgerrechts endlich vom Einkauf bei einer Burgerschaft losgelöst werden soll. Die Mühlen des Staats mahlen langsam, denn bereits im Jahr 2000 und nochmals ein Jahr später hatte die SPO-Fraktion sich diesem Thema angenommen und die vorliegenden Änderungen eingefordert. Nun zeigt sich, dass steter Tropfen den Stein schlussendlich höhlt.

Die Vorteile, die diese Verfassungsänderung mit sich bringen, scheinen uns deutlich zu sein.

1. Es wird nicht länger eine Frage der Finanzen sein, ob man das Schweizer Bürgerrecht erhält oder nicht. Die Walliser Burgerschaften haben von den Einbürgerungswilligen teilweise horrenden Summen verlangt, um sie aufzunehmen. In der Folge davon konnten sich viele Personen die Einbürgerung gar nicht leisten. Manche Burgerschaften haben sich mit diesen Wucherpreisen bereichert und andere Burgerschaften füllten mit Dumpingpreisen durch die Masse die Kassen. Befriedigend war die Situation auf alle Fälle sicherlich nicht.

2. Es wird nicht mehr länger von der Zusammensetzung des Burgerrats abhängig sein, in welchen Gemeinden sich Antragsteller einbürgern lassen können. Ein Teil der Burgergemeinden hat fast keine Personen eingebürgert, so dass sich in der Gemeinde Wohnhafte in dritten Gemeinden einbürgern lassen mussten, mit denen sie aber nichts am Hut haben. Das kann es ja auch nicht sein. Es darf nicht von Willkür, Geldgier oder von fremdenfeindlichen Motiven abhängig sein, ob sich eine Person an ihrem Wohnort einbürgern lassen kann.

3. Da die Neubürger meist mit den Burgerschaften wenig am Hut haben, können sich diese Burgerschaften auch auf die Aufgaben konzentrieren, die ihnen angemessen sind, nämlich der Pflege von Kultur und Tradition.

Die SPO unterstützt aus diesen Gründen die Verfassungsänderung.

Die SPO wird sich aber bei der Überarbeitung des Gesetzes auch dafür einsetzen, dass der Einbürgerungsakt zu einem administrativen Akt wird, der von klaren Regeln abhängig ist und bei dem es ein Beschwerderecht gibt.

Wir werden klar dagegen ankämpfen, dass die Erlangung des Schweizer Bürgerrechts von der Willkür oder der dumpfen Fremdenfeindlichkeit einer anonymen Masse an der Urversammlung abhängig gemacht wird, wie es die Vertreter der SVP möchten.

Wir leben glücklicherweise in einem Rechtsstaat mit einer liberalen Verfassung und wir laden das Parlament dazu ein, sich nicht von der wahltaktisch xenophoben Politik der SVP leiten zu lassen wenn es um diese Fragen gehen wird.

Für die SPO steht die Zweckmässigkeit des vorliegenden Geschäfts ausser Frage.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Puisque l'on parle de l'UDC, cela me permet d'enchaîner aux propos de mon collègue, que je me voudrais de décevoir, sauf sous l'angle de la xénophobie qui n'est pas du tout le sujet.

A titre préliminaire, j'aimerais rectifier une inexactitude. En effet, dans le message du Conseil d'Etat, il est dit que tous les partis politiques qui ont répondu à la consultation auraient accepté sans réserve le principe du transfert de la compétence d'octroi du droit de cité communal de la commune bourgeoisiale à la commune municipale. Je pense que le rédacteur de ce texte n'a pas dû lire la position de l'UDC, car notre parti s'est clairement opposé à ce transfert et il y est toujours hostile.

Pourquoi, sur ce point, voulons-nous maintenir le système actuel? Principalement parce que nous sommes attachés à un contrôle démocratique le plus large possible par l'organe le plus représentatif de nos traditions. Aujourd'hui, ce contrôle est généralement assuré par l'assemblée bourgeoisiale, organe démocratique s'il en est et, de surcroît, représentatif des traditions de notre pays, de notre canton et de la commune concernée.

Ce que nous voulons éviter, c'est que la compétence d'octroyer le droit de cité communal en cas de naturalisation soit ensuite réservée à des organes moins représentatifs (conseil général ou, pire encore, conseil communal), ce que nous jugeons néfaste pour une saine politique de naturalisation, notamment dès lors qu'il s'agit de contrôler l'intégration des candidats à la naturalisation.

Cette révision constitutionnelle est, en outre, prématurée. En effet, le peuple suisse devra se prononcer sur l'initiative de l'UDC pour des naturalisations démocratiques. Si cette initiative est acceptée, nous pouvons espérer la restauration de principes qui, avant que le Tribunal fédéral ne s'arroge de manière scandaleuse des prérogatives réservées au peuple, ont toujours prévalu dans ce pays.

Contrairement à ce que le chef du département semble avoir déclaré à la commission, il n'y a pas besoin de réviser notre Constitution cantonale pour mettre fin à une certaine forme de tourisme des naturalisations qui était effectivement encouragée par les montants des émoluments prélevés par certaines bourgeoisies. En effet, cette question est déjà réglée depuis le début de cette année par l'entrée en vigueur de la révision de la loi fédérale sur la nationalité, qui prohibe tout émolument supérieur à celui des frais de procédure.

Toujours dans la procédure de consultation, l'UDC avait proposé, pour éviter une autre forme de tourisme des naturalisations (que nous allons, hélas!, encore avaliser demain), que les candidats à la naturalisation demandent le droit de cité dans la commune dans laquelle ils résident. Ce serait le seul moyen de mettre fin à des pratiques qui conduisent à éluder un élément essentiel: le contrôle de l'intégration des candidats, contrôle qui ne sera jamais aussi bien fait que par la commune de résidence, communauté de proximité par excellence. De cette proposition, le Conseil d'Etat, hélas!, n'a fait aucun cas.

Dans ces conditions, le groupe UDC/SVP s'oppose à cette révision constitutionnelle et vous invite à en faire autant.

Hr. Grossrat Thomas Lehner (CVPO):

Klare Aufgabenteilungen, klare Kompetenzzuweisungen, Schlagwörter wie wir sie in der heutigen Zeit immer wieder hören. Nicht viel anders verhält es sich mit diesem Geschäft. Die Munizipalgemeinde wird zuständig sein für die Einbürgerungen und die Bürgergemeinde wird zuständig sein für die Einbürgerungen. Die Übertragung der Zuständigkeit zur Verleihung des Gemeindebürgerrechts an die Munizipalgemeinde entspricht der heutigen Wirklichkeit. Das Bürgerrecht entsteht dort wo man wohnt.

Die Aufnahme in eine Bürgergemeinde bleibt weiterhin im Kompetenzbereich der Bürgergemeinden. Diese klare Aufgabenteilung und Kompetenzzuweisung ist eines der Hauptziele der vorgesehenen Verfassungsrevision.

Ein weiteres Ziel besteht auch in der Einführung von einheitlichen Gebühren für die Einbürgerungen. Dem bisher von einigen Bürgergemeinden praktizierten Einbürgerungstourismus kann dadurch ein Riegel geschoben werden.

Nicht nur die SPO, sondern auch die CVPO hat sich bereits seit Jahren mit diesem Geschäft auseinandergesetzt.

Die CVPO-Fraktion hat bereits vor einige Jahren eine Motion überwiesen, mit welcher verlangt wurde, dass die Erteilung des Bürgerrechts den Munizipalgemeinden übertragen wird.

Wir unterstützen die Zweckmässigkeit zur Änderung der Artikel 28 und 29 in der Kantonsverfassung.

Ich danke.

M^{me} la députée Michelle Grandjean (PS/AdG):

Le 1^{er} janvier 2006, la révision partielle de la loi fédérale sur la nationalité est entrée en vigueur. Une de ses conséquences est de limiter les émoluments perçus par les communes à l'unique couverture des frais de dossiers. Pour les bourgeoisies qui préfèrent laisser dorénavant les communes municipales s'occuper des naturalisations, cela représente une perte de rentrées financières conséquente. A l'avenir, elles devront se concentrer sur des activités de sauvegarde du patrimoine et sur le maintien des traditions culturelles.

Il est urgent que la révision de la loi soit mise en application, car, actuellement, un grand nombre de candidats à la nationalité sont en attente de cette dite loi pour obtenir leur naturalisation.

C'est donc sans réserve que le groupe PS/AdG approuve l'opportunité de modifier les articles 28 et 29 de la Constitution cantonale.

Lors de la préparation du projet de révision de la loi sur le droit de cité, le groupe PS/AdG soutiendra la naturalisation par le pouvoir exécutif.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud (PDCB):

Le groupe DC du Bas accepte unanimement l'entrée en matière à l'occasion du débat d'opportunité sur cette révision constitutionnelle.

On pourrait s'arrêter là, mais une modification constitutionnelle est un élément trop important pour que l'on ne fasse pas quelques commentaires, notamment sur ses effets collatéraux.

Lors de la révision de la loi fédérale sur la nationalité, on a pu se faire quelque souci sur la perte d'importance des bourgeoisies, dont le sort nous tient à cœur. Avec la modification constitutionnelle qui nous est proposée aujourd'hui, avec le passage de la compétence d'octroi du droit de cité à la commune, on peut se demander si la notion même d'appartenance bourgeoise perd de sa substance. En fait, c'est le contraire qui va avoir lieu. Quelle signification a la bourgeoisie de Vérossaz pour le futur naturalisé d'origine serbe qui vit à Brigerbad (situation que nous verrons cette semaine dans le dossier des naturalisations)? Elle n'a aucune signification. Cette acquisition de bourgeoisie n'est qu'un acte purement administratif, rendu incontournable aujourd'hui pour l'obtention du passeport suisse. Demain, pour devenir bourgeois d'un lieu, il faudra vraiment le vouloir. Pour le nouveau bourgeois, l'accession à la bourgeoisie sera un geste fort marquant son intégration dans une communauté. C'est le geste que font, déjà aujourd'hui, les confédérés qui acquièrent une bourgeoisie valaisanne.

Malgré les apparences, la notion d'appartenance bourgeoise sera donc renforcée. Raison pour laquelle l'opportunité de discuter de ces deux articles de la Constitution cantonale ne pose aucun problème au groupe DC du Bas.

M^{me} la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL):

Il faut, tout d'abord, préciser qu'il s'agit d'une demande de révision imposée par la loi fédérale sur la nationalité qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Ces dernières années, plusieurs interventions parlementaires ont demandé le transfert de la compétence d'octroi du droit de cité de la bourgeoisie à la commune municipale. La Fédération valaisanne des bourgeoisies même, à la suite d'un sondage, a sollicité le Conseil d'Etat dans ce sens.

Il s'agit donc actuellement de s'adapter à la réalité dans le sens où ce sera la commune de domicile qui accordera le droit de cité, et là nous rejoignons ce qui a été dit précédemment par notre collègue Jean-Luc Addor. On évitera ainsi un tourisme de naturalisation puisque certaines bourgeoisies accordent aisément ce droit, sans pour autant exiger une domiciliation sur leur territoire, mais en encaissant parfois des sommes substantielles, celles-ci variant d'ailleurs fortement d'une bourgeoisie à l'autre.

Cette révision évitera également aux bourgeoisies d'incorporer des personnes qui ne sont pas intéressées par les activités de la bourgeoisie, mais simplement par l'acquisition d'une nationalité, tout en préservant les intérêts des personnes qui vraiment sont attachées aux valeurs culturelles et souhaitent adhérer à ces mêmes bourgeoisies.

Dans son projet, la commission extraparlamentaire a laissé ouverte la question de la désignation de l'autorité compétente au plan communal:

- autorité exécutive de la commune?
- assemblée primaire ou conseil général?
- commission communale ad hoc?

Cela dépendra de l'évolution du droit fédéral, sachant toutefois que la tendance est à la désignation d'un organe élu, avec voie de recours possible.

Mais, actuellement, nous sommes dans une période transitoire puisque les bourgeoisies n'ont plus aucun intérêt à recevoir de nouveaux bourgeois et, il faut le dire, certains dossiers importants sont actuellement gelés dans les communes et leur traitement s'en trouve retardé.

Le groupe GRL soutient les propositions de la commission et l'opportunité de cette révision, tout en invitant le Conseil d'Etat à émettre des propositions pour cette période transitoire.

Merci de votre attention.

M. le député (suppl.) Vincent Rebstein (PDCC):

Le groupe PDCC suit la proposition de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures, et accepte de réviser les articles 28 et 29 de la Constitution cantonale.

Dans ses délibérations, le groupe PDCC a relevé le bien-fondé des deux changements principaux traités par les articles concernés: le transfert de la compétence de la bourgeoisie à la commune, qui fait suite à de nombreuses interventions parlementaires et de la part de la Fédération des bourgeoisies elle-même, ainsi que la limitation des émoluments perçus par les communes, qui suit, elle, la législation fédérale.

Le groupe PDCC espère que les débats de la première et de la deuxième lectures seront rapidement menés et que l'application de ces modifications permettra un allégement des procédures d'octroi du droit de cité, tout en préservant les acquis du patrimoine des bourgeoisies valaisannes.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Die FDPO begrüsst es, dass die Zuständigkeit der Erteilung des Bürgerrechts der Munizipalgemeinde übertragen und damit die Frage des Schweizer Bürgerrechts vom Erwerb eines Bürgerrechts getrennt werden soll.

Heute können die teilweise recht hohen Gebühren ein Hindernis für eine Einbürgerung darstellen. Die FDPO vertritt die Ansicht, dass nicht der Geldbeutel, sondern die Integration über eine Einbürgerung entscheiden soll. Es braucht klare Kriterien, die jemand erfüllen muss, damit er den Schweizerpass beantragen kann.

Die heutige Regelung ist schlecht, da sie zu einem regelrechten Einbürgerungstourismus geführt hat. So bürgern gewisse Gemeinden übermässig viele Personen ein und zwar oftmals auch Personen, die nie dort gelebt haben. Unseres Erachtens können diese Gemeinden die Einbürgerungsgesuche nicht seriös behandeln, da sie die Antragssteller nicht oder nur sehr schlecht kennen.

Aus diesem Grund verstehe ich nicht, dass die SVP an der heutigen schlechten Praxis festhalten will.

Die FDPO begrüsst die Übertragung der Zuständigkeit der Erteilung des Bürgerrechts auf die Munizipalgemeinden und anerkennt die Zweckmässigkeit zur Änderung der Artikel 28 und 29 der Kantonsverfassung.

La discussion est close.

M^{me} la députée Francine Cutruzzolà (PS/AdG), présidente de la commission thématique des institutions, de la famille et des affaires extérieures:

C'est avec satisfaction que la présidente de la commission a entendu les principaux intervenants qui se déclarent, à l'extra grande majorité, d'accord avec l'opportunité de modifier les articles 28 et 29 de la Constitution cantonale.

Peut-être à l'intention du groupe UDC, vais-je reprendre les différents éléments qui ont amené la commission à vous proposer le rapport qu'elle a concocté.

Le 1^{er} janvier 2006 est entrée en vigueur la révision partielle de la loi fédérale sur la nationalité concernant l'acquisition de la nationalité par des personnes d'origine suisse et les émoluments y relatifs. Ces dispositions, acceptées par le Parlement fédéral, ne nécessitent pas de modifications constitutionnelles et n'ont pas été contestées par référendum. La plupart des modifications entrées en vigueur relèvent exclusivement du droit fédéral et ne nécessitent aucune adaptation de la législation cantonale.

L'introduction d'une disposition législative fédérale, qui n'existait jusqu'à présent pas, limite les émoluments perçus par les cantons et les communes à la seule couverture des frais. Dès lors, aucune taxe d'agrégation ne peut plus être perçue par le canton ou par la bourgeoisie. Le Valais a déjà renoncé à la perception d'une taxe cantonale d'agrégation depuis la révision de la loi sur le droit de cité en 1994. Les frais de procédure sont estimés dans une fourchette allant de 500 à 800 francs.

Cette révision actualise encore davantage le débat sur la compétence d'octroi du droit de cité au plan communal et sur la séparation du droit de cité de l'acquisition d'une bourgeoisie. L'intérêt pour la grande majorité des requérants est de devenir Suisses, la bourgeoisie ne les intéressant pas forcément. Il faut aussi constater une certaine méconnaissance de ce que représente la bourgeoisie ainsi que son rôle. Dans leur grande majorité, les bourgeoisies ont exprimé leur souhait d'être déchargées du droit de cité et ne considèrent pas cela comme une perte de compétences. Il sera toujours possible de demander la bourgeoisie en deuxième temps dans le but de défendre les valeurs bourgeoises. Cette modification profonde de la loi cantonale sur les bourgeoisies est nécessaire, car on assiste à une situation de blocage dans de nombreuses bourgeoisies qui, dans cette période transitoire, ne sont plus en mesure de traiter les dossiers des requérants étant donné qu'elles ne peuvent plus prélever de taxes. La situation actuelle conduit à un engorgement dans les demandes de naturalisation, du fait que les dossiers ne peuvent être traités que si le requérant obtient l'accord d'une commune bourgeoise, normalement celle de son domicile.

Les dossiers de naturalisation ne peuvent être soumis au Grand Conseil qu'avec l'autorisation fédérale de naturalisation et la bourgeoisie dans une commune bourgeoise.

Enfin, la loi n'interdit les taxes bourgeoises que pour les étrangers qui veulent devenir Suisses, mais pas pour les Suisses qui optent pour une bourgeoisie valaisanne.

La révision proposée ne changerait donc rien à cette procédure, sauf que la compétence devrait être des communes municipales et non plus des communes bourgeoises. Ce n'est qu'après la modification de la Constitution que les modifications sur le droit de cité valaisan, la loi sur les bourgeoisies et la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs pourront être soumises au Grand Conseil.

C'est à ce moment-là que le Grand Conseil devra se rappeler que le Valais, avant de devenir une terre d'accueil et d'immigration, a été lui aussi une terre d'émigration, et de garder dans un coin de mémoire cette phrase de Nietzsche: "Le futur appartient à celui qui a la plus longue mémoire."

Je vous invite donc, Chers collègues, à soutenir l'opportunité de modifier les articles 28 et 29 de la Constitution.

Je vous remercie de votre écoute.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Deux mots pour vous dire simplement que l'on se trouve maintenant en phase de débat d'opportunité. Si ce débat a lieu aujourd'hui, ce n'est pas un hasard. Il y a eu effectivement, comme l'ont rappelé plusieurs intervenants, des interventions, essentiellement

issues d'ailleurs des rangs du SPO dans le passé – c'est juste, Monsieur le député (suppl.) Marc Kalbermatter. Il y a eu, ensuite, la commission extraparlamentaire Edouard Delalay qui a planché sur la nouvelle loi sur les communes qui, déjà à l'occasion de ce travail, a montré la nécessité de déplacer le droit de cité des bourgeoisies en direction des communes municipales. Il y a eu également la Fédération même des bourgeoisies qui a constaté qu'avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la loi fédérale qui interdit toute taxe d'agrégation et qui n'autorise que des émoluments administratifs, ce droit devait être déplacé en direction de la commune politique. Il y a eu, enfin, la commission extraparlamentaire, présidée par M^e Jacques Allet, président de la Fédération valaisanne des bourgeoisies, qui a planché sur le texte qui vous est présenté aujourd'hui dans ce débat d'opportunité et qui arrive également à la conclusion qu'il faut réviser les articles 28 et 29 de la Constitution cantonale. Voilà le cheminement. Ce cheminement est sain puisque même les personnes et les institutions directement intéressées, notamment les bourgeoisies, voient dans cette réforme beaucoup plus de chances que de risques pour elles-mêmes.

Vous l'avez relevé à juste titre, Monsieur le député (suppl.) Jean-Yves Gabbud, pour les bourgeoisies, c'est l'occasion de faire en sorte que les membres qui se déclarent et qui ont la volonté de participer à la vie bourgeoise soient des membres qui le font d'une façon volontaire, pleine et entière, dans la volonté de défendre les intérêts de la bourgeoisie.

Alors, il est trop tôt aujourd'hui, c'est vrai, Monsieur le député Jean-Luc Addor, pour dire quel sera l'organe, au niveau de la commune municipale ou politique, qui devra se prononcer sur ce droit de cité: est-ce qu'on va donner ce droit à l'exécutif ou au législatif communal ou peut-être à d'autres commissions, etc.? Pour l'instant, cette question reste ouverte pour la simple et bonne raison, vous l'avez rappelé vous-même, qu'il faudra d'abord que le peuple se prononce sur l'initiative de l'UDC pour, ensuite, pouvoir faire des propositions et décider dans cette salle quel organe, au niveau communal, devra se prononcer sur l'acceptation des propositions de droit de cité.

Je demanderai au député (suppl.) Marc Kalbermatter de relire la toute nouvelle loi sur les communes et de relire la définition de l'assemblée primaire, et il verra que l'assemblée primaire, ce n'est pas une masse anonyme de xénophobes, mais que, bien heureusement, il y a une définition beaucoup plus constructive dans la loi.

Je remercie tous les groupes, à l'exclusion de l'UDC cette fois contrairement à la consultation, je le soulève, qui veulent bien entrer en matière sur ce débat d'opportunité.

Merci.

L'opportunité de modifier les articles 28 et 29 de la Constitution cantonale est admise par 104 voix contre 6.

3. RAPPORT D'ORIENTATION sur la mise en œuvre de la RPT dans le canton du Valais ORIENTIERUNGSBERICHT über die Umsetzung der NFA im Kanton Wallis

Der Präsident:

Diesbezüglich wissen Sie ja, es besteht ein departementübergreifender Steuerungsausschuss, der die Koordination zwischen den betroffenen Dienststellen sicher stellen soll. Wenn ich richtig orientiert bin, wird nun Herr Staatsrat Jean-René Fournier kurz über den Bericht orientieren. Den Bericht selber haben Sie ja mit den Sessionsunterlagen erhalten. Anschliessend besteht die Möglichkeit – wenn Sie Fragen stellen wollen – die Fragen vorzubringen.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Je ne vais pas revenir sur le texte de ce rapport qui est suffisamment explicite et vous permet certainement une fois de plus de constater l'ampleur du travail qui est en train de se réaliser.

J'aimerais tout simplement ici donner des informations entre le moment où le rapport a été rédigé, ce qui s'est passé, ce qui se passe, et la situation d'aujourd'hui.

Dans ce sens, j'aimerais vous rendre attentifs au fait qu'il demeure encore par rapport à cette problématique RPT, notamment par rapport aux incidences financières, beaucoup d'inconnues et d'incertitudes, par exemple: les estimations financières globales, dont on connaît actuellement les chiffres, reposent sur les comptes 2001 et 2002 des différents cantons. C'est ce qui nous donne, sur la base de ces comptes 2001 et 2002, un solde positif pour le canton du Valais dans le cadre de la RPT, si on parle uniquement sur le plan financier, de 35,7 millions après la compensation des cas de rigueur. Ces calculs sont en train d'être refaits actuellement sur la base des bilans des cantons 2004 et 2005. Or, vous savez que les comptes 2004 et 2005, en tout cas en ce qui concerne le canton du Valais, ont connu une progression, une amélioration marquée, ce qui n'est pas forcément le cas de tous les cantons suisses et en plus ce qui n'est pas forcément le cas des cantons qui sont appelés d'une manière générale, notamment Zurich, Genève, etc., à fournir beaucoup d'argent et à en recevoir très peu dans le cadre de la péréquation, et cela reste bien sûr dans le cadre de la nouvelle RPT. Donc, vous voyez que l'inconnue n'est pas seulement due au fait qu'on a une situation financière qui s'améliore, mais, puisque l'on parle ici de péréquation, il y a l'influence de la situation de tous les autres cantons qui va jouer aussi dans le montant final de répartition que l'on connaîtra normalement en début 2007. On aura une estimation assez grossière d'ici à un mois – un mois et demi, mais on ne connaîtra vraiment l'attribution définitive que lorsque les Chambres fédérales auront décidé des montants qu'il faudra verser dans les différents fonds de la péréquation. Vous voyez ainsi que là il reste quand même des inconnues assez importantes.

Nous sommes actuellement en phase de vérification des chiffres que l'on reçoit de la Confédération par rapport aux estimations sur la base des comptes 2004 et 2005. C'est un travail fastidieux parce que nous examinons bien sûr tous les domaines touchés dans le détail.

Prochaine étape: Il y aura, d'ici à l'automne, devant le Parlement un message d'information supplémentaire plus un message qui va accompagner ce fameux projet d'accord intercantonal qu'il faudra aussi accepter au Parlement, cet accord qui veut que lorsque 18 cantons et la Confédération acceptent une collaboration intercantonale avec bien sûr les charges et les prestations, à ce moment-là, tous les cantons sont censés l'avoir accepté, même les cantons qui ne seraient pas d'accord. C'est le compromis qui a été trouvé pour faire fonctionner la solidarité intercantonale de manière à trouver, dans certains domaines, des solutions concrètes. Ce message ainsi qu'une nouvelle séance d'information seront donc agendés pour cet automne encore.

Nous allons bien sûr poursuivre l'avancement des travaux sur le plan interne. Ces derniers mois, d'importants travaux ont été menés par les départements, d'abord pour analyser les conséquences de chaque modification induite par la RPT, ensuite pour prédéfinir pour chaque projet des options départementales, pour vérifier les chiffres de la Confédération et pour identifier les incidences sur les communes. Là, c'est encore un travail qu'il faudra politiquement traduire dans les faits avec bien sûr les difficultés que vous pouvez imaginer lorsque l'on change non seulement les méthodes de subventionnement, mais aussi les matières subventionnées et la manière de le faire. Ce travail ne sera bien sûr pas terminé pour la fin de l'année et se prolongera non seulement pendant 2007, mais certainement aussi après l'entrée en vigueur de la RPT, car il faudra qu'on l'affine encore.

Voilà, en quelques mots, ce qui nous attend.

La prochaine étape sera donc de nouveau une étape d'information, mais avec un message et une demande d'acceptation de ce fameux concept d'accord intercantonal qui permettra l'entrée en vigueur de la RPT en 2008.

Je me tiens bien sûr à votre disposition pour des questions supplémentaires.

Discussion générale:

Hr. Grossrat (Suppl.) Rolf Eggel (SPO):

In einem äusserst knappen Zeitplan sollen die Kantone ein riesiges und komplexes Projekt mit dem Namen Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen durchführen.

Im Rahmen der Aufgabenentflechtung stehen für die Kantone insgesamt Mehrbelastungen von 3,5 Milliarden Franken, Entlastungen von knapp 3 Milliarden Franken gegenüber. Zudem werden die neuen Finanzströme nicht mehr im Rahmen eines Finanzausgleichs, sondern im Rahmen eines Ressourcen-, eines Lasten- und eines Härteausgleichs berechnet. Die veränderten Finanzströme sind in den Finanzplanungen und Budgets jedes Kantons für 2008 zu erfassen. Dies wird nicht einfach, verabschiedet der Bundesrat doch erst im Herbst dieses Jahres in der dritten NFA Botschaft die Dotierung der verschiedenen Gefässe. Dies bedeutet, dass nur die ungefähre Höhe der Zahlungen (positiv

oder negativ) bis Ende 2006 vorliegen wird. Die definitiven Beiträge werden nach Erstellung der Verordnung durch den Bund erst anfangs September 2007 bekannt sein. Die finanziellen Auswirkungen der NFA auf das Wallis und erst recht auf seine Gemeinden werden also noch sehr lange nicht zu beziffern sein.

Neun Aufgabenbereiche müssen zwingend in einer interkantonalen Vereinbarung geregelt, Gesetze und Konkordate müssen durchleuchtet und gegebenenfalls angepasst werden. Gemäss der vorliegenden ersten Übersicht erfordern 20 Projekte auch Änderungen der Walliser Gesetzgebung, bei sieben weiteren ist dies noch offen. Eine Übersicht über die zeitliche Planung der verschiedenen zwingenden und nicht zwingenden interkantonalen Vereinbarungen ist im Folgebericht zu begrüssen.

Es wäre auch angebracht, wenn im Folgebericht nicht mehr der Begriff Finanzausgleich, sondern der neue Begriff Ressourcenausgleich verwendet würde.

Gemäss einer ersten Globalbilanz werden die finanziellen Auswirkungen für den Kanton Wallis auf die Prämienverbilligung der Krankenversicherung rund 45 Millionen und bei der Sonderschulung rund 29 Millionen Franken betragen, beim öffentlichen Regionalverkehr sind es etwa 2 Millionen Franken.

Die SPO/Linke Allianz möchte, dass sich der Staatsrat in seinem zweiten Orientierungsbericht klar dazu äussert, dass er gewillt ist, die Gelder vom NFA Kuchen weiterhin für die erwähnten Bereiche zur Verfügung zu stellen. Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Vous avez dressé le tableau de l'importance de la manœuvre qui est en train de se dérouler actuellement.

Vous savez que le Conseil d'Etat a un souci également: c'est que si, au niveau fédéral, on change les principes et la philosophie en ce qui concerne les subventionnements, en partant de l'idée que l'on donne plus d'importance aux cantons et plus d'autonomie en pratiquant la politique des enveloppes et en laissant finalement sur un montant important – pour nous, c'est presque un demi-milliard – "la liberté politique" – entre guillemets –, liberté bien limitée parce que vous verrez les cautèles, mais quand même la liberté d'exercer des décisions politiques sur un montant aussi important en fixant soi-même les priorités de la direction que l'on veut donner à ces subventions, à ces montants, nous avons le souci au Conseil d'Etat de faire en sorte qu'au niveau des communes, nous ayons la même philosophie. On ne peut pas avoir des subventionnements différenciés communes-canton et avoir le système de l'enveloppe au niveau fédéral parce que, à ce moment-là, on agirait avec deux philosophies qui sont totalement incompatibles et surtout qui ne seraient pas en liaison.

L'objectif du Conseil d'Etat par rapport aux communes, c'est que nous ne voulons pas charger les communes de dépenses supplémentaires. Nous voulons garantir la neutralité de l'exercice.

Par contre, nous voulons changer la philosophie et les principes de subventionnement et de financement, en tout cas dans toutes les matières dont nous sommes concernés aussi au niveau fédéral.

Maintenant, la volonté du Gouvernement – on en a encore discuté ce matin – sur tous les objets qui ont fait, au niveau fédéral, en sorte que les subventions disparaissent par objet, mais se retrouvent dans l'enveloppe commune, est de réaffecter pour les mêmes missions au niveau cantonal. C'est la philosophie, mais il faut bien se rendre compte que, compte tenu du fait que l'enveloppe va évoluer selon la situation financière de l'ensemble des cantons suisses, comme je viens de vous l'expliquer, nous ne pouvons pas aujourd'hui donner la garantie que, demain, s'il y avait tant pour les forêts, tant pour les routes, tant pour les handicapés, etc., on donnera strictement les mêmes montants. Ce n'est pas possible. Le montant sera en proportion le même, mais peut-être qu'il sera réduit compte tenu de la nouvelle situation – ce que nous ne souhaitons pas. Mais, il faut être réaliste et regarder les choses comme elles sont et comme elles se dessinent actuellement.

Quoi qu'il en soit, le Parlement aura à débattre, tout d'abord, d'un acte modificateur général, dans lequel vous allez retrouver ces 30 "modifications de législations cantonales" – entre guillemets – qui vont permettre l'application ensuite de la RPT au niveau cantonal. Dans le cadre de la préparation de cet acte et ensuite surtout dans la manière d'appliquer la RPT dans le canton dès 2008, bien sûr que le Parlement aura les compétences dont il dispose déjà aujourd'hui et il aura son mot à dire sur la manière dont le Gouvernement voudra bien "répartir" – entre guillemets – ou utiliser l'enveloppe qui nous vient de Berne dans le cadre cantonal.

Ce qui est extrêmement important, et c'est là qu'il faudra faire le pas et c'est là que les députés ont aussi du travail à faire, c'est qu'il faut bien comprendre qu'au niveau communal, dans les relations canton-communes, nous devons changer et nous devons changer dans la même philosophie qui préside à la philosophie RPT, avec les mêmes principes.

Merci.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Die CVPO hat den Bericht der Arbeitsgruppe zur Kenntnis genommen und gleichzeitig stellt sich uns eigentlich die wichtige Frage wie es denn mit dem Finanzausgleich auf kantonaler Ebene weitergeht. Herr Staatsrat Fournier hat jetzt teilweise in diese Richtung gewisse Äusserungen gemacht. Die Neuregelung auf Bundesebene wäre nach unserer Auffassung die beste Gelegenheit, das gleiche parallel auch auf kantonaler Ebene zu tun.

Ich frage den Staatsrat deshalb an, ob der Kanton sich bezüglich des Finanzausgleichs auf kantonaler Ebene ebenfalls bereits konkrete Gedanken macht. Der Zwischenbericht bleibt in diesem Bereich leider sehr vage, obwohl eine der drei Zielsetzungen heisst: Anwendung der Grundsätze des Finanzausgleichs und der Aufgabentflechtung auf kantonaler Ebene.

Wenn der Staatsrat zum heutigen Zeitpunkt noch nicht konkreter werden kann oder will, erwartet die CVPO dies im nächsten Zwischenbericht vom Oktober 2006. Wir sind der Auffassung, dass dieser interkantonale Ressourcenausgleich für das Zusammenleben in unserem Kanton von entscheidender Bedeutung ist.

Ich danke Ihnen.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'ai beaucoup de compréhension pour les interrogations qui restent encore sans réponse que vous avez soulevées par rapport aux communes.

Il faut savoir que nous sommes dans une phase, actuellement, où non seulement on a fini l'inventaire, mais où on est en train de chiffrer les conséquences pour le canton et pour les communes. Ensuite, il s'agira de prendre du recul et d'avoir la vision globale en ce qui concerne l'impact sur les communes – pour l'instant, on ne l'a encore pas suffisamment précisément – pour, ensuite, pouvoir faire des propositions de désenchevêtrement, de simplification dans la philosophie RPT, mais en assurant en même temps la neutralité des charges entre canton et communes. C'est un exercice dont on ne peut pas encore parler aujourd'hui parce que l'on n'a encore pas chiffré dans le détail et surtout on n'a pas le recul pour voir la situation d'ensemble pour pouvoir faire des propositions.

C'est non seulement la volonté du Gouvernement, mais on n'aura pas le choix parce que l'on ne pourra pas, avec les dispositions actuelles qui régissent les relations canton-communes dans les différents domaines où il y a des flux financiers du canton en direction des communes ou parfois l'inverse, simplement appliquer la RPT parce qu'il y a des communes qui partiront en éclats financiers immédiatement. On est donc obligé de faire cet exercice-là.

Toutefois, maintenant, c'est beaucoup trop tôt puisque l'on n'a pas toutes les données et surtout puisque l'on n'a pas la vue d'ensemble pour pouvoir faire des propositions concrètes.

Cela dit, vous verrez bien et je pense que vous imaginez déjà maintenant la difficulté de l'exercice parce que même si on arrive à démontrer par A+B au centime près qu'il y a une neutralité des coûts, même peut-être un peu dans l'avantage des communes, vous verrez que les communes seront touchées entre elles d'une façon tout à fait différenciée, forcément puisque l'on n'a plus les mêmes principes de financement. C'est là aussi que réside une grande difficulté de l'exercice, mais on va informer au mieux. D'ailleurs, on tient la Fédération des communes valaisannes, qui s'inquiète beaucoup, informée régulièrement de l'avancement de nos travaux, mais je répète que la philosophie va dans cette direction-là.

Hr. Grossrat Gilbert Loretan (CSPO):

Die CSPO hat mit grossem Interesse vom Orientierungsbericht des Staatsrats Kenntnis genommen. Dieser Bericht gibt einen ausgezeichneten Überblick über den neuen Finanzausgleich und zugleich beinhaltet er eine sehr übersichtliche Auslegeordnung betreffend die vom Kanton zu meisternden Problemfelder.

Unsere Fraktion möchte der Regierung für diesen Bericht danken.

Gewisse Punkte wurden von Herrn Staatsrat Fournier bereits beantwortet, die wir ihm gerne stellen wollten. Eine Bemerkung haben wir noch. Bezüglich der finanziellen Auswirkungen hält der Staatsrat in seinem Bericht fest und ich zitiere: "Es sei jedoch erinnert, dass der Staatsrat keine Lasten auf die Gemeinden zu übertragen gedenkt". Diese Aussage

allein genügt nicht. Der Kanton Wallis ist einer jener Kantone, welche den schwächsten interkommunalen Finanzausgleich auszuweisen hat. Es kommt hinzu, dass seit mehreren Jahren dieser Finanzausgleich blockiert worden ist. Der Finanzausgleichsbeitrag sollte sich heute auf zirka 30 Millionen beziffern. Dies käme insbesondere finanzschwächeren Berggemeinden zugute. In der Tat ist der interkommunale Finanzausgleich bis heute auf 18 Millionen blockiert. Bei der Erarbeitung des neuen interkommunalen Finanzausgleichs müssen diese Mittel aufgestockt werden.

Die CSPO wird im Rahmen der weiteren Beratungen ihre Einschätzungen und Vorschläge einbringen.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

La préoccupation des communes et du fonds de péréquation. Une chose est certaine: le fonds de péréquation, tel qu'il existe aujourd'hui, Monsieur le député Gilbert Loretan, n'existera plus de la même manière dans le cadre de la nouvelle RPT.

Ensuite, il faut savoir que la situation financière des communes en Valais, d'une manière générale, s'est très fortement améliorée, et tant mieux, autant d'ailleurs pour les communes de montagne que pour les communes de plaine. Par conséquent, les mécanismes mêmes qui vont régir la nouvelle péréquation intercommunale ne seront plus les mêmes que ceux qui existent aujourd'hui. Voilà pour la première chose.

Deuxième chose: On ne peut pas discuter aujourd'hui d'une augmentation de la péréquation intercommunale pour le canton sans savoir quel sera le sort réservé au canton dans le cadre des montants qui nous seront effectivement alloués au moment où la RPT entrera en vigueur au niveau cantonal. Il faudra bien, en toute responsabilité, que l'on mette les noix sur un bâton, mais dans l'ordre des priorités et dans l'ordre voulu. On ne peut pas prendre d'engagement en responsabilité sans connaître nous-mêmes les moyens dont nous pourrions disposer dès 2008.

La discussion est close.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Da keine weiteren Fragen mehr vorliegen bedanke ich mich nochmals beim Steuerungsausschuss und dem zuständigen Staatsrat für die Behandlung dieses doch sehr wichtigen Geschäftes im Interesse unseres Kantons.

Wir fahren weiter mit Entwicklungen, Punkt 4 unserer Tagesordnung.

Développements / Entwicklungen:
Département des finances, des institutions et de la sécurité (DFIS) /
Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit (DFIS)

4. MOTION

**des députés Laura Kronig (suppl.) (SPO) et Marc Kalbermatter (suppl.)
(SPO) concernant les déductions personnelles pour les impôts cantonaux
et communaux: égalité de traitement des familles/parents avec écoliers
(14.03.2006) (1.062)**

MOTION

**von Grossrätin (Suppl.) Laura Kronig (SPO) und Grossrat (Suppl.)
Marc Kalbermatter (SPO) betreffend persönliche Abzüge für die
Kantons- und Gemeindesteuern: Gleichbehandlung der Familien/Eltern
mit Schülerinnen und Schülern (14.03.2006) (1.062)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Wohnt eine Schülerin, ein Schüler der Orientierungs- oder Mittelschule (oder der Berufsschule) im Internat oder bei einer Gastfamilie, können die effektiven Kosten dafür von den Steuern abgezogen werden.

Wohnt derselbe Schüler, dieselbe Schülerin in einer Mietwohnung, ist es nicht möglich diese Kosten innerhalb der Steuererklärung abzuziehen.

Für eine Familie kann aber eine Mietwohnung bei zwei oder drei Kindern durchaus billiger sein als die Internatskosten für die betreffenden Kinder. Diese Familien werden durch das heutige Steuerreglement benachteiligt.

Deshalb bitten wir um eine Anpassung des Steuerreglements, damit auch in Zukunft für Mietwohnungen von Orientierungsschülern, Mittelschülern und Berufsschülern die vorgegebenen Maximalabzüge gelten können.

Damit würden wir mit einer Ungleichbehandlung aufräumen und diese Einschränkung der betroffenen Familien aufheben.

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Der Präsident:

Danke Herr Grossratssuppleant.

Ich habe keine Wortmeldung.

Demnach kann diese Motion zur Behandlung überwiesen werden.

5. MOTION

du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant: pour une mise au concours public des postes de magistrats élus de l'ordre judiciaire (14.03.2006) (1.063)

MOTION

der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend öffentlicher Kandidatenauf Ruf für die Wahl zum Justizmagistraten (14.03.2006) (1.063)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Der Präsident:

Der Motionär verzichtet auf eine nochmalige Entwicklung der Motion. Sie liegt ja in schriftlicher Form vor.

M. le député Jean-Pierre Rouvinez (PDCC):

Si, aux yeux de notre collègue Jean-Luc Addor, le système de candidature des juges n'est pas parfait, mais il nous faut constater que l'ancien juge d'instruction enfonce une porte ouverte puisque la commission de justice s'était déjà penchée sur ce problème, il y a quelques années, et avait jugé la situation satisfaisante.

Les partis prennent leurs responsabilités en proposant des candidats juges ayant le profil requis assez tôt ou en dernière minute – il est vrai que le Parlement souhaite que ce soit plutôt plus tôt que plus tard.

Le Parlement, dans sa sagesse, élit la personne qui lui convient le mieux et les psychodrames relevés ne nuisent ni au sérieux ni au bon fonctionnement de la justice.

Aucun responsable de parti, aucun prétendant potentiel n'ignorent quand il y a une place à repourvoir.

A lire les rapports sur l'administration de la justice de ces dernières décennies, on ne trouve pas de dysfonctionnement lié à la personne des juges élus par ce Parlement.

A ce jour, à ma connaissance, il n'y a eu qu'un juge qui a été destitué et ce n'était pas un juge élu par le Parlement.

Comme vous êtes directement concerné par l'unique destitution dans notre république et canton du Valais, il me semble, sauf votre respect, Monsieur Addor, que vous pourriez avoir l'humilité aujourd'hui de ne pas donner de leçon sur le fonctionnement de nos institutions judiciaires.

Le groupe DC du Centre va rejeter cette motion, suivant en cela les recommandations de la commission de justice de l'époque, et vous convie, Chers collègues, à faire de même.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je n'aurais pas l'inélégance de répondre sur le terrain personnel sur lequel mon collègue a cru devoir s'aventurer. Je dis une seule chose, au risque effectivement d'enfoncer une porte ouverte: c'est que ce que nous demandons par cette motion n'a rien d'original, c'est tout simple, c'est tout simplement ce qui se pratique au niveau fédéral par le Parlement fédéral pour les élections qui sont de son ressort.

C'est tout.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen. Punkt 5 ist demnach bestritten und wir stimmen ab.

Par 54 voix contre 41 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 1.063 du député Jean-Luc Addor.

Diese Motion wird demnach vom Geschäftsverzeichnis gestrichen.

6. POSTULAT
du député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) et cosignataires
concernant: moins de bordereaux d'impôts (14.03.2006) (1.067)
POSTULAT
von Grossrat (Suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB) und
Mitunterzeichnenden betreffend weniger Papierkrieg bei den Steuern
(14.03.2006) (1.067)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Pierre-Jean Darbellay (PDCB):

Aujourd'hui, le citoyen-contribuable reçoit pour payer ses impôts:

- la demande d'acomptes du canton avec 5 bulletins de versement,
- la demande d'acomptes de la commune avec 5 bulletins de versement,
- la taxation du canton avec un bulletin de versement,
- la taxation de la commune avec un bulletin de versement.

Cela fait au minimum 4 courriers et 12 bulletins de versement.

De plus, le contrôle de l'encaissement, les procédures de rappel, voire de poursuite, se font au niveau du canton et de la commune.

En résumé, nous avons deux fois la même tâche, deux fois le même travail, deux fois le choc du contribuable qui reçoit sa douloureuse.

Par ce postulat, je souhaite une étude pour simplifier le système qui entraîne un gain de temps et d'argent pour les collectivités et le citoyen-contribuable.

Ce postulat n'a pas pour but de supprimer des emplois dans les communes, mais, pour une fois, de les décharger. Il faut libérer des énergies dans les communes pour les tâches de proximité et cette intervention va dans ce sens.

Ce postulat peut s'inscrire tout à fait dans le cadre bien plus général de répartition des tâches entre Confédération, canton et communes.

Je vois aussi ce postulat comme un test du Gouvernement et du Parlement. Malgré que nous vivions une période où les finances vont très bien, il est de notre devoir de ne pas négliger les potentiels d'économies de notre système.

Je vous invite donc, Chers collègues, à soutenir ce postulat, si besoin est, et vous souhaite une bonne journée.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine Wortmeldung. Demnach gehe ich davon aus, dass das Postulat überwiesen werden kann.

7. POSTULAT

**du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant
la prise en compte des impôts dans le minimum vital du droit des
poursuites (16.03.2006) (1.070)**

POSTULAT

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter,
betreffend Einbezug der Steuern ins betriebsrechtliche
Existenzminimum (16.03.2006) (1.070)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter (SPO):

Jemand muss hart durch um seine Schulden los zu werden und verschuldet sich dadurch von neuem.

So geht es oftmals Personen, deren Einkommen bis ans betriebsrechtliche Existenzminimum gepfändet wird.

Da dieses Minimum die Bezahlung der Steuern nicht vorsieht, häufen sich die Steuern bei einer Lohnpfändung an und so passiert es plötzlich, dass durch die Pfändung alle anderen Schulden abbezahlt sind und die Pfändung trotzdem über längere Zeit weitergeführt werden muss, weil inzwischen auch die unbezahlten Steuern über Lohnpfändung abgestottert werden müssen.

Das macht keinen Sinn, denn

- das Leben am betriebsrechtlichen Existenzminimum ist hart und wer über Jahre gepfändet wird, verliert irgendwann die Motivation zum arbeiten, wenn dem Gepfändeten einerseits etwa gleich viel bleibt wie einem Sozialhilfeempfänger, wenn sich aber bei ihm im Gegensatz zu einem Sozialhilfeempfänger bedeutende Steuerschulden anhäufen;

- die öffentliche Hand verliert wegen dem betriebsrechtlichen Existenzminimum jedes Jahr Geld, weil eine ordentliche Bezahlung der Steuern nicht möglich ist;

- die Bezahlung der Steuern an sich wird durch diese Handhabung abgewertet. Wenn im betriebsrechtlichen Minimum die Bezahlung der Steuern nicht als notwendige Ausgabe vorgesehen ist, kann das interpretiert werden, als ob die Bezahlung der Steuern eine unwichtige, vernachlässigbare Grösse sei. Diese Abwertung kann nicht im Sinne des Gesetzgebers sein.

Aus diesen Gründen ersuchen wir den Staatsrat sich für den Einbezug der Steuern in das betriebsrechtliche Existenzminimum auf Bundesebene einzusetzen und diesen Einbezug im Wallis zu überprüfen.

Gegebenenfalls könnten die geschuldeten Steuern auch direkt durch das Betreibungs- und Konkursamt vom gepfändeten Lohn bezahlt werden.

Ich danke dem Staatsrat für die Unterstützung bei diesem Anliegen.

Der Präsident:

Danke Herr Grossratssuppleant.

Das Postulat wird nicht bestritten. Demnach ist es zur Behandlung überwiesen.

8. INTERPELLATION

de la députée Laetitia Massy (GRL) concernant l'encaissement des amendes d'ordre: excès de zèle ou manque de directives claires?

(16.03.2006) (1.073)

INTERPELLATION

von Grossrätin Laetitia Massy (GRL) betreffend Inkasso von Ordnungsbussen: Übereifer oder Mangel an klaren Weisungen?

(16.03.2006) (1.073)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Laetitia Massy (GRL):

Les polices d'aujourd'hui collaborent, et c'est tant mieux.

Dans le cas de l'encaissement d'amendes d'ordre mineures non réglées par exemple, les données des conducteurs récalcitrants sont rapidement transmises de l'étranger ou des cantons concernés à la police de leur canton de domicile.

Pragmatique et efficace, ce mode de faire devrait donc soulager la police cantonale valaisanne d'un certain nombre de tâches administratives.

Ce n'est donc pas cette méthode que je conteste, bien au contraire, mais les moyens parfois mis en œuvre pour encaisser des montants que je qualifierai de mineurs.

Dans le texte de mon interpellation, je mentionne quelques exemples, dont je ne reprendrai ici qu'un seul: celui de l'amende de parcage à Bâle, transmise à la police cantonale valaisanne, alors que le propriétaire du véhicule en question n'avait reçu qu'un seul courrier. Jusque-là, rien de bien dramatique, si ce n'est la promptitude avec laquelle on se débarrasse de certains dossiers.

Non, ce que je conteste, c'est le fait qu'une patrouille de police, très zélée au domicile, ou alors fort peu occupée, se soit emparée de l'affaire pour se rendre de bon matin au domicile du propriétaire du véhicule incriminé, tout cela pour encaisser l'astronomique somme de... 80 francs. Le fautif étant alors à son travail, il a fallu négocier pour éviter que les agents ne s'y rendent, mais acceptent en contrepartie de lui téléphoner. L'affaire a été réglée avec succès le soir même. Pourquoi dès lors n'avoir pas commencé immédiatement par un coup de téléphone, évitant ainsi de monopoliser une patrouille pour une tâche purement administrative et parvenir finalement au même résultat?

Intriguée, je me suis renseignée et j'ai eu l'écho d'autres faits révélant également un déploiement de moyens disproportionnés par rapport aux affaires traitées ou aux montants à encaisser.

J'ose espérer que ces cas soient isolés et ne constituent pas un mode de faire. A une époque où l'on entend sans cesse déplorer le fait que la police n'a pas le temps de s'occuper de tout, il est regrettable que des agents soient dévolus à de telles tâches au détriment certainement de missions bien plus importantes.

Je demande donc au Conseil d'Etat de bien vouloir m'informer sur le nombre d'affaires similaires traitées par le Valais pour des tiers, le temps qui y est consacré et le nombre de dossiers de ce type traités à l'extérieur pour le compte de la police cantonale valaisanne.

Je souhaite également connaître les directives cantonales concernant l'encaissement des amendes d'ordre mineures pour des cantons ou pays tiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Madame la députée Laetitia Massy, je suis persuadé que, dans votre belle existence, vous avez eu souvent l'occasion de porter des actions alors que les montants en jeu n'étaient pas si importants que ça, et ce sont finalement ces actions-là qui sont les plus importantes.

Cela dit, dans l'affaire qui nous préoccupe, la police cantonale, lorsqu'elle se déplace, n'a pas pour mission essentielle d'aller encaisser 80, 120 ou 180 francs. La police cantonale, lorsqu'elle se déplace sur la demande d'un canton tiers ou d'un pays tiers pour l'encaissement d'une amende, se déplace avant tout dans le cadre de sa mission d'identification de l'auteur, tel que le demande le canton ou le pays dans lequel l'infraction a été commise et cette identification ne peut se faire que par des agents assermentés.

Alors, bien sûr, pour servir au mieux la population valaisanne, la police cantonale facilite les démarches administratives en permettant aux personnes concernées d'effectuer un paiement immédiat au moment où la visite est rendue.

Il en va de même d'ailleurs pour son rôle, que vous qualifiez d'intermédiaire. Les formulaires d'autres cantons sont parfois si peu transparents et si peu clairs qu'il est bien pour le contribuable valaisan qui a fauté à l'extérieur du canton de pouvoir avoir une explication un peu plus précise sur les raisons et sur les circonstances telles qu'elles ont été perçues par l'autorité d'un autre canton ou d'un autre pays.

Pour répondre aux questions précises:

Combien d'affaires précises d'encaissement d'amendes d'ordre sont-elles traitées par la police cantonale valaisanne par année, encaissements d'ordre mineur par des cantons ou d'autres pays? La police cantonale traite annuellement environ 1'600 requêtes émanant d'autorités extracantonales, en majorité bien sûr d'autres cantons avant de passer à d'autres pays.

Combien de temps cela occupe-t-il nos agents de police? Il n'est absolument pas possible de vous donner le décompte du temps consacré à ces procédures parce que ces démarches sont intégrées à la mission ordinaire de la police. Les policiers, lorsqu'ils se trouvent dans un secteur, en même temps, prennent en charge la visite domiciliaire ou bien souvent d'ailleurs dans des entreprises parce que ce sont des voitures d'entreprise qui sont concernées et qu'il faut identifier quand même le conducteur de la voiture qui a été pris en flagrant délit, pas la voiture, mais le conducteur. C'est la raison pour laquelle on ne peut pas vous donner le temps parce que cela est intégré à la mission ordinaire et les tâches ordinaires de la police cantonale.

Combien d'affaires du même type sont-elles traitées et résolues par d'autres cantons ou pays pour le compte du canton du Valais? Il faut savoir que, dans notre canton, on a pris l'option d'envoyer directement, et non pas de saisir l'autorité d'un autre canton, nos revendications et nos requêtes. C'est seulement lorsqu'il n'y a pas de réponse qu'on agit via l'autorité locale. Cela représente environ 300 cas par année.

Y a-t-il des directives cantonales pour le mode de faire et la procédure à suivre (rappels par téléphone, par courrier ou par visites à domicile)? Il n'y a effectivement pas de directives particulières dans ce domaine. La police cantonale applique la loi sur les amendes d'ordre, selon laquelle le contrevenant peut s'acquitter du montant de l'amende immédiatement ou dans les 30 jours. En cas de non-paiement dans le délai imparti, il y a bien sûr mise en poursuite.

Les cas cités dans cette interpellation constituent-ils des cas isolés ou la liberté de manœuvre est-elle laissée aux différents postes de police? Alors, bien sûr, on a 1'600 cas par année et on ne pas se déplacer pour ces 1'600 cas parce que, bien souvent, ces cas sont réglés avant même que la police n'intervienne. Donc, les cas que vous mentionnez restent, comme expliqué tout à l'heure, des exceptions.

Entrée en matière et lecture

**9. PROJET DE DECISION
concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la
Viège, sur le territoire de la commune de Viège**

Eintretensdebatte und Lesung

**BESCHLUSSENTWURF
betreffend die Gewährung von Subventionen für die Korrektionsarbeiten
der Vispa, auf dem Gebiet der Gemeinde Visp**

Commission de l'équipement et des transports / Kommission für Bau und Verkehr

Präsident: Anton Andenmatten / Rapporteur: Jean-Pierre Rouvinez

Discussion sur l'entrée en matière:

Hr. Grossrat (Suppl.) Bernhard Bittel (CSPO):

Bei den Hochwassern der Jahre 1993 und 2000 blieb die Stadt Visp dank den vorgenommenen dringlichen Massnahmen verschont. Das war nicht immer so. Aus der Jubiläumsschrift zum hundertjährigen Bestehen der Gemeindefeuerwehr von Visp anno 1930 steht unter anderem geschrieben, ich zitiere:

"1868 fand in der Burgerschaft zweites, grosses Schicksal statt: Der grosse Vispeneinbruch, die gewaltige Katastrophe, zwischen dem 12. und 19. August, die einen schönen Teil der noblen Burgerschaft von Visp unter Wasser setzte. Das war für die Vespia Nobilis der zweite schwarze Tag (der erste war das verheerende Erdbeben im Jahre 1855).

Schon im Jahre 1849 war in der Urversammlung vom 21. Juni die Rede von dem schauerlichen Vispeausbruch beim Kalkofen. Später, anno 1858 und 1860 wurde der Wassereinbruch wieder Gegenstand der allgemeinen Urversammlung. Alle Katastrophen sollten für uns heute grosse Warnung sein". Zitat Ende.

Aus diesem Bericht geht eindeutig hervor, dass der Hochwasserschutz für die Gemeinde Visp höchste Priorität hat.

Die Regierung hat das Problem erkannt und will durch gezielte Massnahmen die Vispe im Falle eines Jahrhunderthochwassers bändigen.

Zum problematischen Verhalten der Seitenbäche sei auch der Breiterbach bei Neubrück Stalden erwähnt, der beim Hochwasser 2000 die Vispe bis zum Weiler Ackersand für mehrere Tage zurück staute und somit wesentlich beigetragen hat, dass Visp nicht überflutet wurde.

Deshalb bitte ich den Staatsrat auch das Einzugsgebiet des Breiterbaches im Auge zu behalten, denn die rechtwinklige Einmündung in die Vispe kann diese erneut bis zum Weiler Ackersand zurück stauen und grossen Schaden anrichten.

Lassen Sie mich, meine Damen und Herren – quasi ausser Konkurrenz – meine Genugtuung über die Neuklassierung der Saastalstrasse zum Ausdruck bringen. Ich bin überzeugt, dass die drei Teilprojekte Ramschflüe, Bodenbrücke und die Galerie Zen Walken so rasch als möglich realisiert werden. Die CSPO ist für Eintreten.

M^{me} la députée Viviane Zehnder (PDCB):

Il devient urgent d'entreprendre les travaux d'aménagement de la Viège vu les importants dégâts connus ces dernières années et la faible capacité d'absorber les crues par ce cours d'eau, le bassin de la Viège étant l'un des plus grands en Valais.

Un concept a déjà été mis en place avec un projet de 14 mesures sécuritaires. Un certain nombre de travaux ont déjà été aménagés par les communes en amont.

Aussi si l'on veut éviter les catastrophes, dont les dégâts risquent de coûter beaucoup plus cher que les travaux sécuritaires, il est grand temps d'entreprendre les travaux utiles.

Le montant s'élève à un total arrondi de 14,2 millions de francs. La subvention complémentaire dépend de la force financière de la commune. Le taux pour Viège est de 0%. L'aide des autorités fédérales et cantonales est donc impérative et urgente.

La commission thématique de l'équipement et des transports est entrée en matière à la quasi-unanimité, par 12 voix et une abstention.

Dès lors, le groupe DC du Bas-Valais accepte l'entrée en matière et vous remercie de suivre le préavis de la commission. Merci.

M. le député Claude-Alain Richard (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG a examiné attentivement ce projet de décision concernant l'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège. Celle-ci connaît fréquemment d'importantes crues. Les deux les plus importantes sont celle de septembre 1993 et celle d'octobre 2000. Grâce aux mesures d'urgence mises en place, la ville de Viège a été chaque fois épargnée.

Néanmoins, l'analyse des dangers montre que les objectifs de protection pour la ville et l'industrie ne sont pas atteints puisque la crue de temps de retour de 100 ans dépasse largement la capacité actuelle de la Viège.

En outre, si l'objectif de protection est fixé à une crue centennale, il convient de limiter les dégâts également en cas d'apparition d'un événement extrême, pour lequel aucune mesure structurale ne peut être raisonnablement envisagée.

Les principales actions du concept de protection sont:

- augmenter de 20 à 25% la capacité hydraulique;
- empêcher tout débordement en rive droite (centre de Viège et industrie);

- limiter les risques dans la région de Viège ouest;
- garantir une rétention des pointes de crue dans le barrage de Mattmark (capacité augmentée en 2001).

Pour atteindre ces objectifs, le projet prévoit 14 mesures sécuritaires localisées et calculées à hauteur de 14'220'000 francs.

Suite à différents subventionnements, ce projet sera financé de la manière suivante:

- participation de la Confédération (65%) sous réserve ou 9'243'000 francs;
- l'Etat du Valais participera à raison de 4'260'000 francs;
- la part restant à la charge de la commune de Viège se limiterait à 711'000 francs.

A l'analyse de ces chiffres, nous nous rendons immédiatement compte que sans une aide importante de la Confédération et du canton, la commune de Viège ne pourra pas mener à bien ces travaux trop onéreux pour elle.

Le groupe PS/AdG est d'accord d'entrer en matière concernant cet objet.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Jean-Pierre Imboden (CVPO):

Bei einem Unwetter kann die Vispa in der Gemeinde Visp und im Industriegebiet von Visp Schäden in Höhe von 2 bis 2,5 Milliarden Franken anrichten.

Besonders die Lonza mit ihren wichtigen und willkommenen Arbeitsplätzen muss möglichst gut geschützt werden.

Bei einer Überschwemmung der Lonza könnte es dazu kommen, dass sich dieser für Visp und die Region wichtiger Arbeitgeber entschliesst, Arbeitsplätze abzubauen und ins Ausland zu verschieben.

Die Fraktion unterstützt dieses Projekt einstimmig und fordert den Staatsrat auf schnellstmöglich zu handeln, damit nicht wertvolle Zeit mit Planen verbracht und die Ausführung, wie bei bestehenden Hochwasserschutzprojekten, viele Jahre hinausgeschoben wird.

Ich danke.

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Die SPO/Linke Allianz unterstützt den Subventionsbeschluss für die Korrektionsarbeiten der Vispa.

Visp als wichtiger Wohn- und Industriestandort ist mit Vorteil besser vor Hochwasser zu schützen. Wichtig ist dabei, dass beim ganzen Projekt schon beim Mattmark, im Saas- und Matteredal mit den Korrekturen begonnen wurde. Wichtig und richtig ist auch, dass sich das Baureglement der Gemeinde Visp nach den Naturgefahren richtet und nicht wild drauflos gebaut wird, wie das in früheren Jahrzehnten in vielen Walliser Gemeinden oft der Fall war.

Auf einen Punkt möchte die SPO/Linke Allianz besonders Wert legen.

Wann immer möglich sollen und müssen bei Hochwasserschutzprojekten Ausweitungen des Flussbettes vorgenommen werden. Zudem sollten oder besser "müssten" den Anliegen von Pro Natura tatsächlich Rechnung getragen werden, denn diese Anliegen sind fundiert und berechtigt.

Ich danke.

M. le député (suppl.) Christian Favre (PDCC):

Le groupe DC du Centre a pris bonne connaissance du message concernant la décision d'octroi de subventions pour les travaux d'aménagement de la Viège.

Dès lors, nous pouvons vous faire part des remarques suivantes:

- En cas de crue centennale, nous reconnaissons les risques considérables pour la ville et l'industrie, d'où l'importance des travaux proposés.
- Nous apprécions les différents éléments du projet, tant sécuritaires qu'environnementaux.
- Par contre, est-il vraiment judicieux d'accorder une marge financière de 20% couvrant les divers et imprévus au lieu des 10% habituels?

Avec ces brèves considérations, le groupe DC du Centre entre en matière.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Pierre Penon (GRL):

Le Parlement doit se prononcer sur la participation du canton pour des travaux qui font partie des objectifs politiques du département en matière de protection des personnes et des biens.

Le projet que l'on nous soumet, soit les travaux d'aménagement de la Viège, fait également partie de la planification intégrée pluriannuelle; si bien que personne ne saurait contester de tels travaux indispensables pour la sécurité.

Le groupe radical-libéral en est conscient et, de ce fait, entre en matière.

Cependant, sous réserve d'éventuelles modifications, le projet est devisé aujourd'hui à 14 millions, dont 4,5 millions représentant la part du canton. Il semblerait, toutefois, utile de connaître si la part du canton, ne serait-ce qu'en partie, sera versée sur l'exercice 2006. Si tel était le cas, ferait-elle l'objet d'un crédit supplémentaire ou la dépense est-elle prévue au budget? Même si les travaux, selon le message, sont étalés sur cinq ans, il est néanmoins difficile de comprendre quelle part serait prise sur l'exercice 2006.

Cette demande de précision du groupe radical-libéral au Conseil d'Etat vise à s'assurer que le double frein aux dépenses et à l'endettement puisse être respecté sur l'exercice 2006 même en conduisant ce projet important.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir nous apporter ces précisions.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO unterstützt die Subventionierung der Korrektionsarbeiten an der Vispa durch den Kanton Wallis in der Höhe von rund 4,2 Millionen Franken. Das Schutzkonzept sieht sehr wichtige Massnahmen zur Erhöhung der Sicherheit von Visp vor. Mit Glück kann man sagen ist Visp 1993 von einer grossen Katastrophe verschont geblieben. Man kann die Natur und ihre Gewalten leider nur schwer bezwingen. Die Katastrophe von Brig 1993 und viele andere Überschwemmungsereignisse, die seither in der Schweiz und den umliegenden Alpenländern stattgefunden haben, zeigen eindrücklich, dass der Mensch mit seinen bautechnischen Massnahmen leider oft zu spät ist.

Als Visper hoffe ich doch sehr, dass mit der Unterstützung dieser Vorlage in weiser Voraussicht der Wohn- und Wirtschaftsraum Visp geschützt werden kann, bevor ein ausserordentliches Naturereignis uns dazu im Nachhinein zwingt. Die Prognosen gehen von einem Schadenereignis von bis zu 2 Milliarden Franken aus. Visp will und muss seinen Schutzauftrag wahrnehmen und braucht dazu die Unterstützung des Kantons.

Die FDPO ist für Eintreten.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Anton Andenmatten (CVPO), Präsident der thematischen Kommission für Bau und Verkehr:

Wie bereits die Vorredner erwähnt haben, haben die Hochwasser der Vispa im September 1993 und im Oktober 2000 im Saastal bzw. im Mattertal grosse Schäden angerichtet. Die Gemeinde Visp blieb dank Interventionsmassnahmen zwar vor grösseren Schäden verschont. Diese Unwetter zeigten aber auch die prekäre Situation für Visp.

Die Abflusskapazität der Vispa beträgt heute 400 m³/s. Gemäss der Gefahrenanalyse müsste die Vispa jedoch 500 m³/s aufweisen für ein Jahrhunderthochwasser. Das vorliegende Hochwasserschutzprojekt sieht jetzt 14 Einzelmassnahmen vor. Dabei geht es einmal darum, die Abflusskapazität zu erhöhen und zwar durch die Erhöhung der Ufermauern und die Höherverlegung der Brücken.

Auf der rechten Seite werden zudem die Ufermauern höher gebaut als auf der linken Seite. Damit soll auch bei einem Extremereignis ausgeschlossen werden, dass das Zentrum von Visp und das Industrieareal überflutet werden. Bei einem Extremereignis würde eine linksufrige Überflutung der Vispa, bei der ein weniger empfindliches Gebiet betroffen wird, in Kauf genommen. Mit verschiedenen Massnahmen sollen jedoch auch hier die Schäden beschränkt bleiben.

Zusammenfassend kann ich nochmals festhalten, dass das Projekt auf 14,2 Millionen geschätzt wird. Der Bund beteiligt sich mit 65 Prozent, d.h. 9,2 Millionen und der Beitrag des Kantons ist 30 Prozent, d.h. 4,2 Millionen Franken. Dieser Betrag ist auch Gegenstand dieses Beschlusses. Für die Gemeinde Visp verbleiben Restkosten von 5 Prozent, d.h. 700'000 Franken.

Ich kann noch darauf hinweisen, dass bei diesem Projekt ein sehr gutes Kosten-/Nutzenverhältnis erzielt werden kann. Mit 14,2 Millionen Franken können potentielle Schäden von 500 Millionen Franken im Zentrum von Visp und bis zu 2 Milliarden Franken für die Industrie vermieden werden.

In Bezug auf die Frage von Kollega Penon bezüglich der Kantonsfinanzierung, bitte ich Herrn Staatsrat dies dann noch zu präzisieren, damit auch die doppelte Schuldenbremse eingehalten werden kann.

Die Kommission hat diesem Geschäft ohne Gegenstimme zugestimmt. Es freut mich, dass sich auch alle Vorredner positiv zu diesem Geschäft geäußert haben und aufgrund dieser Einstimmigkeit ist es sicher sinnvoll – wie in der Tagesordnung auch vorgesehen – wir jetzt die Lesung durchführen können.

Ich danke für die Unterstützung und die Aufmerksamkeit.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous me permettrez d'être peut-être un peu long dans cette entrée en matière, tout simplement parce que ce sujet de sécurité n'est pas tout à fait banal, du moins en tout cas par son ampleur.

Dans cette salle, assez régulièrement, comme d'ailleurs dans les débats de la commission thématique, revient la fameuse question: "oui, vous faites bien de faire la troisième correction du Rhône, mais que faites-vous pour les affluents du Rhône?" Ce souci, très souvent exprimé ici ou en commission, est un souci que nous prenons évidemment en compte. La sécurité la plus mal foutue – si je puis m'exprimer ainsi –, c'est une sécurité ponctuelle parce qu'une sécurité ponctuelle est vite débordée. Il est donc essentiel d'assurer une coordination entre les différentes mesures. Où la chose se complique, c'est qu'évidemment les maîtres d'œuvre ne sont pas les mêmes: s'agissant du Rhône, c'est le canton qui est maître d'œuvre en tant que propriétaire; s'agissant des affluents du Rhône, ce sont les communes qui, en tant que propriétaires, sont responsables de l'avancement de ces projets. Donc, mon département a à mener à la fois un travail de planification de ses propres projets (les projets de l'Etat) et un travail de planification des projets communaux. Notre département fait une incitation pressante pour que les communes assument leurs responsabilités par rapport aux projets sécuritaires cours d'eau. Il en va, pour les communes, d'une question de responsabilité parce qu'il faut rappeler ici que les communes sont responsables de l'aménagement de leur territoire, mais sont aussi les premières responsables de la sécurité sur leur territoire communal. Par rapport à cette responsabilité, il faut parfois rappeler à certaines communes ce devoir. Je m'empresse de dire que ce n'est pas le cas de la commune de Viège qui a empoigné les problèmes sécuritaires, comme d'ailleurs l'ensemble des communes des "Vispertäler", d'une façon assez exemplaire.

J'en viens maintenant au projet particulier de Viège. Mon collègue président du Gouvernement, que vous allez bientôt voir revenir ici, a l'habitude de dire "VISP: very important socialist people"; on pourrait dire "VISP: very important socialist president". En ce qui concerne plus particulièrement ce programme de Viège, on peut dire ici "VISP: very important security program".

Je crois qu'effectivement Viège est maintenant en Valais une espèce de nœud gordien. C'est un nœud gordien en matière de transports, mais c'est aussi un nœud gordien en matière de sécurité face aux dangers de l'eau. Il y a cette fameuse Vispa, que l'on considère

comme un affluent latéral, mais qui, en réalité, est une composante majeure du Rhône. Le Rhône est un petit torrent – si on peut dire – jusqu'à la Vispa. La Vispa double le volume du Rhône par son apport. La Vispa est un souci de planification depuis déjà de nombreuses années et en particulier aussi depuis 1999.

Les mesures urgentes – il est intéressant de le voir et de le constater – concernant la traversée propre de Viège, ces mesures urgentes qui ont coûté seulement quelques centaines de milliers de francs, ont permis d'améliorer la capacité de la Vispa à travers Viège d'environ 20%. Cela paraît peu, mais c'est déjà assez extraordinaire pour des mesures relativement simples.

Toutefois, si vous voulez encore améliorer cette sécurité pour la crue centennale et aussi pour les mesures à prévoir dans le cadre des crues extrêmes, alors, tout d'un coup, les projets prennent l'ascenseur. Les derniers pour-cent de sécurité sont toujours les plus difficiles à atteindre. C'est dans ce sens-là que ces mesures de Viège doivent être non seulement faites à Viège, mais doivent être aussi prises en amont à travers les cartes de dangers régionales. J'insiste là-dessus: l'eau ne s'arrête pas aux frontières communales.

Dans le cadre de ce projet, on peut aussi se féliciter que les cartes de dangers aient été établies au niveau, par exemple, du Mattertal comme nous avons aussi, avec votre aide, pu engager le projet de sécurisation à travers le barrage de Mattmark. Il s'agit donc là d'une activité ou d'une planification qui doit être coordonnée sur l'ensemble du cours d'eau.

Le deuxième projet qui fait de Viège ce nœud gordien dont je parlais, c'est évidemment le projet du Rhône. La mesure prioritaire du Rhône, en relation avec les énormes risques qu'il représente notamment pour la zone industrielle de Viège, sera la première à être mise à l'enquête publique au mois de juin de cette année. Le projet de mesure prioritaire du Rhône tient évidemment aussi compte des effets du projet de sécurité sur la Vispa.

Voilà ce que je voulais dire en introduction de ce sujet.

Maintenant, concernant les différentes interventions, je crois que le député (suppl.) Bernhard Bittel a eu raison de rappeler notamment la nécessité de travailler en amont. Je l'ai dit concernant la route de Saas; on reviendra sur cette question à un autre moment, mais vous apportez là de l'eau au moulin de la route.

Madame la députée Viviane Zehnder, j'aimerais attirer votre attention sur le fait que cette subvention différentielle n'est finalement qu'une toute petite goutte d'eau. Cette subvention différentielle, qui est de 0% pour la commune de Viège, n'est qu'un pourcentage du solde à charge de la commune en fonction de sa force financière. Cela signifie que lorsque les communes normales de ce canton n'ont plus à charge que 5% d'un projet dont elles sont en réalité maîtres d'œuvre, elles ont la possibilité de toucher encore un pourcentage de ce 5% pour alléger leurs charges. C'est donc très, très anecdotique, mais cela peut aider des petites communes qui seraient en quelque sorte submergées par de grands projets. Donc, pas trop de soucis ici pour la commune de Viège.

Le député Claude-Alain Richard a mis l'accent sur un élément dont on ne parle pratiquement jamais lorsqu'il s'agit des dangers de cours d'eau. On est toujours obnubilé par le débit à faire passer (on l'a dit, crue centennale), mais ce qui est essentiel, c'est d'observer une certaine modestie, une modestie technique par rapport à ce que nous savons des cours d'eau. Nous devons prendre les mesures qui seraient indispensables si nous sommes "débordés",

c'est-à-dire si les prévisions sont encore dépassées. Il faut reconnaître humblement que nous pouvons être débordés et faire en sorte que les dégâts ne s'exercent que d'une façon limitée sur les zones qui sont moins coûteuses à remettre en état que d'autres. C'est toute la question de la gestion des crues extrêmes. C'est une question philosophique et c'est une question financière aussi. C'est là que la philosophie rejoint la finance: si vous vouliez assurer une sécurité totale, éviter à tout prix que l'eau ne sorte de son lit, alors là les coûts seraient encore d'une tout autre nature.

Monsieur le député (suppl.) Jean-Pierre Imboden, nous ne voulons pas perdre de temps, mais nous devons aussi obtenir les moyens. Vous l'avez vu, pour la commune de Viège, ce n'est pas une charge si excessive; pour le canton du Valais, c'est un important montant qui doit trouver sa place aussi dans les planifications.

Le député Jean-Pierre Penon a eu raison de s'inquiéter de cette question. Je pourrais lui répondre ceci: Monsieur le député, il n'y a pas de problème concernant le budget 2006. L'article 4 du projet de décision prévoit que les subventions sont versées à partir de 2007. Donc, nous n'aurons pas de problème en 2006, même si – et je dois le dire ici humblement –, il est évident que si nous avons des reliquats de subventions en 2006, il est possible que nous passions peut-être, avec la bénédiction du Conseil d'Etat, par un paiement de subventions sur des montants déjà engagés par la commune; je pense par là notamment aux études. Toutefois, concernant les travaux eux-mêmes, il faut malheureusement ne pas se faire trop d'illusions: le projet n'est pas encore formellement approuvé. Il y a encore des oppositions, même si elles sont provisionnelles. L'approbation n'est pas encore en force. Ensuite, il faut mettre en soumission ces travaux. Il ne faut donc malheureusement, si l'on peut dire, pas craindre que des montants de subventions trop importants soient versés en 2006, mais il n'est effectivement pas prévu de versement de subventions en 2006. Nous nous trouvons souvent devant des retards dans les projets d'investissements communaux de cette nature. Au compte 2005, les montants à disposition ne sont pas toujours utilisés concernant les subventions à verser aux communes. Nous espérons bien que dans des projets tels que celui-ci nous puissions avancer tout de même assez rapidement.

Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher, j'ai un très grand respect pour Pro Natura, mais, en ce qui nous concerne, nous n'avons pas prioritairement à respecter Pro Natura: nous avons à respecter les principes d'aménagement des cours d'eau, tels qu'ils sont définis par la Confédération. Je crois que, de ce côté-là, nous faisons assez bien les choses, même si nous nous impatientons parfois de certaines lenteurs fédérales pour l'approbation de nos projets.

Le groupe DC du Centre s'inquiète de ce 20% de divers et imprévus. C'est tout simplement parce que l'état d'avancement des projets est un état d'avant-projet et que nous ne savons pas, par exemple, encore quel système de pont nous allons pouvoir mettre en place (le pont à lui tout seul figure pour 5 millions au budget). Les divers et imprévus complets portent sur un peu moins de 2 millions et on peut facilement imaginer qu'on ait une surprise désagréable de l'ordre du million uniquement sur le pont. Il faut toujours avoir la compréhension par rapport au niveau d'avancement du projet. Il est plus facile d'avoir un projet abouti en ce qui concerne un bâtiment nouveau qu'un projet abouti en ce qui concerne un aménagement de cours d'eau, même si les "accidents" ne sont jamais totalement écartés.

Voilà ce que je voulais dire en réponse à vos interventions, en vous remerciant de l'accueil favorable que vous faites à cette proposition de sécurisation qui est une des pièces du puzzle de la sécurité de toute une région.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Damit sind wir am Ende der Eintretensdebatte. Es widersetzt sich niemand.

L'entrée en matière est acceptée.

Wir haben auch keine Abänderungsanträge, die hinterlegt worden sind. Aus diesem Grund können wir direkt mit der Lesung weiter fahren.

Ich glaube, der Herr Rapporteur nimmt es mir nicht übel wenn ich ihn nicht nach vorne bemühe.

Titre et considérants, adoptés.

Articles 1 à 7, adoptés.

La discussion sur l'ensemble de la décision n'est pas utilisée.

Le débat final n'est pas utilisé.

Ainsi décidé par 106 voix et 6 abstentions en séance du Grand Conseil, à Sion, le 10 mai 2006.

Développements / Entwicklungen:

**Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE) /
Departement für Verkehr, Bau und Umwelt (DVBU)**

10. INTERPELLATION

**du député Didier Cachat (GRL) et cosignataires concernant le tunnel de
Collombey, trois ans après (14.03.2006) (5.027)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Didier Cachat (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend
Tunnel Collombey: drei Jahre danach (14.03.2006) (5.027)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Cachat (GRL):

Le tunnel de Collombey, que tout le monde dans le Chablais appelle "tunnel de la vallée", est ouvert depuis trois ans. Un de ses objectifs principaux était de résoudre le problème d'embouteillages à l'entrée de Monthey dus au trafic pendulaire et, durant l'hiver, aux touristes revenant des Portes du Soleil. Objectif atteint: bravo.

Mais..., car il y a un mais, le bouchon n'a pas disparu; il s'est simplement déplacé. On le subit maintenant au sortir du tunnel, 2 km plus loin. Au moins, en cas de mauvais temps, les gens sont à l'abri!...

En fait, cette nouvelle voie de circulation avec accès plus direct à l'autoroute a favorisé l'éclosion de nombreux centres commerciaux et tout ce qui va avec: stations-service, restauration rapide, etc., ce qui amène ainsi un grand nombre de véhicules ne facilitant pas la fluidité du trafic.

Là-dessus et pour tout compliquer, cette nouvelle route est devenue, par la force des choses et la volonté de la commune de Collombey-Muraz, l'entrée naturelle nord de la ville de Monthey.

Cerise sur le gâteau: on a réussi à construire trois ronds-points sur une distance de 200 mètres.

Le mardi 14 mars, Monsieur le chef du département, vous avez assuré ici au député Jean-Albert Ferrez que vous étiez aussi attentif aux problèmes de circulation dans le Bas que dans le Haut-Valais. Nous en acceptons évidemment l'augure. Vous avez aussi parlé de vos préoccupations concernant la traversée de Viège, problème n° 1 du canton en matière de circulation en voie d'être enfin réglé.

Monsieur le conseiller d'Etat, la région de Monthey ne revendique pas cette première place.

Après la promesse, suite à une intervention de mon collègue Bertrand Berthoud, de modifier le rond-point des Tardys entre Massongex et Monthey, promesse non réalisée d'ailleurs, après la bizarre transformation de la route menant à ce rond-point, nous nous demandons s'il existe un plan ou une vision de la circulation dans notre région.

Mais revenons à notre tunnel!

On nous a expliqué que lorsque le troisième rond-point, dit de Clos Donroux, serait transformé, la situation allait s'améliorer. Maintenant que ces travaux ont été réalisés, force est de constater qu'il n'en est rien.

Monsieur le conseiller d'Etat, est-il prévu, et c'est là la raison de mon interpellation, quelque chose pour améliorer la fluidité de la circulation dans le périmètre de la sortie du tunnel de Collombey et, pour élargir le débat, existe-t-il, pour le Chablais, un plan de développement des transports?

Je me réjouis de vous entendre.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Cette interpellation du député Didier Cachat prouve qu'il connaît aussi bien que moi la situation dans cette région puisque celle-ci est tellement proche de mon domicile qu'il est difficile de ne pas avoir fait les mêmes constatations que lui.

Ce qu'il est important de dire, c'est que le trafic fait comme l'eau, dont on parlait tout à l'heure: il s'oriente en fonction des facilités, de même d'ailleurs que les implantations industrielles et commerciales. Donc, le trafic local, comme le trafic de transit, s'est adapté à cette nouvelle route de contournement et, il faut le dire ici, c'était son but. La fréquentation du tunnel de Collombey dépasse les prévisions établies lors de la mise sur pied du projet: ce tunnel remplit donc parfaitement son rôle.

Au giratoire des Aunaires à Collombey, la présence des centres commerciaux a généré un trafic supplémentaire. La question qui pourrait se poser ici: doit-on interdire l'implantation de ces centres commerciaux? Je laisse répondre les communes concernées qui, dans un premier temps, les accueillent, pour ne pas dire les attirent, puis, dans un deuxième temps, se plaignent du trafic qu'ils génèrent.

Mais, je reviens sur ce phénomène: la présence des centres commerciaux a généré un trafic supplémentaire et l'attractivité de la déviation a provoqué un report du trafic de Monthey sud vers Monthey nord. Ces éléments nouveaux ont forcément une influence, à savoir la formation de bouchons au giratoire des Aunaires pour les véhicules qui arrivent par le tunnel de Collombey.

Selon les enregistrements automatiques de trafic dans ce tunnel durant l'hiver que nous venons de vivre, l'hiver 2005/2006, on a dénombré, à 20 reprises, la formation de bouchons à la sortie aval de ce tunnel, soit au total sur l'hiver 6 heures de bouchons d'une durée moyenne de 15 minutes chacun.

Ces événements se produisent lors des fortes affluences de fin d'année et durant les week-ends de janvier et de février, et ils sont directement liés au trafic touristique de ces périodes.

Mesdames et Messieurs les députés, au risque de vous décevoir et de passer pour quelqu'un qui n'est pas préoccupé par les questions de trafic, je dois vous dire que cette situation n'est pas alarmante. Nous nous trouvons dans cette région avec un fort trafic généré soit par du transit (liaison de la vallée d'Illiez), soit par du trafic régional généré par des centres commerciaux. Nous nous trouvons en quelque sorte dans une ville et c'est peut-être à cela que les habitants de ce canton devront finalement s'habituer. En effet, dans une ville, le trafic ne se déroule pas à 50 ou à 49,9 km/h en permanence, mais il se déroule avec des arrêts. On se plaint évidemment des bouchons de Viège – c'est la situation la plus catastrophique du canton –, mais je fais tous les jours le voyage ici à Sion et je suis pris tous les jours dans des bouchons depuis la sortie de l'autoroute de Sion. C'est une circulation urbaine et il est inévitable d'avoir ici ou là certains bouchons, notamment dans des périodes de forte affluence.

Cependant, Monsieur le député, je dois vous dire aussi que nous avons mandaté une expertise qui est en cours pour analyser les possibilités d'améliorer cette fluidité du trafic qui, malgré tout et globalement – quitte encore une fois à choquer, y compris les personnes qui se sont retrouvées dans ces bouchons et qui se retrouveront encore dans ces bouchons – , reste satisfaisante pour une situation de ce genre.

En ce qui concerne le dimensionnement des giratoires, celui-ci ne peut pas être basé sur les pointes du trafic. C'est ce que je disais tout à l'heure concernant aussi les aménagements de cours d'eau et de sécurité. On pourrait bien sûr tout dimensionner à l'américaine, avec des surdimensionnements dans le 95% des cas, pour pouvoir faire face à des trafics de pointe de 5%. Il est donc raisonnablement admis, y compris en circulation routière et pas seulement dans le Chablais, Monsieur le député, que, durant certaines périodes de pointe, le trafic est tellement dense qu'il n'est plus possible de l'absorber sans perturbation.

En ce qui concerne la liaison routière Monthey-Massongex, c'est justement parce qu'il existe une planification de l'ensemble de ces liaisons chablaisiennes que nous avons ramené cette voie de circulation de trois pistes à deux pistes. Après certaines incompréhensions qui m'ont beaucoup étonné puisque ces projets ont été menés en concertation et après information des communes concernées, il faut considérer que cette restructuration de route donne satisfaction et que les dispositions sont prises maintenant pour inciter aussi le trafic cycliste à utiliser des itinéraires mieux adaptés qu'une route de ce genre.

En ce qui concerne le très fameux et quasi légendaire carrefour des Tardys, Monsieur le député, il va faire l'objet d'une modification. Mais, je vous ai déjà dit au moins dix fois concernant ce giratoire que:

1. il est parfaitement aux normes,
2. il sera repris, légèrement modifié, plus pour des raisons de confort que des raisons de sécurité en tout cas, dans le cadre de l'aménagement de la pastille centrale, dont je vous rappelle qu'elle fait l'objet d'un accord avec la commune de situation.

Je le répète encore une fois, ce giratoire est parfaitement conforme aux normes; sans quoi, nous l'aurions déjà refait et aux frais de celui qui l'a projeté. Toutefois, il sera donc légèrement adapté pour augmenter la largeur de la bande de roulement dans un but de confort et ces travaux sont prévus pendant l'été 2006. J'espère que les événements, notamment communaux, ne me donneront pas tort.

Merci, Monsieur le député.

11. INTERPELLATION

**des députés Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et Roland Kuonen (suppl.)
(SPO) concernant: diminuer les réductions d'effectifs Cargo -
promouvoir des places de travail aux CFF (14.03.2006) (5.028)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Grossrat (Suppl.)
Roland Kuonen (SPO) betreffend Cargo Abbau mindern - Arbeitsplätze
bei der Bahn fördern (14.03.2006) (5.028)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Der Cargo Abbau verlief zum Glück etwas weniger gravierend als angekündigt. Einige bedrohte Stellen und Anschlüsse konnten im Wallis erhalten werden. Trotzdem sind wieder einige Stellen weg; der Arbeitsplatz Wallis um einige Bahnangebote leichter.

Doch statt sich in langes Klagen zu ergeben, frage ich den Staatsrat mit dieser Interpellation an, ob er bereit ist zum längerfristigen Erhalt und Ausbau von bestehenden Bahnangeboten beizutragen. Als konkreter Vorschlag zur Förderung von Arbeitsplätzen bei der Bahn ist bei den zuständigen Stellen der SBB zu verlangen, dass die alten und ungenügenden Zugkompositionen des Autoverlads Brig - Iselle durch neuere Kompositionen mit grösserem Lichtraumprofil ersetzt werden.

Diese Massnahme würde es in Zukunft erlauben, dass der Autoverlad durch den Simplon auch von Wohnmobilen, Kleinbussen, Lieferwagen und Autos mit Anhängern benützt werden könnte. Denn trotz grossartiger Ankündigung im Werbeprospekt für die vielfältigen Verlademöglichkeiten der soeben aufgeführten Fahrzeugtypen, dürfen diese nur bis zu einer Breite von bis zu 2,10 m und bei einer Maximalhöhe von bis zu 2,40 m verladen werden. Die meisten Wohnmobile, Wohnwagen und Lieferwagen sind aber heute höher und manche auch breiter und können so nicht vom Simplonverlad profitieren.

Zum Vergleich: die Autozüge zum Verladen an der Furka und beim Lötschberg sind rund einen Meter höher und können sogar Autocars befördern. Es zeigt sich also, dass das Angebot am Simplon nur halbpäzigt genutzt wird und dies auf Kosten von Umsatz und von Arbeitsplätzen bei der Bahn. Es kommt einem so vor, wie altgediente Wagen bis zum Ausrangieren noch einige Jährchen im Walliser Hinterland eingesetzt werden.

Damit Arbeitsplätze bei der Bahn in Zukunft erhalten bleiben, braucht es schon jetzt konkrete Schritte wie diesen Vorschlag. Es braucht ein breites Kundenangebot und dazu neues Rollmaterial, durchdachte Kundenlösungen und regelmässige, sich leicht zu merkende Fahrzeiten.

Ich hoffe, dass der Staatsrat bereit ist für die Umsetzung dieses konkreten Schrittes, damit wir hier im Wallis nicht in drei Jahren weitere Arbeitsplatzverluste bei der Bahn beklagen müssen. Danke.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

J'aimerais tout d'abord avec un petit sourire, puisque je suis persuadé que la députée Susanne Hugo-Lötscher, ne croit pas un mot de ce qu'elle dit, réfuter son affirmation selon laquelle le Valais se contenterait de prendre connaissance des plans de réduction d'effectifs des CFF.

Je crois que l'histoire perpétuelle de conflits que nous entretenons, à notre corps défendant, avec les CFF – depuis 9 ans que je suis au Gouvernement, nous avons réussi une certaine harmonisation de nos relations, je le dis aussi à l'occasion du centième anniversaire du Simplon, je le dis aux CFF, à leur direction et à M. le vice-directeur Blumenthal –, s'est un peu régularisée. Mais nous sommes en permanence en négociations actives, je dis "dynamiques" lorsqu'il y a conflit, avec les CFF par rapport à leur politique en Valais.

En rapport à la question posée, la réintroduction d'un système de transports des véhicules accompagnés a bel et bien été mise en place à la demande du canton. Ce ne sont pas les CFF qui nous l'ont proposée, eux qui n'avaient même pas répondu à l'appel d'offres que nous leur avons adressé; seul le BLS avait répondu. Vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs les députés, l'offre du BLS était tellement coûteuse que nous avons dû trouver des solutions moins chères parce que la Confédération ne nous aide pas dans ce qu'elle considère comme un service d'intérêt touristique et non un service d'intérêt public.

Alors, Madame la députée, j'aimerais au moins que vous reconnaissiez ici que nos négociations avec les CFF amènent parfois des résultats, même si nous devons considérer que, pour les CFF, nous n'avons pas la même importance de clientèle que Zurich ou qu'un axe ouest-est qui irait de Genève à Romanshorn.

Compte tenu des résultats d'exploitation de cette première année de l'Autoverlad au Simplon, l'acquisition éventuelle d'une deuxième composition avec un gabarit optimisé pour le transport de véhicules plus grands est à l'examen actuellement entre les CFF, division voyageurs, et mon Service des transports. Il faut quand même rappeler ici que nous ne sommes pas avec un service de même nature au Simplon qu'au Lötschberg et que là on ne peut pas faire de comparaisons: toutes ces opérations, ces commandes particulières aux CFF sont entièrement à notre charge. Je remercie encore une fois le Grand Conseil d'avoir donné la suite qui s'imposait au niveau budgétaire.

Si cette démarche, c'est-à-dire l'acquisition d'une deuxième composition, est envisageable et financièrement réalisable, alors nous proposerons au Grand Conseil, en temps opportun, une décision.

Ce sera à ce moment-là, Madame la députée, qu'il faudra apporter votre appui.

J'aimerais rappeler que ce service constitue un service complémentaire à la route nationale A9 du Simplon.

Concernant les solutions à trouver à la mesure du client, elles ne sont parfois pas à la mesure de notre porte-monnaie, et ici c'est aussi l'occasion de le redire.

En ce qui concerne CFF Cargo, merci, Madame la députée, de constater que l'on a pu sauver quelques emplois. Cela ne s'est pas fait tout seul non plus. On a surtout réussi à sauvegarder certaines possibilités économiques et industrielles pour ce type de transport de

marchandises. Le problème, c'est que cette division de CFF Cargo est séparée de la division voyageurs et est libéralisée. Cette division a omis, à plusieurs reprises, d'informer les cantons préalablement à des décisions qui ont été en quelque sorte parachutées. Ce sont des décisions de restructuration parfois malheureuses. Nous sommes donc intervenus auprès de la direction de CFF Cargo. Nous avons rencontré les responsables de ce service pour la Suisse occidentale. A la suite de différents contacts plus suivis, nous avons pu réclamer et obtenir des retours à un service mieux fait pour différentes zones de ce canton. Notre intervention a donc permis de sensibles améliorations. Mais je le rappelle encore une fois: il est difficile d'intervenir parce que c'est un secteur libéralisé des CFF et aussi, disons-le, non subventionné par le canton.

En conclusion, j'aimerais dire que le Conseil d'Etat entend poursuivre les contacts réguliers avec les CFF et avec CFF Cargo en particulier en vue d'anticiper le cas échéant et de trouver des alternatives à des propositions de restructuration non concertées.

Concernant la navette porte-autos Brigue-Iselle, le Conseil d'Etat poursuit l'adaptation et l'optimisation de ce service en fonction de la demande de transports.

Madame la députée, notre aide à l'emploi passe plutôt, à travers les aides aux entreprises de transports concessionnées de ce canton, au trafic régional. C'est à travers ce type de trafic que nous pouvons effectivement faire en sorte de sauver ou de développer même parfois des emplois.

En ce qui concerne les CFF, Madame la députée, il y aura en 2007 des élections nationales. Je vous incite à être candidate et à défendre les emplois des CFF aux Chambres fédérales.

12. MOTION

du député Georges Darbellay et cosignataires concernant l'incinération de déchets en plein air: nuisible et inutile (14.03.2006) (5.029)

MOTION

von Grossrat Georges Darbellay und Mitunterzeichnenden betreffend Verbrennung von Abfällen im Freien: schädlich und unnötig (14.03.2006) (5.029)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Parmi les polluants de l'air que nous mesurons en continu, nous savons que les valeurs limites légales ne sont pas respectées pour les poussières fines, les oxydes d'azote et l'ozone.

La période d'inversion thermique, que nous avons connue cet hiver, a conduit à une prise de conscience. Tant la Confédération que la Conférence des Gouvernements cantonaux

ont annoncé une série de mesures pour réduire les concentrations de polluants dans l'air. Certaines mesures ne pourront développer leurs effets qu'à long terme parce qu'elles sont complexes ou coûteuses ou encore parce qu'elles dépendent de décisions qui nous échappent partiellement.

Cette motion traite, par contre, d'une mesure simple, qui ne dépend que de nous et qui est gratuite dans de très nombreux cas. Il est souhaitable que la mise en application de cette motion soit encore accompagnée d'une campagne d'informations active auprès de la population et des autorités communales. En 2001, le Service de la protection de l'environnement avait édité ce document, que je vous montre, dont une réactivation est aujourd'hui nécessaire.

Plus personne ne doit ignorer que notre atmosphère n'est pas une poubelle, ni nos poumons non plus d'ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Willy Giroud (GRL):

Le groupe radical-libéral s'oppose à cette motion.

Une fois de plus, le député Georges Darbellay confond vitesse et précipitation, et enfonce une nouvelle porte ouverte.

En effet, le texte de loi en vigueur à l'heure actuelle correspond déjà aux vœux du motionnaire, sauf que celui-ci demande un transfert du contrôle de l'application de l'article de loi cité dans le texte de ladite motion des communes vers le canton. Or, dans le cas précis, qui, du canton ou de la commune, est l'autorité la plus à même de faire appliquer une telle loi avant tout basée sur un contrôle de proximité? L'autorité cantonale, parfois à plus de 100 km du lieu du délit présumé ou l'autorité communale qui, dans un laps de temps réduit, peut juger sur place de la situation?

Alors, pourquoi faire simple lorsqu'on peut faire compliqué?

Cette motion est donc inutile, car le texte de loi actuel règle déjà à satisfaction tous ces problèmes.

C'est pourquoi je vous prie, Chers collègues, de réduire en cendres cette motion avant qu'elle ne nous pollue l'esprit.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Der Grundsatz von Artikel 18 zum kantonalen Ausführungsgesetz über den Umweltschutz ist eigentlich klar.

Das Verbrennen von Abfällen im Freien oder in unzweckmässigen Anlagen ist im ganzen Kanton verboten. Das ist, glaube ich, hier in diesem Saal nicht bestritten. Ausnahmen sind unter bestimmten Bedingungen möglich. Die Gemeinden müssen darüber wachen.

Der Motionär verlangt nun eine Zentralisierung der Bewilligung dieser Ausnahmebestimmungen, indem die Verbrennung von Wald-, Wiesen-, Reb- und Gartenabfällen durch die kantonale Dienststelle für Umweltschutz bewilligt werden kann.

Ich finde, dass diese Motion zu weit geht und mit Kanonen auf Spatzen schiesst. Die Gemeinden sind meiner Auffassung nach kompetent genug und nahe genug – wie es mein Vorredner auch dargelegt hat – über die Einhaltung der gesetzlichen Vorschriften zu wachen. Ich finde es effektiv übertrieben wenn eine kantonale Dienststelle angerufen werden muss wenn man Garten- oder Rebenabfälle in schwach besiedelten Gebieten verbrennen will.

Lassen wir die kantonale Umweltschutzstelle Gescheiteres im Interesse unserer Umwelt tun.

Ich bekämpfe aus diesen Gründen die Motion.

Par 84 voix contre 21 et 5 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 5.029 développée par le député Georges Darbellay.

13. INTERPELLATION

du groupe GRL, par le député (suppl.) Christophe Claivaz, concernant l'entretien de la route d'accès au tunnel du Grand-St-Bernard durant les JO de Turin (16.03.2006) (5.030)

INTERPELLATION

der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Christophe Claivaz, betreffend Unterhalt der Zugangsstrasse zum Tunnel am Grossen St. Bernhard während der Olympischen Winterspiele in Turin (16.03.2006) (5.030)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Christophe Claivaz (GRL):

Malgré sa défaite au niveau de l'attribution des Jeux Olympiques d'hiver 2006, le Valais a apporté une preuve exemplaire de sportivité que ce soit par l'organisation d'une manifestation comme "Sion 2006 quand même" ou par sa présence remarquée et remarquable au sein de la Maison suisse à Turin ou encore par la forte délégation de Valaisannes et de Valaisans ayant fait le déplacement du Piémont.

La difficulté à trouver un logement sur place combinée à la relative proximité des lieux de compétition firent qu'un nombre important de Suisses optèrent pour un aller-retour sur une seule journée. Un déplacement via les transports publics relevant plus de l'aventure que de la rationalité, la grande majorité de ce trafic olympique se fit par véhicules à moteur via l'axe routier du Grand-St-Bernard.

Une première question serait de connaître les chiffres de la société d'exploitation du tunnel dans le but de pouvoir mesurer l'ampleur du phénomène durant les 15 jours des jeux.

La neige, quasi absente dans le massif du Grand-St-Bernard au début de la manifestation, tomba en masse par la suite révélant un spectacle quelque peu désolant: celui d'une procession de voitures regagnant tant bien que mal la plaine du Rhône au cœur de la nuit dans plus de 10 centimètres de neige sur une route non entretenue et glissante, cela tout au moins dans les nuits du 16 au 17 et du 19 au 20 février. En cas de sortie de route, on peut imaginer les conséquences dans l'opinion publique, surtout par rapport à cette route déjà fortement touchée par l'accident de car d'avril 2005.

Les interrogations du groupe GRL sont multiples:

Quelle est la politique du Conseil d'Etat en matière d'entretien hivernal de cet important axe de transit?

En cas de mauvais temps, bloquer les poids lourds à Martigny en laissant se poursuivre le trafic privé, est-ce judicieux et raisonnable?

Si, pour des raisons d'économies et de manque de ressources, il est décidé de ne pas entretenir les routes entre 22 heures et 6 heures du matin, comme c'est le cas entre autres dans le canton de Vaud pour les routes secondaires, il nous semble que l'information devrait être connue de la population.

Est-ce qu'une stratégie spéciale a été pensée et décidée pour la période particulière des Jeux Olympiques d'hiver à Turin?

Dans l'attente des réponses du Gouvernement à nos interrogations, je vous remercie pour l'attention portée à ce développement.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Vous savez tous que la route internationale du Grand-St-Bernard permet l'accès vers l'Italie à tous les véhicules grâce au tunnel routier, mais qui a un petit défaut: ce tunnel routier est situé à 1'900 mètres d'altitude, et une qualité: il est ouvert toute l'année. Bien que son dernier tronçon soit couvert, le maintien du trafic poids lourds en saison hivernale nécessite, à une telle altitude, de très gros efforts de déneigement. Les difficultés surviennent régulièrement par les poids lourds, je devrai préciser: par les poids lourds mal équipés, qui sont immobilisés le long de la route et, parfois même, en travers de la route, paralysant non seulement le trafic des autres véhicules, mais surtout le trafic des véhicules qui assurent le déneigement – ce qui est un comble: vous ne pouvez pas intervenir à cause de camions qui, eux-mêmes, se sont mis en travers de la route. C'est pour cette raison que ces poids lourds, en cas de nécessité, sont parkés à Martigny jusqu'à ce que les conditions de la chaussée soient acceptables pour les poids lourds montant, ce qui offre la possibilité aussi aux chauffeurs de choisir un autre itinéraire suivant leur destination – je précise qu'ils n'ont pas nécessairement intérêt à passer par le Simplon. Dès nécessité, tous les moyens disponibles sont engagés pour le déneigement et le salage de cette route internationale, soit quatre chasse-neige et deux saleuses.

Monsieur le député, je ne peux pas accepter votre déclaration qui dit que cette route n'était pas entretenue durant deux jours. Durant la période du 10 au 26 février 2006, la période des Jeux Olympiques de Turin, les saleuses ont été engagées tous les matins dès 4 heures –

pas dès 6 heures comme dans le canton de Vaud – et durant la journée, selon les nécessités. De plus, elles sont sorties onze fois le soir entre 18 heures et 22 heures. Durant la nuit, entre 22 heures et 4 heures du matin, cette route est, comme toutes les autres, sous contrôle par du personnel de piquet qui n'engage les moyens qu'en cas d'extrême nécessité.

Les comptages automatiques du trafic routier ainsi que ceux du tunnel du Grand-St-Bernard montrent que, durant cette période, le trafic a augmenté d'environ 18% au tunnel par rapport à la moyenne des trois dernières années. On ne peut pas faire une moyenne sur les années précédentes parce qu'il y avait, comme vous le savez, des fermetures sur d'autres axes routiers comme le Gothard ou le Mont-Blanc. Ce 18% par rapport à la moyenne des trois dernières années, qu'est-ce que cela signifie, Monsieur le député? C'est que le problème du Grand-St-Bernard est beaucoup plus important certains week-ends intéressants sur le plan touristique que pendant la période de ces Jeux Olympiques. On n'a – entre guillemets – "malheureusement" pas assisté à une explosion de la circulation au tunnel du Grand-St-Bernard, ce qui ne signifie pas qu'on ne devait pas s'occuper de cet axe pendant ce temps-là, mais, comme je l'ai dit, le suivi du déneigement et surtout du salage a été permanent pendant cette période.

Quant aux coûts du service hivernal sur cette route pendant les deux semaines en question, ils s'élèvent à 33'000 francs pour l'engagement des véhicules et 81'000 francs pour la fourniture de sel. Puisque j'ai parlé des équipements des poids lourds qui étaient parfois insuffisants, nous devons pouvoir compter, comme il se doit, sur des véhicules voyageurs équipés et un comportement adapté de la part des usagers.

Mesdames et Messieurs les députés, il suffit de voir le compte 2005 du service hivernal et ses dépassements de plusieurs millions pour se rendre compte que les frais du service hivernal sont en permanente augmentation.

Mon département est conscient qu'il doit assurer la sécurité du trafic sur cet axe international, mais il faut également juguler raisonnablement ces frais.

Concernant le trafic au Grand-St-Bernard, je crois que nous pouvons dire que nous avons tout entrepris ce qui était nécessaire, mais, comme il m'arrive parfois de le dire face aux dangers naturels, ce n'est pas le chef du département qui pleut et ce n'est pas le chef du département qui neige! Il faut un certain temps pour dégager ces voies: je crois que mes équipes sont extrêmement engagées, y compris sur le plan hivernal et y compris nuitamment.

14. INTERPELLATION

**des députés Georges Darbellay et Susanne Hugo-Lötscher concernant:
pas de diesel sans filtre (16.03.2006) (5.031)**

INTERPELLATION

**von Grossrat Georges Darbellay und Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher
betreffend: kein Diesel ohne Filter (16.03.2006) (5.031)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Tout à l'heure, il s'agissait d'une mesure qui ne coûtait rien et qui était efficace; maintenant, il s'agit d'une mesure qui est tout aussi efficace, mais qui coûte.

Je crois que, aujourd'hui, plus personne ne conteste – peut-être mis à part les députés Willy Giroud et Beat Abgottspon... – la nécessité d'équiper les moteurs diesel d'un filtre à particules. Ce filtre est tout aussi indispensable que le pot catalytique à trois voies, que plus personne ne conteste, pour les véhicules à benzine.

Il s'agit donc maintenant de définir le calendrier et les modalités de l'équipement de tous les moteurs diesel. Les mesures fédérales doivent être accompagnées de mesures cantonales, par exemple en matière d'encouragement ou lors d'adjudications.

En ce qui concerne les transports publics, il est particulièrement important que nous disposions de transports publics propres. Invoquer ici le manque de moyens financiers ne serait pas correct. A travers la part cantonale de la RPLP, le Service cantonal des transports dispose d'un montant supérieur à ce que le Conseil d'Etat avait prévu dans son message de 2004. Pour être précis, il dispose chaque année d'environ 600'000 francs de plus. Ce montant pourrait être utilisé pour assainir graduellement le parc des transports publics.

Notre postulat, qui avait été accepté par le Grand Conseil en juin 2005, demandait des mesures concrètes. Il est grand temps de les prendre.

Nous prions donc le Conseil d'Etat d'apporter des réponses claires et constructives aux quatre questions posées dans cette interpellation.

Je vous remercie de votre attention.

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Le Conseil d'Etat peut répondre comme suit à cette interpellation, qui fait suite au postulat "Pas de diesel sans filtre".

1. Analyse des sources de poussières fines et impact sur la santé.

Mon Service de la protection de l'environnement, en étroite collaboration avec un bureau d'ingénieurs conseils spécialisé, a procédé à un réexamen des différentes sources de poussières fines saisies dans le cadastre cantonal des émissions. Je pense qu'il est important de connaître l'origine de ces poussières fines parce qu'elle n'est pas la même, en tout cas proportionnellement, dans toutes les régions de Suisse. La répartition des sources de poussières fines est approximativement la suivante en Valais par rapport à la Suisse:

- l'agriculture et la sylviculture
en Suisse: 36%, en Valais: 46%
- le trafic routier
en Suisse: 21%, en Valais: 15%
- les chantiers
en Suisse: 15%; en Valais: 17%
- s'agissant des autres sources (industries, chemins de fer, chauffages, aviation civile où nous sommes, malgré les problèmes de bruit parfois, peu touchés par cette problématique), nous sommes dans la moyenne suisse

- concernant les ménages, sans les chauffages, nous sommes à 2% au lieu de 4% sur le plan suisse.

Le Service de la protection de l'environnement collabore actuellement avec le Paul Scherrer Institut, afin de préciser l'origine ainsi que la nature chimique des particules fines qui sont mesurées dans l'air valaisan. Ce n'est pas tout de dire qu'il y a des particules fines, il faut encore en connaître la toxicité.

Parallèlement, le Service de la santé publique et l'observatoire de la santé ont débuté une étude épidémiologique devant permettre d'évaluer le rôle des différents facteurs de risques pour les cancers du poumon.

2. Concernant les mesures de lutte contre les émissions, le plan cantonal de mesures a été établi en 2002 dans le cadre du Forum de l'air pour une durée de cinq ans. Mon Service de la protection de l'environnement devra, en 2007, définir un nouveau plan de mesures en collaboration avec les milieux concernés. Le Forum de l'air sera réactivé sous une forme adéquate.

3. Les mesures spécifiques aux suies diesel. Au-delà du plan de mesures présenté le 16 janvier 2006 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et la communication, le Conseil d'Etat étudiera la possibilité de favoriser, par le biais de taxes différenciées, les véhicules les moins polluants. Je rappelle que le Conseil d'Etat a déclaré son soutien au plan de mesures fédéral présenté par M. le conseiller fédéral Moritz Leuenberger.

S'agissant des transports publics, le plan de mesures fédéral prévoit que les transports publics "doivent bénéficier des meilleures techniques disponibles de réduction des émissions de particules". Ces mesures s'appliqueront également en Valais. Le Service des transports encouragera l'introduction de bus propres dans le respect des dispositions fédérales et évidemment dans la mesure des ressources financières qui seront accordées à mon département.

Je vous remercie de votre attention.

Der Präsident:

Meine geschätzten Damen und Herren Kollegen, ob Sie jetzt ins Valais supérieur oder ins Valais inférieur zurückkehren, ist immer eine Ansichtssache und spielt, glaube ich, letzten Endes auch keine Rolle. Wichtig ist, dass Sie heute gesund nach Hause kommen und dass Sie Ihre heutige Nachmittagslektüre nicht vergessen, nämlich dieses Buch, das Ihnen heute Morgen übergeben wurde mit dem Titel: Valesia superior ac inferior.

Ich gratuliere an dieser Stelle den Verfassern, Herrn Luzius Theler, Philippe Bender, Bernard Crettaz und François Dayer, die auf Initiative von Herrn Staatsrat Claude Roch hin diesen sicher interessanten Beitrag rund um die kantonale Einheit verfasst haben.

Ich hoffe natürlich, dass dieses Buch zu einer fruchtbaren Auseinandersetzung und Diskussion führen wird über dieses Dauerbrennerthema kantonale Einheit.

In diesem Sinne wünsche ich Ihnen eine unfallfreie Heimfahrt und nachmittags eine spannende Lektüre. Wir sehen uns morgen um 9 Uhr in diesem Saal wieder. Danke schön.

La séance est levée à 12 h 15.

Séance du jeudi 11 mai 2006

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h 10.

Ordre du jour:

1. Recours en grâce
 Begnadigungen
2. Naturalisations
 Einbürgerungen
3. Rapports de la commission de gestion: L'état d'avancement de l'application
 du décret sur les mesures structurelles; Subventions des institutions
 spécialisées
 Berichte der Geschäftsprüfungskommission: Umsetzungsstand des Dekrets
 betreffend die strukturellen Massnahmen; Subventionierung der
 spezialisierten Institutionen
4. Rapports sur l'administration de la justice pour l'exercice 2005
 Rapport de la commission de justice
 Berichte über die Rechtspflege für das Jahr 2005
 Bericht der Justizkommission
5. Rapport d'activité de la Commission cantonale de protection des données
 (période de mai 2005 à avril 2006)
 Tätigkeitsbericht der kantonalen Datenschutzkommission (Mai 2005 bis
 April 2006)

Développements / Entwicklungen: Présidence / Präsidium

6. Motion du groupe GRL, par le député (suppl.) Patrick **BEROD**, concernant:
 pour une politique valaisanne transparente (14.03.2006) (6.008)
 Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Patrick **BEROD**,
 betreffend: für eine transparente Walliser Politik (14.03.2006) (6.008)
7. Interpellation du député Ignaz **IMBODEN** et cosignataires concernant: une
 politique erronée: toujours plus de centralisation (16.03.2006) (6.009 anc.
 4.035)
 Interpellation von Grossrat Ignaz **IMBODEN** und Mitunterzeichnenden
 betreffend: Eine falsche Politik: Immer mehr zentralisieren (16.03.2006)
 (6.009 ehem. 4.035)

Développements / Entwicklungen: Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)

8. Interpellation des députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) concernant: égalité des salaires ou discrimination? (14.03.2006) (2.034)
Interpellation der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) betreffend Lohngleichheit oder Diskriminierung? (14.03.2006) (2.034)
9. Interpellation de la députée (suppl.) Carole **FURRER** (PDCC) et cosignataires concernant: Egalité? Oui mais... (14.03.2006) (2.035)
Interpellation von Grossrätin (Suppl.) Carole **FURRER** (PDCC) und Mitunterzeichnenden betreffend Gleichstellung: Ja, aber... (14.03.2006) (2.035)
10. Motion du député Robert **SARBACH** (SPO) concernant la protection de la jeunesse aussi lors de l'achat de produits à base de tabac (14.03.2006) (2.036)
Motion von Grossrat Robert **SARBACH** (SPO) betreffend Jugendschutz auch beim Verkauf von Tabakwaren (14.03.2006) (2.036)
11. Interpellation du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc **ADDOR**, concernant le RSV: des promesses, mais quelles promesses? (14.03.2006) (2.038)
Interpellation der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc **ADDOR**, betreffend GNW: schöne Versprechungen (14.03.2006) (2.038)
12. Motion du groupe UDC/SVP, par la députée (suppl.) Jacqueline **BOVIER**, concernant: pour des allocations familiales non discriminatoires (14.03.2006) (2.039)
Motion der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jacqueline **BOVIER**, betreffend: für gerechte Familienzulagen (14.03.2006) (2.039)
13. Interpellation du député (suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) concernant LAMal - article 64 (nouveau) / fabrique de débiteurs à vie (16.03.2006) (2.040)
Interpellation von Grossrat (Suppl.) Pascal **NICOLO** (PS/AdG) betreffend KVG: Artikel 64 (neu) und die Schuldenfalle (16.03.2006) (2.040)
14. Motion des députés Georges **DARBELLAY**, Grégoire **RABOUD** (suppl.) et cosignataires concernant recherche et développement pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (16.03.2006) (2.041)
Motion der Grossräte Georges **DARBELLAY**, Grégoire **RABOUD** (Suppl.) und Mitunterzeichnenden betreffend Forschung und Entwicklung in den Bereichen Energieeffizienz und erneuerbare Energien (16.03.2006) (2.041)

Développements / Entwicklungen: Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)

15. Interpellation des députées Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) et Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) concernant: que se passe-t-il avec la Haute école spécialisée santé-social? (14.03.2006) (3.039)
Interpellation der Grossrätinnen Susanne **HUGO-LÖTSCHER** (SPO) und Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) betreffend Fachhochschule Gesundheit und Soziales - Was läuft? (14.03.2006) (3.039)
16. Postulat du député Gérald **VARONE** (PS/AdG) et cosignataires concernant l'harmonisation du calendrier scolaire valaisan (14.03.2006) (3.040)
Postulat von Grossrat Gérald **VARONE** (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden betreffend Harmonisierung des Walliser Schulkalenders (14.03.2006) (3.040)
17. Motion du groupe GRL, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant la loi sur la jeunesse (14.03.2006) (3.041)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Jugendgesetz (14.03.2006) (3.041)
18. Postulat de la députée Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) et cosignataires concernant l'implantation d'unités d'accueil pour écoliers - agir au lieu de réagir (16.03.2006) (3.042)
Postulat von Grossrätin Graziella **WALKER SALZMANN** (CSPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Einrichtung von Tagesschulen - Agieren statt Reagieren (16.03.2006) (3.042)
19. Interpellation du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc **KALBERMATTER**, concernant: des préposés des offices des poursuites dans les écoles! (16.03.2006) (3.043) (*en collaboration avec le DFIS*)
Interpellation der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc **KALBERMATTER**, betreffend: Betriebsbeamte an die Schulen! (16.03.2006) (3.043) (*in Zusammenarbeit mit dem DFIS*)
20. Postulat du groupe SPO, par les députés Marc **KALBERMATTER** (suppl.), German **EYER**, Roland **KUONEN** (suppl.) et Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, concernant l'uniformisation des tenues scolaires (16.03.2006) (3.044)
Postulat der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc **KALBERMATTER** (Suppl.), German **EYER**, Roland **KUONEN** (Suppl.) und Grossrätin Doris **SCHMIDHALTER-NÄFEN**, betreffend: Vereinheitlichung der Schultenues (16.03.2006) (3.044)
21. Motion du député (suppl.) Marcel **DELASOIE** (GRL) et cosignataires concernant l'assurance accidents des élèves valaisans (16.03.2006) (3.045)
Motion von Grossrat (Suppl.) Marcel **DELASOIE** (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Unfallversicherung für Walliser Schüler (16.03.2006) (3.045)

Développements / Entwicklungen: Département de l'économie et du territoire (DET) / Department für Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)

22. Postulat de la députée Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) et cosignataires concernant la viabilité de l'aéroport/aérodrome de Sion sans l'armée (14.03.2006) (4.032) (*en collaboration avec le DTEE*)
Postulat von Grossrätin Marylène **VOLPI FOURNIER** (SPO) und Mitunterzeichnenden betreffend Überlebenschancen des Zivil- und Militärflugplatzes Sitten ohne die Armee (14.03.2006) (4.032) (*in Zusammenarbeit mit dem DVBU*)
23. Motion du groupe GRL, par la députée Brigitte **DISERENS**, concernant la loi sur l'hôtellerie et la restauration, protection de la jeunesse (14.03.2006) (4.033)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte **DISERENS**, betreffend Jugendschutz im Gesetz über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken (14.03.2006) (4.033)
24. Postulat du député Matthias **EGGEL** (GRL) concernant la décharge administrative des PME (14.03.2006) (4.034)
Postulat von Grossrat Matthias **EGGEL** (GRL) betreffend administrative Entlastung von KMU (14.03.2006) (4.034)
25. Interpellation du député Pierre-Olivier **BOURBAN** et cosignataires concernant: A quand la révision de la loi sur le tourisme? (16.03.2006) (4.036)
Interpellation von Grossrat Pierre-Olivier **BOURBAN** und Mitunterzeichnenden betreffend Revision des Gesetzes über den Tourismus (16.03.2006) (4.036)
26. Résolution du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, concernant: contre la privatisation totale de Swisscom SA (11.04.2006) (4.037)
Resolution der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle **MONNET-TERRETTAZ**, betreffend: gegen eine Vollprivatisierung der Swisscom AG (11.04.2006) (4.037)
27. Motion du groupe GRL, par le député Didier **CACHAT**, concernant la vente de cigarettes automate sur la voie publique (14.03.2006) (4.038 anc. 2.037)
Motion der GRL-Fraktion, durch Grossrat Didier **CACHAT**, betreffend Zigarettenautomaten auf öffentlichem Grund und Boden (14.03.2006) (4.038 ehem. 2.037)

Der Präsident:

Geschätzter Herr Staatsratspräsident, wir stellen mit Freude fest, dass Sie heute hier wieder im Saal anwesend sind. Wir hoffen natürlich, dass Sie sich gut erholt haben und werden uns alle Mühe geben zu Ihnen die notwendige Sorge zu tragen. Zudem gratulieren wir Ihnen natürlich recht herzlich zu Ihrem Präsidialjahr und wünschen Ihnen auch dazu alles, alles Gute.

Herr Staatsrat Cina, wert Kolleginnen und Kollegen im Saal und auf den Tribünen.
Wir beginnen heute die Tagesordnung mit den Begnadigungen.

1. Recours en grâce Begnadigungen

Commission de justice / Justizkommission

Der Präsident:

Dazu haben Sie die notwendigen Unterlagen erhalten und ich bitte Sie kurz auf Ihrem Pult nachzusehen. Es handelt sich um einen Begnadigungsfall. Die Abstimmung erfolgt schriftlich, das ist vorgesehen aufgrund der geltenden Gesetzgebung. Ich muss also die Stimmzähler bitten sich vorzubereiten. Nehmen Sie den Stimmzettel zur Hand und dort sehen Sie Fall 1 (es gibt nur diesen einen Fall) entweder begnadigen oder abweisen. Sie haben ebenfalls dazu die Vormeinung des Staatsrats auf Ihren Pulten liegen und dort sehen Sie unter Punkt 4 auf der letzten Seite: Der Staatsrat wie auch die Justizkommission schlagen vor das Begnadigungsgesuch abzuweisen.

Wir gehen jetzt also zur Abstimmung über betreffend dieses Begnadigungsgesuchs und ich bitte Sie den entsprechenden Stimmzettel auszufüllen. Die Stimmzähler ersuche ich anschliessend in Aktion zu treten und die Stimmzettel einzusammeln.

Grâce rejetée par 112 voix.

2. Naturalisations Einbürgerungen

LISTE DES DEMANDES DE NATURALISATION

Commission de justice / Justizkommission

M. le député Bernard Fauchère (PS/AdG), président de la sous-commission des naturalisations:

Conformément aux tâches constitutionnelles et légales qui lui sont dévolues, la commission de justice, par sa sous-commission, a traité les demandes de naturalisation qui lui ont été soumises par le Conseil d'Etat, soit 101 dossiers de naturalisation comprenant 245 personnes: 20 étaient confédérés et 225 citoyens étrangers.

La sous-commission a siégé les 29, 30, 31 mars et 5 avril 2006.

Elle a examiné en particulier si les conditions fixées à l'article 3, chiffres 4 et 5, de la loi sur le droit de cité valaisan du 18 novembre 1994 étaient remplies. Selon l'article 3, chiffre 4, pour obtenir la naturalisation valaisanne, il est nécessaire d'avoir des connaissances suffisantes d'une des deux langues officielles du canton. Selon l'article 3, chiffre 5, le candidat doit être intégré dans la communauté valaisanne.

La sous-commission a constaté que:

- trois personnes ne possédaient pas de connaissances linguistiques suffisantes;
- pour deux dossiers, comprenant treize personnes, des problèmes d'intégration se posaient.

Ces cas seront réexaminés d'ici à une année.

Les seize personnes concernées ne figurent pas sur la liste qui vous a été remise.

La sous-commission relève avec plaisir que six personnes, dont la demande avait été rejetée, ont considérablement amélioré leurs connaissances linguistiques. Elles figurent sur votre liste.

La commission de justice s'est réunie en plenum le 12 avril 2006.

Elle vous propose, à l'unanimité, d'accorder la naturalisation valaisanne aux 229 candidats présentés sur la liste qui vous a été remise, soit 20 confédérés et 209 citoyens étrangers.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, Sie haben den Antrag der Justizkommission vernommen. Wir stimmen demnach über diese Ihnen vorliegenden Einbürgerungen ab. Es wird in globo abgestimmt. Sämtliche Dossiers mit den Personalien finden Sie ja in der Zusammenstellung, die Sie vorliegend haben.

Ich stelle daher namens der Justizkommission den Antrag, dass diesen Einbürgerungen gemäss vorliegender Liste in globo zugestimmt wird.

Par 108 voix, les membres de la Haute Assemblée acceptent les demandes de naturalisation, telles que proposées par la commission de justice.

Ich gratuliere den eingebürgerten Personen und ich wünsche Ihnen, dass sie Wurzeln schlagen werden in unserem Kanton und sich hier auch heimisch fühlen werden.

Wir können weiterfahren mit Punkt 3 der Tagesordnung.

3. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE GESTION:
L'état d'avancement de l'application du décret sur les mesures structurelles
Subventions des institutions spécialisées
BERICHTE DER GESCHÄFTSPRÜFUNGSKOMMISSION:
Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen
Subventionierung der spezialisierten Institutionen

Discussion générale:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Die SPO nahm den Bericht der GPK zur Subventionierung der dem DEKS unterstellten spezialisierten Institutionen, nicht mal mehr mit Erstaunen, zur Kenntnis.

In der Einleitung ist bereits nachzulesen, dass die 2002 und 2004 aufgestellten Forderungen der GPK bei den zuständigen Dienststellen auf taube Ohren stossen.

Sowohl bei der Dienststelle für die Jugend als auch beim Amt für Sonderschulwesen hat die GPK schon öfters Mängel angeprangert.

Das Finanzinspektorat schreibt in seinen Berichten zu den untersuchten Institutionen, dass eine einheitliche Regelung fehlt, dass buchhalterische Grundsätze nicht eingehalten werden, dass die Subventionierung überprüft werden muss. Die Liste liesse sich beliebig verlängern.

All das zeigt auf, dass sich das betroffene Departement keinen Deut um die Berichte der GPK und des Finanzinspektorat kümmert und diese wohl als Papiertiger abtut.

Es müssen endlich griffige Massnahmen beschlossen und umgesetzt werden. Andernfalls erwarte ich von der GPK als Oberaufsichtskommission, dass sie dem Parlament Vorschläge unterbreitet, wie die betroffenen Dienststellen umorganisiert werden müssen, damit sie einwandfrei funktionieren.

Und nun zum Umsetzungsstand des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen.

Die Fraktion der SPO hat vom Bericht der GPK betreffend die Umsetzung des Dekrets betreffend die strukturellen Massnahmen Kenntnis genommen.

Es ist bekannt, dass wir diese strukturellen Massnahmen und auch das damit einhergehende Dekret ablehnen.

Nicht, dass wir nicht der Meinung sind, dass wir in unserem Kanton an den Strukturen rütteln müssten, ganz im Gegenteil. Aber dafür fehlt in diesem Parlament oftmals der konkrete Wille. Ich denke da an die Gebietsreform, an das Dossier der Gemeindefusionen und an die Justizreorganisation, um nur drei Beispiele zu nennen. Und wenn der Staatsrat auch nur kleinere Reformen vornimmt wie beispielsweise im Bereich der Dienststelle für Landschaft und Wald, dann hagelt es aus den Reihen des Grossen Rates Kritik. Natürlich muss auch die kantonale Verwaltung unter die Lupe genommen werden. Der Bericht der GPK zeigt aber auf, dass eine riesige Bürokratie aufgebaut wird, um auch nur schon die kleinsten Überprüfungen vorzunehmen.

Aufgabe des Parlaments ist es, politische Vorgaben an die Regierung und an die Verwaltung zu geben. Und dann sollten wir dem Staatsrat und der Verwaltung Zeit und Raum geben, diese Vorgaben umzusetzen. Wir haben den Eindruck, dass das Dekret über die strukturellen Massnahmen vorab dazu da ist, die Verwaltung mit sich selber zu beschäftigen. Das bringt uns nicht weiter.

Danke.

Hr. Grossrat (Suppl.) Iwan Heinzmann (CSPO):

Die CSPO nimmt die beiden Berichte der GPK mit Erstaunen zur Kenntnis.

Bereits 2002 und 2004 unterbreitete die GPK dem Staatsrat und den betroffenen Dienststellen eine Reihe von Bemerkungen und Forderungen bezüglich der dem DEKS unterstellten spezialisierten Institutionen. Die verschiedenen Berichte des Finanzinspektorats über diese Institutionen und die Schule für Gestaltung Wallis zeigen, dass zahlreiche von der GPK aufgestellte Forderungen bei den für die besagten Institutionen zuständigen Dienststellen nicht umgesetzt wurden.

Die CSPO-Fraktion verlangt vom Staatsrat, dass die von der GPK erneut geforderten Massnahmen bezüglich der spezialisierten Institutionen umgehend umgesetzt werden.

Die GPK hat den Auftrag die Umsetzung der im Dekret erwähnten strukturellen Massnahmen 2005 – 2009 der strukturellen Projekte des Staatsrates und der übrigen strukturellen Massnahmen, die in Form von parlamentarischen Vorstössen angenommen wurden, zu begleiten.

Gemäss Bericht der GPK kommt es offenbar bei der Analyse der Leistungen und Organisation der Verwaltung sowie bei der Umsetzung und Begleitung der strukturellen Massnahmen zu Verzögerungen.

Auch hier unterstützt die CSPO-Fraktion die Ansicht der GPK und erwartet vom Staatsrat eine termingerechte Umsetzung der im Dekret verlangten Massnahmen.

Danke.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Ich äussere mich zur Umsetzung der strukturellen Massnahmen und kann mich eigentlich kurz fassen.

Die CVPO nimmt von den Feststellungen der GPK Kenntnis und unterstützt mit Nachdruck deren Forderungen. Mit der GPK stellen wir fest, dass der Staatsrat die Fristen, die im Dekret festgehalten sind, nicht einhält. Es geht dabei nicht etwa um Vorlagen von geringer Bedeutung, sondern um eigentliche Kernstücke unseres Staatswesens wie etwa die Beziehungen zwischen Kanton und Gemeinden.

Die CVPO bedauert diese zögerliche Haltung des Staatsrats.

Die GPK rufen wir auf die weitere Entwicklung aufmerksam und konsequent zu verfolgen. Nur so kann dem politischen Willen, den der Grosse Rat mit der Annahme des Dekrets und der verschiedenen Motionen und Postulate hier zum Ausdruck gebracht hat, nachgelebt werden. Die Schonfrist ist jetzt vorbei. Ich danke Ihnen.

M. le député Didier Cachat (GRL):

Avec l'objectif du décret sur les mesures structurelles d'une analyse approfondie de tous les services de l'Etat d'ici à 2009 à raison de 15 par année et de 3 par département, nous prenons acte du découpage raisonnable de cette analyse pour 2006, même si le DECS n'a que 2 services visités, mais compensé par le DFIS qui en présente 4; ce qui tient compte aussi de la dimension des services.

La mise en forme d'une grille d'évaluation, approuvée par la commission de gestion, donne maintenant un outil efficace de travail pour débiter enfin ces analyses.

Le décret a été accepté, il y a 6 mois; il nous semble important de ne pas accumuler de retards supplémentaires.

Il stipule à l'article 3, alinéa 5, que "l'analyse de la relation Etat-communes devra être terminée au plus tard fin 2007".

Le groupe radical-libéral encourage le Conseil d'Etat à être vigilant sur les délais planifiés et trouverait dommage de devoir modifier le présent décret.

Nous étendons cette remarque, à l'instar de la commission de gestion, aux prestations et organisation de l'Administration ainsi qu'à l'évaluation des subventions. Il nous semble important que toutes les analyses proposées et acceptées dans ce document respectent les délais d'origine. Il est essentiel de terminer le travail avant la fin de la présente législature, soit mars 2009.

Actuellement, avant même d'avoir commencé, nous avons déjà du retard.

Le calendrier proposé par le Conseil d'Etat ne correspond pas aux demandes du décret sur les mesures structurelles; nous pensons qu'il devrait être revu.

A la lecture du rapport sur les subventions des institutions spécialisées, le groupe radical-libéral s'étonne que les services concernés n'aient que peu pris en compte les demandes de la commission de gestion et de l'Inspection cantonale des finances. Quand on sait que les remarques ont déjà été formulées en 2002 et 2004, il est étonnant de devoir encore les répéter.

Dans le but de les optimiser, il nous semble évident de clarifier et de préciser les différents subventionnements aux institutions spécialisées. Nous ne mettons évidemment aucunement en doute la nécessité et la qualité de leur travail. Par contre, nous aurions aimé plus de précisions et de clarté dans les réponses des autorités concernant les rapports de l'Inspection cantonale des finances qui nous semblent parfois un peu vagues, voire légères.

Nous nous associons à la commission de gestion afin d'améliorer la coordination des trois services: le Service de l'enseignement, le Service de la jeunesse et le Service de l'action sociale.

Pour terminer, une petite remarque.

Avant d'utiliser, pour les institutions spécialisées, les contrats de prestations, nous proposons de patienter encore quelque peu afin de pouvoir bénéficier de l'expérience des services de l'Etat qui ne présentent pour l'instant, à notre sens, pas que des aspects positifs.

Suite à ces deux rapports, nous félicitons et soulignons la rigueur et la précision du travail de la commission de gestion, et nous l'encourageons à persévérer.

La discussion est close.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL), présidente de la commission de gestion:

Je crois que tout a été dit dans le rapport concernant les subventions des institutions spécialisées; je n'y reviens pas.

Par contre, pour les mesures structurelles, pour répondre aux socialistes du Haut, ce n'est pas une bureaucratie gigantesque, mais simplement une analyse des départements qui paraît normale pour un fonctionnement optimal des affaires de l'Etat.

Quant aux délais, je suis contente que tout le monde l'ait compris: il paraît vraiment inopportun à la commission de gestion que l'analyse se termine à fin 2009 en sachant que la législature se termine en mars 2009. A ce moment-là, il y aura probablement un renouvellement du Grand Conseil, un renouvellement du Conseil d'Etat. Je pense ainsi qu'il est vraiment important de finir ce travail pour mars 2009. En outre, pour respecter aussi le timing de la mise en place du deuxième paquet de désenchevêtrement des tâches, ces délais ne correspondent déjà plus à ce que nous avons demandé ici dans le décret.

Tout le monde l'a compris; je pense ainsi qu'il faut que tout le monde insiste bien auprès du Conseil d'Etat pour être en ordre dans ce timing ou alors le Conseil d'Etat devra présenter de nouvelles propositions avec des justificatifs avérés.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Wir haben gestern im Staatsrat darüber gesprochen (Herr Fournier kann selber heute nicht anwesend sein). Wir haben in Abwesenheit von Herrn Staatsratspräsident Burgener so abgemacht, dass ich vielleicht kurz ein paar Ausführungen zu diesem Thema mache, obwohl ich weiss, dass ja Herr Fournier bereits in der Kommission, il a déjà donné des réponses en commission. Pour ma part, je vais faire une petite appréciation générale.

Also es ist so, dass natürlich die strukturellen Massnahmen und die dort aufgenommenen Aufträge an den Staatsrat mit dem damit verbundenen Zeitplan einen sehr ambitionierten Plan darstellt und uns etliche Aufgaben und Aufwand auferlegen wird. Wir nehmen diesen Auftrag, der uns aus dem Dekret zu den strukturellen Massnahmen aufgetragen wurde, wahr und wir haben bereits heute verschiedene Projekte im Zusammenhang mit der Restrukturierung von Dienststellen am Laufen. Es gibt schon drei oder vier Projekte, die konkret am Laufen sind, wo wir wirklich auch versuchen allenfalls Dienststellen zu fusionieren und damit eine bessere Effizienz zu erzielen.

Gleichzeitig möchte ich hier auch mit einem persönlichen Hinweis noch etwas dazu sagen. Wir müssen insbesondere aufpassen, dass wir uns und unsere Arbeitstätigkeit auch darauf konzentrieren nach vorne Investitionen auszulösen und uns mit der Gestaltung der Zukunft auseinanderzusetzen und nicht Gefahr zu laufen wie ein Fussballer, der sich darauf konzentriert im Mittelkreis zu tribbeln und dabei vergisst nach vorne Tore zu schießen. Also es ist wichtig, dass wir uns wirklich auch darauf konzentrieren und dass wir uns nicht nur mit uns selbst beschäftigen, sondern unsere Energie auch darauf lenken neue Projekte, neue Reformvorhaben zu realisieren. Der Aufwand für die ganzen Reorganisationsvorhaben um

dem Dekret der strukturellen Massnahmen nachzukommen, darf nicht grösser sein als der Aufwand, den wir dafür einsetzen sollten, um nach vorne Investitionen auszulösen, neue Projekte zu realisieren, Reformvorhaben wirklich auch durchzuziehen, dass da kein Ungleichgewicht entsteht, sonst würden wir wirklich den Stillstand selbst verursachen, indem wir uns nur mit uns selbst beschäftigen.

Es ist wichtig, dass wir uns im Zusammenhang mit der Frage der Aufgabenteilung zwischen Gemeinden und Kanton und der NFA darauf konzentrieren, was kommt vom Bund her, welche Aufgaben sind neu von uns zu erfüllen, dass wir hier eine saubere Analyse machen, die uns dann auch die Basis gibt um anschliessend die Aufgabenneuverteilung innerhalb des Kantons – gekoppelt mit der Reform des innerkantonalen Finanzausgleichs – auszuarbeiten. Aber vorher müssen wir in einer zweiten Phase unsere Aufgaben erfüllen im Zusammenhang mit der NFA, der auf uns zukommt. Hier sind die Arbeiten gut vorangeschritten und wir kommen gut vorwärts. Das wollte ich generell zu diesem Bericht der GPK sagen. Wir wollen gemeinsam mit der GPK die Verwaltung modernisieren, die Subventionen überprüfen. Diesen Auftrag nimmt der Staatsrat ernst und den wollen wir auch erfüllen. Wie gesagt, der Zeitplan ist sehr ambitioniert, aber wir werden uns wirklich darum bemühen, den auch einzuhalten.

Merci.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Staatsrat.

Ich gehe davon aus, dass zu Traktandum 3 keine weiteren Wortmeldungen mehr sind bezüglich dieser beiden Berichte der GPK, sodass wir jetzt zum nächsten Traktandum übergehen können.

4. RAPPORTS SUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 2005 BERICHTE ÜBER DIE RECHTSPFLEGE FÜR DAS JAHR 2005

Commission de justice / Justizkommission

Präsident: Thomas Brunner / Berichterstatter: Franz Ruppen - Rapporteur: Charles-André Bagnoud

Discussion générale:

M. le député René Constantin (GRL):

Mais que fait la justice? Cette vénérable institution, ce pouvoir indépendant au sein des pouvoirs, à l'image du Vatican, elle si réservée d'ordinaire, voilà qu'elle se dénude soudain, non pas pour dévoiler ses charmes, mais bien pour faire éclater au grand jour des divergences qui auraient dû normalement se régler dans l'arrière-cour du palais.

Avouons néanmoins que cela aurait pu être pire. Imaginez les protagonistes de cette saga naissante occuper le devant de la scène pour donner, par exemple, deux conférences de

presse séparées. Heureusement, la commission de justice a enfilé le bleu de travail pour jouer les censeurs de service. Ainsi, les projecteurs sont demeurés éteints... et le ridicule n'a tué personne.

Il n'empêche, Mesdames et Messieurs, que les tensions entre le Tribunal cantonal et le juge d'instruction cantonal font tâche. Elles dérangent et surtout ternissent l'image de l'institution. Nous nous référons à certaines phrases contenues dans les différents rapports pour justifier notre réprobation. Un Tribunal cantonal qui, je cite "n'a pas à corriger les propos du juge d'instruction cantonal qu'il estime erronés". Comme mise en bouche, avouez que cela ne manque pas de sel. Un juge d'instruction cantonal qui considère que la charge au niveau de l'instruction pénale est devenue carrément insupportable ayant plus que triplé alors que la commission de justice, elle, affirme que, contrairement à la présentation du juge cantonal, le nombre de dossiers a évolué dans la même proportion que les ressources humaines supplémentaires mises à disposition. Plus loin, il est encore écrit que "le juge précité met le doigt sur les difficultés des ses collègues de la magistrature, soit les juges de deuxième instance, à comprendre la manière de fonctionner des juges d'instruction et à appréhender leurs besoins".

Pour nous, non spécialistes que nous sommes, de deux choses l'une: soit ces juges sont ignares pour ce qui concerne le fonctionnement à l'interne, et cela devient inquiétant, ou alors la remarque est infondée, simple résultante d'un conflit ouvert ou d'une frustration que nous espérons passagère.

Ce même juge d'instruction cantonal, si nous poursuivons l'étude du rapport de la commission de justice, se défend avec véhémence contre la proposition de placer ladite fonction sous la responsabilité du Tribunal cantonal.

Si je comparais, tout à l'heure, le monde de la justice au Vatican, cela ne signifie pas pour autant que le juge d'instruction pénal doive être assimilé au pape. Nous ne voulons point de saint-père au sommet de la hiérarchie, mais seulement des hommes et des femmes exerçant leur mission délicate à l'abri de tout excès de zèle intempestif ou de coup de gueule inopportun.

Le groupe radical-libéral déplore le climat ambiant qui règne entre les différentes instances. Ces querelles intestines ne sont, certes, pas des enfantillages, mais elles sont avant tout le fruit d'une mauvaise décision prise entre deux lectures du projet de loi sur l'organisation judiciaire en 2000. Le mode de nomination et l'organigramme établi n'ont fait qu'engendrer de l'ambiguïté entre ces instances.

La justice se doit d'être une et indivisible au niveau de l'image, de la communication et du fonctionnement.

Comme annoncé dans l'entrée en matière sur le projet de modification du droit judiciaire, il est impératif que le JIC (juge d'instruction cantonal) soit incorporé au Tribunal cantonal. La décision antérieure n'était pas la meilleure. Nous avons naturellement le droit à l'erreur, mais il nous appartient d'apporter les correctifs qui s'imposent.

Mettre le doigt sur des dysfonctionnements ne signifie pas pour autant émettre des réserves sur les compétences et le travail effectué par nos magistrats.

Le groupe radical-libéral fait la part des choses et tient à souligner le professionnalisme qui caractérise le travail des différentes instances, l'Office d'instruction pénale y compris.

Nous terminons cette intervention en reprenant un constat établi par le Ministère public qui affirme ceci: "Il se pourrait bien que le sentiment croissant d'insécurité, éprouvé par bon nombre de compatriotes, trouve ici quelque fondement." Après la famille et certains parents qui dévoilent leur impuissance dans leurs missions éducatives, après le constat de l'école et des enseignants, dont certains sont pris pour cibles par leurs propres élèves, après les conclusions alarmantes de la police au niveau des statistiques, voici que le Ministère public tire, lui aussi, la sonnette d'alarme.

Il faut que ça bouge et à tous les niveaux. Cela commence d'abord et avant tout au niveau de la mission parentale. Notre groupe a demandé, au travers d'un postulat, lors de la dernière législature, que le DECS crée un guide méthodique rappelant aux parents leurs droits, mais aussi et surtout leurs devoirs en matière d'éducation. Prévenir aide à guérir, d'autres moyens seront nécessaires pour tenter d'enrayer cette spirale infernale de la violence sous toutes ses formes. Cela explique le dépôt par le groupe radical-libéral d'une motion qui sera développée tout à l'heure et qui pourrait conduire, si elle était acceptée, à sanctionner certaines attitudes parentales trop laxistes.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Beat Abgottspon (CVPO):

Der Bericht über die Walliser Justiz bestätigt einerseits die gute Arbeit der Walliser Gerichte im allgemeinen. Das beruhigt uns natürlich. Andererseits streicht er die eklatante Diskrepanz zwischen dem Kantonsgericht und dem kantonalen Untersuchungsrichter hervor. Hier kann man nur den Kopf schütteln. Das Image der Walliser Justiz leidet unter diesen Differenzen und man kommt nicht darum herum diese Diskrepanz mit dem Bild des Geisterfahrers auf der Autobahn zu vergleichen, der wirklich der Überzeugung ist, dass alle ihm entgegen kommenden Autofahrer in die falsche Richtung unterwegs sind.

Es ist zu hoffen, meine Damen und Herren, dass wir jetzt bei der Revision der Rechtspflegeordnung in dieser Woche den oder die Geisterfahrer anhalten können.

Ich danke Ihnen.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO):

Wenn man den Bericht über die Rechtspflege liest, kann man feststellen, dass die Rechtspflege im Kanton Wallis grundsätzlich gut funktioniert. Zwar weist der kantonale Untersuchungsrichter in seiner blumigen Sprache, die seiner Art und seinem Charakter entspricht, auf eine Zunahme der Straffälle vor allem im Unterwallis hin. Mit der Einsetzung von *ad hoc* Richtern und wissenschaftlichen Mitarbeitern konnte diese Situation jedoch entschärft werden.

Mit der Schaffung des Gesetzes betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung, das diese Woche hier im Plenum behandelt wird, schaffen wir aber auch die Voraussetzungen und Ressourcen für das Funktionieren der Justiz in der Zukunft.

Die CSPO-Fraktion unterstützt übrigens die Schlussfolgerungen der Justizkommission zum Bericht über die Rechtspflege vollumfänglich. Ich danke.

M. le député (suppl.) Jean-Bernard Héritier (UDC/SVP):

La lecture de ces rapports est plutôt réconfortante.

D'une manière générale, la justice valaisanne fonctionne bien et rend une justice de qualité. Nous en sommes redevables à des magistrats qui, eux aussi, sont de qualité et dont nous tenons à saluer le travail.

En complément à ce que nous avons dit hier par l'intermédiaire de mon collègue Franz Ruppen sur l'avenir de notre justice, nous voulons nous arrêter aujourd'hui sur trois points:

Premièrement, malgré les efforts entrepris, il y a encore trop d'affaires au Tribunal cantonal qui ne sont pas liquidées dans les 12 mois. Nous avons de bonnes raisons de penser qu'avec son effectif, le Tribunal cantonal a les moyens de se rapprocher beaucoup plus de cet objectif. Nous soutenons donc la pression exercée dans ce sens par la commission de justice, car lorsque cela se produit, une justice trop lente est toujours une mauvaise justice.

Deuxièmement, le groupe UDC/SVP n'oublie pas que, en septembre de l'année dernière, la majorité PDC de ce Parlement a refusé d'accorder au Tribunal des mineurs les moyens supplémentaires dont pourtant il avait et a toujours un besoin urgent. Depuis lors, la situation n'a, hélas!, guère évolué et les problèmes restent entiers dans un domaine essentiel de la justice, souvent le dernier rempart avant l'entrée dans la délinquance adulte. Au lieu de prendre le problème à bras le corps, on n'a fait, depuis lors, que du bricolage, provoquant la résignation des juges et des mineurs qui, au terme de leur rapport, sans revendiquer invoquent simplement la réalité pour demander ce que le groupe UDC avait lui-même demandé par la motion que le PDC avait refusée: une unité judiciaire supplémentaire, un juge, un greffier, une secrétaire et un assistant social. Cette demande, nous la soutenons et nous osons espérer que ceux qui, en son temps, avaient refusé notre motion ne se cacheront pas indéfiniment derrière la révision du droit judiciaire et l'exigence de solutions internes à une justice en général surchargée pour refuser au Tribunal des mineurs les moyens dont celui-ci a besoin d'urgence depuis des années.

Troisièmement, la situation de l'instruction pénale reste préoccupante. Tout le monde n'apprécie pas nécessairement le style de l'actuel juge d'instruction cantonal (JIC), ni le style de son rapport. Mais, au-delà des questions de personnes et des tensions qui existent entre le JIC et le TC, le problème est là et bien là, surtout dans le Bas-Valais où deux juges en ont fait les frais jusque dans leur santé: une surcharge de travail qui, du point de vue d'une saine administration de la justice, n'est pas admissible. Là aussi, au lieu de prendre des mesures courageuses, on continue à faire du bricolage, camouflant une nécessaire augmentation d'effectifs par l'abus du recours aux auxiliaires.

Nous savons bien que même si la justice est une tâche essentielle de l'Etat, les moyens ne sont pas illimités. Si donc il faut choisir et fixer des priorités, nous demandons que l'on fasse véritablement l'effort principal dans ces deux domaines clés que sont d'abord la justice des mineurs et ensuite l'instruction pénale. Pour cela, il s'agira d'abord que ceux qui pensent que la justice recèle encore en son sein un potentiel de rationalisation fassent pression sur le TC par l'intermédiaire de la commission de la justice pour le contraindre à réaffecter certains des moyens au profit du Tribunal des mineurs et de l'instruction pénale. En effet, jusqu'ici, nous n'avons pas vu grand-chose d'autres que des discours qui, s'ils ne sont pas suivis d'actes concrets, ne sont que des discours creux. Et si cela s'avère insuffisant, il faudra

bien avoir alors le courage d'envisager une augmentation du budget de la justice pour donner encore une fois les moyens dont ont besoin le Tribunal des mineurs et l'instruction pénale.

Merci de votre attention.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:

Die Justizkommission hat nur eine Verwaltungskontrolle der Justiz zur Aufgabe. Sie hat grundsätzlich Oberaufsichtsfunktionen. Sie übt keine richterlichen Tätigkeiten aus, weshalb auf die Beschwerden und Klagen gegen die Gerichtsinstanzen grundsätzlich nicht eingetreten werden kann. Es werden immer wieder Klagen bei der Justizkommission hinterlegt.

Mit allen Gerichtsinstanzen verfolgen wir das gleiche Ziel, den Pendenzenberg abzubauen. Dem vom Kantonsgericht gesteckten Ziel, alle hängigen Angelegenheiten innert 12 Monaten zu erledigen, ist man nur wenig näher gekommen. Wir werden dieses Ziel weiter verfolgen und den Finger darauf legen, Herr Héritier.

Die durch die Anstellung des Generalsekretärs erhoffte Effizienzsteigerung ist noch nicht eingetreten.

Die Straffälle an den Untersuchungsrichterämtern sind in den letzten Jahren erheblich gestiegen. Viele Verfahren werden aber durch einfache Strafbefehle erledigt. Die Anzahl der Richter in den Untersuchungsrichterämtern wurde seit 1989 verdoppelt. Die Fälle, welche an die Gerichte überwiesen wurden, haben von 258 im Jahr 1989 auf 324 im Jahr 2005 zugenommen. Diese Zahl hat sich weniger stark entwickelt als die Anzahl der Richter. Es ist so, dass 90 Prozent der Fälle durch Strafbefehle erledigt werden, Herr Constantin. Die Richter erledigen die Fälle durch ein einseitiges Urteil. Sehr massgebend ist, wie viele Fälle überwiesen werden.

Wie man dem Bericht über die Rechtspflege entnehmen kann, kann das Verhältnis zwischen dem Kantonsgericht und dem kantonalen Untersuchungsrichteramt nicht als liebevoll bezeichnet werden. Die Aufsicht über den kantonalen Untersuchungsrichter obliegt bisher dem Grossen Rat als Wahlbehörde. Die Aufsicht über die übrigen Untersuchungsrichter sowie das Kanzleipersonal wird vom Kantonsgericht ausgeübt. Die grosse Problematik war die, dass der Untersuchungsrichter bisher vom Grossen Rat gewählt wurde. Dieses Nebeneinander führt zu Schwierigkeiten weshalb in der Gesetzesrevision Korrekturen gemacht werden. Die neue interne Organisation des Kantonsgerichts, mit einer Präsidentschaft auf zwei Jahre, einer administrativen Verwaltungskommission und dem Generalsekretariat sind Voraussetzungen dafür, dass die Führungsaufgabe vom Gericht auch wahrgenommen werden kann.

Wir begrüssen die Wiederwahl des Präsidenten und der Vizepräsidentin des Kantonsgerichts.

Ein in der Presse breitgeschlagenes Strafverfahren und eine Beschwerde gegen ein offenes Verfahren eines Staatsanwalts führen dazu, dass wir die Schaffung eines klaren Informationsgesetzes mit Nachdruck verlangen.

Kurz zu den Interventionen.

Herr René Constantin, Ihre Anregung bezüglich der Jugendkriminalität nehmen wir gerne an. Herr Beat Abgottspohn, dem Geisterfahrer wirken wir nun durch die Revision entgegen. Wir können uns dazu morgen äussern bzw. wird die entsprechende Änderung im Gesetz vorgenommen. Wie Herr Felix Zurbriggen ausführt ist es richtig, dass die Rechtspflege grundsätzlich gut ist in unserem Kanton. Dies beweist, dass nur 13 Prozent der Fälle am Bundesgericht aufgehoben werden. Herr Héritier, das Untersuchungsgericht wird durch den Pool verstärkt.

Die Unterkommission für Einbürgerungsgesuche sieht sich vermehrt mit Problemen der Integration konfrontiert. Ich danke Herrn Bernard Fauchère bestens für seine Bemühungen als Präsident der Unterkommission.

Im weiteren danke ich dem Vizepräsidenten und Rapporteur der französischen Sprache, Herrn Charles-André Bagnoud, dem Rapporteur deutscher Sprache, Herrn Franz Ruppen und allen Mitgliedern der Kommission für die konstruktive Mitarbeit.

Ich danke auch unserem Sekretär, Herrn Claude Bumann, für das Abfassen der ausgezeichneten Protokolle.

Ich danke.

Der Präsident:

Besten Dank auch Herr Präsident der Justizkommission.

Wir können weiter gehen mit Punkt 5 der Tagesordnung zum Jahresbericht der kantonalen Datenschutzkommission.

5. RAPPORT D'ACTIVITE
de la Commission cantonale de protection des données
(période de mai 2005 à avril 2006)
TÄTIGKEITSBERICHT
der kantonalen Datenschutzkommission
(Mai 2005 bis April 2006)

Discussion générale:

M. le député Jean-Albert Ferrez (PDCB):

Le groupe DC du Bas-Valais a pris connaissance du rapport de la Commission cantonale de protection des données et salue une fois de plus l'important travail réalisé par cette commission dans un domaine dont l'importance va, sans aucun doute, de manière croissante au fil des années.

Un point dans ce rapport, cependant, a soulevé notre attention et mériterait un peu plus d'éclaircissement: il s'agit, en page 5, deuxième paragraphe, de "la publication sur le site Internet de la commune des données foncières, y compris le nom du propriétaire".

C'est un sujet que nous avons déjà abordé dans ce Parlement récemment lors des deux lectures de la loi sur l'information géographique et la mensuration officielle. Malheureusement, les termes utilisés dans le rapport de la commission laissent penser que les dernières modifications du droit fédéral permettent une plus grande largesse dans la publication par Internet de ces données. Il est vrai que la modification du 11 mars 2005, sauf erreur, de l'ordonnance parle copieusement de ces aspects et précise notamment certaines procédures, mais le fond n'a pas changé en ce sens que, pour pouvoir avoir accès aux données du registre foncier, il faut, d'une part, en justifier le besoin et, d'autre part, prémunir les systèmes informatiques contre les accès en série.

Nous aimerions donc que la Commission cantonale de protection des données précise un petit peu ces quatre lignes qui figurent dans son rapport; peut-être qu'il suffirait pour cela que l'entier de la décision de la commission soit mis sur le site Internet de la commission pour que l'on puisse lire dans le détail la nature de cette décision qu'elle a rendue pour lever tout doute concernant ce point. Cela, je le répète encore une fois, sans mettre en cause la valeur des décisions et des actions prises par cette commission.

Je vous remercie de votre attention.

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

Aus dem vorliegenden Bericht der DSK geht hervor, dass die Kommission ihre Aktivitäten speziell auf die Herausgabe von schriftlichen Entscheiden und Empfehlungen für kantonale und kommunale Behörden gerichtet hatte. Ebenfalls wurde telefonisch Auskunft und Beratung gewährt.

Zwei wichtige Grundpfeiler einer Datenschutzkommission wurden aber nicht oder nur marginal in Betracht gezogen. Es sind dies einerseits die gesetzlich geregelte Pflicht, das Register der Datenschutzkommission mindestens einmal pro Jahr im Amtsblatt zu veröffentlichen. Auch wenn das seit Jahren nicht mehr gemacht wird, entspricht dies nicht der Gepflogenheit einer Behörde, das Vorgehen nun als allgemein verbindlich zu erklären. Wir verlangen daher, entweder gesetzeskonform zu arbeiten oder aber diesen Passus aus dem Gesetzestext zu streichen.

Nicht weniger gravierend erscheint uns das Fehlen eines Hinweises, dass regelmässige Kontrollen stattfinden von Datenbanken mit besonders schützenswerten und sensiblen Personendaten, welche durch verschiedene Institutionen angelegt werden und natürlich auch angelegt werden müssen. Unserer Ansicht nach müssen Prioritäten festgelegt werden, bei welchen Organisationen schwerpunktmässig Kontrollen durchgeführt werden sollen. In erster Linie denke ich an die Datenbanken der Polizei und die der Sozialhilfeempfänger. Es muss dringend kontrolliert werden, ob die Verjährungsfristen eingehalten werden und die entsprechenden verjährten Einträge gelöscht wurden.

Damit die Datenschutzkommission nicht zu einer bürokratischen Organisation ohne Biss verkommt, verlangen wir vom Staatsrat, dass er dieser Kommission den entsprechenden Stellenwert zugesteht. Sei dies mit der Aufstockung des Personalbestandes oder durch die Einsetzung eines ständigen Sachbearbeiters. Vielen Dank.

La discussion est close.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr zu diesem Traktandum 5. Wir können somit dieses Traktandum abschliessen.

**Développements / Entwicklungen:
Présidence / Präsidium**

6. MOTION

**du groupe GRL, par le député (suppl.) Patrick Bérod, concernant: pour
une politique valaisanne transparente (14.03.2006) (6.008)**

MOTION

**der GRL-Fraktion, duch Grossrat (Suppl.) Patrick Bérod, betreffend: für
eine transparente Walliser Politik (14.03.2006) (6.008)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Bernard Rey (GRL):

En l'absence du dépositaire de la motion, permettez-moi de développer en quelques mots les idées forces de ce texte.

Dans la même ligne d'idées que le téléparlement qui entrera en vigueur dès demain, à l'instar de notre grand frère le Conseil national, à l'image de ce qui se fait dans de nombreux Parlements étrangers, cette motion demande, par une modification du règlement, que tous les votes d'entrée en matière et les votes finaux sur des actes législatifs soient nominatifs et, ensuite, affichés sur Internet.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier déclarait, hier matin, qu'il ne connaissait pas de député qui ne désirait pas de réforme, mais que personne ne s'entendait, ensuite, sur les réformes à apporter. Pour le paraphraser, mais seulement en partie, je dirai que je ne connais aucun député qui n'ait le souci de transparence.

Alors, par cette motion, nous vous donnons l'occasion de passer de la parole aux actes.

"Pour nous, l'important c'est vous", proclame le slogan du parti majoritaire. Je n'ai pas de doute sur la volonté de transparence de ce Parlement. Aussi je vous remercie, par avance, du soutien que vous voudrez bien apporter à cette motion.

Par ce soutien, vous suscitez certainement davantage d'intérêt de la part des citoyens et vous démontrerez votre volonté d'être "libres et responsables" comme nous.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Die Motion unter Punkt 6 wird nicht bekämpft. **Demnach ist diese zur Behandlung an das Büro des Grossen Rates überwiesen.**

7. INTERPELLATION

du député Ignaz Imboden et cosignataires concernant: une politique erronée: toujours plus de centralisation (16.03.2006) (6.009 anc. 4.035)

INTERPELLATION

von Grossrat Ignaz Imboden und Mitunterzeichnenden betreffend: Eine falsche Politik: Immer mehr zentralisieren (16.03.2006) (6.009 ehem. 4.035)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Ignaz Imboden (CSPO):

Alle sprechen heute von Globalisierung. In vielen Kreisen steht nur noch ein Thema zur Debatte, Liberalisierung und zugleich noch Zentralisierung. In der Regel wird dies dann noch mit der Steigerung der Wirtschaftlichkeit begründet. Bedenklich ist, dass diese Sucht nun auch bei uns einreisst und niemand, ja fast niemand überlegt sich, welches für kleinere und mittlere Gemeinwesen die langfristigen Konsequenzen sein werden.

Wenn jemand den Mahnfinger aufhebt dann wird er als Reformverweigerer tituliert. Ich habe gesagt, dass diese Sucht sich auch bei uns ausbreitet und nenne Ihnen hier ein konkretes Beispiel.

In der Subregion Gampel/Steg sind in den letzten Jahrzehnten verschiedene öffentliche Dienstleistungszentren eingerichtet worden. Schleichend verschwinden sie.

Ich will sie beim Namen nennen: Polizeiposten, Kreisvorstand, Betriebsamt, Bahnschalter und sogar Post. Dies alles geschieht im Namen der Zentralisierung.

Unser Kanton kämpft auf Bundesebene gegen die Zentralisierungstendenzen und dies mit der Begründung, eine kleine Einheit könne diese ins Auge gefassten Dienstleistungen ebenso effizient erbringen. Es ist umso erstaunlicher, dass der Staatsrat heute kantonsintern sehr oft das Gegenteil unternimmt.

Selbstverständlich braucht es Reformen. Selbstverständlich müssen wir uns die Überlegungen machen, ob in unserem Kanton drei Wirtschaftsregionen nicht vollends genügend wären. Dies darf aber keinesfalls dazu führen, dass man bei den Subregionen die gesamten kantonalen Dienstleistungen abzieht.

Ich weiss, in der Schweiz möchte man nur noch Zürich Nord, Zürich Süd, Zürich West und noch Zürich Ost.

Wir brauchen sicher auf allen Stufen eine bessere Zusammenarbeit. Eine bessere Zusammenarbeit und eine Bündelung der Kräfte ist aber nicht gleich lautend mit Zentralisierung.

Deshalb bitten wir den Staatsrat kantonsintern die gleiche Politik zu vertreten wie er dies gegenüber dem Bund tut.

Wie kann man denn in Bern eine Strategie vertreten und im Verhältnis Kanton/Gemeinden genau das Gegenteil praktizieren?

Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Ich möchte zuerst Grossratspräsident Marcel Mangisch für die freundliche Begrüssung und für die guten Wünsche danken.

Je veux aussi saisir cette occasion pour vous remercier, toutes et tous ici dans la salle, qui m'avez donné un signe de soutien durant ces dernières semaines.

Ich kann Ihnen sagen, dass es meinem Herzen wieder ziemlich gut geht. Das wird vielleicht einige hier im Saal etwas beunruhigen, aber ich kann Ihnen versichern, dass ich nicht so lange aktiv in der Politik bleiben werde wie der neu gewählte italienische Staatspräsident Giorgio Napolitano.

Mit dieser einleitenden Bemerkung will ich auf die Interpellation von Herrn Grossrat Ignaz Imboden eingehen.

Die Walliser Regierung hat sich eingehend mit dieser Interpellation auseinandergesetzt und wir teilen die Auffassung des Interpellanten, dass man auch den Arbeitsplätzen in wirtschaftsschwachen Regionen Sorge tragen muss. Trotzdem gibt es objektive Punkte, auf die ich an dieser Stelle hinweisen will.

Ganz allgemein kann man sagen, dass das Baudepartement oder das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt in den Regionen des Ober-, Mittel- und Unterwallis gut präsent ist. Man kann nicht von einem generellen Abbau beispielsweise in der Region Oberwallis sprechen. Sie haben im schriftlichen Text Ihrer Interpellation verschiedene Punkte aufgegriffen, so z.B. die Bedienung des Bahnhofs Gampel/Steg. Dort muss man darauf hinweisen, dass die Restrukturierung, die Automatisierung und die Rationalisierung zwar die Beibehaltung der Bedienung der Bahnhöfe durch die Regionalzüge ermöglicht, gleichzeitig aber das Personal teilweise überflüssig macht. Es gibt natürlich auch auf eidgenössischer Ebene einen Druck auf die SBB, überall zu sparen und das sind dann eben die Auswirkungen einer solchen Sparpolitik. Man muss sagen, dass der Personalabbau auf Regionalhaltstellen auch bei anderen konzessionierten Eisenbahnen festgestellt wird, beispielsweise bei der BLS entlang der Südrampe, aber auch bei der MGB, der TMR oder bei Transports publics du Chablais stellen wir die gleiche Tendenz fest.

Was die Schliessung des Polizeipostens in Steg angeht, muss man sagen, dass diese Frage vornherein auch mit den Direktbetroffenen und den Gemeinden eingehend analysiert wurde. Man hat festgestellt, dass dieser Posten sehr schwach frequentiert wurde, d.h. es gab nur vier bis fünf Personen pro Monat, die diesen Polizeiposten aufsuchten.

Zudem sah sich die Kantonspolizei angesichts der vom Grossen Rat auferlegten Rationalisierungsmassnahmen gezwungen, namentlich im Bereich der Räumlichkeiten, sämtliche Einsparungsmöglichkeiten auszuschöpfen. Wenn man hier im Parlament alle Spardekrete mitträgt und unterstützt, fällt einem schlussendlich der Stein, den man in die Luft geschossen hat, zurück auf den Kopf. Aus diesem Grund wurde die Zusammenfassung der Polizeikräfte innerhalb der Territorialbasis Susten beschlossen. Dank dieser Zusammenlegung kann eine ganzjährige personelle Abdeckung des Sektors gewährleistet werden. Das war mit einem Posten, der mit lediglich zwei Beamten besetzt war schlicht und einfach nicht möglich.

Wie Sie wissen, ist es ja nicht nur der Wille der politisch Verantwortlichen auf Kantonsebene, sondern auch der Bevölkerung, dass die Polizei im Terrain sichtbar und präsent ist, weshalb diese Zusammenlegung der Polizeiposten nötig war, um auch das nötige Team zusammen zu haben und eine Präsenz rund um die Uhr gewährleisten zu können. Was die Polizeiinterventionen anbelangt, so ist die Kantonspolizei dank mobilen Einheiten jetzt rund um die Uhr einsatzbereit und die mobile Einheit für das Oberwallis, die in Brig stationiert ist, patrouilliert ständig im gesamten Kreisgebiet.

Die Gemeinde Steg wurde in einer ersten Phase mündlich vom Chef Kreis 1 der Gendarmerie und anschliessend schriftlich über die Aufhebung des Polizeipostens in Steg informiert. Die Kantonspolizei hat dann selber noch Vorschläge gemacht, andere Dienststellen in diesen Räumlichkeiten anzusiedeln.

Seit der Restrukturierung der Kantonspolizei im Jahre 1996 haben die Polizeibeamten auch nicht mehr die Pflicht am Arbeitsort Wohnsitz zu nehmen. Sie müssen lediglich innerhalb 20 Minuten erreichbar und auf Platz sein. Es kann also keine Gemeinde behaupten, dass Arbeitsplätze aufgrund der Schliessung eines Polizeipostens verloren gingen, aber es ist natürlich möglich, dass die Beamten dann an einem anderen Ort den Wohnsitz nehmen.

In Bezug auf die Dienststelle für Wald und Landschaft hat Herr Staatsrat Rey-Bellet ja bereits Auskunft gegeben. Diese Restrukturierung wurde am 8. März dieses Jahres beschlossen und es wurden die neun vorhandenen Forstkreise durch drei Kreise ersetzt, die den verfassungsmässigen Regionen entsprechen. Es findet eine Spezialisierung der Praktik der Ingenieure in einem einzigen Tätigkeitsbereich und eine Zusammenfassung der Ingenieure und Biologen in den Gebäuden der drei Regionalzentren der Dienststelle für Strassen- und Flussbau in Martinach, in Sitten und in Brig statt. Diese Reorganisation entspricht – und das muss man hier auch wieder sagen – dem Willen des Grossen Rates, welcher im Juni 2004 im Bericht Sparmassnahmen Voranschlag 2005 der Kommission strukturelle Massnahmen eine Reorganisation der Dienststellen und Departemente verlangte. Es ist vielleicht einfacher generell solche Restrukturierungen zu verlangen als dann eben wenn wir von der Regierung solche Restrukturierungen umsetzen, dann diese auch zu akzeptieren.

Was die Arbeitsplätze anbelangt kann man sagen, dass auf regionaler Ebene diese Reorganisation zum Abbau von insgesamt 1,25 Arbeitsstellen in Monthey (die wurden auf Martigny übertragen) und von 2,5 Arbeitsstellen in Gampel geführt hat. Von diesen 2,5 Arbeitsplätzen wurden 2 auf Brig übertragen.

Abschliessend aber können wir den Interpellanten versichern, dass sich der Staatsrat – selbstverständlich immer unter Berücksichtigung des vom Grossen Rat verlangten Personalstopps und auch der Vorgaben der Kommission strukturelle Massnahmen – für die Erhaltung der Arbeitsplätze, gerade in wirtschaftsschwachen Regionen einsetzen wird.

Développements / Entwicklungen:
**Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie (DSSE) / Departement für
Gesundheit, Sozialwesen und Energie (DGSE)**

8. INTERPELLATION

**des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et Graziella Walker
Salzmann (CSPO) concernant: égalité des salaires ou discrimination?
(14.03.2006) (2.034)**

INTERPELLATION

**der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Graziella Walker
Salzmann (CSPO) betreffend Lohngleichheit oder Diskriminierung?
(14.03.2006) (2.034)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmann (CSPO):

Im Mai 2006 beendet der erste Jahrgang die Ausbildung zur Fachangestellten Gesundheit und kommt auf den Arbeitsmarkt. Bis anhin noch offen ist, in welcher Lohnklasse die Fachangestellten für Gesundheit eingestuft werden sollen.

Brisant sind drei Punkte, weshalb diese hier noch einmal aufgeführt werden sollen:

1. Bis anhin wurde diese Berufsgattung fast nur von Frauen gewählt und ausgeübt.
2. Die Einstufung soll in eine drei Lohnklassen tiefere Stufe erfolgen als die vergleichbaren ehemaligen praktischen Krankenpflegerinnen SRK.
3. Die Gesetzgebung im Gesundheitswesen befindet sich in Revision und im Verlauf des ersten Halbjahrs 2006 soll die Vorlage betreffend die Altersheime in die Vernehmlassung gehen.

Es versteht sich von selbst, dass der Kanton verantwortlich ist, dafür zu sorgen, dass die gesetzlichen Bestimmungen für die Lohngleichheit in öffentlichen oder halböffentlichen und mit Steuergeldern subventionierten Anstalten und Institutionen eingehalten werden.

Das Problem der Fachangestellten Gesundheit ist aktuell, die Fragestellung jedoch von allgemeinem Interesse.

Darum fragen wir den Staatsrat an:

Ist der Staatsrat bereit, bei der Walliser Vereinigung der Altersheime zu intervenieren und abzuklären, ob diese Einstufung nicht einer Diskriminierung eines bis anhin praktisch nur von Frauen ausgeübter Berufes gleichkommt?

Ist der Staatsrat bereit, sich dafür einzusetzen, dass für gleichwertige Arbeit im ganzen Kanton gleicher Lohn bezahlt wird?

Danke.

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Wie in der Interpellation erwähnt, erfahren effektiv die Ausbildungen im Bereich der Gesundheit und ganz besonders jene die die Pflege betreffen zahlreiche Änderungen und zwar sowohl in Bezug auf den Inhalt der Bildung als auch in Bezug auf den Wortlaut der verschiedenen Berufstitel.

Besonders im letzteren Punkt sind Änderungen in der deutschen Sprache vorgenommen worden. Beweis dafür ist, dass die Bezeichnung "Fachangestellte Gesundheit" demnächst wieder geändert wird.

Die Interpellation betrifft einerseits die Fachangestellten für Gesundheit und andererseits die Krankenpflegerinnen FA SRK. Eine Ausbildung, die es seit mehreren Jahren eigentlich nicht mehr gibt, aber mehrere Angestellte im Bereich der Pflege im Kanton tragen immer noch diesen Titel. Etwa 100 Krankenpflegerinnen FA SRK (also des Schweizerischen Roten Kreuzes) arbeiten hauptsächlich in den Alters- und Pflegeheimen des Kantons.

Im Mai 2004 – also vor grob zwei Jahren – haben Vertreter des GNW, als zuständige der Spitäler, die Vereinigung der Walliser Alters- und Pflegeheime, die Vereinigung der SMZ, das Zentrum für Landwirtschaft, Pflege und Betreuung und Hauswirtschaft (die Schule, in welcher diese jungen Leute ihre Ausbildung machen) und die Hochschule Wallis eine Arbeitsgruppe gebildet, um die Lohnklassen zu bestimmen, welche den Fachangestellten für Gesundheit bei einer Neuanstellung ab Sommer 2004 angeboten werden sollen. Die Hauptkriterien zur Bestimmung der Lohnklassen beruhen auf folgenden Elementen:

Die Lohntabellen der drei Hauptarbeitgeber (GNW, Vereinigung der Alters- und Pflegeheime, Vereinigung SMZ) unterscheiden die diplomierte Pflegefachfrau (das sind ehemalige Krankenschwestern), dann die Krankenpflegerinnen FA SRK und die zertifizierten Pflegeassistentinnen. Die Ausbildung der Krankenpflegerin FA SRK und der Fachangestellten Gesundheit wurden besonders miteinander verglichen, weil sie eine gewisse Ähnlichkeit aufweisen.

Aus diesem Vergleich ging hervor, dass die Krankenpflegerinnen FA SRK ihre Ausbildung im Alter von 18 Jahren beginnen und diese während zwei Jahren ganz besonders auf die Langzeitpflege ausgerichtet ist. Dagegen kann die Ausbildung mit eidgenössischem Fähigkeitszeugnis ab dem 16. Altersjahr absolviert werden. Jene, die die Ausbildung als Fachangestellte Gesundheit machen, können also im Prinzip nach der OS in diese Schule einsteigen und eine dreijährige Lehre absolvieren. Dabei muss man sagen, dass sich der Inhalt im ersten Lehrjahr auf allgemeine Bildung konzentriert und dann erst in den beiden nächsten Jahren auf die Gesundheit im Allgemeinen sowie auf die Pflege ausrichtet. Man muss auch sagen, dass die Ausbildung als Fachangestellte Gesundheit kein selbständiges Arbeiten ermöglicht, sondern nur auf Anweisung und unter Überwachung von diplomierten Pflegefachfrauen vonstatten geht. Eine andere Überlegung befasste sich mit den Gehältern der Personen mit einem Fähigkeitszeugnis, wie z.B. die kaufmännischen Angestellten, die in einem Gebiet der Gesundheit von Arbeitgebern angestellt werden. Diese erhalten die Lohnklasse 6 der Walliser Vereinigung der Alters- und Pflegeheime.

Die Lohntabellen von anderen Kantonen, insbesondere jene vom Kanton Waadt, wurden aus Rücksicht auf das Personal, welches im Chablais arbeitet, geprüft. Aufgrund dieser, aber auch anderer Elemente, hat die Arbeitsgruppe damals vorgeschlagen, die Fachangestellte Gesundheit für das GNW in die Lohnklasse 5 und für die Walliser Alters- und

Pflegeheime in die Klasse 6 einzuteilen, um im gesamten Kanton das gleiche Anfangsgehalt anzusetzen. Für Frauen und Männer wird dasselbe Anfangsgehalt angesetzt und es wird auch selbstverständlich die gleiche Lohntabelle angewandt. Es gibt also dort keine Lohndiskriminierung.

Die Krankenpflegerinnen FA SRK erhalten gemäss der Walliser Vereinigung der Alters- und Pflegeheime die Lohnklasse 9. Die Gehälter dieser Krankenpflegerinnen wurden zum Zeitpunkt als beschlossen wurde, diese Ausbildung auf der Sekundarstufe II anzusiedeln, nicht nach unten korrigiert. Man muss sagen, dass es dort um eine Besitzstandswahrung ging und entgegen den Fachangestellten für Gesundheit, die ungefähr 120 Angestellte zählen, die heute im Kanton tätig sind und deren Anzahl jedes Jahr jetzt stark ansteigt, betrifft der Beruf der FA SRK nur noch wenige Personen und diese sind auch schon seit vielen Jahren tätig. Man muss sagen, dass – und das ist vielleicht grundsätzlich wichtig zu betonen – es nicht der Kanton ist, der die Löhne des Personals in den Alters- und Pflegeheimen oder auch in den SMZ festlegt, sondern das tun die Sozialpartner. Auf der einen Seite Arbeitgeber, GNW, Vereinigung usw. für die Alters- und Pflegeheime und auf der andern Seite Vertreter des Personals, soweit sie organisiert sind. Man muss sehen, dass in den Alters- und Pflegeheimen und auch in den SMZ noch keine allgemein verbindlichen Gesamtarbeitsverträge oder überhaupt keine Gesamtarbeitsverträge gelten. Das würde sich, wenn das Gesetz in zweiter Lesung unverändert durchgeht, ändern. Die Bedingung der Subventionierung der Alters- und Pflegeheime und auch der SMZ wäre vom Abschluss und von der Einhaltung eines Gesamtarbeitsvertrags oder falls keiner vorhanden ist, von der Einhaltung der staatlichen Direktiven in Bezug auf den Lohn abhängig. Dann wird der Kanton auch mehr Einfluss auf die Löhne haben. Im jetzigen Zeitpunkt ist es aber Sache der Sozialpartner in diesen Bereichen diese Löhne festzulegen.

Zum Schluss können wir noch sagen, dass wir in Bezug auf die Ausbildung dieser Fachangestellten Gesundheit vorschlagen, die derzeitige Klassifizierung – wie sie festgehalten wurde – aufrecht zu erhalten, aber dass man diese dann nach den Änderungen der Ausbildung – und diese Ausbildungsinhalte sind ja andauernd im Fluss – neu überprüft. Auf der andern Seite werden wir auch die ODAGS (Organisation der Arbeitswelt Gesundheit, Soziales im Wallis) beauftragen, die Entwicklung der Ausbildung der Fachangestellten Gesundheit weiter zu verfolgen und sobald die neue Ausbildung in Kraft ist, eine adäquate Lohnklassifizierung für diese Fachleute vorzuschlagen, indem man den gesamten Zusammenhang der Sozial- und Gesundheitsinstitutionen im Wallis sowie auch die entsprechenden Ausbildungen, die zu einem Fähigkeitszeugnis berechtigen, mit berücksichtigt.

9. INTERPELLATION

**de la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC) et cosignataires concernant:
Egalité? Oui mais... (14.03.2006) (2.035)**

INTERPELLATION

**von Grossrätin (Suppl.) Carole Furrer (PDCC) und
Mitunterzeichnenden betreffend Gleichstellung: Ja, aber... (14.03.2006)
(2.035)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Carole Furrer (PDCC):

Pensez-vous qu'il soit normal qu'une personne (en général, l'épouse) travaillant pour son conjoint indépendant doit avoir, à une même fonction, un salaire plus élevé pour toucher des allocations familiales?

Selon les règlements de la plupart des caisses d'allocations familiales, son revenu doit correspondre au salaire usuel de sa profession. Or, dans les faits, il est basé sur le traitement de l'Etat, souvent plus élevé.

Qu'en est-il à ce sujet?

Nous sommes dans un Etat de droit, pouvons-nous tolérer de telles injustices?

Quel contrôle l'Etat a-t-il sur les multiples caisses d'allocations familiales?

Ne serait-il pas plus sain d'avoir une caisse cantonale d'allocations familiales?

Merci de vos réponses.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

La députée (suppl.) Carole Furrer soulève, dans son interpellation, le problème du calcul des allocations familiales en faveur du conjoint salarié d'une personne qui exerce une activité lucrative non agricole avec, notamment, le risque d'inégalité de traitement par rapport à une autre personne salariée.

Comme le précise à juste titre la députée (suppl.) Carole Furrer, les personnes exerçant une activité lucrative indépendante en dehors de l'agriculture ne touchent pas d'allocations familiales en Valais, à l'instar d'ailleurs de 16 autres cantons suisses.

Les différentes consultations, parce que vous savez que la loi sur les allocations familiales a été modifiée, il y a quelques années, ont montré que les personnes indépendantes étaient majoritairement opposées à un assujettissement à la législation sur les allocations familiales.

En outre, la loi sur les allocations familiales, adoptée par les Chambres fédérales le 24 mars 2006, ne prévoit pas d'y inclure les personnes indépendantes non agricoles.

Cela étant, depuis le 1^{er} janvier 1983, le conjoint de l'exploitant salarié dans l'entreprise peut obtenir, à ce titre, des allocations familiales. Pour ce faire, l'exploitant doit verser un salaire à son conjoint, sur lequel seront perçues les cotisations aux différentes assurances sociales.

Afin d'éviter des abus, les caisses d'allocations familiales ont inscrit dans leur réglementation la notion de salaire usuel de la profession. Sur cette base, il est calculé la proportion entre le salaire alloué au conjoint de l'exploitant et le salaire de référence dans la profession pour fixer le montant des allocations familiales. Les règlements des caisses d'allocations familiales soumis au Conseil d'Etat contiennent généralement le principe énoncé ci-dessus. Le Service cantonal des allocations familiales, qui préavise les modifications statutaires pour le Conseil d'Etat, n'est pas en mesure de contrôler que l'application des cas d'espèce soit bien respectée en l'occurrence, comme d'ailleurs pour tous les articles de ces statuts. Il s'agit, ensuite, aux assurés de faire valoir leurs droits.

Il y a trois arrêts du Tribunal cantonal des assurances de 1990, 1991 et 2004 qui montrent que les litiges résultent du fait que, dans la situation du conjoint de l'exploitant, il faut prendre en compte le salaire alloué en proportion du salaire de référence dans la profession et non le nombre d'heures de travail effectué par le conjoint de l'exploitant. Cet élément est difficilement vérifiable par la caisse. Deux des trois arrêts précités ont donné raison à la caisse d'allocations familiales et un arrêt a rectifié légèrement à la hausse le montant des allocations octroyé par la caisse.

La conclusion du Conseil d'Etat sur votre interpellation, Madame la députée: Nous pouvons dire qu'il ressort de l'analyse ci-dessus qu'il n'est pas possible de trouver une réglementation simple à insérer dans la loi ou dans les statuts des caisses d'allocations familiales pour régler le problème que vous avez soulevé. Ce problème découle avant tout d'une question d'appréciation qui peut faire l'objet d'une décision sujette à recours au Tribunal cantonal des assurances, comme d'ailleurs tous les litiges survenant entre assurés et assurances sociales.

Je pourrais très bien comprendre que vous ne soyez pas totalement satisfaite de ma réponse, mais c'est la situation juridique que je vous expose ici.

10. MOTION
du député Robert Sarbach (SPO) concernant la protection de la jeunesse
aussi lors de l'achat de produits à base de tabac (14.03.2006) (2.036)
MOTION
von Grossrat Robert Sarbach (SPO) betreffend Jugendschutz auch beim
Verkauf von Tabakwaren (14.03.2006) (2.036)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Robert Sarbach (SPO):

In Anbetracht des Mangels einer gesetzlichen Grundlage sowohl auf Bundes- wie auch auf Kantonebene ist es angebracht die Thematik vertieft zu diskutieren. Die Aufnahme der Bestimmungen, welche einen Verkauf und die Abgabe von Tabakwaren an Jugendliche unter 16 Jahren verbietet, ist ein Grundsatzentscheid analog der gesetzlichen Bestimmungen im Zusammenhang mit dem Verkauf und der Abgabe von Alkohol an Jugendliche. Damit die Komplexität der Materie gewahrt bleibt, muss natürlich auch das Thema mit den Automaten geregelt werden. In die entsprechende Richtung zielt ebenfalls der Vorstoss von Kollege Didier Cachat, wobei ein Verbot dieser Zigarettenautomaten wohl eher schwierig umzusetzen sein wird. Die Einführung einer Art Jeton, welche zum Beispiel am Bahnschalter oder im Restaurant bezogen werden muss, würde eine minimale Kontrolle ermöglichen, ob die Altersbestimmungen eingehalten sind. Selbstverständlich werde ich die Motion von Kollege Cachat unterstützen.

Apropos Kontrolle: Gesetzliche Erlasse sind immer nur so stark wie sie auch kontrolliert werden. Daher ist es unumgänglich, dass der Staatsrat auch in diese Richtung Schritte unternimmt.

Ich schlage vor, dass bei der Überarbeitung des allgemeinen Teils des Gesundheitsgesetzes, welcher auch die Bestimmungen über die Prävention beinhalten wird, das Anliegen dieser Motion aufgenommen werden könnte und dass es somit nicht ein eigenes Gesetz braucht.

Vielen Dank für die Unterstützung dieser Motion im Sinne eines umfassenden Jugendschutzes.

Vielen Dank.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Ihre Motion wird nicht bekämpft. Sie ist demnach zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

11. INTERPELLATION

**du groupe UDC/SVP, par le député Jean-Luc Addor, concernant le RSV:
des promesses, mais quelles promesses? (14.03.2006) (2.038)**

INTERPELLATION

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrat Jean-Luc Addor, betreffend
GNW: schöne Versprechungen (14.03.2006) (2.038)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Dans ce Parlement, pour certains, l'attaque personnelle tient lieu de discours politique.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le conseiller d'Etat Thomas Burgener, de profiter de cette occasion pour me féliciter de ce que vous soyez à nouveau sur pied et, manifestement, d'attaque.

Vous comprendrez, compte tenu de nos positions politiques respectives, que je ne vous souhaite pas de rester au pouvoir aussi longtemps que le nouveau président italien. En revanche, au nom du groupe UDC/SVP, je vous adresse tous mes vœux pour la suite de votre convalescence, convalescence qu'à l'évidence, mais ça n'étonnera personne, vous avez voulue active.

Pour revenir à l'objet de notre interpellation, j'aimerais dire encore que la personnalisation du débat dans cette matière est d'autant moins de mise que la décision que nous mettons en cause, celle du 17 novembre 2004, a été prise non pas par le chef du Département de la santé qu'on envoie aujourd'hui, si j'ose dire, au charbon, mais bien par le Conseil d'Etat lui-même ou en tout cas par une majorité de celui-ci.

Cela dit, l'enjeu de cette interpellation, c'est cette espèce de cadeau, cette subvention extraordinaire (plus de 15 millions en 2004 et plus de 3 millions en 2005) que le Conseil d'Etat a décidé d'allouer et qui a pour effet de camoufler une partie du déficit du RSV, déficit en hausse de plus de 8 millions, tout cela en 2005 dans un contexte de diminution de l'activité sans réduction proportionnelle des coûts. Je n'invente rien; je tire ces derniers éléments, que j'ai déjà cités lors de la dernière session, d'un récent rapport de l'Inspection cantonale des finances. En effet, par ce procédé pour le moins contestable, le Gouvernement ajoute du flou à une entité, le RSV, qui, déjà, ne brille pas toujours par sa transparence.

Personne ici n'a oublié qu'en décembre de l'année dernière, sous la pression, le Gouvernement avait promis qu'à l'avenir la subvention votée par le Grand Conseil ne serait plus allouée au RSV que comme elle devrait l'être, c'est-à-dire uniquement en fonction des tarifs négociés et sur la base du nombre des cas traités.

La question que nous posons finalement est de savoir si, par là, le Conseil d'Etat n'a pas créé une situation politique entièrement nouvelle qui fait qu'avec la promesse faite en décembre, il est vrai formellement pour 2006 seulement, il n'est pas concevable d'arriver prochainement à la session de juin avec des comptes qui, sur ce point, sont en contradiction avec l'esprit de cette promesse.

Je me réjouis d'entendre la réponse du Conseil d'Etat sur ce point.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Vous savez que le décret sur le Réseau Santé Valais (RSV) du 4 septembre 2003 a créé un établissement de droit public autonome, dont la compétence principale est de diriger et de gérer les établissements hospitaliers et instituts médico-techniques qui sont liés aux hôpitaux. La conséquence principale de ce décret sur le plan économique est la fusion de l'ensemble des établissements hospitaliers publics sous l'appellation RSV. Depuis le 1^{er} janvier 2004, plus de 4'000 collaboratrices et collaborateurs oeuvrent au sein du RSV, faisant de celui-ci le plus grand employeur de notre canton.

Le 17 novembre 2004, conscient de la baisse importante du nombre d'hospitalisations au sein du RSV – c'était une baisse qui n'était pas prévisible –, le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer à celui-ci les montants inscrits dans les budgets 2004 et 2005, indépendamment du nombre de cas et de journées malades en vue de couvrir partiellement le manque de financement dû à cette baisse d'activité, dont j'ai parlé, et de participer au financement des coûts liés à la restructuration.

Le Conseil d'Etat a voulu donner un signe clair aux dirigeants du RSV qu'il était conscient de l'ampleur de la tâche et qu'il soutenait le RSV dans ses réformes. Comme vous le savez, Monsieur le député Jean-Luc Addor, chaque restructuration de cette taille, qu'elle soit effectuée dans le secteur public ou dans le secteur privé, induit des coûts spécifiques qui ne peuvent être financés par l'activité ordinaire des institutions.

En octroyant au RSV le montant inscrit dans les budgets 2004 et 2005, l'Etat participe partiellement à la restructuration du secteur hospitalier qui a été décidée, par le biais du décret, par le Grand Conseil valaisan. Les montants octroyés au RSV en 2004 et en 2005 par le Conseil d'Etat n'ont pas eu pour conséquence d'augmenter le budget du canton parce que nous avons inscrit au budget un chiffre et avons ensuite alloué la totalité de ce budget, malgré que le nombre de cas était moins important que budgétisé.

Comme le Conseil d'Etat a maintenu sa décision initiale également pour l'année 2005, il serait malvenu de revenir maintenant sur cette décision et de reprendre au RSV le soutien promis pour l'année 2005.

Dans la phase de lancement du RSV, le canton a ainsi financé partiellement les coûts liés à la restructuration des hôpitaux.

Tout est différent pour 2006. Dès l'année 2006, les premières mesures de restructuration doivent porter leurs fruits et le RSV doit assumer sans subventionnement supplémentaire, si je puis le dire ainsi, la gestion des hôpitaux. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a pris l'engagement formel que le subventionnement du RSV pour l'année 2006 se fera selon les dispositions légales en vigueur: nous n'allons plus allouer le budget complet, mais nous allons financer seulement les prestations effectives sur la base des APDRG.

Les coûts du RSV sont clairs et transparents. Le RSV et le Conseil d'Etat ont toujours présenté au Parlement le résultat opérationnel des hôpitaux avant et après le financement cantonal de la baisse d'activité et des coûts de restructuration.

Quand vous analyserez le rapport de gestion 2005 du RSV, vous trouverez en page 30 le compte de résultat du RSV pour les années 2004 et 2005. Vous verrez toujours les chiffres avant et après participation cantonale complémentaire. Ce paramètre ne rend pas plus opaques les comptes du RSV et les coûts réels apparaissent tout au long du rapport de gestion précité.

S'agissant du découvert du RSV, la volonté du Conseil d'Etat n'est pas de détourner les dispositions légales. Celles-ci ne sont pas faites pour gérer des situations exceptionnelles. C'était effectivement, au début de la création du RSV, une situation spéciale, une situation exceptionnelle. La mise en place du RSV a eu des conséquences exceptionnelles et imprévisibles pour les hôpitaux valaisans. Il y a eu une chute d'activité de 6%. Il est clair qu'on ne peut pas adapter les dépenses aussi vite que les réductions enregistrées dans les caisses des hôpitaux.

Dès lors, le Conseil d'Etat a pris une décision exceptionnelle. Aujourd'hui, l'activité du RSV est plus ou moins stabilisée et les restructurations sont en œuvre.

C'est pourquoi le Conseil d'Etat s'est engagé à ne financer, pour 2006, que les prestations effectives et ne pas allouer le budget total, comme cela a été fait pour 2004 et 2005.

12. MOTION

**du groupe UDC/SVP, par la députée (suppl.) Jacqueline Bovier,
concernant: pour des allocations familiales non discriminatoires
(14.03.2006) (2.039)**

MOTION

**der UDC/SVP-Fraktion, durch Grossrätin (Suppl.) Jacqueline Bovier,
betreffend: für gerechte Familienzulagen (14.03.2006) (2.039)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée (suppl.) Jacqueline Bovier (UDC/SVP):

Les allocations familiales constituent l'un des moyens par lesquels l'Etat peut contribuer, sur le plan matériel, à soutenir la famille et plus particulièrement la famille traditionnelle fondée sur le mariage, cadre le plus propice à une éducation équilibrée et à la transmission dans les conditions les meilleures possibles des valeurs de notre société. Par l'encadrement qu'elle apporte aux enfants, la présence de parents mariés assure au passage l'une des meilleures préventions de la délinquance et des dépendances.

Certains critères d'octroi de ces allocations paraissent, toutefois, aller à fin contraire et constituer des formes de discrimination inadmissibles. C'est notamment le cas de tout ce qui, dans la législation actuelle, avantage les femmes divorcées par rapport aux femmes mariées.

Par cette motion, nous demandons de corriger les injustices qui actuellement, dans ce domaine, frappent les femmes mariées par rapport aux femmes divorcées. Ce que nous proposons par-là, ce n'est rien d'autre finalement que la concrétisation des dispositions légales et constitutionnelles garantissant l'égalité et protégeant la famille, thèmes chers à ce Parlement qui, à plusieurs reprises, a marqué son attachement à ces deux principes.

C'est dans cet esprit que nous vous demandons de soutenir cette motion.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Ich habe keine Wortmeldungen. Demnach gehen wir davon aus, dass die Motion nicht bekämpft wird und zur Behandlung überwiesen wird.

13. INTERPELLATION
du député (suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) concernant LAMal - article 64
(nouveau) / fabrique de débiteurs à vie (16.03.2006) (2.040)
INTERPELLATION
von Grossrat (Suppl.) Pascal Nicolo (PS/AdG) betreffend KVG: Artikel
64 (neu) und die Schuldenfalle (16.03.2006) (2.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terretaz (PS/AdG):

Le groupe PS/AdG se réjouit de votre prompt rétablissement, Monsieur Burgener. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir dans la reprise de vos activités. Pourtant, il faut dire que notre groupe comme l'UDC, mais pas pour les mêmes raisons, ne souhaite pas que vous siégiez jusqu'à plus de 80 ans.

En l'absence du député (suppl.) Pascal Nicolo, je développe son interpellation.

La modification du 18 mars 2005 de la LAMal pose un problème éthique. Si une personne ou une famille ne peut plus payer ses primes d'assurance obligatoire, sa caisse maladie suspend les remboursements de frais médicaux jusqu'à ce que les coûts arriérés ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuite soient payés intégralement.

Ces personnes dans le besoin ne pourront plus payer leurs factures de soins et ce sont les médecins ou les hôpitaux qui, finalement, seront les victimes de cet article de loi ou alors ces personnes ne seront plus soignées, car sans assurance.

Nous savons le Département de la santé soucieux de cette problématique. Nous lui demandons quelles solutions concrètes sont envisagées pour contrer les effets de ce nouvel article 64a de la LAMal.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Thomas Burgener, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de l'énergie, et président du Gouvernement:

Lors de la consultation de cette modification de la LAMal en avril 2004, le Conseil d'Etat du canton du Valais, mais aussi la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé ont demandé à M. Couchepin de renoncer à cette nouvelle réglementation parce qu'elle est effectivement très difficile à appliquer et parce qu'elle crée des difficultés pour les assurés, pour les prestataires de soins et aussi pour les assureurs eux-mêmes.

Je peux vous expliquer comment nous sommes en train de résoudre ce problème dans notre canton. Sauf erreur, nous sommes plus ou moins le seul canton au niveau suisse à avoir trouvé une solution pour diminuer les effets négatifs de cette nouvelle législation.

Malgré l'avertissement des cantons sur les conséquences de cette disposition, depuis le 1^{er} janvier 2006, les assureurs maladie suspendent effectivement les prestations de leurs assurés dès la réquisition de continuer la poursuite jusqu'à ce que toutes les primes ou participations aux coûts arriérées, ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuite, soient intégralement payés.

Si l'objectif voulu par cette modification de la LAMal était de faire pression sur les assurés qui ont effectivement les moyens de s'acquitter de leurs primes et qui ne les paient pas, force est de constater que les assurés les plus démunis se trouvent également traités de la même manière. Les analyses que nous avons faites au niveau de la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS) ont démontré qu'à peu près les deux tiers des personnes qui ne paient pas leurs primes auraient la possibilité de les payer. Mais il y a toujours un tiers qui n'a effectivement pas les moyens financiers de payer les primes des caisses maladie.

Les autorités cantonales seront donc confrontées à une explosion du nombre d'annonces de suspension par les assureurs pour pouvoir distinguer au moment de la réquisition de continuer la poursuite les situations nécessitant une prise en charge par les pouvoirs publics des autres cas.

Les principales conséquences de cette modification sont, d'une part, que les personnes qui n'ont véritablement pas les moyens de payer leurs primes verront les prestations de leurs assureurs suspendues durant toute la phase de poursuite jusqu'à l'attribution d'un acte

de défaut de biens. Cela peut, selon les cantons, durer jusqu'à deux ans. D'autre part, les personnes pour lesquelles la poursuite aboutit à une saisie de salaire insuffisante, par exemple une saisie de salaire de l'ordre de 50 francs par mois, ne parviendront jamais à rattraper les arriérés qui bien souvent portent sur des milliers de francs. Les prestations de leur assureur seront dans ce cas définitivement suspendues.

Les suspensions et les compensations provoqueraient un report du contentieux sur les fournisseurs de soins, comme vous l'avez mentionné. Le RSV serait en effet dans l'obligation de soigner les personnes en incapacité de paiement, mais les factures ne seraient pas payées par les caisses, ni par le patient.

Alors, afin d'éviter que le chaos ne s'installe dans notre canton, mon département a établi, en collaboration avec les autres cantons romands, au niveau de la CRASS, et avec les assureurs membres de la Cosama, une convention qui garantit l'accès aux soins et réduit les charges administratives et financières qui sont liées au traitement du contentieux.

Je peux vous indiquer deux ou trois éléments contenus dans cette convention, que nous avons déjà signée avec certains assureurs.

D'une part, les assureurs renoncent à suspendre et à compenser les prestations pour tous les assurés qui sont visés par la convention. Sur présentation d'un acte de défaut de biens – c'est quelque part l'ancienne règle qui était en vigueur jusqu'au début de cette année –, le canton prend en charge l'intégralité des arriérés de primes et de participations ainsi que les intérêts moratoires et les frais de poursuite y relatifs. L'assureur met un terme immédiat à toutes les procédures de poursuite en cours. Durant les 12 mois suivant le mois de délivrance de l'acte de défaut de biens, les primes et participations aux coûts impayés sont prises en charge par le canton. L'assureur adresse à l'assuré les factures, rappels et sommations, mais ne lance aucune poursuite. Passé ce délai de 12 mois, l'insolvabilité tombe et l'assureur est contraint de procéder à nouveau par voie de poursuite. Les assureurs sont remboursés plus rapidement par le canton. Cela est important: c'est quelque part le cadeau que nous avons fait en direction des assureurs. Les assureurs sont donc remboursés par le canton dans les 60 jours, moyennant un rabais de 1% compensant la prise en charge plus rapide des créances soumises. Avant cette convention, le délai de remboursement par le canton, sur présentation d'un acte de défaut de biens bien sûr, était de 5 ou 6 mois, voire même jusqu'à une année. Maintenant, il est de 60 jours. Il est aussi dans l'intérêt des caisses, une fois l'acte de défaut de biens présenté, d'être remboursées assez rapidement.

Je peux dire pour conclure que, à ce jour, 16 assureurs maladie ont décidé d'adhérer à cette convention, ce qui représente un bassin de population d'environ 226'000 assurés. Sur 280'000 habitants dans notre canton, c'est déjà un joli taux. Ainsi, tous ces assurés n'ont plus de souci suite à cette nouvelle législation au niveau fédéral. La liste des assureurs maladie signataires est à disposition sur le site Internet du Service de la santé publique. Vous verrez qu'avec la Chrétienne sociale, le Groupe Mutuel et d'autres, nous avons déjà signé cette convention. Nous sommes encore en train de travailler avec d'autres caisses qui n'ont pas encore signé, mais il me semble que, comme cela est aussi dans l'intérêt des caisses maladie, nous arriverons peut-être même à la fin à ce que toutes les caisses signent la convention. Je ne sais pas si M. Allet, qui est à la tribune, en sait déjà un peu plus sur le dernier état des discussions, mais je suis très confiant dans le sens que nous pourrions trouver cette bonne solution pour les assurés de notre canton. Merci.

14. MOTION

**des députés Georges Darbellay, Grégoire Raboud (suppl.) et
cosignataires concernant recherche et développement pour l'efficacité
énergétique et les énergies renouvelables (16.03.2006) (2.041)**

MOTION

**der Grossräte Georges Darbellay, Grégoire Raboud (Suppl.) und
Mitunterzeichnenden betreffend Forschung und Entwicklung in den
Bereichen Energieeffizienz und erneuerbare Energien (16.03.2006)
(2.041)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Georges Darbellay (PS/AdG):

Nous sommes tous conscients que l'énergie représentera un des enjeux les plus importants du XXI^e siècle. Quand je dis "nous", je ne parle pas seulement des membres de ce Parlement, mais bien de la population en général.

Malgré cela, force est de constater que le Valais peine à définir une vision à long terme, comme en témoigne l'absence de lignes directrices cantonales pour la politique énergétique.

La motion qui nous occupe à l'instant part d'une idée simple: le financement de la recherche appliquée et du développement du futur régime énergétique doit provenir du flux principal qui alimente le régime énergétique actuel, à savoir les énergies fossiles. Les besoins en recherche appliquée et en développement ne manquent pas, en tout cas pas à la HEVs qui a choisi les systèmes énergétiques distribués comme un de ses axes prioritaires. Ils existent aussi dans les PME, par exemple chez IHT à Monthey qui développe des électrolyseurs pour produire de l'hydrogène. Des initiatives sont également en voie de développement dans les secteurs de la biomasse ou du solaire.

Je ne doute pas que, tout à l'heure, des opposants vont se lever en nombre pour dire tout le mal qu'ils pensent de cette motion. Les opposants nous expliqueront qu'il n'y a aucun lien entre la RPLP et l'énergie. Pourtant, il y a bien un lien entre la mobilité et l'énergie, en tout cas un lien au moins aussi fort qu'entre l'agriculture et l'énergie. Je rappelle que 10%, et non pas 3%, de la part cantonale de la RPLP sont attribués à l'agriculture. La section valaisanne de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG) s'est d'ailleurs plainte publiquement du fait que la RPLP serve, en Valais, à subventionner la plantation d'arbres fruitiers.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Gabriel Luisier (PDCB):

Je crois qu'on peut dire que le groupe DC du Bas-Valais s'est penché avec attention sur cette motion et la combat pour les raisons suivantes:

Il s'agit, d'abord, du respect de la parole donnée. En effet, les engagements, tant par le Conseil d'Etat que par le Parlement, avaient été pris et la décision de 2004 avait été dans ce sens simplement le respect de la parole donnée. Cette décision, je le rappelle, date d'à peine deux ans; donc, le Conseil d'Etat commence tout juste à la mettre véritablement en œuvre. Il n'est ainsi pas surprenant si quelques lacunes de départ surviennent dans l'un ou l'autre secteur.

Ensuite, je crois pouvoir dire que, dans le domaine routier, les besoins sont pour le moins immenses. Des études l'ont démontré, notre réseau routier est dans un état peu satisfaisant.

De plus, cette motion, si elle était acceptée, constituerait un dangereux précédent dans le sens où on reviendra de sitôt avec d'autres propositions pour reprendre 2% ici, 5% là, pour mettre de l'argent dans n'importe quel domaine.

J'ajoute à l'attention du motionnaire que le Conseil d'Etat a 5% à sa disposition. C'est plutôt dans ce 5% et plus largement dans le cadre du budget de l'automne que les motionnaires peuvent influencer ou atteindre leur but.

Ensuite de cela et pour citer un membre du Conseil d'Etat, je dirai que c'est simplement un hold-up, car, effectivement, les montants RPLP devraient théoriquement être affectés à la route. On ne peut pas se disperser dans tous les domaines.

Pour toutes ces raisons, le groupe DC demande de refuser et de classer cette motion.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine weiteren Wortmeldungen mehr.

Demnach gehen wir zur Abstimmung über bezüglich dieser Motion.

Par 55 voix contre 32 et 7 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 2.041 développée par le député Georges Darbellay.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS) / Departement für
Erziehung, Kultur und Sport (DEKS)**

**15. INTERPELLATION
des députées Susanne Hugo-Lötscher (SPO) et Graziella Walker
Salzmann (CSPO) concernant: que se passe-t-il avec la Haute école
spécialisée santé-social? (14.03.2006) (3.039)**

**INTERPELLATION
der Grossrätinnen Susanne Hugo-Lötscher (SPO) und Graziella Walker
Salzmann (CSPO) betreffend Fachhochschule Gesundheit und Soziales -
Was läuft? (14.03.2006) (3.039)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Susanne Hugo-Lötscher (SPO):

Diese Interpellation ist meiner Meinung nach klar und unmissverständlich. Wir wollen wissen, was genau in Sachen Fachhochschule Gesundheit und Soziales geplant ist und wie es weiter gehen soll. Im Moment ist in Sachen Fachhochschule Gesundheit und Soziales keine kantonale Strategie ersichtlich. Es herrschen Unsicherheiten und Mängel bei der Information und Organisation der Schule. So kann es nicht weiter gehen.

Wir fordern den Staatsrat auf die Karten offen auf den Tisch zu legen und der Unsicherheiten und Basteleien in diesem Fachhochschulbereich ein Ende zu setzen.

Ich danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

En 2002, la Haute école spécialisée santé-social a été mise en place à travers une nouvelle loi. Lors des délibérations, il a été mentionné que, dans le temps, la question des sites se reposerait. En effet, le problème des lacunes et des incertitudes provient surtout des quatre sites qui sont contestés au niveau de la Confédération et qui devront être revus dans le temps.

Dans ces quatre sites, l'analyse est en route et a déjà été faite. J'ai eu une première décision, courageuse pour moi puisque c'était de fermer le site de Monthey. Ce site a été fermé avec l'option de trouver dans le futur des activités peut-être dans la formation permanente, peut-être dans d'autres activités, mais nous n'avons plus de formation de base sur ce site depuis la reprise scolaire 2005/2006.

Pour les autres centres, je crois qu'il faut séparer le centre de Loèche-les-Bains où la Confédération a mis quelques réserves, nous allons nous battre parce que Loèche-les-Bains doit maintenir son site au niveau de la physiothérapie et nous voulons maintenir ce site. Par

contre, il est indispensable aussi que le Valais réunisse son réseau, notamment avec de meilleurs liens sur la Suva. Je crois que c'est un centre important au niveau de la physiothérapie. Il est donc important que nous ayons ce lien qui est créé à travers la fondation mise en place au début de l'année 2006 et qui devrait porter ses premiers effets dès la reprise scolaire prochaine, notamment sur la recherche. J'ai ainsi beaucoup d'espoir à travers ce réseau de maintenir le site de Loèche-les-Bains. Cependant, je vous rappelle que le rapport des experts nous demande une analyse approfondie de ce domaine, la masse critique étant contestée et c'est un peu paradoxal parce qu'on nous bloque le nombre d'entrées.

Je crois que ce domaine est un domaine stratégique pour le canton du Valais et que nous devons nous battre.

En ce qui concerne Viège, l'analyse est en route. Nous allons prendre, d'ici à la fin de l'année, des options. J'ai demandé que l'école fasse d'abord une analyse objective – je crois que cette analyse arrive à son terme – pour savoir comment une école peut être bien organisée, tenant compte du bilinguisme. C'est une option que nous devrions réaliser peut-être en accord avec Berne parce que l'on voit que, dans le site de Viège, le problème de la masse critique est un problème capital, difficile à résoudre. Nous devons donner la priorité à la qualité avant de donner la priorité à la politique.

J'espère que l'on arrivera à avoir une formule plus claire, plus transparente, comme vous le demandez, Madame la députée Susanne Hugo-Lötscher. La décision sera prise, selon les promesses qui avaient été faites, durant la période scolaire 2006/2007.

16. POSTULAT
du député Gérald Varone (PS/AdG) et cosignataires concernant
l'harmonisation du calendrier scolaire valaisan (14.03.2006) (3.040)
POSTULAT
von Grossrat Gérald Varone (PS/AdG) und Mitunterzeichnenden
betreffend Harmonisierung des Walliser Schulkalenders (14.03.2006)
(3.040)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Gérald Varone (PS/AdG):

Le but recherché par ce postulat est d'harmoniser le calendrier scolaire valaisan. En effet, comme mentionné dans le texte de l'intervention, les communes jouissent d'une certaine marge de manœuvre en la matière, sans vision d'ensemble, ni cohérence.

Les problèmes liés à cette autonomie communale sont les suivants:

Tout d'abord, ce sont des problèmes d'ordre familial lorsque les enfants d'une même famille n'étudient pas dans la même école en raison de leur âge, par exemple un à l'école primaire du village, l'autre au cycle d'orientation intercommunal et le dernier au collège. En plus d'avoir des horaires de cours différents, ces élèves n'auront pas tous leurs congés en même temps. Je vous laisse donc imaginer les soucis organisationnels de ces familles. Cette situation se présente, par exemple, dans le val d'Hérens ou dans la région de Martigny.

L'autre problème important est celui des transports publics qui établissent leur calendrier en fonction des jours ouvrables et des jours chômés officiels ou dimanches. Lorsque certains établissements scolaires décident de travailler un jour chômé officiel, il peut arriver que les transports des élèves ne puissent être assurés par l'horaire ordinaire. Cela signifie que le transporteur doit mettre sur pied des courses spéciales et ces coûts supplémentaires sont facturés aux communes concernées. En plus des incidences financières, ces spécialités compliquent la planification (correspondances trains/bus) et la lecture de l'horaire par les usagers des transports publics.

Au vu de ce qui précède, il serait judicieux d'étudier l'harmonisation du calendrier scolaire, tout en tenant compte des régions et des impératifs touristiques de notre canton (en impliquant leurs représentants par exemple).

Dans un autre cadre, qui ne concerne pas directement ce postulat, la réflexion pourrait même être poussée plus loin en se demandant si l'organisation scolaire actuelle devrait être améliorée, par exemple, en trouvant des synergies entre les communes, au niveau des transports, en favorisant les collaborations, les échanges linguistiques ou l'instauration de l'horaire continu, etc., mais cela est un autre débat.

Je vous remercie de votre attention.

M^{me} la députée (suppl.) Marie-José de Preux (PDCB):

Le postulat 3.040 du député Gérald Varone concernant l'harmonisation du calendrier scolaire valaisan traite d'un sujet récurrent, qui revient trop régulièrement devant le Grand Conseil. Il viole le principe d'autonomie communale. Chaque commune doit avoir la liberté de décider si elle souhaite donner congé pour ses manifestations particulières, qu'il s'agisse de fêtes patronales ou du carnaval.

Le groupe DC du Bas s'oppose donc, dans sa majorité, à ce postulat.

Hr. Grossrat Markus Truffer (CVPO):

Das Problem, das vom Postulanten angesprochen wird, ist seit Jahrzehnten ein Thema, Verbesserungen, leider auch Verschlechterungen kommen und gehen.

In diesem Saal wurden in schöner Regelmässigkeit schon etliche diesbezügliche Interventionen hinterlegt. Es ist Aufgabe des DEKS unerlässliche Rahmenbedingungen festzulegen. Aktuell bestehen schon zwei verschiedene Rahmenpläne, die den Bedürfnissen des Oberwallis und des Unterwallis – zum Beispiel bei den Fasnachtsferien – Rechnung tragen. Indem der Staat zum Beispiel 167 Schultage vorschreibt, den frühesten Beginn und den spätesten Schulschluss festlegt, zum Schutz der Kinder verbietet an mehr als drei Mittwochnachmittagen Schule zu halten, erfüllt er seine Aufgabe ausreichend.

Im Wallis, mit den so ausgeprägt verschiedenen Ferienbedürfnissen, (der Romands und der Oberwalliser, der Bedürfnisse der Bergdörfer und der Talgemeinden, der Industriegemeinden und vor allem der Tourismusdestinationen) einen Einheitsschul- und Ferienplan vorzuschreiben, käme einer ausgeprägten Zwängerei gleich. Welches Modell wäre dann zu übernehmen? Das von Zermatt, das von Visp, das vom Haut-Plateau oder das von Martigny?

Wenn ich Sie jetzt, liebe Kolleginnen und Kollegen, auffordern würde, den bestmöglichen Schul- und Ferienplan zu entwerfen, hätte ich nach einer halben Stunde genau so viele Pläne als hier Menschen sind.

Innerhalb der vorgegebenen Minimalrahmen des DEKS verlangen die vielfältigen unterschiedlichen Bedürfnisse unseres Kantons eine gewisse Freiheit der Schulzentren, um regionalen Bedürfnissen entgegen zu kommen.

Mit dem nötigen Goodwill zur Zusammenarbeit und zur Koordination zwischen grösseren Gemeinden und Institutionen könnte auf dieser Basis sehr viel verbessert werden. Dies scheint mir der einzige sinnvolle und gangbare Weg zu sein dem Anliegen einigermassen gerecht zu werden. Zwängerei und staatliches Diktat sind der falsche Weg.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Comme vous le savez peut-être, pour la prochaine votation fédérale, l'UDC est opposée à une certaine forme d'harmonisation. Pourquoi a-t-elle adopté cette position? Parce qu'il y a véritablement quelque chose d'important à défendre et notamment la qualité du système scolaire valaisan, c'est-à-dire quelque chose de positif s'il en est.

Qu'est-ce qu'on nous propose de défendre en s'opposant à ce postulat du côté du groupe DC du Bas? On nous propose de maintenir des problèmes parce qu'il se trouve – je ne suis pas l'apôtre du socialisme – que notre collègue socialiste met le doigt ici sur un problème qui est bien réel. Je ne pense pas que l'autonomie communale serve à maintenir et à pérenniser ce genre de problème dont beaucoup de gens, à commencer par les familles, font les frais.

Raison pour laquelle nous proposons de soutenir ce postulat.

Par 64 voix contre 43 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, le postulat 3.040 développé par le député Gérald Varone.

17. MOTION

du groupe GRL, par la députée Brigitte Diserens, concernant la loi sur la jeunesse (14.03.2006) (3.041)

MOTION

der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend Jugendgesetz (14.03.2006) (3.041)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Pourquoi en arriver là, pourquoi utiliser la loi pour régler ce problème? Tout simplement parce que la situation est devenue très inquiétante. Pas un jour ne se passe sans que, dans les médias, les faits divers concernant les délits de mineurs ne fassent les gros titres.

Alors que faire?

Les statistiques sont édifiantes. Les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ont plus que doublé entre 2004 et 2005, et cela pour les mineurs.

Ce n'est pas pour faire peur ou pour faire de l'électoratisme facile. Lors de la dernière législature, le groupe radical avait déjà déposé un postulat demandant un cahier des charges à l'intention des parents. Notre président de groupe l'a rappelé tout à l'heure.

Ce n'est donc pas pour jouer avec la peur des gens, mais ce sont les faits qui parlent. Des faits aussi lorsque l'on sait que les services spécialisés du DECS notamment ne sont souvent pas écoutés. Souvent, en effet, les injonctions émises à l'égard des parents ne sont pas respectées. Le corps professoral aussi se plaint souvent du fait qu'il doit se substituer aux parents.

D'aucuns diront qu'il n'appartient pas aux politiques de s'immiscer dans la sphère privée, mais, finalement, où est la limite pour intervenir? Les responsables dans les communes connaissent bien ce problème et, certes, il est complexe.

De là à dire que ce sont les familles défavorisées qui pâtiraient de cette mesure, c'est purement de la désinformation. En fait, qu'entend-on par "familles défavorisées"? Après avoir pris contact avec diverses associations, le Tribunal des mineurs, il ne s'agit pas de familles à revenus modestes, comme on cherche à nous le faire entendre, mais de familles où règnent l'alcoolisme, les problèmes conjugaux, des familles monoparentales, etc.

La bonne éducation n'est pas l'apanage des familles aisées.

Soyons sérieux, les récidives et les multiples délinquances touchent les jeunes dans toutes les classes sociales et aussi chez les Suisses.

Alors, demander que le détenteur de l'autorité parentale, qui aura laissé, par imprudence, par négligence ou manquements graves à ses obligations parentales, le mineur sous son autorité récidiver dans la commission d'une infraction pénale, soit passible d'amende, ce n'est finalement qu'une procédure administrative qui aurait pour but, en dernier lieu, de faire réfléchir les parents qui ont démissionné de leur rôle.

Cette manière de faire pourrait aussi être accompagnée de cours de soutien, de cours d'accompagnement, et j'insiste là-dessus. Par exemple, qu'advient-il des parents d'un enfant qui est enfermé à Pramont? Est-ce qu'ils sont pris en charge? Eux-mêmes demandent-ils d'être pris en charge? Un vide!

Alors, qui, finalement, aura cette compétence, qui va fixer une amende, une obligation de cours ou autres? Le juge? Une autre instance? La solution, moi, je ne l'ai pas. Il s'agit, par cette motion, d'amorcer une discussion, qu'il serait dommage de liquider aujourd'hui sans avoir laissé le Conseil d'Etat donner son avis sur la question et, par la suite, peut-être de confier cette mission à la commission de justice, par exemple, pour essayer d'aboutir à des solutions concrètes. Je rappelle qu'il existe en Suisse alémanique de telles mesures qui sont déjà appliquées.

Osons la discussion et par-là même reconnaissons qu'il y a un problème sérieux à traiter.

M. le député (suppl.) Pierre-Alain Délitroz (PDCC):

Le postulat qui nous est présenté repose sur deux constats:

Le premier met en évidence un déficit éducatif qui conduirait de plus en plus de jeunes à commettre des infractions pénales. Les chiffres semblent le confirmer et je ne le mettrai pas en doute, même si j'en suis parfois tenté, car les élèves avec lesquels j'ai la chance de travailler au quotidien me renvoient une image beaucoup plus positive de notre jeunesse qu'on a parfois trop tendance à oublier.

Le deuxième constat à l'origine de cette motion laisse entendre que ce déficit éducatif serait la conséquence d'une large démobilitation parentale. On nous parle d'imprudence, de négligence, de manquements graves dont les parents seraient coupables. Et là des questions surgissent: qui et selon quels critères objectifs pourra décider qu'une infraction juvénile est la conséquence directe d'une négligence ou d'une imprudence parentale?

Il y a quelques semaines, le directeur d'un établissement scolaire de la place me racontait qu'excédé par le mauvais comportement constant d'un élève, il avait fini par convoquer la mère de ce dernier, bien décidé à lui donner quelques conseils en matière d'éducation. Or, il s'est retrouvé désarmé devant une mère désespérée de devoir travailler à plein temps, de devoir faire quelques extras le soir ou le samedi pour pouvoir simplement nourrir ses trois fils. Oui, ses enfants ont été souvent seuls le mercredi et le samedi; non, ils n'avaient pas la chance pendant ces après-midi-là de faire parfaire leur éducation musicale au conservatoire ou leur éducation physique sur des courts de tennis. Ils étaient livrés à eux-mêmes au grand désespoir de leur mère. Peut-on accuser ou prendre le risque d'accuser cette dernière de négligence? Doit-on lui faire payer les erreurs de ses enfants au risque de rendre sa tâche éducative plus difficile encore, au risque de la dévaloriser encore plus à ses propres yeux et aux yeux de ses propres enfants?

On me dira que cet exemple est un cas particulier. Soit. Alors, je vous le demande: qui, parmi vous, n'a pas dans son cercle de connaissances des gens qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour donner une éducation digne de ce nom à leur enfant et qui, un jour, ont dû faire face à la révolte de ce dernier? Des événements, des influences extérieures sur lesquels les parents n'ont pas prise peuvent entraîner des jeunes sur la mauvaise pente et cela même s'ils ont reçu une éducation sans faille. Qui et selon quels critères va décider de l'innocence ou de l'éventuelle négligence de ces parents?

Ces deux exemples suffisent à démontrer que ce que propose cette motion peut facilement devenir source d'injustices.

Et que dire de la sanction proposée? Une amende qui ne représenterait presque rien pour des parents aisés peut devenir une entrave supplémentaire pour d'autres dans le rôle qu'ils doivent assumer à l'égard de leurs enfants.

Ce que propose cette motion peut facilement être contreproductif. Imaginez un jeune en pleine révolte contre ses parents et qui prend tout à coup conscience que ces derniers seront punis par ses propres infractions.

Certes, il existe des parents irresponsables, mais il me plaît à penser que la majorité d'entre eux aiment profondément leurs enfants et que, conscients du devoir qu'ils ont à leur égard, ils mettent tout en œuvre pour leur offrir une bonne éducation. Seulement, le contexte socio-économique difficile dont il est d'ailleurs fait mention dans le texte de la motion ne le leur permet pas toujours. Ce n'est pas en leur infligeant des amendes arbitraires pour d'hypothétiques négligences que nous allons changer les choses.

A nous de trouver des moyens efficaces pour responsabiliser les parents qui doivent l'être et surtout pour donner les moyens à tous ceux qui le souhaitent ardemment d'assurer leurs tâches éducatives.

Nous nous engageons à vous proposer prochainement une série de mesures constructives allant dans ce sens.

Mais, en attendant, nous vous demandons de refuser une motion dont les auteurs se contentent d'accuser et de sanctionner les parents sans prendre la peine de s'interroger sur les raisons profondes de ce qu'ils appellent arbitrairement leur démobilisation.

Merci de votre attention.

M. le député German Eyer (SPO):

Je me souviens très bien de l'époque où le parti radical fonctionnait sous le slogan "moins d'Etat, plus de liberté".

Si je lis la motion de notre collègue Brigitte Diserens, membre du parti radical, il faut changer le slogan des radicaux d'aujourd'hui: "moins de liberté, plus d'Etat".

Meine Damen und Herren, es ist eine Tatsache, dass heute einige Eltern in ihrer Erziehungstätigkeit überfordert sind. Und es ist auch eine Tatsache, dass das wirtschaftliche Umfeld für viele Eltern viel härter geworden ist. Es ist keine Ausnahme mehr, dass immer mehr Eltern mehreren Jobs nachgehen müssen, um überhaupt ihren Lebensunterhalt bestreiten zu können. Und es liegt auf der Hand, dass bei dieser erzwungenen Schufterei die Kinderbetreuung zu kurz kommt. Genau hier müssen wir ansetzen. Wir müssen das wirtschaftliche und gesellschaftliche Umfeld familienfreundlich gestalten.

Zusammen mit den Radikalen ist es der SP auf nationaler Ebene gelungen, dass heute die Möglichkeiten bestehen Tageschulen und Kinderkrippen einzusetzen. Und neben der Erhöhung der Mindestlöhne, für welche wir Gewerkschafter kämpfen und kämpfen müssen, sind dies die richtigen Ansätze, um dieses Umfeld für diese Eltern zu optimieren. Sicher nicht, indem diese Eltern, die sich ohnehin schon auf der Schattenseite des Lebens befinden, noch mit Bussen bestraft werden.

Ich muss fairerweise sagen, dass es selbstverständlich auch Eltern in den Teppichetagen gibt, die ihrer Erziehungstätigkeit nicht nachkommen, aber für diese High Society wäre eine Busse ohnehin ein Klacks.

Die Fraktion der SPO/Linke Allianz bekämpft die Motion Diserens, die ein wenig ans Mittelalter mit der Hexenverbrennung erinnert.

Danke schön.

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Dans sa motion, la députée Brigitte Diserens soulève un problème qui est réel. Elle met le doigt sur le désarroi face auquel certains parents se trouvent lorsque des enfants ou des jeunes dérapent et finissent devant la justice.

Il est vrai que la responsabilité première revient aux parents et qu'ils ont le devoir de l'exercer. Il serait d'ailleurs heureux que l'on rappelle aux parents les règles fondamentales relatives à leurs fonctions éducatives. Le monde de l'école l'a déjà demandé et le monde de la justice des mineurs aussi.

Alors, la balle, comme vous l'avez rappelé ce matin, est donc dans le camp des départements concernés et notamment dans le camp du Département de l'éducation. Lors de l'établissement d'un cahier des charges pour les enseignants, il a été fait mention d'un cahier des charges également pour les familles. Nous attendons les résultats.

Par contre, ce que propose la députée Brigitte Diserens va trop loin. Amender des parents parce que leur enfant a récidivé dans la commission d'une infraction pénale ne servirait à rien. La responsabilité individuelle est importante et elle doit être inculquée aux jeunes le plus tôt possible.

Celui qui commet une faute doit payer proportionnellement à sa faute. Alors, quel message en termes éducatifs fait-on passer si l'on adopte la proposition de la députée Brigitte Diserens? A coup sûr, les chantages et les conflits entre parents et enfants sont programmés.

Si certains parents ont baissé les bras en matière éducative, il faut effectivement faire quelque chose. C'est pour cela que le groupe PS/AdG est favorable au rappel des règles relatives à la fonction éducative familiale, au coaching de certaines familles, à la définition claire des rôles éducatifs entre la famille et l'école et à une information précise des règles du jeu auprès des jeunes.

Le groupe PS/AdG est, par contre, opposé à l'idée d'une punition financière des parents.

Dans ce sens, je vous invite à rejeter cette motion.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat (Suppl.) Diego Clausen (CSPO):

Diese Motion sieht die Schaffung eines neuen Artikels im Jugendgesetz vor, der die Bestrafung der Eltern ermöglichen soll in Fällen, in denen Kinder, die vom Jugendrichter zu einer Strafe oder Massnahmen verurteilt wurden und im Falle von Strafrückfälligkeiten bei denen den Eltern schwere Vergehen angelastet werden. Mit dieser Bestrafungsvorkehrung will die Motionärin die Autorität der Eltern gegenüber ihren Kindern wieder herstellen. Bestrafung der Eltern soll in diesen Fällen die Autorität der Eltern gegenüber ihren Kindern stärken.

Aus nachfolgenden Gründen bekämpft die Fraktion der CSPO diese inadäquate Motion:

Formell sind wir der Meinung, dass das Strafrecht auf Bundesebene geregelt ist und eine Bestrafung der Eltern für Taten ihrer Kinder, auch wenn die Eltern ihrem Erziehungsauftrag nicht vollumfänglich nachgekommen sind, nicht rechtens ist.

Kinder, die Straftaten begangen haben und vom Jugendrichter deswegen zu Massnahmen oder Strafen verurteilt werden, sind grossmehrheitlich im Jugendalter, das heisst wir haben es meistens mit Jugendlichen zu tun, die eine lange Geschichte von Erziehungsschwierigkeiten, Beziehungsstörungen und oft auch schulischen Problemen kennen. Es handelt sich somit um Lebensgeschichten, die gerade dadurch gekennzeichnet sind, dass Eltern in ihrer erzieherischen Pflicht überfordert sind und nicht selten in ihrer Rolle demissioniert haben. Eine Bestrafung der Eltern wird wohl kaum das richtige Mittel darstellen, die Autorität der Eltern wieder herzustellen. Das Gegenteil ist wohl eher der Fall.

Grundsätzlich – das werden Ihnen Pädagogen, Psychologen, Lehrpersonen und Erzieher auch bestätigen – ist es nicht die Bestrafung der Eltern, welche ihre Autorität stärkt oder gar wieder herstellt. Die Mehrzahl der Eltern kommt ihren Erziehungspflichten selbständig und gut nach. Einzelne Eltern brauchen frühzeitig Beratung und Hilfe. Bestrafung von Eltern in Not – und um solche handelt es sich in den meisten Fällen – ist der falsche Weg um die verlorene Autorität wieder zu gewinnen.

Die Motion beschränkt sich auf Familien deren Kinder, die straffällig und rückfällig geworden sind. Es sind dies zahlenmässig wenige Jugendliche, die aber einen hohen Grad an Störungspotential entwickelt haben. Es handelt sich auch um Eltern, die bereits viel durchgemacht haben und Hilfe brauchen anstatt Bestrafung, welche durch den Gesetzgeber verordnet werden würde.

Einem grossen Teil unserer Jugend – nationale Studien sprechen von über 85 Prozent – geht es gut. Sie machen ihren Lebensweg ordentlich und kommen ihren Verpflichtungen nach. Eine gewisse Anzahl von Kindern und Jugendlichen sind für eine bestimmte Zeit oder für eine längere Periode in schwierigen Lebenssituationen. Damit negative Entwicklungen bei diesen Personen beendet werden braucht es frühzeitige präventive Massnahmen. Zum Beispiel eine gut strukturierte und begleitete Gesundheitserziehung in der Schule. Eltern, die in ihren Erziehungsaufgaben überfordert sind, brauchen Beratung und Unterstützung. Diese Hilfen entsprechen auch unseren Prioritäten.

Wie Ihnen vielleicht bekannt ist haben wir in den vergangenen Jahren eine starke Steigerung der ausgesprochenen Kinderschutzmassnahmen durch die zivilen Behörden, die so genannten Waisenämter feststellen können. Leider fehlen uns die Mittel für die Umsetzung dieser Massnahmen. Dadurch schaffen wir den Nährboden für eine Chronifizierung der Störungen, eine Verschlechterung der Erziehungskompetenzen der Eltern und eine Zunahme von Straffälligkeiten. Wenn Sie die Autorität der Eltern gegenüber den Kindern wieder herstellen wollen, so müssten Sie sich für die Beschaffung der erforderlichen Ressourcen einsetzen, damit die beschlossenen Kinderschutzmassnahmen der Waisenämter auch umgesetzt werden können.

Bestrafung der Eltern ist nicht das richtige Mittel um die Autorität der Eltern gegenüber den Kindern wieder herzustellen. Die Motion scheint weit weg vom Erziehungsalltag zu sein. Bereits heute müssen sich Eltern namhaft an den Erziehungsmassnahmen für ihre Kinder beteiligen. Sie beteiligen sich mit über einem Drittel der Kosten der sozialpädagogischen Familienbegleitung und bei einer Heimplatzierung wurde der Beitrag der Eltern von 30 auf 45 Franken erhöht. Es ist also nicht so, dass die Öffentlichkeit die Kosten von Verhaltens- und Beziehungsstörungen der Kinder allein bezahlt. Die Eltern tragen mit und sind auch in die Arbeit der Sozialpädagogen, der Psychologen und Erziehungseinrichtungen eingebunden.

Aus obigen Gründen und weil diese unsinnige und vereinfachende "Lösung" der Bestrafung der Eltern nicht zum Ziel führt, bitten wir das Parlament gemeinsam mit der CSPO-Fraktion diese Motion zu verwerfen.

Ich danke für die Aufmerksamkeit.

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Pour l'instant, je n'ai entendu que des arguments pour détracter cette motion, mais finalement aucune solution n'a été proposée.

Alors, il serait dommage que, par le rejet de ce sujet, celui-ci ne puisse plus être abordé pendant quelques années parce que j'estime que le problème est trop important.

Par 76 voix contre 38 et 4 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent, au stade du développement, la motion 3.041 développée par la députée Brigitte Diserens.

18. POSTULAT

**de la députée Graziella Walker Salzmänn (CSPO) et cosignataires
concernant l'implantation d'unités d'accueil pour écoliers - agir au lieu
de réagir (16.03.2006) (3.042)**

POSTULAT

**von Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Einrichtung von Tagesschulen - Agieren
statt Reagieren (16.03.2006) (3.042)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Graziella Walker Salzmänn (CSPO):

Agieren statt reagieren – stellen wir uns der Zukunft.

Die Einrichtung von Tagesschulen war in der jüngeren Vergangenheit oft im Mittelpunkt des Medieninteresses. Dies auch auf dem Hintergrund der immer geburtenschwächeren Jahrgänge. Unbestritten ist, dass ohne Schüler auch die Einführung einer Tagesschule nicht Sinn macht. In Ergänzung zum vorliegenden Postulat erlaube ich mir folgende Bemerkungen:

Mittlerweile wird die politische Aktualität dieser Frage auch vom zuständigen Staatsrat anerkannt. In einem Interview in einem Oberwalliser Medium schob er den Ball jedoch den Gemeinden zu. Ich zitiere: "Hier sind die Gemeinden gefordert". So einfach geht es jedoch nicht. Fakt ist nämlich, dass trotz der grundsätzlichen Zuständigkeit der Gemeinden zur Schulorganisation und zum Angebot von Betreuungseinrichtungen, der Kanton das letzte Wort hat. Er bestimmt nämlich die Grösse der Klassen, der Abteilungen, er spricht die Lehrerpensen, er spricht die Subventionen, und er anerkennt die Betreuungseinrichtungen für Tagesstrukturen.

Der Staatsrat wird deshalb aufgefordert, im Rahmen einer Gesamtplanung den Weg aufzuzeigen, wohin die Reise in Sachen Bildung in Verbindung mit Betreuungseinrichtungen gehen soll. Es macht nämlich keinen Sinn, wenn jede Gemeinde das Rad neu erfinden will.

In diesem Zusammenhang stellt sich auch die Frage, ob der Staatsrat bereit ist, kleinen Gemeinden die nötige Unterstützung zukommen zu lassen, indem die massgebenden Kriterien entsprechend angepasst werden.

Also, der Staatsrat wird aufgefordert, eine Gesamtplanung zu machen. In diese Untersuchung sind die bereits bestehenden Betreuungsinstitutionen mit einzubeziehen. Gleichzeitig wird der Staatsrat ersucht, einen Bericht über die allenfalls notwendig werdenden Änderungen des Gesetzes über das öffentliche Unterrichtswesen, insbesondere zum Schulortwechsel, zum Schulgeld, der Abteilungsgrössen und ebenfalls auch die Situation betreffend den Ferien – in Berücksichtigung mit der Betreuung – vorzulegen.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich ersuche Sie, dieses Postulat zu unterstützen, denn Bildungspolitik ist Wirtschaftspolitik, und wenn die Wirtschaft läuft geht es uns allen gut.

Danke.

Der Präsident:

Besten Dank Frau Grossrätin.

Das Postulat wird zur Behandlung überwiesen.

19. INTERPELLATION

**du groupe SPO, par le député (suppl.) Marc Kalbermatter, concernant:
des préposés des offices des poursuites dans les écoles! (16.03.2006)**

(3.043) (en collaboration avec le DFIS)

INTERPELLATION

**der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter,
betreffend: Betriebsbeamte an die Schulen! (16.03.2006) (3.043) (in
Zusammenarbeit mit dem DFIS)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Es ist Tatsache, dass 25 Prozent der Jugendlichen zwischen 16 und 25 Jahren in der Deutschschweiz mehr Geld ausgeben als sie sich leisten können. Mehr als 80 Prozent aller Überschuldeten machen ihre ersten Schulden vor ihrem 25. Lebensjahr.

Heute gilt bei vielen die Devise: kaufe heute – bezahle morgen. Geld ist in unserem Leben zentral und doch spricht man nicht darüber. Viele Jugendliche haben den sinnvollen Umgang mit Geld nicht gelernt. Geld ist bei vielen jungen Menschen nicht nur da um grundlegende Bedürfnisse zu befriedigen. Mit Geld erkaufen sie sich gesellschaftliche Anerkennung. Umgekehrt gilt kein Geld zu haben oft als persönliches Versagen. Darum neigen Jugendliche vermehrt zum Kauf von Statussymbolen wie Markenkleider und teure Geräte.

Im Kanton Zürich versucht man präventiv zu wirken. Erfolgreich informieren Betreibungsbeamte OS- und Berufsschüler über die Folgen der Verschuldung. Sie zeigen auf, wie der Alltag nach einer Betreibung aussieht; ohne Möbel, Fernseher, Stereoanlage und mit einem knappen Budget.

Da dieses Problem auch die Walliser Jugend betrifft, fragen wir den Staatsrat an, ob analoge Kampagnen in Zusammenarbeit mit den Betreibungsbeamten organisiert werden können.

Danke.

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Nous avons essayé de recentrer l'école avec le prolongement évidemment de la responsabilité des parents sur un certain nombre d'actions fondamentales. Ces accès au savoir doivent se faire d'abord sur les branches principales. Notre souci est aussi d'essayer de sensibiliser les jeunes aux perspectives nouvelles, aux risques aussi d'aménager quelques espaces importants qui sont liés à la vie sociale, à la vie culturelle, à la vie sportive. Cependant, ces espaces, nous voulons aussi les laisser à la liberté de l'établissement et également à la liberté des communes qui ont la responsabilité d'organiser l'école.

C'est la raison pour laquelle si les communes veulent intégrer dans leur programme, dans le cadre des activités, soit des activités libres, soit des activités officielles de l'Etat, elles peuvent avoir des contacts concernant cette prise en charge complémentaire. Cependant, nous ne voulons pas officialiser la demande. Nous laissons donc la liberté aux communes d'organiser, avec les offices, avec les directions d'école ou avec les personnes compétentes, librement ces activités dans le cadre des structures officielles de l'école.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons entrer en matière sur la façon ou sur le résultat, mais pas forcément sur l'officialisation parce que ce n'est pas au département d'officialiser cette mission supplémentaire qui nous est donnée. Nous voulons maintenir la force principale sur les branches principales. C'est la raison pour laquelle nous laissons la liberté aux communes d'avoir ces contacts au niveau de la culture, au niveau du sport et au niveau des offices des poursuites aussi.

20. POSTULAT
du groupe SPO, par les députés Marc Kalbermatter (suppl.), German Eyer, Roland Kuonen (suppl.) et Doris Schmidhalter-Näfen, concernant l'uniformisation des tenues scolaires (16.03.2006) (3.044)

POSTULAT
der SPO-Fraktion, durch die Grossräte Marc Kalbermatter (Suppl.), German Eyer, Roland Kuonen (Suppl.) und Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen, betreffend: Vereinheitlichung der Schultenues (16.03.2006) (3.044)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Frau Grossrätin Doris Schmidhalter-Näfen (SPO):

Unterwäsche von Calvin Klein, Schuhe von Puma, T-Shirt von Benetton, Jacke von Adidas. Jugendliche brauchen Markenkleider um zu einer Clique zu gehören. Dies bedeutet psychischer Druck für die jungen Menschen, finanzieller Druck für die Eltern und aufreibende Gespräche am Mittagstisch.

Wegen Klamottenzwang sind viele Jugendliche verschuldet. Laut einer Studie der Uni Zürich haben 23,2 Prozent der Berufsschüler und 20,1 Prozent der Gymnasiasten Schulden.

Eine noch unveröffentlichte Untersuchung des Konsumverhaltens von 18 bis 19-jährigen Schülerinnen und Schülern im Oberwallis ergab folgendes Resultat:

Auch im Oberwallis ist bereits ein Achtel der jungen Menschen verschuldet. Ein Viertel der Befragten legt ein Konsumverhalten an den Tag, welches darauf ausgerichtet ist, den Kolleginnen und Kollegen zu imponieren. Und fast 13 Prozent der Befragten fühlen sich teilweise ausgeschlossen, wenn sie gewisse Kleider und Dinge nicht besitzen. So landeten auch die Ausgaben für Kleider auf Platz 1 der Ausgaben der Befragten. Der Konsumdruck für die Jugendlichen und jungen Erwachsenen ist also nicht zu verharmlosen.

Auch geht es nicht um Gleichmacherei, sondern darum, dass insbesondere Kinder aus Familien mit engen Budgets dieses Familienbudget übermässig strapazieren. Gerade aus dieser Bevölkerungsschicht wollen Eltern ihre Kinder nicht hinten anstellen.

In Basel wurde ein Projekt von einer Budget- und Schuldenberatungsstelle zusammen mit der Weiterbildungsschule Leonhard lanciert. Dieses Projekt befasst sich mit einem einheitlichen Schultenue. Drei junge Schweizer Designer haben trendige Modelle entworfen. Einige Schulklassen haben sich freiwillig und mit Begeisterung gemeldet um ab September eine Testphase mit der neuen Schulkleidung zu durchlaufen.

Ein einheitliches Schultenue hilft gegen die Verschuldung von Schülern. Zudem verhindert es nicht nur Neid betreffend Markenzeichen und nackte Haut, sondern kann auch zur Identifizierung mit der Schule beitragen und es dient der Stärkung des Gemeinschaftsgefühls der Schüler untereinander.

Zudem hat eine wissenschaftliche Studie der Universität Erlangen belegt, dass Kinder mit Schulkleidung im Unterricht höhere Aufmerksamkeit und Leistungsbereitschaft zeigen und ihr Sicherheitsempfinden deutlich ansteigt. Wenn das Augenmerk weniger auf Äusserlichkeiten fällt, wird mehr Wert auf Charakterbildung und Fähigkeiten gelegt. Und auch im Grossratssaal hat sich das Tragen eines plus/minus Einheitstenues durchaus bewährt.

Danke.

Hr. Grossrat Jean-Marie Schmid (CVPO):

Im Namen der CVPO bekämpfe ich dieses Postulat. Ich begründe dies wie folgt:

1. Das Tragen von Schuluniformen hat vor allem im angelsächsischen Raum (Grossbritannien, Irland) dann auch in Japan und in anderen Ländern eine langjährige Tradition. In der Schweiz hingegen hat das Tragen von Schuluniformen keine Tradition. Schuluniformen passen nicht in unser kulturelles Umfeld. In unserem Kanton Wallis allen Lernenden während der obligatorischen Schulzeit ein einheitliches Tenue vorzuschreiben, lehnen wir von der CVPO strikt ab. Wir lehnen somit auch das obige Postulat ab.

2. Die Schule kann die im Postulat angesprochenen Probleme, die durch die unterschiedliche Bekleidung durch die Lernenden entstehen, nicht lösen. Sie kann aber durch die Thematisierung im Unterricht zur Lösung beitragen. Ich verweise hier auf das Walliser Lehrbuch, Sprachparcours 2 für die Sekundarstufe von Daniel Imstepf, Seite 96 ff, wo genau dieses Problem in der Art und Weise thematisiert wird für die Lehrkräfte.

Verantwortlich für die Ausrüstung der Kinder sind die Erziehungsberechtigten. Einheitliche Tenuevorschriften oder auch Schuluniformen helfen nicht, Schwierigkeiten im Zuge von Markenprodukten an Schulen zu lösen, sondern sie höchstens zu verlagern.

3. Im übrigen weist auch der Schweizerische Lehrerverband in einem kürzlich verfassten Papier darauf hin, dass Schuluniformen aus erzieherischer Sicht eine zwiespältige Angelegenheit seien. Positiv seien zwar die Vermeidung von Prahlerei und Hänselei, der Ausdruck von Zugehörigkeit zu einer Gemeinschaft wie das soeben Kollegin Schmidhalter erwähnt hat und die disziplinierende Wirkung von Uniformen. Negativ hingegen sei der "Dressuransatz" und die scheinheilige Ausblendung sozialer Realitäten.

Meine Damen und Herren, wissenschaftliche Studien zur Frage von Schuluniformen kommen zu völlig widersprüchlichen Ergebnissen und selbst die in letzter Zeit oft zitierte Studie über den Schulversuch in Hamburg führt keine Klärung herbei. Uniformversuche müssen von unten her und freiwillig wachsen.

4. Als Schlussbemerkung: In der Schweiz sind schon verschiedene Vorstösse (Kanton Luzern 2006, Kanton Solothurn 2004) gestartet worden. Bisher sind alle wieder versandet. Meine Damen und Herren, was wir hier und heute im Wallis endlich brauchen ist eine Schulreform, nicht eine Schuluniform.

Mesdames et Messieurs, notre école a besoin d'une réforme, mais pas d'un uniforme.

Merci bien.

M. le député (suppl.) Joël Parvex (PDCB):

"Tout le monde a trouvé l'idée de l'expérience amusante, même ceux qui étaient opposés à l'uniforme et qui le sont toujours. Il semble que, après un mois de test, chacun campe sur ses positions et que la classe soit divisée en deux camps égaux." Mon introduction reprend une intervention d'une jeune adolescente d'un collège du canton d'Argovie.

Nous reconnaissons que les postulants soulèvent une problématique concrète et actuelle, mais...

Nous ne sommes ni à Chicago où la violence quotidienne fait rage ni à Oxford où le port de l'uniforme correspond à un label.

Nous résidons bien dans le canton du Valais où nous contribuons chaque jour, par notre modeste participation, à faire évoluer les mentalités, à éveiller l'intérêt au respect de son prochain.

Tous les mêmes uniformes pour régler un problème si grave que la tolérance, le racisme, le racket? C'est bien un peu léger.

Nous reconnaissons qu'il y a des problèmes, mais nous suggérons d'utiliser d'autres pistes que celles suivies par le passé et qui ont bien risqué, à plusieurs reprises, de détruire notre civilisation bien avant que les ppm de nos poussières fines s'occupent d'en faire autant.

Nous ne souhaitons pas entrer dans une nouvelle ère de totalitarisme. Nous prôtons la communication et le respect mutuel.

Le groupe PDCB s'oppose, dans sa majorité, à cette motion. Il reconnaît le fond du problème soulevé, mais ne peut s'accommoder de la forme.

Nous vous invitons à en faire autant et vous remercions de le soutenir.

Merci.

Hr. Grossrat (Suppl.) Christoph Föhn (GRL):

Die FDPO bekämpft ganz klar das Postulat aufgrund folgender Überlegungen. Die Postulanten stellen heute die Kleider in Frage (das wurde bereits angetönt), morgen eventuell das Handy, dann den MP3-Player, vielleicht kommt bald schon die Ausrüstung am Sporttag oder generell das Schulmaterial. Im nächsten Schritt gilt es vielleicht das Konsumverhalten der Eltern genauer anzuschauen. Kauft die Mutter ihre Kleider im Grossverteiler oder in einer Trendboutique, sollte der Vater allenfalls im Sinne des Vorbildcharakters vom Fahrzeug mit Stern auf der Kühlerhaube nicht eher auf ein fernöstliches Modell umsteigen oder im umweltbewussten Denken der Postulanten nicht eher vom 1. zum 2. Klasse-Generalabonnement wechseln.

Die FDPO will in der Schule keine einschränkenden Massnahmen, die auf die Freiheit des Einzelnen gehen, gerade auch bei Kindern und Jugendlichen. Wertvorstellungen vermitteln und mit ihnen umgehen ist Auftrag der Eltern und der Schule. Im Gegensatz zu den einleitenden Worten der Postulanten wollen wir die Auseinandersetzung am Mittagstisch und in den Schulklassen. Mit Massnahmen wie Schuluniformen lagern wir die Thematik aus und errichten ghettoisierte Zustände. Sind wir doch nicht blauäugig; was nicht innerhalb wird ausserhalb der Schule ausgelebt. Bauen wir um die Schule nicht Mauern die glücklicherweise andernorts nur noch musealen Charakter haben.

Kleiderordnungen sind und bleiben Entscheidungen der einzelnen Schulen und sollen nicht Wertmassstäbe vermitteln, sondern individuell Einfluss nehmen, wenn Schüler und Schülerinnen Kleider missbrauchen zum Zwecke der Provokation in verschiedensten Richtungen.

Ich als Lehrer an einer Orientierungsschule bin gerne bereit Interessierten Auskunft zu geben, was für Provokationen damit gemeint sein könnten.

Das Postulat ist klar abzulehnen.

M. le député (suppl.) François Pellouchoud (UDC/SVP):

Ce postulat, c'est la quintessence du socialisme appliqué à un objet dérisoire.

A l'évidence, si problème il y a dans le penchant de nombreux élèves pour les articles de marque, ce n'est pas l'affaire de l'Etat, mais exclusivement celle des parents, responsables au premier chef de l'éducation de leurs enfants, que de leur inculquer d'autres valeurs que le culte des marques.

Au passage, on constate que, contrairement à certaines idées reçues, ce ne sont pas toujours les enfants issus de familles les plus défavorisées qui portent le moins d'articles de marque.

Quant au moyen proposé, il reste dans la demi-mesure. Pourquoi si l'on aime la grisaille de l'uniformité ne pas aller jusqu'au bout et demander que l'on impose un véritable uniforme et de les faire marcher au pas?

Mais, trêve de plaisanterie, en réalité, s'il y a un problème de tenue dans nos écoles, c'est plutôt celui de la correction et même de la simple décence de la tenue de certains élèves.

Pour combattre les abus que l'on peut constater, il n'y a pas besoin de loi supplémentaire. Il suffit de directeurs et de commissions scolaires qui, avec les compétences qui leur sont dévolues dans la loi actuelle, ont encore la volonté de faire leur travail jusqu'au bout.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC vous propose de classer ce postulat.

Merci.

M. le député Alexis Turin (GRL):

"Libre et responsable"... , je vois que le député German Eyer a déjà compris, il sourit, c'est ça le slogan du parti radical.

On est libre d'habiller son enfant comme on veut pour aller à l'école. On est libre de lui faire de fausses excuses pour ne pas aller à l'école. Mais, oui, on est libre..., mais on est responsable.

Que remarque-t-on aujourd'hui? On essaie de dire qu'il faut combattre ce postulat parce que c'est aux parents d'intervenir.

Alors, il est vrai que les députés, souvent, ont la mémoire qui est assez courte, mais, il y a cinq minutes, on a dit qu'il ne fallait rien dire aux parents, ce sont les enfants qui sont responsables de leur comportement.

Il y a donc un problème. Si on est libre d'habiller son enfant comme on veut, on en est responsable. Cela veut dire que s'il y a un manquement après, on doit pouvoir aussi s'adresser aux parents pour leur dire: eh bien!, ce n'est pas correct comme vous habillez votre enfant, ce n'est pas correct de faire de fausses excuses à votre enfant. Et puis, si le parent ne veut pas aller dans ce sens, on peut lui donner une amende, une sanction.

C'est ce que nous proposons, il y a cinq minutes. Vous comprendrez bien que l'on n'a pas changé d'avis maintenant. Simplement, on va aussi combattre ce postulat.

Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Wir kommen demnach jetzt zur Abstimmung über das Postulat Nr. 20 der Tagesordnung.

(...)

Mit 92 gegenüber 14 Stimmen bei 9 Enthaltungen wünschen Sie keinen Kleiderzwang in der Schule.

Demnach ist das Postulat vom Geschäftsverzeichnis zu streichen und ich weiss nicht, ob jetzt die Schülerinnen oben auf der Tribüne erleichtert sind oder nicht. Das müsste man nachher im Salle des pas perdus feststellen.

21. MOTION

du député (suppl.) Marcel Delasoie (GRL) et cosignataires concernant l'assurance accidents des élèves valaisans (16.03.2006) (3.045)

MOTION

von Grossrat (Suppl.) Marcel Delasoie (GRL) und Mitunterzeichnenden betreffend Unfallversicherung für Walliser Schüler (16.03.2006) (3.045)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député (suppl.) Marcel Delasoie (GRL):

Ma motion part du principe de la responsabilité: qui organise, assume la responsabilité et les coûts.

Comme tout élève est au bénéfice de l'assurance de base LAMal, qui intervient en cas d'accidents, la responsabilité de l'organisateur doit intervenir pour les coûts non pris en charge par l'assurance de base. D'ailleurs, nombreux sont les cantons et communes responsables qui assument déjà ces coûts ou qui sont assurés. Les compagnies d'assurances offrent déjà ce produit courant.

Monsieur le conseiller d'Etat, vous défendez avec une belle conviction l'harmonisation de la formation sur le plan fédéral. Je suis certain que vous saurez mettre sur pied avec la même verve l'harmonisation des conditions de scolarisation en Valais.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, au nom des familles auxquelles vous aurez épargné de devoir payer des montants pouvant s'élever à plusieurs milliers de francs en raison d'un accident survenu dans le cadre scolaire, au nom des entreprises qui ne verront pas leurs cotisations Suva augmenter en raison d'un accident survenu à un apprenti à l'école professionnelle ou aux ateliers-écoles, je vous remercie de soutenir cette motion.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Diese Unterstützung haben Sie. Es gibt keine Wortmeldung. Demnach ist die Motion zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

**Développements / Entwicklungen:
Département de l'économie et du territoire (DET) / Departement für
Volkswirtschaft und Raumentwicklung (DVR)**

**22. POSTULAT
de la députée Marylène Volpi Fournier (SPO) et cosignataires concernant
la viabilité de l'aéroport/aérodrome de Sion sans l'armée (14.03.2006)
(4.032) (en collaboration avec le DTEE)**

**POSTULAT
von Grossrätin Marylène Volpi Fournier (SPO) und
Mitunterzeichnenden betreffend Überlebenschancen des Zivil- und
Militärflugplatzes Sitten ohne die Armee (14.03.2006) (4.032) (in
Zusammenarbeit mit dem DVBU)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marylène Volpi Fournier (SPO):

Le dossier de l'aéroport/aérodrome de Sion ne date pas d'aujourd'hui. Déjà en 1983, on trouvait derrière le conseiller national Pierre de Chastonay, suivi par Pascal Couchepin et tous les conseillers nationaux de l'époque, une volonté ferme d'interpeller le Département militaire fédéral pour les questions relatives aux nuisances de l'aviation en Valais.

Récemment, non moins de trois interpellations ont été déposées à Berne par les conseillers nationaux valaisans, chaque interpellation étant signée par l'ensemble de la députation valaisanne.

Mais, aujourd'hui, le propos de mon postulat est autre. Au niveau cantonal, il va falloir que, dans ce dossier, le Gouvernement et le Parlement se positionnent sur les questions économiques liées à l'aménagement du territoire et au tourisme.

Je m'explique:

1. Aujourd'hui déjà, les nuisances diverses qu'occasionne la présence d'un aéroport/aérodrome ont des conséquences négatives sur le tourisme et surtout sur la valeur immobilière du bâti et des terrains du Valais central; d'ailleurs, non seulement les particuliers s'en inquiètent, mais maintenant les communes des environs de Sion s'y mettent par l'entremise de leurs présidents.
2. Dès 2010, à en croire l'armée, le Valais accueillera trois fois plus de FA18, sans compter les avions de l'OTAN.
3. Aux dernières nouvelles, le cadastre du bruit va être mis en consultation vers la fin 2006/début 2007.
4. A partir de ce cadastre du bruit, la définition des différentes zones de bruit aura une incidence sur l'affectation des zones foncières et le déclassement de certains terrains de zones à bâtir en zones non constructibles.
5. La même définition des zones de bruit aura une grosse incidence sur la valeur immobilière des constructions existantes.
6. Ces incidences n'auront pas seulement des conséquences sur les riverains directs de l'aéroport/aérodrome, elles auront aussi une influence sur les biens individuels et communaux des communes du Valais central.
7. Lors de l'adoption de ce fameux cadastre, les personnes physiques et morales vont devoir être indemnisées en cas d'expropriation ou de changement d'affectation de zones.
8. Sur quelles bases vont-elles être indemnisées?

La raison pour laquelle le groupe PS/AdG a déposé ce postulat est de demander au département de M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina de faire une étude/expertise sérieuse, agréée par le département, dans le sens du texte déposé.

Dans cette étude/expertise, nous demandons également que soient calculées, en prenant en compte les coûts externes bien entendu, les incidences économiques de l'aéroport/aérodrome tel qu'on le connaît aujourd'hui sur le tourisme valaisan.

Enfin, nous demandons que l'on se projette dans l'avenir. Si on juge que le tourisme valaisan a besoin d'un aéroport civil, et c'est probable, sans les nuisances de l'aviation militaire, il serait bon de trouver une solution cantonale pour celui-ci, donc une révision du statut juridique de l'aéroport, car si les bénéfices touristiques de cet aéroport sont pour tout le canton, il serait peut-être également judicieux que cet aéroport soit cantonal et que son financement le soit également.

Merci de votre attention.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Das Postulat wird nicht bekämpft. Demnach ebenfalls zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

23. MOTION

du groupe GRL, par la députée Brigitte Diserens, concernant la loi sur l'hôtellerie et la restauration, protection de la jeunesse (14.03.2006) (4.033)

MOTION

der GRL-Fraktion, durch Grossrätin Brigitte Diserens, betreffend Jugenschutz im Gesetz über die Beherbergung, die Bewirtung und den Kleinhandel mit alkoholischen Getränken (14.03.2006) (4.033)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Brigitte Diserens (GRL):

Le texte de la motion est ici assez clair.

Lors de l'élaboration de la loi sur l'hôtellerie et la restauration en 2004, il avait été sciemment retiré de la loi le fait de préciser l'âge permettant d'avoir accès aux boissons alcoolisées, cela pour éviter toute redondance avec la loi fédérale existante.

Mais, le problème est assez important et devient de plus en plus préoccupant en ce qui concerne l'alcool, ses dérivés et les problèmes collatéraux engendrés pour notre jeunesse.

Alors, le groupe GRL propose de faire figurer dans la loi sur l'hôtellerie et la restauration les précisions concernant l'âge, concernant aussi celui qui aura transgressé cette loi et ce qu'il en adviendra conformément à la loi fédérale, ainsi que l'affichage obligatoire de cet article non seulement dans les cafés-restaurants, mais aussi et surtout, car c'est là souvent qu'apparaît le problème, sur les stands qui débitent de l'alcool dans les manifestations.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Auch hier haben wir keine Bekämpfung. Die Motion ist demnach zur Behandlung an den Staatsrat überwiesen.

24. POSTULAT

du député Matthias Eggel (GRL) concernant la décharge administrative des PME (14.03.2006) (4.034)

POSTULAT

von Grossrat Matthias Eggel (GRL) betreffend administrative Entlastung von KMU (14.03.2006) (4.034)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

Hr. Grossrat Matthias Eggel (GRL):

Die Bürokratie ist heute eines der grössten Probleme für kleine und mittlere Unternehmen. Obwohl in den letzten Jahren in politischen Kreisen viel von der administrativen Entlastung und insbesondere von der Entlastung von KMU gesprochen wurde, hat sich die Situation nicht verbessert. Im Gegenteil. Die administrative Belastung hat in den vergangenen Jahren weiter zugenommen und ich gehe davon aus, dass die Situation in den kommenden Jahren – ohne Massnahmen – noch schlimmer werden wird. Es herrscht somit dringender Handlungsbedarf.

Eine mögliche Vorgehensweise ist die diejenige des Kantons Graubünden. Dieser hat sich in vorbildlicher Art und Weise flächendeckend mit der gezielten Entlastung von KMU beschäftigt. Mittels Unternehmensbefragungen und unter Nutzung des Handlungsspielraums des Kantons wurden die geeigneten Handlungsfelder für Entlastungsmassnahmen abgeleitet.

Ich fordere den Staatsrat auf im Interesse unserer kleinen und mittleren Unternehmen, welche das Rückgrat unserer Wirtschaft sind, zu handeln und die Bürokratie endlich abzubauen. Durch eine Befragung der Walliser KMU sollen Problemfelder aufgedeckt und anschliessend die entsprechenden Massnahmen getroffen werden. Von einem Abbau der Bürokratie profitieren sowohl die Wirtschaft als auch der Staat.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Es sind alle Ihrer Meinung. Das Postulat ist demnach zur Behandlung überwiesen.

25. INTERPELLATION

du député Pierre-Olivier Bourban et cosignataires concernant: A quand la révision de la loi sur le tourisme? (16.03.2006) (4.036)

INTERPELLATION

von Grossrat Pierre-Olivier Bourban und Mitunterzeichnenden betreffend Revision des Gesetzes über den Tourismus (16.03.2006) (4.036)

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Pierre-Olivier Bourban (GRL):

L'interpellation est suffisamment explicite pour ne pas intervenir longuement.

Il convient juste de noter qu'entre le dépôt du texte et ce jour, certains éléments développés, certaines interrogations n'ont plus lieu d'être, en particulier en ce qui concerne le travail de la commission et que M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina a déjà répondu partiellement, par ses interventions dans la presse, à cette interpellation.

Nous demandons, toutefois, au Conseil d'Etat de préciser ici son calendrier pour la loi ainsi que pour l'ordonnance s'y rapportant, afin qu'après la consultation, ce dossier important ne finisse pas, pour quelques années, au fond d'un tiroir au cas où le projet devrait rencontrer une forte résistance ou une forte contradiction. Il s'agit-là du souci principal des signataires.

Merci.

M. le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie et du territoire:

Il arrive parfois que le Conseil d'Etat tire plus vite que Lucky Lucke. L'important, c'est encore de bien viser et de toucher la cible. J'espère qu'avec l'avant-projet de la commission que l'on a mis en consultation, on a bien visé la cible.

Je ne réponds donc qu'aux éléments concernant la planification. Il est prévu, après l'analyse des résultats de la consultation, de proposer, déjà en automne, un projet au Conseil d'Etat, pour remettre ensuite ce projet du Conseil d'Etat dans vos mains, c'est-à-dire en automne remise du message et du texte de loi au Parlement, l'objectif étant une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Cela va nous occuper durant l'automne et l'année prochaine pour avoir une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

J'espère qu'avec votre courage, on arrivera à faire une belle réforme du secteur du tourisme.

Merci de votre soutien.

26. RESOLUTION

**du groupe PS/AdG, par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz,
concernant: contre la privatisation totale de Swisscom SA (11.04.2006)
(4.037)**

RESOLUTION

**der PS/AdG-Fraktion, durch Grossrätin Marcelle Monnet-Terrettaz,
betreffend: gegen eine Vollprivatisierung der Swisscom AG (11.04.2006)
(4.037)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Notre résolution urgente déposée le mois passé n'a pas, par une erreur de la Présidence, été traitée comme une résolution urgente.

Hier, le Conseil national a refusé, grâce à une alliance socialiste/PDC, l'entrée en matière sur la privatisation de Swisscom.

Cette entreprise a rapporté 12 milliards de francs à la Confédération depuis sa création. Le Conseil national n'a pas voulu que ces bénéfices partent dans les poches de spéculateurs étrangers. En effet, privatiser Swisscom serait prendre le risque d'une reprise par un groupe étranger, dont la première priorité serait le rendement des actions et non pas l'investissement dans des infrastructures et des prestations vitales pour l'ensemble de l'économie suisse.

Le service public, surtout dans les régions périphériques, ne serait plus garanti ou alors seulement si la Confédération payait des opérateurs pour assurer des prestations moins rentables dans les régions excentrées et peu peuplées.

C'est pourquoi nous pensons que malgré la décision prise hier, cette résolution est toujours et encore d'actualité.

En effet, le Conseil aux Etats doit encore se prononcer sur cet objet et la majorité bourgeoise du Conseil fédéral n'a pas baissé les bras et propose déjà d'autres alternatives de bradage de Swisscom, comme de ne garder qu'une minorité de blocage des actions avant de privatiser, dans un deuxième temps, totalement l'entreprise.

C'est pourquoi il est important que le Grand Conseil se prononce contre une privatisation totale de Swisscom pour maintenir des places de travail et un service de qualité.

Nous vous demandons de transmettre un signe clair de la population d'un canton périphérique vers Berne en demandant que la Confédération garde la majorité des actions afin de garantir son pouvoir décisionnel en faveur de la population de toutes les régions du pays.

Nous ne sommes bien entendu pas opposés à une réforme de l'entreprise et des liens entre la Confédération et Swisscom permettant une meilleure gestion et la possibilité d'investir dans de nouvelles technologies sur l'ensemble du territoire.

Je vous remercie de soutenir notre résolution.

Pour terminer, je voudrais vous remercier, Monsieur le président du Grand Conseil, pour votre année présidentielle.

Celle-ci a été emprunte d'efficacité et de gentillesse.

Merci.

Der Präsident:

Merci Madame la députée.

Wir haben es mit einer Resolution zu tun, Artikel 42 des Reglements. Die Begründung hat stattgefunden, Sie haben sie gehört. Eine allgemeine Diskussion findet nicht statt ausser der Grosse Rat beschliesst es. Jetzt habe ich eine Wortmeldung. Es kommt natürlich jetzt auf den Inhalt dieser Wortmeldung an.

M. le député Christophe Perruchoud (GRL):

Cet objet étant d'actualité, je vous propose d'ouvrir la discussion sur la privatisation de Swisscom. Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Demnach haben Sie von Artikel 42, Absatz 2 Gebrauch gemacht. Wir müssen abstimmen ob jetzt über die Resolution grundsätzlich die Diskussion eröffnet werden soll oder nicht.

Par 66 voix contre 45 et une abstention, les membres de la Haute Assemblée refusent d'ouvrir la discussion générale sur cette résolution.

Demnach stimmen wir weiter ab und zwar geht es jetzt um die Resolution selber.

Par 72 voix contre 33 et 8 abstentions, les membres de la Haute Assemblée refusent la résolution 4.037 présentée par la députée Marcelle Monnet-Terrettaz.

27. MOTION

du groupe GRL, par le député Didier Cachat, concernant la vente de cigarettes automate sur la voie publique (14.03.2006) (4.038 anc. 2.037)

MOTION

**der GRL-Fraktion, durch Grossrat Didier Cachat, betreffend
Zigarettenautomaten auf öffentlichem Grund und Boden (14.03.2006)
(4.038 ehem. 2.037)**

TEXTE DEPOSE / HINTERLEGTER TEXT:

DEVELOPPEMENT / ENTWICKLUNG:

M. le député Didier Cachat (GRL):

Tout d'abord, j'aimerais apporter mon soutien à la motion du député Robert Sarbach développée tout à l'heure.

Tout le monde s'accorde à penser qu'un des moyens de lutter efficacement contre la fumée est d'empêcher les gens de commencer. Or, il s'avère que de nombreuses dépendances à la nicotine débutent avec l'adolescence.

Des mesures ont été prises. Il devrait être actuellement difficile, voire impossible pour un jeune de moins de 16 ans d'acheter un paquet de cigarettes dans un kiosque ou un magasin. Certains règlements de police interdisent même à ces jeunes de fumer dans la rue.

Pourtant, il reste un endroit où n'importe qui peut se procurer des cigarettes sans contrôle. Il s'agit de ces fameux appareils qui sont placés sans surveillance dans les rues de nos localités et qui permettent d'acquérir du chocolat, des bonbons entre autres et nos fameux paquets de cigarettes.

Notre motion n'a pas pour but la disparition de ces distributeurs, mais bien l'interdiction de la vente de cigarettes dans ces automates situés sur la voie publique et sans surveillance. Merci.

Der Präsident:

Merci Monsieur le député.

Ich habe keine Wortmeldung. Demnach keine Bekämpfung der Motion. Sie ist zur Behandlung überwiesen.

Zum Schluss noch drei ganz kurze Hinweise.

Sie haben eine Einladung erhalten für heute Nachmittag und zwar seitens der Hochschule Wallis. Heute ist der Tag der Forschung der Fachhochschulen und hier in Sitten im Flugzeughangar Alpin Jet Service findet um 13.45 Uhr dieser Tag der Forschung statt. Die Hochschule Wallis zeigt die konkreten Auswirkungen der an der Schule realisierten Forschungsarbeiten zu Gunsten der Wirtschaft und der Gesellschaft. Es nehmen die Vertreter aus Politik und Wirtschaft aus sechs Westschweizer Kantonen sowie der Berner Jura teil. Sie haben das Programm erhalten und sonst können Sie hier noch Einsicht nehmen.

Eine zweite Mitteilung des Übersetzungsdienstes. Der Übersetzungsdienst bittet die Abgeordneten ihre Manuskripte rechtzeitig abzugeben. Es ist vor allem der französisch sprechende Teil davon betroffen. Man sollte also rechtzeitig die Manuskripte abliefern. Damit garantiert man auch eine bessere Übersetzungsqualität.

Und nun noch der letzte Hinweis in eigener Sache für morgen früh. Vergessen Sie den Blick in den Spiegel nicht, damit Ihre Krawatte richtig sitzt und Ihr Scheitel gerade gezogen ist, da Sie ja ab morgen früh unseren Mitbürgerinnen und Mitbürgern in den Walliser Stuben guten Tag sagen werden.

Ich wünsche Ihnen einen schönen Nachmittag, kommen Sie gut nach Hause.

Danke schön.

La séance est levée à 12 h 05.

Séance du vendredi 12 mai 2006

Après la messe du Saint-Esprit (8 h 30):

Présidence: M. le député Marcel Mangisch.

Ouverture de la séance: 9 h 45.

Ordre du jour:

Première lecture

1. Projet de loi modifiant le droit judiciaire

Erste Lesung

Gesetzesentwurf betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung

2. Election du président du Grand Conseil
Wahl des Präsidenten des Grossen Rates
3. Election du premier vice-président du Grand Conseil
Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates
4. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil
Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates
5. Election du président du Tribunal cantonal
Wahl des Präsidenten des Kantonsgerichts
6. Election du vice-président du Tribunal cantonal
Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts
7. **Heure des questions / Fragestunde**

Der Präsident:

Geschätzte Gäste auf der Tribüne, Vertreter der Medien

Anfang und Ende liegen nahe beieinander. Das Ende meiner Präsidentschaft, aber gleichzeitig der Beginn eines neuen Zeitalters im Parlament mit dem Projekt Téléparlement. Es ist mir deshalb eine besondere Freude heute zum ersten Mal live von Gletsch bis St-Gingolph Sie, liebe Mitbürgerinnen und Mitbürger, am Fernsehen begrüßen zu können.

Sie erhalten damit die Möglichkeit sich ab heute aus erster Hand über das politische Geschehen im Kanton zu informieren. Sie erhalten damit aber auch die Möglichkeit anhand den unterschiedlichen Damen und Herren Abgeordneten, anhand der unterschiedlichen Interventionen und Sachgeschäfte gleichzeitig auch immer ein Stück Wallis kennen zu lernen und von der sprachlichen Vielfalt unseres Kantons profitieren zu können.

Liebe Zuschauerinnen und Zuschauer, machen Sie davon regen Gebrauch.

Üblicherweise habe ich in meinem Präsidentschaftsjahr stets in jeder Session einen Kalenderspruch benutzt. Ich möchte zum letzten Mal nicht von dieser Gewohnheit abweichen und habe einen speziell für unsere Zuschauerinnen und Zuschauer zusammengestellt.

Liebe Zuschauerinnen und Zuschauer,

Das Unglück ist nicht, dass Sie die Politiker wählen müssen, sondern dass Sie, geschätzte Zuschauerinnen und Zuschauer sich bis zu den nächsten Wahlen nicht mehr um sie kümmern.

Oder man könnte den Spruch auch etwas umändern und dann ändert sich der Sinn:

Das Unglück ist nicht, dass Sie, geschätzte Zuschauerinnen und Zuschauer, die Politiker wählen müssen, sondern dass sie sich bis zu den nächsten Wahlen nicht mehr um Sie, geschätzte Zuschauerinnen und Zuschauer kümmern.

Welche Richtung Sie auch gehen bei der Interpretation dieses Kalenderspruchs, sicher ist, dass Sie ab heute die Möglichkeit haben sich um Ihre Politiker zu kümmern und ich hoffe, dass auch die Politiker sich jetzt via Fernsehen künftig um Sie kümmern werden.

Ich bedanke mich an dieser Stelle bei den Verantwortlichen des Projekts Téléparlement. In erster Linie beim Parlamentsdienst des Grossen Rates mit dem Projektverantwortlichen, Herrn Daniel Petitjean. Dann aber auch ganz herzlich bei den Verantwortlichen von Canal 9, bei den Verantwortlichen von Valaiscom und bei den Verantwortlichen der Stadt Sitten, die alle einen erheblichen Beitrag zur Realisierung dieses Projekts geleistet haben.

Mein Dank auch an die Medienvertreter, die mich und das Parlament während des vergangenen Jahres bereits begleitet haben. Sie haben ihre Aufgabe gut erledigt; sie haben eine gute Informationskultur gepflegt und sie haben sich auch ab und zu als Visionäre betätigt und ich glaube, auch das braucht es bei einer Parlamentsinformation.

Und nun, meine Damen und Herren, wünsche ich einen guten Empfang, nicht nur zu Hause, sondern auch hier im Saal.

Première lecture

1. PROJET DE LOI modifiant le droit judiciaire

Erste Lesung GESETZESENTWURF betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung

*Commission de justice / Justizkommission
Präsident: Thomas Brunner / Rapporteur: Alexis Turin*

Base de travail:

NOUVEAU TEXTE DE LA COMMISSION DE JUSTICE

Titre et considérant, adoptés.

I

Loi d'organisation judiciaire du 27 juin 2000

Article 3bis et article 4, adoptés.

Article 7

Proposition du groupe GRL par le député René Constantin:

Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 7:

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 7

Alinéa 1

Deux propositions de modification sont présentées. La première émane du groupe GRL et reprend la position du rapport de minorité et la seconde émane du groupe SPO.

Le groupe GRL propose six tribunaux de district. La commission a refusé cette proposition par 9 voix contre 4.

Le groupe SPO propose trois tribunaux de district. La commission a refusé cette proposition par 10 voix contre une et 2 abstentions.

Hr. Grossrat German Eyer (SPO):

Erlauben Sie mir eine persönliche Bemerkung als Fraktionschef der SPO/Linke Allianz.

Ich habe unseren Grossratspräsidenten im letzten Jahr erlebt als ein Präsident, der äusserst harmoniebedürftig ist, ein Präsident, der es nie geliebt hat wenn man über den Antrag abstimmen musste, der lieber die Diskussion gesucht hat, damit es am Schluss eine Einigung gab im Grossratsbüro. Trotzdem habe ich meine Anträge hie und da aufrecht erhalten und wir mussten abstimmen, weil das eben auch zur Politik gehört. Aber heute so als kleines Abschiedsgeschenk an unseren Grossratspräsidenten ziehen wir unseren Antrag zurück.

Danke schön.

Der Präsident:

Danke Herr Grossrat.

Sie haben damit wahrlich Politikultur bewiesen sowie ich es immer gewünscht habe.

M. le député René Constantin (GRL):

Notre groupe, comme annoncé dans l'entrée en matière, remet une nouvelle fois l'ouvrage sur le métier, convaincu du bien-fondé d'une diminution du nombre de tribunaux de district dans notre canton.

D'ailleurs, les élucubrations, vases-hésitations de la commission de justice – n'a-t-il pas fallu trois votes successifs pour tenter de régler ce point – le prouvent, s'il le faut, les hésitations de certains entre le changement, source de progrès et d'efficacité accrue, et le non-changement, fruit d'une peur inappropriée de perdre, ne serait-ce qu'un zeste d'autonomie, une once d'identité.

La réduction à six tribunaux de district s'impose pour les quatre raisons suivantes:

1. On répartit au mieux l'activité et on facilite l'organisation du personnel (raison la plus importante).
2. Les trois régions constitutionnelles sont concernées par ce projet de restructuration; aucune partie du canton ne se retrouverait préférentiellement ou défavorisée.
3. On tend vers l'application des mesures structurelles décidées par la majorité de ce Parlement par souci d'efficacité et de rationalité des coûts. Je me permets juste de citer un extrait du rapport établi par la commission Grégoire Luyet en 2005: "Le regroupement des divers tribunaux de district apportera plus de souplesse dans leur organisation et dans l'emploi des diverses fonctions qui composent actuellement les divers tribunaux (secrétaires, greffiers et juges). Voilà, Mesdames et Messieurs, les conclusions qui ont été établies l'année passée par la commission des mesures structurelles emmenée par l'ancien député DC Grégoire Luyet.
4. Moins de tribunaux engendrera moins de déplacements ou de va-et-vient pour les membres du pool des juristes. La proposition atténuerait ainsi le souci des juges de première instance.

Chers collègues, nous vous invitons à soutenir cette proposition médiane au niveau de cette mesure structurelle en adéquation avec ce que le Parlement, il y a moins de deux ans, avait pris comme option en acceptant massivement le cahier des mesures structurelles proposées.

Ayons un peu de mémoire et surtout un peu de courage pour oser le changement.

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

L'idée proposée ici par le groupe radical-libéral paraît séduisante idéologiquement. Mais nous pensons justement que c'est de l'idéologie qui, malheureusement, risque de conduire à une justice de technocrates.

Pour notre part, nous sommes favorables à une justice de proximité. Nous pensons qu'il est important, pour rendre une bonne justice, que les juges connaissent les gens de leur district. Il se trouve qu'un découpage tel que celui que l'histoire de ce canton a laissé actuellement à la justice correspond quand même plus ou moins à certaines mentalités et en tout cas à des réalités qui sont encore bien vivantes dans les districts qui seraient concernés par la suppression des tribunaux.

Permettez-moi de citer l'exemple d'un de ces districts, celui de l'Entremont, que je connais un petit peu pour y avoir travaillé et qui fournit l'exemple pratique de ce qu'il est possible de faire concrètement, sans idéologie, donc en ménageant, d'une part, un souci de proximité puisqu'on maintient un tribunal qui est relativement petit, on maintient ce service de proximité pour les gens de l'Entremont, mais en ménageant également, d'autre part, un souci de rationalité puisque, dans la répartition du travail, ce tribunal est traité finalement comme une part d'une entité unique constituée du tribunal de Martigny et du tribunal de l'Entremont puisque le juge de l'Entremont traite à la fois bien entendu des causes de l'Entremont et par ailleurs d'un certain nombre de causes du tribunal de Martigny, de telle manière que sa charge de travail est à peu près équivalente à celle de ses deux autres collègues du tribunal de Martigny et St-Maurice. C'est l'exemple pratique d'une manière de concilier une certaine forme de rationalité avec le respect des réalités de ce canton.

C'est la raison pour laquelle nous nous opposons à la proposition du groupe radical-libéral.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

Nous sommes un petit canton avec une population restreinte. A force de vouloir toujours multiplier les structures afin de satisfaire les intérêts de quelques-uns, nous oublions l'intérêt commun.

Le fonctionnement de ces structures trop petites et lourdes offre moins de possibilités de mobilité.

C'est pourquoi le groupe PS/AdG soutient la proposition du groupe radical-libéral.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:

In der Kommission waren mehrere Abstimmungen notwendig, weil nicht immer alle Mitglieder anwesend waren, aber schlussendlich ist doch der Entscheid eindeutig ausgefallen. Die Argumente sind im Rapport und auch im Minderheitsrapport aufgeführt. Es stellt sich die Frage, will die Bevölkerung eine weitere Zentralisierung, verliert man die Bürgernähe – wie Herr Addor es ausführt – entstehen den Gemeinden nicht neue Kosten? Wollen wir das? Die Flexibilität sehen wir dadurch, dass der Pool geschaffen wird.

Der Vorschlag von Herrn Eyer ging noch weiter als der Vorschlag von Herrn Constantin. Durch den Rückzug des Vorschlags erleichtert es uns nun das Abstimmungsprozedere.

Die Kommission hat also den Vorschlag abgelehnt.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Comme déjà annoncé lors de la discussion d'entrée en matière, vous savez que le Gouvernement a également discuté à fond de la question de la réduction éventuelle du nombre de tribunaux de district. Il est arrivé à la conclusion qu'il fallait maintenir ce nombre à neuf, essentiellement pour deux raisons:

La première réside dans l'échelle des priorités que nous mettons dans le cadre des prestations que nous devons servir aux citoyennes et aux citoyens du canton. Nous estimons et nous avons estimé que les missions de justice et les missions de sécurité sont les premières priorités que le Conseil d'Etat et certainement aussi le Parlement doivent fixer. Finalement, toutes nos concitoyennes et tous nos concitoyens méritent la même qualité de justice et de sécurité sur l'ensemble du territoire cantonal.

La seconde raison est la suivante: Si vous croyez au système de pool que nous sommes en train, ensemble, de mettre sur pied dans le cadre de la gestion du personnel des tribunaux, forcément cette question de situation des tribunaux perd de l'importance. Le député Jean-Luc Addor a justement rappelé l'exemple du tribunal de l'Entremont qui fonctionne déjà partiellement sous ce régime depuis plusieurs années et qui donne pleinement satisfaction.

Alors, le Conseil d'Etat maintient sa proposition, comme la commission d'ailleurs.

Quant à la proposition du groupe SPO, j'aimerais remercier le député German Eyer qui nous a fait aujourd'hui deux surprises:

- la première, c'est qu'il retire une proposition; ce qui n'est quand même pas très coutumier et
- die zweite Überraschung: er ist heute so gut und schön gekleidet!

Merci.

Der Präsident:

Danke Herr Staatsrat.

Wir kommen demnach zur Abstimmung.

Meine Damen und Herren, wir stimmen ab über den Artikel 7, Absatz 1. Wie Sie gehört haben, liegt der Antrag der GRL-Fraktion vor, welcher sich mit dem Minderheitenantrag deckt.

Alinéa 1

Par 77 voix contre 49, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe GRL défendue par le député René Constantin.

Article 7, adopté.

Article 8, abrogé.

Article 10

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):
Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 10

Alinéa 1

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été retirée après la précision suivante apportée par la commission de justice: L'expression qui posait problème était celle de "direction administrative". En fait, cette expression regroupe la notion de nomination du personnel plus la surveillance disciplinaire.

Article 10, adopté.

Article 11

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder (durch Felix Zurbriggen):

Propositions du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 11:

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 11

Alinéa 1

La proposition du groupe CSPO, déposée par le député (suppl.) Philipp Schnyder, vise à supprimer le terme "intercantonale".

La commission a décidé, par 10 voix contre 3, de refuser cette modification, l'idée étant de garder une porte d'entrée unique en matière d'entraide qu'elle soit internationale ou intercantonale.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO):

Wir ziehen diesen Antrag zurück, ersuchen jedoch die zweite Kommission zu prüfen, ob es nicht im Bereich der Rechtshilfe administrative Vereinfachungen gibt.

Danke.

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 11

Alinéa 2

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, de remplacer le terme "fonctionnelle" par celui de "opérationnelle", a été acceptée à l'unanimité par la commission.

C'est une modification rédactionnelle qui est plus précise.

Alinéa 3

Le groupe UDC/SVP propose de supprimer cet alinéa. En fait, il faut lire cette proposition de suppression avec d'autres propositions présentées aux articles 12bis et 13ter.

En résumé, cette proposition vise à créer non pas un pool, mais trois pools: le premier pool constitué des juges d'instruction pénale, le deuxième du Tribunal des mineurs et le troisième du tribunal de district.

Ces propositions ont été refusées par la commission par 12 voix contre une.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Quelques mots pour expliquer cette proposition, qui a été bien située dans le contexte par mon collègue Alexis Turin, rapporteur de la commission.

Si on revient un petit peu en arrière, on se souvient que l'avant-projet mis en consultation prévoyait de faire un pool unique, une espère de "fous-y-tout" dans lequel on aurait mis dans le même sac la totalité des juges de première instance (juges de district, juges d'instruction pénale et juges des mineurs).

A la sortie de la procédure de consultation, finalement le projet qui a été proposé au Parlement et qui est ressorti comme tel également des travaux de la commission, c'est quand même d'accepter la spécificité du travail des juges d'instruction et de créer deux pools de juges de première instance.

Reste la question de savoir si on peut vraiment, comme le propose le Conseil d'Etat, suivi sur ce point par la commission, traiter de la même manière des magistrats qui ne font pas le même travail. Les juges de district font un travail complètement différent des juges des mineurs qui, eux-mêmes, font un travail extrêmement particulier puisque ce dernier couvre tout le spectre de l'intervention de la justice pénale pour les mineurs (ils font de l'instruction, ils jugent les affaires et ils suivent ensuite l'exécution des peines).

Donc, quel est l'intérêt de mettre dans le même sac, en donnant l'illusion d'une pseudo rationalité et l'illusion qu'on va pouvoir faire passer ces juges, d'un métier à l'autre, deux métiers différents, voilà notre argument. Comment est-ce qu'on peut s'imaginer qu'on va pouvoir transférer, comme ça, un juge de district au Tribunal des mineurs?

L'idée du pool avec, derrière, celle de donner plus de liberté au Tribunal cantonal qu'aujourd'hui pour l'affectation des moyens, cette idée-là, d'une manière générale, nous la soutenons. Nous l'avons dit au cours de la procédure de consultation. Ce que nous proposons,

c'est que cette idée ne soit appliquée que séparément, j'allais dire métier par métier de la justice de première instance. Concrètement, cela veut dire que nous prenons acte avec satisfaction, encore une fois, qu'il soit proposé de traiter séparément les juges d'instruction et nous proposons de constituer en quelque sorte trois pools: les juges d'instruction, les juges des district et les juges des mineurs, et que, à l'intérieur de ces pools bien entendu, le Tribunal cantonal pour les juges de district et les juges des mineurs, le juge d'instruction cantonal pour les juges d'instruction disposent d'une certaine liberté dans l'affectation de ces moyens.

Voilà l'esprit de notre proposition qui vise tout simplement à respecter les réalités de métiers qui, je le répète, sont différentes plutôt que de se bercer d'illusions et de s'imaginer qu'il y aura une mobilité alors même que, dans la situation, est inscrite l'absence de mobilité entre les juges de district et les juges des mineurs.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Président der Justizkommission:

Mit dem Richterpool soll die Mobilität, die Spezialisierung und die Vielseitigkeit gefördert werden, aber nicht um jeden Preis. Es geht um die Optimierung der Ressourcen wie es in der Botschaft heisst. Es ist natürlich nicht vorgesehen, dass ein Oberwalliser Richter im Unterwallis eingesetzt wird und umgekehrt. Man will eine relative Vielseitigkeit innerhalb demselben Tätigkeitsgebiet. Nur ausnahmsweise soll ein Richter in einem anderen Gebiet eingesetzt werden, aber man will diese Türe hier offen lassen und es ist sicher eine wichtige Aufgabe dann des Kantonsgerichts, hier eine Ausgewogenheit zu finden. Wir wollen diese Türe offen lassen, indem man alle Richter und Gerichtsschreiber in einem Pool belässt. Hier von verschiedenen Berufen zu sprechen geht doch ein bisschen weit, weil für alle Richter Voraussetzung ist, dass sie Anwälte sind und alle die gleiche Grundausbildung haben. Also will man hier die Türen offen lassen und dem Kantonsgericht die Entscheidungsgewalt lassen. Wir schlagen deshalb von der Kommission vor, diesen Antrag abzulehnen.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Si l'on donne plus de souplesse au Tribunal cantonal pour l'engagement dans les différents tribunaux du personnel dont il dispose, nous donnons aussi au Tribunal cantonal plus de responsabilités. Finalement, le Tribunal cantonal connaît certainement très bien la différence entre les métiers. Il faut reconnaître la situation telle qu'elle existe. Un juge des mineurs fait un autre travail qu'un juge de district, c'est vrai, mais il n'en demeure pas moins qu'en créant cette séparation par votre proposition, Monsieur le député Jean-Luc Addor, on empêche toute situation exceptionnelle de se produire.

Alors, gardons un minimum de souplesse même si on sait déjà aujourd'hui que cette souplesse ne sera que très rarement et exceptionnellement exploitée à l'avenir.

Le Conseil d'Etat suit donc la proposition de la commission.

Merci.

Alinéa 3

Par 117 voix contre 6, les membres de la Haute Assemblée refusent la proposition du groupe UDC/SVP défendue par le député Jean-Luc Addor.

Article 11, adopté avec la proposition du groupe UDC/SVP à l'alinéa 2.

Article 12, adopté.

Article 12bis

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

J'imagine que les propositions du groupe UDC/SVP aux articles 12bis et 13ter sont retirées.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur. Ich bin ganz Ihrer Meinung.

Artikel 12bis ist demnach auch erledigt, Herr Grossrat Addor.

Article 12bis, adopté.

Article 12ter, adopté.

Article 13

Propositions du groupe PDCC par le député Patrick Schmalzried:

Nouvelle proposition de la commission de justice / Neuer Vorschlag der Justizkommission

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 13:

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 13

Plusieurs propositions sont proposées, au nom du groupe PDCC, par le député Patrick Schmalzried, aux alinéas 2, 3 et 4.

En fait, la commission a décidé de reformuler cet article 13, alinéas 1 à 3.

Je crois savoir que cette nouvelle proposition va obtenir l'assentiment du groupe PDCC, car elle intègre certaines de ses propositions.

M. le député Patrick Schmaltzried (PDCC):

En effet, le groupe PDCC retire ses propositions en faveur de la nouvelle proposition de la commission.

La discussion est close.

Article 13, adopté avec la nouvelle proposition de la commission de justice.

Article 13bis, adopté.

Article 13ter

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Der Präsident:

Artikel 13ter – Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion zurückgezogen.

Article 13ter, adopté.

Article 20bis et article 23, adoptés.

Article 26

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor:

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

Discussion à l'article 26:

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 26

Alinéa 1

La proposition du groupe UDC/SVP, déposée par le député Jean-Luc Addor, a été refusée par la commission par 11 voix contre 2, l'idée étant que chaque juge doit pouvoir donner sa proposition par rapport au personnel à nommer à son siège, donc au niveau de l'instruction pénale chaque juge d'instruction et non pas seulement le juge d'instruction cantonal.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Cette proposition n'a pas une importance cosmique. Il y a simplement une idée là-dedans: dès lors qu'il est admis, apparemment, par tout le monde, que le juge d'instruction cantonal doit désormais être nommé par le Tribunal cantonal et non plus, comme jusqu'ici, élu par le Grand Conseil, au-delà de ce changement assez important qui, vraisemblablement, va intervenir, le juge d'instruction cantonal doit être et rester véritablement le patron de l'instruction pénale. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé qu'il soit, comme pour d'autres choses (on a parlé, tout à l'heure, de porte d'entrée unique pour les affaires d'entraide judiciaire), un peu la même chose au niveau du personnel. C'est l'esprit de cette proposition qui, dans la réalité, n'enlèvera pas la possibilité, pour chacun des juges d'instruction, d'exprimer ses vœux, mais il le fera à l'adresse du juge d'instruction cantonal qui, en principe – c'est toujours comme cela que ça se passe – s'en fera le porte-parole à l'égard du Tribunal cantonal.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:

Nur kurz.

Die Kommission ging schlussendlich davon aus, dass es für uns eine Selbstverständlichkeit ist, dass jeder Richter bei der Ernennung des Personals mitreden kann und das gilt auch für den kantonalen Untersuchungsrichter. Also wenn hier geschrieben ist im Text der Kommission "...der Untersuchungsrichter..." gilt das unseres Erachtens auch für den kantonalen Untersuchungsrichter. Aber ich schlage vor, dass die zweite Kommission dies noch prüfen kann, damit die zweite Kommission dann auch noch etwas Arbeit hat.

Vorerst schlage ich im Sinne der Kommission vor, dies abzulehnen.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Je propose que cette question soit soumise à la deuxième commission et qu'on s'épargne un vote maintenant, du moment – je l'ai dit et je le répète – que cette proposition n'a pas une importance absolument déterminante pour tout le système que l'on essaie de mettre en place ici aujourd'hui.

Article 26, adopté.

II

Code de procédure civile du 24 mars 1998

Articles 23, 30, 140, 171, 206, 226, 227bis, 241 et 292, adoptés.

III

Loi d'application de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite du 20 juin 1996

Articles 19 et 30, adoptés.

IV

Code de procédure pénale du 22 février 1962

Articles 167, 170, 171, 172 et 174, adoptés.

Article 176

Proposition du groupe GRL par le député René Constantin (pas développée):

Cf. tableau des amendements / Siehe Liste der Abänderungsvorschläge.

M. le député Alexis Turin (GRL), rapporteur de la commission de justice:

Article 176

La proposition du groupe GRL, déposée par le député René Constantin, au chiffre 4, lettre b, est en fait un retour au texte du Conseil d'Etat.

Elle a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Der Präsident:

Danke Herr Rapporteur.

Sie haben gehört was der Rapporteur ausgeführt hat. Die Kommission nimmt diesen Vorschlag an. Damit erübrigt sich eine weitere Diskussion dazu.

Article 176, adopté avec la proposition du groupe GRL au chiffre 4, lettre b.

V

Loi d'application du code pénal suisse du 16 mai 1990

Articles 2 et 33, adoptés.

VI

Loi sur la procédure et la juridiction administratives du 6 octobre 1976

Articles premier, 2, 65, 66, 74, 75, 76, 77bis, 81bis et 87bis, adoptés.

VII

Loi d'application du code civil suisse du 24 mars 1998

Article 123bis, adopté.

VIII

Dispositions finales et transitoires

Chiffres 1 à 8, adoptés.

La discussion sur l'ensemble du projet de loi n'est pas utilisée.

Débat final:

M. le député René Constantin (GRL):

Les améliorations introduites par ce projet apparaissent suffisamment nombreuses pour ne pas tomber dans une attitude capricieuse, voire puérile qui consisterait à dire non à tout parce qu'une seule proposition d'amendement émanant de notre groupe aurait rencontré un refus.

Nous acceptons donc ce projet de loi.

J'ose reprendre les propos de M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier qui, dans l'entrée en matière de mercredi dernier, a souligné que nombreux étaient les parlementaires qui souhaitaient des réformes, des vraies, mais, au moment où il fallait les concrétiser, les divergences souvent bloquaient tout avancement.

En guise de conclusion et pour étayer le propos que je viens d'énoncer, je me permets de citer une seule phrase qui apparaît dans l'ouvrage qui nous a été distribué, rédigé par MM. Dayer, Bender, Crettaz et Theler. J'ai suivi les conseils de M. le président Marcel Mangisch, je l'ai feuilleté. Je cite donc en guise de conclusion la phrase suivante: "Les régionalismes sont les vrais tueurs de l'unité cantonale; le dire, c'est bien, savoir d'où vient le mal et le traiter, c'est mieux."

Je vous remercie de votre attention.

M. le député Nicolas Voide (PDCB):

Les députés DC du Bas ont déclaré, lors du débat d'entrée en matière, partager la philosophie et les options du projet de loi modifiant le droit judiciaire.

La lecture de détail, et vous vous en doutez, nous a confortés dans notre opinion et nous voterons donc sans aucune difficulté ce projet de loi en première lecture.

Merci de votre attention.

Hr. Grossrat Felix Zurbriggen (CSPO):

Die Justiz braucht Reformen um den Anforderungen der Zukunft gerecht zu werden, sonst laufen auch die Kosten aus dem Ruder.

Der vorliegende Gesetzesentwurf zielt in diese Richtung, einerseits durch die Schaffung des Richterpools, Effizienzsteigerung und Flexibilität werden die Folgen sein, die menschlichen Ressourcen können dort eingesetzt werden wo Bedarf ist. Andererseits wird das Kantonsgericht gestärkt, klare Kompetenzaufteilung und Integration des kantonalen Untersuchungsrichters. Dadurch werden unnötige Kompetenzkonflikte vermieden, welche zu einem Imageschaden für unsere Rechtspflege führen.

Die CSPO-Fraktion glaubt an diese Reformen und unterstützt die Vorlage.

M^{me} la députée Marcelle Monnet-Terrettaz (PS/AdG):

A l'heure actuelle, certains tribunaux sont surchargés et les dossiers ne sont pas traités dans des délais acceptables.

De plus, les réformes du droit fédéral nécessitent une augmentation conséquente de 30% de l'effectif du personnel judiciaire.

Ce projet de loi est donc bienvenu afin de trouver les synergies possibles pour améliorer le fonctionnement de la justice, tout en en restreignant les coûts.

Le groupe PS/AdG approuve la majorité des articles de loi proposés. Nous regrettons, cependant, que le Parlement n'ait pas eu le courage de restreindre le nombre de tribunaux de district de neuf à six. Ce regroupement modeste aurait, certes, produit non seulement des économies, mais cela aurait aussi permis d'améliorer sensiblement le fonctionnement des tribunaux, car les synergies d'un groupe travaillant dans un même lieu sont forcément meilleures.

Je le redis, le régionalisme gangrène ce canton et empêche toute réforme constructive. Nous sommes un petit canton avec une population restreinte. A force de vouloir toujours maintenir des structures obsolètes afin de satisfaire les intérêts de quelques-uns, nous oublions l'intérêt commun. Bien sûr, pour justifier cette manière de fonctionner, anachronique et dépassée, on évoque la proximité. Comment peut-on oser invoquer les distances comme obstacles à une réunification de petits tribunaux alors que notre canton tient dans un mouchoir de poche et que l'on met moins de temps pour se rendre de Brigue à Monthey que pour traverser la ville de Zurich? De plus, les gens se connaissent mieux entre Sion et Martigny qu'entre deux quartiers de Genève. En matière de justice, ce sont d'ailleurs les juges de commune qui assurent la proximité avec le citoyen. Nous avons, à cet effet, renforcé dans ce sens leurs compétences jusqu'à un montant litigieux de 5'000 francs.

La majorité de ce Parlement parle très souvent d'économiser, de restreindre le personnel et de maximaliser les performances. Pourtant, lorsqu'elle a vraiment l'occasion de mettre en pratique son discours, elle change et affirme que les économies proposées sont, en fait, des économies de bouts de chandelle, et que le maintien des anciennes structures datant de l'époque où l'on se déplaçait à mulets est indispensable à la cohésion du canton. Nous comprenons surtout, même si cela n'est jamais dit, qu'il est important pour elle de maintenir les prérogatives du pouvoir de la grande famille "C" et que le coût des décisions prises est secondaire.

Cependant, ce projet de loi va dans la bonne direction et le groupe PS/AdG le soutiendra.

Merci de votre attention.

M. le député Jean-Luc Addor (UDC/SVP):

Pour notre part, nous ne croyons pas aux idéologies, même si, dans certaines idéologies, il y a des idées qui paraissent séduisantes. Par contre, particulièrement en matière de justice, nous croyons à la proximité, au respect des réalités qui nous ont été laissées par l'histoire et nous croyons à l'importance de la connaissance des personnes pour rendre une bonne justice. Et nous nous félicitons, de ce point de vue là, qu'une majorité de ce Parlement n'ait pas suivi les propositions des groupes radical-libéral et PS/AdG.

Je l'ai dit tout à l'heure, nous partageons également les options de base du projet qui nous est soumis aujourd'hui en ce qui concerne la manière qui a été choisie (donc les pools), de donner au Tribunal cantonal une certaine latitude dans l'affectation des moyens que nous, politiques, lui accordons pour rendre la justice dans ce canton.

La solution choisie donnera une très lourde responsabilité au Tribunal cantonal. Celle-ci sera très lourde si le Tribunal cantonal veut faire en sorte que tous les espoirs que nous plaçons dans ces pools ne restent pas lettre morte et que la mobilité que l'on peut espérer intervienne vraiment. C'est à lui qu'incombera la responsabilité de prendre des décisions assez délicates et souvent douloureuses pour répartir les moyens (on parle surtout du personnel) entre les différentes parties du canton déjà, entre les différents tribunaux et puis, pour ce qui est de la variante qui a été choisie par la majorité, également entre les juges de district et les juges des mineurs.

Sur ce dernier point, nous persistons à penser que le projet ne respecte pas une réalité qui va de toute manière s'avérer incontournable et qui est liée à une illusion. Je ne pense pas une seconde que des juges de district deviendront juges des mineurs, ni l'inverse.

C'est la raison pour laquelle, puisqu'il n'y a rien là de très grave, mais simplement je pense un sujet de réflexion en perspective de la deuxième lecture (puisque tout le monde sait que nous ne sommes pas capricieux), nous voterons le projet tel que nous venons de le discuter.

M. le député Patrick Schmaltzried (PDCC):

Je ne m'étalerai pas en long et en large comme mon préopinant qui vient de parler à l'instant. Simplement, je rappelle les choses suivantes:

Le groupe PDCC votera sans problème ce projet de loi.

Les principes de polyvalence, mobilité, spécialisation, la nécessité d'une justice de proximité, des économies non avérées et l'attention permanente aux profondes modifications du droit judiciaire fédéral porteront évidemment notre attention toujours plus en avant.

Nous serons évidemment attentifs en deuxième commission.

J'aimerais juste dire un mot concernant des réminiscences philosophiques qui me sont venues à l'instant concernant deux grands philosophes Parménide ou Héraclite, qui peuvent faire réfléchir l'ensemble du Parlement et évidemment moi-même aussi: permanence dans le changement ou changement dans la permanence.

Je vous remercie.

Hr. Grossrat Erno Grand (CVPO):

Das Gesetz bringt mehr Flexibilität. Der Richterpool ermöglicht es dem Kantonsgericht verschiedene Fälle zuzuteilen. Die Bezirksgerichte können beibehalten werden und dadurch mehr Bürgernähe demonstriert werden.

Die CVPO ist mit dem Gesetz einverstanden und wird diesem zustimmen.

La discussion est close.

Hr. Grossrat Thomas Brunner (CSPO), Präsident der Justizkommission:

Ich danke im Namen der Kommission für die breite Unterstützung dieses Projektes. Mit dem erstinstanzlichen Richterpool, der Ausdehnung der Gerichtsbarkeit der Einzelrichter und der Unterordnung des kantonalen Untersuchungsrichters unter das Kantonsgericht soll die Gerichtsbarkeit verbessert werden. Der Juristenpool soll nicht eine Destabilisierung darstellen, sondern einer relativen Vielseitigkeit innerhalb demselben Tätigkeitsgebiet dienen. Weitere Neuerungen seien hier nochmals in Erinnerung gerufen:

Die Festlegung der Zahl der Kantonsrichter erfolgt auf dem Beschlussweg,
die Motion Anwälte nicht mehr zu Ersatzrichtern zu wählen wird umgesetzt,
ein Richter kann aus wichtigen Gründen jederzeit abberufen werden,
ein einziger Kantonsrichter kann Streitfälle bis 30'000 Franken entscheiden,
die Sozialversicherungsgerichtsbarkeit wird ins Kantonsgericht integriert,
die Verwaltungsgerichtsbarkeit wird ausgedehnt und

es wird eine gesetzliche Grundlage zum raschen Eingreifen bei ungerechtfertigter Benutzung von Parkplätzen geschaffen.

Durch das Einzelrichtersystem sollen Einsparungen gemacht werden, so dass für neue Aufgaben Platz bleibt.

Das sind die wesentlichen Punkte dieser Revision und ich sehe, dass es eine breite Unterstützung im Parlament geben wird.

Abschliessend möchte ich Herrn Staatsrat Fournier und insbesondere auch den Mitarbeitern des Departements, Herrn Michel Perrin und Frau Fauchère, für die wertvolle Mitarbeit und die ausgezeichneten Protokolle herzlich danken.

Im weiteren danke ich Herrn Alexis Turin, dem président d'honneur de la commission de justice, für den ausgezeichneten Rapport und allen Kommissionsmitgliedern für die konstruktive Mitarbeit.

Ich danke dem Plenum für die Unterstützung der Gesetzesrevision.

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

J'aimerais, tout d'abord, remercier l'ensemble des chefs de groupe, au masculin et au féminin, qui se sont exprimés en faveur de ce projet de loi en première lecture.

Je peux même dire à la cheffe de groupe PS/AdG que le responsable des finances que je suis est très sensible à son argumentation. Je sais que si l'on faisait dans ce canton un seul hôpital, un seul collège, un seul tribunal, etc., on aurait certainement des dépenses en moins et du personnel aussi en moins à l'Etat, et on aurait une puissance de séduction vis-à-vis de economiesuisse et des libéraux beaucoup plus grande. Mais, lorsque je remets ma casquette de responsable des institutions, je suis persuadé que ce n'est pas dans cette voie-là qu'il faut aller pour rendre la population valaisanne un peu plus heureuse et lui donner un peu plus de bien-être. Finalement, c'est ce que nous devons chercher toutes et tous dans notre engagement politique quotidien.

Par contre, je suis persuadé qu'en acceptant aujourd'hui ce projet de loi en première lecture, nous créons les bases nécessaires à une bonne réception des réformes fédérales qui nous arriveront dans les cinq ans, comme vous le savez, et qui seront, sans ces réformes-ci que nous menons chez nous actuellement, extrêmement gourmandes en personnel et en moyens financiers.

Nous avons aujourd'hui, ensemble, fait ce pas et, en plus, nous l'avons fait en respectant les principes et la philosophie du New Management, des nouvelles techniques de management public puisque nous avons gardé en main du Parlement la responsabilité politique de décider de l'enveloppe et du nombre d'unités juristes, nous avons donné à juste titre au Tribunal cantonal la responsabilité de la conduite stratégique en distribuant les moyens dans les différents offices et tribunaux et nous lui avons bien sûr laissé la responsabilité opérationnelle de définir le cahier des charges de chacun de ses collaborateurs et subordonnés.

Alors, j'aimerais, en conclusion, vous remercier pour cet accord presque unanime sur cette première lecture et remercier le président de la commission de justice, le député Thomas Brunner, ainsi que le député Alexis Turin, rapporteur, et tous les commissaires. Je remercie aussi les collaborateurs de l'Etat qui ont participé à l'élaboration de ce projet, sans oublier le Tribunal cantonal et M. le juge Emonet, sans oublier non plus les juges de première instance et le juge d'instruction cantonal. Même si bien souvent les options choisies n'ont pas été partagées par certains, finalement, je suis persuadé que ce qui sort de cette première lecture est un excellent travail. Merci.

Le projet de loi modifiant le droit judiciaire est adopté par 126 voix en première lecture, dans la nouvelle mouture présentée par la commission de justice et tel que ressorti des délibérations.

Der Präsident:

Ich bedanke mich beim Herrn Rapporteur für die gute Zusammenarbeit. Wir haben diese natürlich schon vor einigen Jahren gemeinsam in der Justizkommission geübt.

Und nun, meine Damen und Herren, kommen wir zu Punkt 2 der Tagesordnung, Wahl des Grossratspräsidenten.

2. Election du président du Grand Conseil Wahl des Präsidenten des Grossen Rates

Der Präsident:

Sie sehen, meine Damen und Herren, es wird Zeit zu gehen. Ich nehme an, dass jetzt jemand den Kandidaten für meinen Sitz vorstellen will. Wenn nicht, so bleibe ich gerne noch einige Zeit hier!

M. le député René Constantin, président du groupe GRL:

Monsieur le futur ex-président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues,

Il apparaît au loin dans sa démarche souple et aisée comme pour mieux accéder au perchoir.

Le voilà tout près et déjà son visage s'illumine, car il aime les gens.

Un regard loyal, souvent déterminé, qui émane de ses prunelles bleu azur.

Un esprit vif qui lui confère spontanéité et attractivité.

Une bouille sympa de laquelle émane une bonhomie naturelle communicative.

L'homme, notre homme du jour, a des atouts, et cela est indéniable. Sans être un musicien averti, chez lui, pourtant, tout est dans la mesure.

Résultat des courses: il apparaît comme le beau-fils ou le gendre idéal. Heureusement, dans ce petit monde politique, il n'y a pas que Christophe... Comme quoi, la vie est bien faite..., un peu pour chacun tout de même!

Mais, comme l'essentiel est invisible pour les yeux, nous vous emmenons au-delà de l'apparence pour découvrir l'essence même de **Albert Bétrisey**, agent général d'assurances, 41 ans, marié à Stéphanie et père de deux enfants.

Au-delà des apparences, disais-je, Albert en a sous la semelle. Sportif accompli, il ne craint pas l'effort. Exigeant avec lui-même, il se donne les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Rigueur, travail, discipline jalonnent son parcours professionnel, jalonnent son parcours de vie.

Issu de la nouvelle génération radicale, il ne mène pas des combats à l'aveugle, abhorre les querelles purement partisans préférant, à juste titre, garder son énergie et sa réflexion dans le maintien du dialogue et la recherche du consensus.

Sans orgueil aucun, nous osons même affirmer qu'il est "taillé" pour la fonction de président du Grand Conseil, comme le fut d'ailleurs son prédécesseur Marcel Mangisch qui a marqué le Parlement de son empreinte par son attitude résolument positive tout au long des sessions. Au nom des radicaux-libéraux, je te remercie, Mon cher Marcel, pour l'excellente atmosphère que tu as su créer dans cette salle et dans le cadre du Bureau du Grand Conseil. La ligne de conduite que tu as instaurée mérite d'être suivie; elle le sera à coup sûr par ton dauphin, j'ose prendre les paris.

Du sang neuf, avais-je annoncé l'an passé lors de la présentation de Albert à la première vice-présidence. Vous fûtes, ce jour-là, Chers collègues, fort généreux et avez placé la barre très, très haut. Faire tomber la barre pour un sauteur à la perche..., c'est malheureusement perdre toute chance de médaille.

Le groupe radical-libéral vous invite à confirmer les excellentes dispositions prises l'an dernier en offrant au futur grand baillif vos suffrages et votre confiance. Ainsi, la fête à laquelle nous sommes tous conviés aujourd'hui sera encore plus belle.

Je vous remercie, au nom du groupe radical-libéral, de votre attention et de votre soutien inconditionnel à notre candidat.

Merci.

Der Präsident:

Besten Dank Herr Grossrat.

Aufgrund Ihres Votums nehme ich nicht an, dass eine weitere Kandidatur angemeldet wird.

Aucune autre proposition.

Demnach sehen Sie den Kandidaten für den Sitz des Grossratspräsidenten – es ist (ich kann es ruhig sagen) mein erster Vizepräsident, der seine Aufgabe immer mit Bravour erledigt hat. Es ist Herr Grossrat Albert Bétrisey.

Ich bitte nun die Stimmzähler in Aktion zu treten.

(...)

Der Präsident:

Meine Damen und Herren, les jeux sont faits.

Ich glaube, die Wahlzettel sind eingesammelt worden und bis das Resultat vorliegt erlaube ich mir, meine Abschlussgedanken an Sie zu richten.

Geschätzte Damen und Herren,

Alle Jahre wieder: Grossratspräsidenten, ab und zu auch einmal eine Grossratspräsidentin, sie kommen, sie gehen und sie vergehen. Kaum die Antrittsrede verlesen, den Sessionsbetrieb mehr oder weniger in den Griff bekommen, landauf und landab an unzähligen Anlässen teilgenommen, die verschiedensten Begegnungen mit Land und Leuten gemacht und unglaublich schnell steht man leicht benommen wie nach einer durchwachten Nacht schon wieder am Ende seines Präsidentschaftsjahres. Die einen erleichtert, die anderen enttäuscht über den Abgang und wieder andere in guter Hoffnung auf eine weitere politische Karriere.

Meine Damen und Herren,

Wenn ich mein vergangenes Präsidentschaftsjahr in einem Satz zusammenfassen müsste, dann würde dieser etwa so lauten: Ich kam, sah und...nein! Ich siegte nicht, sondern wurde beschenkt, beschenkt mit den intensivsten und bereicherndsten 14 Monaten meines Lebens.

Erst seit 2001 hier im Grossen Rat und zwei Jahre später zum 2. Vizepräsidenten gewählt, stand ich zwar ohne prägende politische Einstellung und Erfahrung auf dem kantonalen Parkett, jedoch frei von belastenden Vorurteilen und politischen Abnutzungerscheinungen, wohl eher ein Mann des Zufalls als des politischen Kalküls – für Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, als damalige Wahlbehörde ein echter Risikokandidat, für mich persönlich jedoch eine Riesenchance und rückblickend ein Riesengeschenk!

In Dankbarkeit denke ich deshalb heute zurück an meine CVPO-Fraktion, an meine Bezirkspartei und an Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, die Sie mir Ihr Vertrauen geschenkt haben. Gleichzeitig geht an dieser Stelle ein spezieller Dank an meine Wohnsitzgemeinde Bitsch und die Gemeinden meines Bezirks Östlich Raron, die vor einem Jahr keinen Aufwand gescheut haben, um ihren ersten Landeshauptmann zu empfangen.

Geschätzte Damen und Herren,

Ich habe dieses Präsidentschaftsjahr nicht nur erlebt, sondern wahrlich gelebt. Bei meiner Teilnahme an zahllosen Anlässen, die ich nie als Verpflichtung oder Belastung wahrgenommen habe, durfte ich spüren was Heimat, Zugehörigkeit und Gemeinschaft, was Wurzeln bedeuten. Ich danke deshalb allen Vereinigungen, allen Mitbürgerinnen und Mitbürgern, die Dienst an der Gemeinschaft leisten, den vielen Freiwilligen und vor allem denjenigen, die dort helfen wo Not ist. Sie sind die Garanten für ein zivilisiertes Überleben unserer Gesellschaft.

Mesdames et Messieurs, dans mon rôle de premier citoyen de la république, j'ai toujours appréhendé avec bonheur la diversité qui caractérise notre pays.

Merci à tous ceux et à toutes celles qui m'ont tendu la main.

J'ai rencontré non seulement un répondant insoupçonné à chaque occasion, mais j'ai réalisé, comme le relate si bien *Vallesia superior ac inferior*, que nous constituons une unité géographique imprenable.

Je ressentais de manière viscérale notre Valais intégral, que je me réappropriais chaque fois. Je franchissais si volontiers la Raspille avec une joie non retenue, sans ressentir l'appréhension du minoritaire, car la Raspille ne sépare pas, elle réunit une rive à l'autre.

Je lance un appel à notre jeunesse afin qu'elle saisisse chaque perche tendue visant à promouvoir le bilinguisme qui abolit toute idée de frontière.

Chères citoyennes et Chers citoyens, lancez-vous à tous les échelons. Favorisez les rencontres, la collaboration à St. German et à St-Léonard, sans oublier St-Maurice, au fil de ce Rhône qui nous unit. Comme moi, vous découvrirez des compatriotes qui ont le cœur sur la main. Ayez le courage du premier pas, vous deviendrez riches de trésors inestimables. C'est aujourd'hui, pour vous, mon souhait le plus cher.

Sie, geschätzte Damen und Herren Grossräte, hier im Plenum, die beiden Vizepräsidenten, das grossrätliche Büro und Sie, meine Herren Staatsräte, haben mir als Parlamentspräsident das Regieren in einer Atmosphäre der Loyalität und der Sachlichkeit leicht gemacht. Ich fühlte mich auf dem Präsidentenstuhl nicht nur ertragen, sondern von Ihnen allen getragen. Sie alle verdienen heute deshalb meinen ganzen Respekt und meine Anerkennung. Und selbst wenn ich das eine oder andere Mal die Parlamentszügel etwas straffer in die Hand nehmen musste, haben Sie mich nicht durchgestanden, sondern Sie haben sogar verstanden. Ja, Sie haben meine präsidiale Botschaft nach einer Politikultur verstanden: "Exister, c'est coexister". Die Politik braucht unterschiedliche Auffassungen, sie braucht Mehrheiten und Minderheiten, um schliesslich zu optimalen Lösungen im Interesse der Sache zu gelangen. Dies setzt aber bei den beteiligten Politspielern eine offene, eine sach- und nicht rein polit- oder personenbezogene Sicht der Dinge voraus. Eine Sicht, die sich nicht in einem einseitigen Regionalismus erschöpft, sondern eine Gesamtsicht im Interesse der gesamten Kantonspolitik erlaubt. Das wünsche ich Ihnen hier im Saal und allen im Kanton politisch Engagierten.

Eine solche Politikultur muss auch das Verhältnis zwischen den Gewalten und damit insbesondere die Beziehungen zwischen Parlament und Staatsrat mitbestimmen. Dies setzt einen rechtzeitigen und einen vollständigen Informationsfluss, eine vollumfängliche Transparenz des staatsrätlichen Handelns und eine beförderliche Durchführung notwendiger Reformen voraus. Denn letzten Endes ist eine solche Politikultur notwendig, damit der Bürger das Vertrauen in die Politik wieder findet. Nutzen wir also nun in diese Richtung die Chance, die sich aufgrund der Fernsehübertragungen unserer Debatten gegenüber dem Bürger ergibt.

Liebe Zuhörerinnen und Zuhörer,

erlauben Sie mir, dass ich zum Abschluss meines Präsidialjahres einen Gedanken meiner Familie schenke. Sie haben ihre beim letztjährigen Empfang in Bitsch abgegebenen Versprechen gehalten. Alle drei haben stets zu mir gehalten. Meine Frau hat zudem hervorragend das Familienszepter geführt, mein älterer Sohn mich unfallfrei herumchauffiert und mein jüngerer Sohn an meiner Stelle immer tadellos den Rasen gemäht. Mit ihnen fühle ich mich in diesem Augenblick dankbar verbunden.

Ich hatte aber auch das grosse Glück nicht nur zuhause in Bitsch, sondern auch hier in Sitten in einer Familie aufgenommen und versorgt zu sein. Der gesamte Parlamentsdienst unter der Leitung von Herrn Claude Bumann und der Assistenz von Frau Fernande Melly-Fux hat mir jeden Wunsch von den Augen abgelesen. Nicht zu vergessen die geschätzten Dienste unseres Technikers Jean Gapany und des unermüdlichen Übersetzungsdienstes. Ihnen allen gehört mein innigster Dank für die grossartige Unterstützung.

Mesdames et Messieurs, à l'occasion de mon allocution inaugurale, un certain lundi de Pâques de l'an passé, je vous laissais entrevoir un grand baillif au sourire spontané, au cœur ouvert, mais d'une main de fer dans un gant de velours.

Depuis lors, j'ai tenté de vous sourire afin de vous communiquer un brin de joie, de naturel et d'optimisme.

Mon propos était de pratiquer la politique du cœur afin que règnent humanisme, proximité et fermeté pour propager une culture politique déficiente.

Reste à savoir si j'y suis parvenu. L'appréciation vous appartient: ai-je atteint mes objectifs pour de bon?

En rétrospective, pour résumer et pour conclure, je me permets de me rallier à Edith Piaf en vous disant, comme sa chanson qui a fait le tour du monde, "non, rien de rien, non, je ne regrette rien". Nein, ich bereue nichts und ich würde es wieder tun.

Danke, dass ich Ihr Präsident sein durfte.

(Applaus)

Meine Damen und Herren,

Ich komme jetzt zu meiner letzten Amtshandlung. Ich kann Ihnen die Resultate der Wahl von Herrn Bétrisey bekannt geben.

Ich habe es jetzt bereits vorweg genommen, aber ich glaube die Wahl war ja so unbestritten, dass man das ruhig darf.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 130

Bulletins rentrés 129

Bulletins blancs 5

Bulletin nul 0

Bulletins valables 124

Majorité absolue 63

M. le député **Albert Bétrisey** est élu **président du Grand Conseil** avec 124 voix.

(Précédé d'une huissière, M. le député Albert Bétrisey, nouveau président du Grand Conseil, fait son entrée dans la salle sous les acclamations des membres de la Haute Assemblée.)

M. le député Albert Bétrisey, nouveau président du Grand Conseil:

Monsieur le président du Grand Conseil, Monsieur le président du Conseil d'Etat, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, Chers collègues et Chers amis à la tribune,

J'éprouve une sincère et profonde gratitude pour la généreuse confiance que vous m'accordez aujourd'hui. Elle m'honore, mais, surtout, elle honore le fonctionnement de notre système politique. Nous voyons un député – issu d'un petit district et d'une force politique minoritaire – accéder à la présidence du Grand Conseil. Je suis fier d'être ce député et je suis heureux de voir que les rouages de notre république fonctionnent si bien. Le respect de notre canton pour les minorités qui le composent et l'enrichissent est aujourd'hui mis en lumière.

Ich bin wirklich stolz als Vertreter meines kleinen Bezirks das Präsidium übernehmen zu dürfen. Die Tatsache, dass auch die Minderheiten in unserem Kanton immer wieder zum Zug kommen, erfüllt mich mit grosser Freude, denn: Jedes Zahnrad im Getriebe unserer Republik ist wichtig – und sei es auch noch so klein.

Cette accession revêt, ce jour, un sens d'autant plus fort que celui-ci marque le début de la retransmission de nos débats en direct à la télévision. Je suis convaincu que ce passage de l'intimité de cette salle au "grand jour" de la télévision constituera pour cette Assemblée une excellente vitrine parce que cela va lui permettre de se rapprocher du citoyen, qui pourra voir concrètement ce lieu chargé d'histoire, chargé de débats et de luttes politiques aussi.

Les téléspectateurs auront remarqué la superbe fresque de Ernest Bieler derrière moi – fresque qui connaît tout de nos bonnes résolutions et des décisions qui ont été prises en ces lieux.

Ces retransmissions télévisées des débats expriment la volonté du Parlement, en matière de transparence et d'accessibilité, qui lui faisait jusqu'ici défaut. Les médias locaux, que je remercie et salue cordialement au passage, dressent bien évidemment un résumé de nos travaux. Dès à présent, c'est l'ensemble des interventions qui peut être suivi. L'objectivité y gagnera forcément puisqu'elle est, dès aujourd'hui, pleine et entière et non pas soumise à un choix rédactionnel, voire à des contingences d'espace à disposition. Le téléspectateur devient, ce matin, rédacteur en chef, libre et souverain des choix éditoriaux.

Un Parlement plus ouvert, moderne et élégant, crédible et transparent, voilà mon souhait! Voilà un objectif commun, inséparable pour moi de l'image de respectabilité inhérente à ce lieu, inhérente à nos fonctions.

Cela est l'occasion de vous dire et redire toute l'importance que j'accorde à notre activité parlementaire et à la dignité d'un Parlement à l'écoute de la population, en phase avec ses préoccupations et défenseur de ses prérogatives, non pas pour exercer plus de pouvoir, mais pour assumer pleinement nos responsabilités. Gardons toujours à l'esprit que si le Parlement est respecté, c'est parce qu'il est respectable.

C'est donc un double constat que je fais: celui du bon fonctionnement de nos institutions et celui d'une modernisation qui sait rester respectueuse des valeurs qui nous guident. Cela me conforte dans ma volonté politique et me donne de l'énergie pour continuer ce parcours qui prend pour moi, ce jour, un nouveau tournant.

Un tournant préparé et annoncé depuis deux ans. Je me rappelle très précisément cette session de mai 2004 lors de laquelle je quittais mon siège de député pour me lancer dans deux années d'apprentissage. Un apprentissage très enrichissant et parfois frustrant aussi. Etre exclu des débats après sept années d'exercice parlementaire, croyez-moi, c'est un vrai purgatoire!

Je retiendrai surtout de ces deux années l'immense plaisir d'avoir été aux côtés de Patrice Clivaz et de Marcel Mangisch, respectivement 121^e et 122^e présidents du Grand Conseil valaisan. Je tiens à les remercier tous deux pour m'avoir accompagné, guidé, conseillé. C'est dans la continuité de leur action que j'entends assumer ma nouvelle responsabilité.

Aujourd'hui, c'est donc mon certificat de fin d'apprentissage qu'on me remet! C'est avec fierté et une grande émotion que je m'apprête à endosser la responsabilité de président de notre Parlement. La confiance et les honneurs qui me sont aujourd'hui accordés, j'aimerais les partager avec ma famille présente à la tribune, mais en particulier avec ma maman qui, pour des raisons de santé, ne peut être présente et avec mon papa qui est à ses côtés, avec la commune d'Ayent et ses autorités présentes avec nos bannières à la tribune, avec les Ayentôtes et les Ayentôts qui nous accueilleront cet après-midi, avec les habitants des neuf communes composant notre district en miroir des deux côtés du Rhône, avec mes amis radicaux et libéraux de la commune d'Ayent et du district d'Hérens.

Les partager, ensuite et surtout, avec mon groupe parlementaire, le groupe radical-libéral, dont la devise "à chacun son sac à dos" me colle parfaitement à la peau, avec le parti radical valaisan, le FDPO et le parti libéral valaisan.

Les partager encore avec toutes les personnes qui sont à mes côtés et me soutiennent, et elles sont nombreuses.

Les partager, enfin, avec un ensemble de personnes que l'on cite peu, leur efficacité étant pourtant à la mesure de leur discrétion. Sans elles, ce Parlement ne pourrait tout simplement pas fonctionner. Je pense bien sûr au Service parlementaire, à la technique, à la traduction, toute cette équipe sur laquelle nous savons toujours pouvoir compter.

Pour autant, l'apprentissage n'est pas encore terminé et le plaisir d'accéder aujourd'hui à cette fonction est à la mesure du sentiment de responsabilité que j'éprouve face à l'importance de la tâche à accomplir. C'est avec l'idée d'une politique concrète, en lien direct avec la réalité de chacun, que j'entends présider. Je le répète, notre Parlement, s'il veut continuer à être respecté, doit être respectable et rester au service des citoyens. Je renouvelle, à cette occasion, mon souhait de voir sortir de notre noble Assemblée d'authentiques idées démocratiques, basées sur le bon sens et dans l'intérêt général des Valaisannes et des Valaisans, ouvrant notre merveilleux pays sur le reste de la Suisse, de l'Europe et du monde.

Je ne saurais conclure sans saluer l'année présidentielle de M. Claude Roch, dont l'action guidée par *Vallesia superior ac inferior* n'a rien d'inachevée, et surtout sans féliciter M. Thomas Burgener, le rayonnant convalescent et j'en suis heureux, pour son accession à la présidence du Gouvernement. Le Valais a, cette année, deux personnes issues des rangs minoritaires à la tête du Législatif et de l'Exécutif. Le socialiste du Haut étant, lui, doublement minoritaire (parti et région). Imaginez si, en plus, Thomas avait été une femme!

Je me réjouis de présider avec vous, Monsieur Thomas Burgener, même si, et vous le constaterez cet après-midi, l'heure n'est pas à la rose, mais... à la tulipe!

Chers collègues, Messieurs les conseillers d'Etat,

Schauen wir optimistisch in die Zukunft. Gehen wir die Arbeit in diesem zweiten Jahr der Legislatur mit Zuversicht an. Packen wir die Chance für gemeinsame, gute und tragfähige Lösungen für unseren Kanton und für die gesamte Walliser Bevölkerung. Ich bin überzeugt, wir sind gut dafür gerüstet!

Ich danke Ihnen von ganzem Herzen für das entgegengebrachte Vertrauen und ich versichere Ihnen: Ich werde alles daran setzen, mich dieses Vertrauens würdig zu erweisen!

Merci.

(Applaudissements nourris.)

3. Election du premier vice-président du Grand Conseil Wahl des ersten Vizepräsidenten des Grossen Rates

M. le député Nicolas Voide, président du groupe PDCB:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Chers collègues, Chère bannière hérensarde, Chers amis à la tribune et – il faut s'y habituer – Chères téléspectatrices et Chers téléspectateurs,

Il m'échoit l'honneur d'être le premier député à m'exprimer après cette brillante élection, raison pour laquelle je tiens à vous féliciter, Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, pour ce résultat particulièrement flatteur qui est à la hauteur de vos compétences et de votre entregent, et qui vous assure un large soutien tout au long de votre année présidentielle.

Je vous réitère donc, au nom du groupe PDCB, toutes nos félicitations et puis vous assurer de la collaboration active des députés DC du Bas qui vous souhaitent une fructueuse année au service du Parlement et du Valais tout entier.

Certes, la roue tourne inexorablement, mais nous tenons également à remercier encore celui qui a été, durant toute une année et jusqu'à ce jour, le premier citoyen du canton.

Monsieur Marcel Mangisch, nous avons beaucoup apprécié la qualité de votre présidence.

Vous avez tracé une voie, toute de simplicité, de rigueur et d'efficacité, dans laquelle vos successeurs sauront, à n'en pas douter, vous suivre.

Merci également de la touche d'humour avec laquelle vous avez su décrier des situations parfois tendues.

S'il est un député qui aura particulièrement été attentif à votre art de présider, c'est bien celui qui a siégé durant cette année sur le deuxième fauteuil à votre gauche, à savoir M. le deuxième vice-président **Georges Mariétan**.

Mesdames et Messieurs les députés, il y a une année, vous avez désigné ce membre éminent de notre groupe en cette qualité.

Il est donc tout naturel que je vous propose, aujourd'hui, de lui renouveler votre confiance en vous le présentant officiellement comme candidat à vos suffrages pour accéder à la première vice-présidence du Grand Conseil.

Rares sont ceux qui peuvent se targuer de disposer d'autant d'atouts que Georges Mariétan pour cette fonction.

Habilité à la conciliation, finesse dans la négociation, parfaite connaissance du fonctionnement du Parlement, sagesse du bon père de famille, qualités professionnelles indéniables et expérience politique: tels sont ses atouts majeurs, atouts qu'il est prêt à mettre à disposition du jeu de cartes en main du Parlement.

Mesdames et Messieurs les députés, avec de tels atouts dans son jeu, notre Parlement est sûr de gagner la partie et de non seulement pouvoir affronter les défis du futur, mais encore d'en sortir gagnant.

La famille de Georges Mariétan, sa chère commune de Champéry et l'ensemble de son district de Monthey se joignent au groupe PDCB pour vous remercier du soutien que vous allez lui apporter.

126 voix tout à l'heure pour Jean-René Fournier, 124 voix pour Albert Bétrisey..., si la perfection existe, elle est tout près!

Pour reprendre les propos du député René Constantin, tout à l'heure, la barre ne saurait tomber.

Je vous remercie de l'unanimité de votre soutien et de votre aimable attention.

Le président:

Merci Monsieur le député.

Je demanderai aux scrutateurs de faire leur travail..., les dés sont jetés.

(...)

Mesdames et Messieurs les députés, si vous le permettez, durant le dépouillement, le nouveau président rend hommage à notre ancien grand baillif Marcel Mangisch.

Difficile de ne pas utiliser de superlatifs pour évoquer l'année de notre président Marcel Mangisch. De Bitsch à Sion, en passant par Moscou, Turin et Rome, Marcel n'aura pas manqué de surprendre, de nous surprendre und vielleicht hat er sogar sich selbst überrascht. Nous connaissions le personnage et ses traits de caractère: fidèle, élégant, généreux, ouvert, modeste et respectueux. Nous connaissions également son profond attachement à ses racines et aux valeurs humaines. Wir entdeckten seine Eigenschaften als Integrationsfigur, seine Persönlichkeit geprägt von Freundschaft und Geselligkeit und ebenfalls seinen natürlichen Humor.

Kurzum, wir hatten in ihm einen ausgezeichneten Botschafter unseres Landes entdeckt. Marcel Mangisch a appréhendé avec beaucoup de respect son année présidentielle. N'a-t-il pas connu quelques insomnies avant de la vivre ensuite pleinement et l'apprécier!

Arrivé au terme de son mandat, il souffre encore, mais les symptômes ne sont plus les mêmes: la nostalgie. Cette maladie, qui frappe la plupart des présidents sortants, l'a touché de plein fouet. Et je l'entends prononcer cette phrase, en parlant de ce mal qu'il ne pensait jamais subir: "Sogar ich, ja sogar ich muess drunter liide".

Durant son année présidentielle et sans voiture de fonction, ni chauffeur, il est allé à la rencontre de tous les Valaisans en faisant fi de la barrière linguistique. A chaque manifestation où il était appelé à prendre la parole, non seulement il s'est exprimé dans la langue du lieu, mais de son propos méticuleusement préparé transpirait toujours un véritable message.

Marcel Mangisch spielte seine Rolle als Landeshauptmann mit Freude, Überzeugung und Enthusiasmus.

Et si je devais, au travers d'un seul événement, symboliser l'action de notre président, je choisirais la session constitutive de mars 2005, qui met une fois de plus en lumière sa fidélité et sa volonté de rassembler. Tout d'abord, seine Gesetzestreue. Souvenez-vous de ce lundi de Pâques, jour de congé cher aux Valaisans lors duquel nous nous sommes retrouvés dans cette salle pour prêter serment. Alors qu'il aurait pu, sans autre forme, repousser d'une semaine cette session, Marcel Mangisch, au risque de déplaire, l'a maintenue. Pour lui, la qualité première d'un député est de respecter la loi, cela quand bien même le Parlement a mal évalué dans le calendrier la portée du mystère pascal. Mais encore a-t-il pu compter avec un zeste de chance: que se serait-il passé si, d'aventure, cette session constitutive s'était déroulée en 2006 en ce dernier lundi de Pâques glorieux pour le football valaisan? Jamais à cours d'idées et dans un tourbillon de spontanéité, il nous aurait probablement proposé de siéger au Wankdorf ou alors dans un salon ambulant sur le trajet Sion – Berne.

Lassen Sie mich jetzt seine Fähigkeit, den Zusammenhalt zu fördern, erläutern. War es nicht er, der entschieden hatte an diesem ersten Tag der Legislatur die 260 Abgeordneten in diesem Saal zu vereidigen. Ein Ostermontag zwar, aber ein unvergesslicher.

Sehr geehrter Herr Präsident, lieber Marcel,

La première récompense du devoir accompli, c'est de l'avoir fait.

Au moment de passer le témoin de cette année, trop rapidement écoulée à ton goût..., même si celle-ci a duré 14 mois, cette citation de Albert 1^{er} prend tout son sens, et comme la reconnaissance silencieuse ne sert à personne, le Parlement, ton Parlement, a le plaisir de t'offrir du temps, pas trop, car les prochaines échéances électorales sont proches, mais du temps tout de même symbolisé par cette montre que te remet maintenant Fernande Melly-Fux.

Marcel, ich möchte Dir von ganzem Herzen danken. Du übergibst mir ein gesundes und gut funktionierendes Parlament. Dafür danke ich Dir und wünsche Dir eine erfüllte und glückliche nachpräsidiale Zeit.

(Applaudissements chaleureux.)

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 129

Bulletins rentrés 127

Bulletins blancs 10

Bulletins nuls 16

Bulletins valables 101

Majorité absolue 51

M. le député **Georges Mariétan** est élu **premier vice-président du Grand Conseil** avec 101 voix.

M. le député Georges Mariétan (PDCB), premier vice-président:

Monsieur le président sortant de charge, Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés, Mesdames et Messieurs qui êtes à la tribune, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Chers téléspectateurs et Chères téléspectatrices,

Comme ancien joueur de hockey sur glace, j'ai le souvenir que la reprise du deuxième tiers était souvent considérée comme un moment fatidique. Celui qui s'y sentait fort et prenait bien ses marques pouvait généralement se préparer à bien contrôler la situation par la suite. C'est ce que je ressens aujourd'hui à l'attaque de cette deuxième année au sein de la Présidence grâce à vous, Chers collègues du Parlement, qui venez de me renouveler votre confiance.

Merci bien sûr à tous ceux qui me connaissent de longue date et qui ont peut-être cédé à un vieux réflexe, mais grand merci aussi aux plus jeunes et aux nouveaux députés de cette législature 2005-2009, vous qui me donnez votre appui malgré le rôle discret, parfois un peu ingrat, de censeur de certaines de vos interventions que j'ai dû accomplir depuis un an.

C'est vrai en tous les cas que je n'avais pas toutes les prédispositions pour rester quasiment à longueur de séance collé à mon siège au perchoir après avoir connu tant d'années à arpenter les travées de cette salle et l'antichambre des pas perdus pour expliquer, convaincre ou, au contraire, moduler ce qui me semblait digne de tant d'empressement ou de sollicitude. Heureusement, vous ne m'en avez pas tenu rigueur.

Sehr geehrte Grossräte des Oberwallis,

Ich danke Ihnen ganz herzlich für Ihre Unterstützung. Insbesondere für die ausgezeichnete Zusammenarbeit, die mir zu denken gibt und die mich darin bestärkt, dass schlussendlich die Sprachdifferenzen unserer zwei Regionen nicht so hinderlich sind wie manche behaupten. Nachdem ich die Kommission für Institutionen, Familienfragen und auswärtige Angelegenheiten präsierte, die mehrere Dossiers für Gemeindefusionen behandelt hat so wie finanzielle Sanierungen, stelle ich erfreut fest, dass die Zusammenarbeit dieses neuen Parlaments sich über die Raspille bestätigt hat.

Ma gratitude va bien sûr à ceux auxquels je m'identifie et qui supportent depuis belle lurette ma passion boulimique pour la chose publique. Je pense à ma famille ici présente à la tribune, à ma chère commune de Champéry représentée par mon vice-président Philippe Jud, à ma vallée d'Iliez si éprouvée ces derniers jours par la tragédie qui a coûté la vie à Alain et à Corinne Rey-Bellet. Je pense au district de Monthey, à la région du Chablais et à mon groupe politique, mes frères d'armes de cœur et de pensées, du parti DC du Bas-Valais.

Ce qui m'a le plus frappé en accédant à la deuxième vice-présidence, c'est l'importance de l'esprit d'équipe qui anime l'ensemble du Bureau et tout particulièrement les trois membres de la Présidence.

Faire ce constat, c'est avouer l'importance du rôle du président à la fois chef et manager. C'est dire combien je me réjouis de retrouver à ce poste mon ami Albert Bétrisey avec lequel nous avons entretenu une belle complicité tout au long des sessions notamment à surveiller tous vos faits et gestes qui pouvaient parfois aller jusqu'à nous distraire. Bravo Albert pour ce magnifique résultat qui confirme toute l'estime que chacun te porte. Je suis convaincu que nous ferons ensemble du bon travail et je m'engage en tous les cas à apporter mon total soutien à celui qui restera mon plus proche voisin de droite.

Was uns künftig stark vereint, sind die Erinnerungen der gemeinsamen Arbeit, die wir mit Marcel Mangisch, unserem zurücktretenden Präsidenten ausgeführt haben. Er war unser Vorbild und hat uns sogar nach Rom zum Papst geführt. Pourtant, Mon cher Marcel, je sais que tu attendais de notre part une action plus concrète lors de ce récent voyage en Italie pour t'aider à faire valoir ta disponibilité au cas où les sièges présidentiels du Sénat et la République tardaient trop à être repourvus..., mais les meilleurs chemins ne mènent pas tous forcément à Rome et vu l'âge qui semble convenir à de telles fonctions, tu as tout loisir de nourrir encore d'autres ambitions politiques bien légitimes dans l'intervalle.

Nous garderons de toi le souvenir d'un grand président qui a conféré à la fonction beaucoup de noblesse, de dignité et même de panache.

Cela dit, il me plaît de souligner que l'unité du Valais, à laquelle nos meilleurs hommes de plume ont tant fait appel ces jours pour le bien d'un pays inachevé, m'a paru aller de soi à travers notre trio présidentiel qui a vécu l'année écoulée à l'unisson. Hommes venant respectivement du droit, des chiffres et des lettres, nous étions à la fois complémentaires et représentatifs des trois principaux pôles de développement socio-économique circonscrits autour de Brigue, Sion et Monthey, parfaitement en prise sur ce pays réel trop souvent évoqué comme étant à l'écart du monde politique.

Je me sens ainsi autorisé à lever quelque peu le voile sur la vision que j'ai de ce Valais à revisiter, effectivement sans crainte et sans calcul..., on devient tout de même moins pudique avec les années.

Je suis d'avis que ce Parlement est moins politisé que par le passé et qu'il est doté de riches personnalités alliant compétences et enthousiasme. Il n'y a pas place ici pour les "à-quoi-bonistes", selon l'expression du *Vallesia superior ac inferior*, que nous avons finalement tous cités et probablement tous lus, mais on y trouve une nouvelle conviction sur ce qui peut être entrepris ensemble de durable, avec le Conseil d'Etat également que l'on sent de plus en plus soudé, renforcé par une situation financière remarquable et des institutions paraétatiques, telles la BCV ou les FMV, en net regain de forme.

Au-delà des appétits du pouvoir, qui ont marqué l'histoire de notre pays et des gouverneurs haut-valaisans, au-delà de cette soif d'identité et de cohésion sociale qui transpirent au centre de l'échiquier politique et de nos entrailles dites géographiques, j'aspire surtout à un art de vivre qui laisse place aux valeurs fondamentales de notre civilisation chrétienne, à la liberté, à la mobilité, au partage des idées, au respect des personnes et des institutions tant que celles-ci permettent ou plutôt stimulent cette aspiration à mieux vivre, à se découvrir et à se séduire. Cette manière d'être ouvre des horizons, elle estompe les frontières, elle désenclave les vallées, notre vallée, et permet de regarder vers nos voisins les plus proches, en l'occurrence, dans le Bas-Valais, du côté du canton de Vaud et du bassin lémanique, voire de la Haute-Savoie ou de la vallée d'Aoste, en projetant des contacts, des actions et des réalisations qui galvaniseront nos hommes et femmes politiques de demain. Dieu sait si cela sera capital avec l'application à venir du fameux accord cadre intercantonal et le développement des accords bilatéraux avec la France et l'Italie.

C'est bien sûr, Mesdames et Messieurs, tout un programme..., vous en saurez plus d'ici à un an si Dieu me prête vie et si vous pensez que je pourrai être apte à jouer le troisième tiers.

Dans l'intervalle et en vous souhaitant une belle journée à tous à la fête à Albert, je vous confirme que j'accepte mon élection à la première vice-présidence.

(Applaudissements.)

Le président:

Monsieur le premier vice-président et doyen, je t'invite à prendre place à ma gauche, persuadé que ta grande expérience nous sera précieuse durant cette année.

4. Election du deuxième vice-président du Grand Conseil Wahl des zweiten Vizepräsidenten des Grossen Rates

M. le député Jacques Melly, président du groupe PCCC:

Monsieur le président du Grand Conseil, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs à la tribune, d'Ayent, de Champéry, de Grimisuat et d'ailleurs, Chers collègues,

En préambule, j'aimerais me joindre à mes préopinants pour remercier le président sortant, M. le député Marcel Mangisch, et le féliciter pour son année de présidence qu'il aura marquée de sa brillante personnalité.

Avec son ouverture d'esprit, sa capacité d'écoute et la classe naturelle avec laquelle il a accompli sa tâche, c'est assurément un grand baillif d'une cuvée exceptionnelle qui entre aujourd'hui dans l'histoire.

Je lui souhaite un futur à la hauteur de ses attentes.

Mes félicitations vont également à notre nouveau président, M. le député Albert Bétrisey, que nous aurons le plaisir de fêter plus dignement cet après-midi, et à notre nouveau premier vice-président Georges Mariétan pour leurs remarquables élections.

Messieurs, merci de votre engagement. Bonne chance dans vos nouvelles fonctions! Le groupe PDCC vous assure d'ores et déjà de son entier soutien.

Mesdames et Messieurs, Chers collègues, à l'heure de présenter notre candidat à la deuxième vice-présidence, il me plaît ici de rappeler l'importance de cette démarche qui va, par la même occasion, faire entrer dans le Bureau du Parlement un futur premier citoyen de notre canton.

Au-delà de l'aspect honorifique de la charge et au-delà de la fête que motivera à juste titre chacune des étapes vers le but avoué que constitue la présidence du Grand Conseil, il convient donc de sélectionner aujourd'hui avec soin celui ou celle qui, durant deux ans, apportera son soutien à ses prédécesseurs et collègues, tout en se familiarisant avec sa future fonction, et enfin qui, durant une trop courte année, assumera à son tour la gestion de notre Parlement, dont il portera fièrement et officiellement les couleurs aux quatre coins de la république.

Engagement, disponibilité, efficacité ou encore charisme, lucidité et pragmatisme sont quelques-uns des qualificatifs qui doivent impérativement coller à l'image du ou de la candidate.

Ces qualificatifs correspondant parfaitement à son poulain, la députation DC du Centre est donc très fière de vous soumettre la candidature du député **Paul-André Roux** à la deuxième vice-présidence du Parlement valaisan.

Tout le monde dans cette Assemblée connaît bien Paul-André et en apprécie les qualités humaines et politiques, mais je ne résisterai pas au plaisir de passer brièvement en revue son curriculum vitae et de mettre ainsi en exergue quelques-unes de ses caractéristiques majeures.

Né le 24 avril 1960 à Grimisuat, marié à Francine Reynard et père de deux enfants, qui répondent aux charmants prénoms de Yonn et Fiorina, Paul-André nous offre un itinéraire de vie où les aspects politique, professionnel et privé nous permettent d'entrevoir sa riche personnalité, ses très nombreuses ressources et sa capacité permanente à se mettre au service des autres à travers les causes et les entreprises qui le passionnent.

Actif en politique dès l'âge de 20 ans, il présida durant plusieurs années la section jeunesse de son parti, avant de se retrouver député-suppléant, puis, dès 2001, député, tel que vous le connaissez bien, toujours prompt à s'impliquer, particulièrement dans les thèmes où ce spécialiste de l'économie peut apporter en prime ses larges compétences professionnelles:

- président du groupe économie,
- président de la commission thématique économie et énergie,
- président de la première commission parlementaire sur le double frein aux dépenses et à l'endettement,
- président de la commission parlementaire du décret fiscal et, comme on dit, last but not least
- président de la commission fiscale du PDCVR.

Puisque l'on parle de compétence, permettez-moi d'évoquer très brièvement le parcours professionnel de Paul-André Roux.

Scolarité sans histoire, études commerciales brillantes couronnées par un diplôme fédéral d'expert fiscal, Paul-André ouvre et dirige encore aujourd'hui avec succès en ville de Sion un cabinet fiscal et financier indépendant.

Ses qualités sont largement reconnues par ses pairs puisqu'il siège également comme:

- expert aux examens fédéraux d'expert fiscal,
- expert aux examens de la Haute Ecole Valaisanne,

qu'il est, en outre, chargé de cours au Centre valaisan de perfectionnement des cadres et que, enfin, il occupe un siège au comité de la Chambre immobilière du Valais.

Grand travailleur, Paul-André trouve néanmoins encore un peu de temps pour s'adonner au sport et il avoue pratiquer avec bonheur le ski, la randonnée, le vélo ou encore le golf.

Mais, si vous le questionnez un peu plus avant, vous découvrirez sa vraie passion pour le foot et vous apprendrez qu'avec le FC Grimisuat, il a même joué en deuxième ligue, et s'il est en veine de confiance, il vous dira avec humour qu'il était le premier latéral gauche droitier du canton..., tout un symbole, surtout quand on fait partie du groupe DC du Centre! Et toujours en parlant de foot, il évoquera avec nostalgie sa période d'entraîneur des juniors ou de vice-président du club, mais c'est avec les yeux brillants qu'il racontera, au gré des innombrables déplacements sportifs, la découverte intime du canton et les solides amitiés nouées match après match du Glacier du Rhône aux rives du Léman.

Engagement, disponibilité, efficacité.

Politique, profession, sport.

En conclusion, vous admettez que le profil correspond bel et bien aux exigences de la fonction.

De plus, Paul-André peut s'appuyer sur une famille solide et des amis fidèles et, enfin, il est prêt à mettre son temps, son énergie et ses compétences au service de la république pour la fierté de sa famille, de sa commune et pour la nôtre.

C'est donc avec confiance que je vous demande de soutenir cette candidature et d'élire brillamment Paul-André Roux au poste de deuxième vice-président du Parlement valaisan.

Je vous remercie de votre attention.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 128

Bulletins rentrés 128

Bulletins blancs 12

Bulletins nuls 9

Bulletins valables 107

Majorité absolue 54

M. le député **Paul-André Roux** est élu **deuxième vice-président du Grand Conseil** avec 107 voix.

M. le député Paul-André Roux (PDCC), deuxième vice-président:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil, Monsieur le premier vice-président, Monsieur le président du Gouvernement, Messieurs les conseillers d'Etat, Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues, Mesdames et Messieurs, Cher public,

A tout seigneur, tout honneur! C'est à vous, Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues, que j'adresse mes premiers remerciements pour la confiance que vous me témoignez et la brillante élection dont vous m'avez gratifié.

Die Grösse und die Stärke des Wallis liegen in seiner Einigkeit trotz der vielen Unterschiede.

Mein ganz spezieller Dank geht auch an meine Freunde aus dem Ober- und aus dem Unterwallis für ihre Unterstützung eines Kandidaten aus dem Mittelwallis.

La charge à laquelle vous m'avez élu est d'importance, car c'est le premier pas à l'accession à la présidence du Parlement en 2008. C'est donc solennellement avec beaucoup de plaisir que j'accepte cette fonction.

Aujourd'hui, c'est avant tout un sentiment de fierté qui m'anime. Cette fierté, j'aimerais la partager, tout d'abord, avec mon groupe politique, le groupe démocrate-chrétien du Centre, et avec mon parti, le parti démocrate-chrétien du Valais romand. Merci à vous, Chers amis démocrates-chrétiens du Centre, qui m'avez désigné à l'unanimité et avec beaucoup d'enthousiasme comme candidat à la deuxième vice-présidence du Parlement valaisan. Cela a renforcé notre cohésion, force principale d'un groupe politique.

Cette fierté, je veux aussi la partager avec ma chère commune de Grimisuat représentée à la tribune par mon frère Eric Roux, président de la commune, et par M^{me} Géraldine Marchand, vice-présidente. C'est un moment historique pour Grimisuat qui voit pour la première fois un de ses enfants accéder à une charge aussi importante sur le plan cantonal et qui plus est le jour de la St-Pancrace, patron de Grimisuat. Un "Blek" à côté d'un Ayentôt au perchoir, tableau surréaliste? Eh bien non!, ce n'est pas de la fiction, ça s'est passé aujourd'hui 12 mai 2006!

Maintenant, last but not least, cette fierté, je veux évidemment la partager avec ma famille et mes amis. Connaissez-vous quelque chose de plus précieux qu'une famille unie et des amis fidèles? J'ai la chance de posséder les deux. Merci à mon épouse Francine et à mes deux enfants Yonn et Fiorina pour leur affection, leur tendresse et leur patience à l'égard d'un mari, d'un père qui s'investit beaucoup pour la communauté et qui, tout naturellement, manque un peu de temps pour ses proches. Merci aussi à ma maman qui, à 85 ans, me fait l'immense plaisir d'être parmi nous et un bon anniversaire à ma sœur Ghislaine qui fête aujourd'hui même ses 55 ans.

Mais, aujourd'hui, c'est la fête pour Ayent qui va recevoir, tout à l'heure, le premier citoyen du canton en la personne de Albert Bétrisey. Mon cher Albert, je t'adresse toutes mes félicitations et te souhaite une belle année présidentielle. Je me réjouis de collaborer avec toi et avec Georges Mariétan que je profite de féliciter pour son accession à la première vice-présidence du Grand Conseil.

C'est donc jour de fête pour nos amis Ayentôts. Toutefois, pour ne pas faillir à la tradition, je peux d'ores et déjà vous donner rendez-vous, Mesdames et Messieurs les députés et Chers collègues, lors de la session de juin pour partager l'apéritif offert par la commune de Grimisuat dans la salle des pas perdus.

Merci donc à vous tous et que la fête soit belle!

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Le président:

Merci, Monsieur le deuxième vice-président.

On aura compris que la rive droite du Rhône est en fête aujourd'hui.

J'aimerais préciser quand même, puisque notre deuxième vice-président a parlé d'Ayent et de Grimisuat, que lors de ma première élection en 1997 pour le district d'Hérens, j'habitais Grimisuat, district de Sion..., pour vous dire que nous sommes faits pour nous entendre!

5. Election du président du Tribunal cantonal Wahl des Präsidenten des Kantonsgerichts

Le président:

Je vous donne connaissance de la correspondance qui nous a été transmise par le Tribunal cantonal.

Pour la période allant du 1^{er} juin 2006 au 31 mai 2007, le Tribunal cantonal propose la candidature de M. le juge cantonal Hermann Murmann à la présidence et celle de M^{me} la juge cantonale Eve-Marie Dayer Schmid pour la vice-présidence.

Nous procédons à deux élections successives.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 125

Bulletins rentrés 124

Bulletins blancs 10

Bulletins nuls 3

Bulletins valables 111

Majorité absolue 56

M. le juge cantonal **Hermann Murmann** est élu **président du Tribunal cantonal** avec 111 voix.

**6. Election du vice-président du Tribunal cantonal
Wahl des Vizepräsidenten des Kantonsgerichts**

Le président:

Nous procédons maintenant à l'élection du vice-président du Tribunal cantonal.

Je vous rappelle qu'il est présenté la candidature de M^{me} la juge cantonale Eve-Marie Dayer Schmid.

Aucune autre proposition.

Le scrutin donne les résultats suivants:

Bulletins délivrés 124

Bulletins rentrés 123

Bulletins blancs 12

Bulletins nuls 4

Bulletins valables 107

Majorité absolue 54

M^{me} la juge cantonale **Eve-Marie Dayer Schmid** est élue **vice-présidente du Tribunal cantonal** avec 107 voix.

Le président:

Nous pouvons les applaudir!

La présidence des trois pouvoirs de notre république est maintenant constituée.

7. HEURE DES QUESTIONS / FRAGESTUNDE

Frage 6

**von Grossrat Thomas Brunner (CSPO) und Mitunterzeichnenden, an das
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Energie, betreffend Reklame der
Zahnärzte**

HINTERLEGTER TEXT:

Hr. Staatsrat Thomas Burgener, Vorsteher des Departements für Gesundheit, Sozialwesen und Energie und Präsident des Staatsrats:

Bevor ich auf die Frage in Bezug auf die Werbung von Zahnärztinnen und Zahnärzten eingehe, möchte ich doch im Namen der Regierung zuerst Herrn Marcel Mangisch für seine ausgezeichnete Arbeit während des letzten Jahres hier als Präsident des Walliser Grossen Rates bestens danken.

Marcel Mangisch hat – und das haben Sie auch heute noch feststellen können – die Sitzungen des Grossen Rates immer mit grosser Weitsicht geleitet. Er war sehr gut vorbereitet, das galt selbstverständlich auch für die Sitzung des Grossratbüros. Er hat auch verschiedene Neuerungen an die Hand genommen – Albert Bétrisey hat bereits darauf hingewiesen – beispielsweise die Vereidigung, nicht nur der Grossrätinnen und Grossräte, sondern auch aller Suppleantinnen und Suppleanten an diesem denkwürdigen Ostermontag. Aber auch die Umsetzung des Projekts Teleparlament, das heute hier eine Ouvertüre gefunden hat, hat er mit Bravour umgesetzt. Marcel Mangisch hat – ich denke, vielleicht wie kein zweiter vor ihm – einen wahren Marathon hingelegt während seines vierzehnmonatigen Präsidialjahres, einen Marathon, der ihn von Oberwald bis St-Gingolph führte, der ihn aber auch – wie das bereits gesagt wurde – an den Cupfinal und dann schlussendlich noch bis nach Rom zum Papst führte.

Marcel Mangisch hat aber auch immer den richtigen Ton gefunden und ich habe ihn verschiedentlich im Verlaufe seines Präsidialjahres erlebt, beispielsweise an Versammlungen von Behindertenorganisationen. Ich habe ihn erlebt in Steg, als er vor der versammelten Arbeiterschaft der Alcan in einer sehr schwierigen Phase gute Worte gefunden hat. Aber auch an kulturellen Anlässen hat er jeweils an den richtigen Saiten gezupft.

Ich möchte Dir, Marcel Mangisch, für diese grosse und ausgezeichnete Arbeit in meinem persönlichen Namen, aber auch im Namen meiner Kollegen der Walliser Regierung bestens danken. Ich wünsche Dir, Deiner Gattin und auch Deiner Familie weiterhin alles Gute. Wir wissen, Du wirst der Politik erhalten bleiben und wer weiss wohin Dich diese Politik noch bringen wird.

Un petit mot à M. le député Albert Bétrisey. Je veux le féliciter, au nom du Gouvernement, pour son excellente élection à la tête du Parlement.

Je me réjouis, en tant que président du Gouvernement valaisan, de notre future collaboration pendant toute cette année présidentielle.

Il est évident qu'à ces quelques mots, dont je veux me limiter ici, j'en ajouterai quelques autres lors de mon intervention cet après-midi dans ta commune de domicile, Ayent.

Und nun zu etwas Profanerem, nämlich zur Frage von Thomas Brunner in Bezug auf die Reklame der Zahnärzte.

Es gibt Richtlinien meines Departements vom 21. Januar 2005, die besagen, dass Zahnkliniken wie auch Zahnärzte keine Werbung machen dürfen. Ausgenommen von diesem Grundsatz sind die gültigen Usancen im Berufsstand und auch die Möglichkeit über Praxiseröffnungen, Praxisschliessungen oder neue Adressen usw. zu informieren. Da gibt es ganz klare Richtlinien der Aufsichtscommission über die Gesundheitsberufe.

In der Praxis hat mein Departement den Verantwortlichen dieser Zahnkliniken mit aller Klarheit mitgeteilt, dass sie sich an diese Usancen zu halten haben. Eine Zahnklinik, die in Siders eröffnet wurde, hatte bereits im Stade de Tourbillon eine Reklame aufgestellt, zu einem Zeitpunkt wo sie noch nicht einmal das Gesuch gestellt hatte, um eine Zahnklinik zu eröffnen. Das war dann glaube ich auch das einzige Mal, dass ich als Gesundheitsminister im Sportteil des Nouvelliste aufgeführt wurde und mich dort zu Wort melden konnte.

Es ist klar, dass diese Aufsichtscommission über die Gesundheitsberufe sich auch für die Einhaltung der Regeln kümmert und es gibt immer wieder Beschwerden, insbesondere natürlich auch von der Konkurrenz, die sich über solche Werbung beschwert. Solche Beschwerden sind zum Teil noch vor dieser kantonalen Kommission hängig, die eine Vormeinung zuhanden des Departements abgibt und wir entscheiden dann, welche Massnahmen wir administrativ allenfalls treffen müssen.

Man muss auch noch sagen, dass diese Zahnkliniken – und es gibt neue Dossiers auch im Unterwallis, die auf meinem Pult liegen – einer Bewilligung bedürfen, eine so genannte Polizeierlaubnis. Man muss sagen, wenn die gesetzlichen Bestimmungen erfüllt sind, dann haben die Gesuchstellerinnen und Gesuchsteller einen rechtlichen Anspruch auf eine Bewilligung. Es ist auch klar, dass wir in Bezug auf die Qualität der Leistungen und auch in Bezug auf die Sicherheit der Patientinnen und Patienten die nötigen Massnahmen ergreifen. Es ist aber umgekehrt nicht die Aufgabe des Departements oder der Walliser Regierung, das Monopol von gewissen Zahnärzten in bestimmten Regionen zu schützen. In diesem Bereich herrscht natürlich Wettbewerb, aber immerhin im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen.

Frage 11

von Grossrat Claude-Alain Schmidhalter (CVPO), an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Vollausbau NEAT Lötschberg - Zukünftige Entwicklung Bahnprojekte

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Monsieur le nouveau président du Grand Conseil Albert 1^{er}, Albert premier citoyen du canton,

Monsieur le past-président que j'ai appelé pendant toute son année présidentielle "Marcello bello", je dirai "Marcello bravo" aujourd'hui,

Monsieur le premier vice-président, le destin nous fait parfois des clins d'œil. Il se trouve qu'aujourd'hui, en tant que vice-président du Gouvernement, j'ai le plaisir de vous féliciter, vous Val-d'Illien, moi Val-d'Illien d'origine aussi, pour cette accession à la vice-présidence du Grand Conseil. Alors, Val-d'Illiez inferior cette année, Val-d'Illiez superior l'année prochaine, peut-être, acceptons-en l'augure, en tout cas nos félicitations.

J'en viens maintenant à la réponse à la question 11 concernant l'aménagement complet du Lötschberg.

Mesdames et Messieurs les députés, 14 mai 2001, 22 mars 2002, 12 septembre 2002, 3 octobre 2003, 16 juin 2005..., il n'y a qu'en 2004 qu'une question ou une interpellation n'a pas été posée sur ce thème important, et pour cause puisque l'année 2004 a été consacrée par le Grand Conseil à un large débat sur l'achèvement du Lötschberg, large débat ayant abouti, le 15 septembre 2004, à une résolution. D'autres interventions pourraient encore allonger cette liste...

Le Conseil d'Etat a donc eu maintes fois l'occasion de faire part de ses démarches et de celles de la communauté d'intérêt du Simplon-Lötschberg de l'époque qui est devenue Oustrail ou encore de la Conférence des transports de Suisse occidentale, des organisations supracantoniales qui soutiennent la planification et la réalisation par étapes du Lötschberg-Simplon comme une des priorités de la Suisse occidentale. Les rencontres entre Conseil d'Etat et nos parlementaires fédéraux ont eu trois fois pour objet cette question lors des deux dernières années.

Le projet RAIL 2000, deuxième étape, Mesdames et Messieurs les députés, vous le savez sans doute, a été retiré. En effet, pour un montant prévu de 5,9 milliards, les demandes avaient atteint un total astronomique de 40 milliards d'investissements, selon les demandes des cantons et des entreprises de transports.

Le nouveau projet, qui répond à l'appellation germanophone ZEB – à ne pas confondre avec les zèbres bien qu'ils soient très contrastés –, soit "Zukünftige Entwicklung der Bahnen", est actuellement au début de sa planification. Une toute première ébauche a été présentée le 7 avril dernier à Zurich à la Conférence des chefs des transports publics de Suisse. J'ai eu l'occasion, lors de cette rencontre et de cette présentation, de rompre une lance dans ce projet ZEB en faveur de l'achèvement du Lötschberg.

Ce projet ZEB, dont la réalisation n'est prévue que durant les années 2015 à 2030, comporte un investissement de base qui est défini à hauteur de 4,7 milliards de francs. La Suisse occidentale y est prise en considération pour environ 700 millions, dont une centaine de millions pour améliorer la ligne du Simplon afin de relier Viège à Lausanne en 90 minutes. Les cantons de Suisse occidentale, soit au plan politique, soit dans les conférences régionales techniques, ont eu l'occasion à plusieurs reprises d'indiquer, à l'Office fédéral des transports qui pilote ce projet et aux CFF dont c'est le projet, les insuffisances d'aménagement et qu'il convient de compléter avec notamment les principaux projets suivants, dans un ordre aléatoires:

- la troisième voie Lausanne – Genève pour un montant d'environ un milliard de francs,
- la mise à double voie d'un tronçon de la ligne du Pied du Jura pour environ 250 millions de francs,
- l'étude et l'achèvement par étapes du tunnel de base du Lötschberg pour un montant d'environ un milliard de francs,
- divers autres projets qui intéressent la Suisse occidentale.

Le montant à disposition de ce projet ZEB sera supérieur d'environ 1,5 milliard au projet de base qui nous a été déjà présenté.

Les cantons de Suisse occidentale, il ne faut jamais le perdre de vue, se sont, avec une très grande solidarité et pendant de nombreuses années, battus en faveur de décisions qui ont permis finalement la construction du tunnel de base du Lötschberg. Ces cantons sont actuellement préoccupés par toute une série d'autres problèmes, dont par exemple la congestion des agglomérations. Or, il nous faut impérativement, je dis bien impérativement, l'appui de la Suisse occidentale pour la construction complète du Lötschberg. C'est pour cela que le Conseil d'Etat a adressé, le 13 avril dernier, une demande formelle de soutien à la Conférence des transports de Suisse occidentale.

Cette demande est le premier acte que nous devons poser par rapport au projet ZEB, mais il est évident que nous ne pouvons pas attendre 2015 avant d'entreprendre les études de détail concernant l'achèvement du Lötschberg.

Le Conseil d'Etat travaille donc sans relâche avec les cantons de Suisse occidentale pour inscrire l'étude d'abord et ensuite l'exécution d'étapes optimisées de la réalisation complète du tunnel de base du Lötschberg.

Sur les 11 options complémentaires ZEB, qui visent à étoffer le projet de base, figure l'option 10 qui prévoit la desserte de l'axe du Lötschberg entre Berne et Viège-Brigue à la demi-heure. Il est évident que nous allons demander que cette option soit évaluée et prise en considération. Nous comptons pour cela sur l'appui indispensable du canton de Berne et du reste de la Suisse occidentale.

Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil d'Etat entend poursuivre par tous ses moyens une démarche coordonnée en vue d'une réalisation par étapes. Il est certainement tout aussi important que l'ouverture du Lötschberg en décembre 2007 s'accompagne d'un succès au niveau de l'exploitation. Ce sera la meilleure base pour obtenir progressivement l'achèvement de l'axe Lötschberg-Simplon.

Frage 12

der CSPO-Fraktion, durch Grossrat Gilbert Loretan, an das Departement für Verkehr, Bau und Umwelt, betreffend Bewilligung von Mobilfunkantennen

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement:

Voilà une question qui interpelle beaucoup de citoyennes et de citoyens valaisans.

Je peux y répondre comme suit:

Les autorisations de construire pour les antennes de téléphonie mobile sont de la compétence, comme vous le savez, des communes à l'intérieur de la zone à bâtir et de la Commission cantonale des constructions à l'extérieur de la zone à bâtir. C'est un régime général d'autorisation de construire en Valais.

Avant de délivrer les autorisations, l'autorité compétente, soit le canton, soit la commune, peut demander un préavis au Service de la protection de l'environnement. Dans les cas de recours qui lui sont soumis, le Conseil d'Etat exige que les opérateurs démontrent le respect des valeurs limites. Les opérateurs se sont engagés à mettre en place d'ici à la fin de cette année 2006 un système informatique qui permet le contrôle en ligne du mode d'exploitation des antennes. Il en va finalement de la crédibilité des autorisations que nous donnons et de leur respect. L'autorité qui délivre l'autorisation de construire doit veiller à ce que les antennes soient construites, mais aussi exploitées conformément à l'autorisation.

Comme dans leur grande majorité ces antennes sont construites et exploitées à l'intérieur de la zone à bâtir, c'est donc en principe aux communes qu'il appartient d'en assurer la surveillance.

Cependant, vu la complexité des questions en matière de rayonnements non ionisants, le Conseil d'Etat évalue la possibilité de soulager quelque peu les communes dans leurs tâches de contrôle.

Un contrôle systématique des antennes permettant de répondre aux préoccupations légitimes de la population pourrait être réalisé par le Service de la protection de l'environnement à condition d'y affecter un collaborateur supplémentaire.

Le Conseil d'Etat évalue actuellement les possibilités d'assurer la création de ce poste par les moyens existants ou d'en assurer le financement par les opérateurs de téléphonie mobile.

Afin d'assurer une meilleure coordination entre les opérateurs et de veiller à une implantation judicieuse des nouvelles antennes, le Conseil d'Etat a invité, le 26 janvier 2005, les opérateurs concessionnaires à présenter périodiquement la planification de leur réseau de téléphonie mobile. La coordination est assurée par le Service de l'aménagement du territoire.

Voilà, Mesdames et Messieurs les députés, où nous en sommes par rapport à cette question difficile des antennes de téléphonie mobile.

Question 7

du député Joël Gaillard (PDCB), au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant le remplacement du chef du Service de la formation professionnelle

TEXTE DEPOSE:

Question 9

de la députée Marie-Madeleine Bonvin (PS/AdG) et cosignataires, au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant la démission du chef du Service de la formation professionnelle

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

Comme ancien président du Gouvernement, j'aimerais m'associer à toutes les félicitations et à tous les remerciements adressés à Marcel. A son image, je crois que, ensemble, nous avons essayé de mener nos instances avec passion, avec confiance et avec calme. Merci Marcel.

Albert tu as ces mêmes qualités, je te souhaite en plus pour toi, ta famille, tes enfants, le plaisir.

Les députés Joël Gaillard et Marie Madeleine Bonvin nous demandent quelques précisions sur l'organisation future de la formation professionnelle.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, que le Gouvernement est très respectueux des décisions du Grand Conseil. Le décret sur les mesures structurelles nous demande, notamment à l'article 4, d'instaurer une analyse permanente des prestations étatiques. Lorsqu'un chef quitte un service, il est logique que nous fassions une analyse des structures pour savoir quelle est la structure idéale pour le département.

C'est ce que nous réalisons actuellement et la décision va évidemment aller dans le sens de la revalorisation des apprentissages au profit des jeunes.

La réflexion arrive à son terme. La semaine prochaine ou la suivante, une option sera prise quant à la réorganisation éventuelle ou au maintien du statu quo du secteur de la formation professionnelle, mais avec l'idée de base de revaloriser les apprentissages.

Question 8

des députés Jean-Albert Ferrez (PDCB) et Laurent Léger (PDCB), au Département de l'éducation, de la culture et du sport, concernant les promoteurs de places d'apprentissage et leur répartition dans le canton

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Claude Roch, chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport:

La Confédération a mis en place, l'année passée, un projet subventionné pour les places d'apprentissage dans toute la Suisse.

Le canton du Valais, selon la structure de la Confédération, avait droit à un poste pour la valorisation des apprentissages. Suite à quelques contacts que nous avons eus avec l'Office fédéral de la formation professionnelle, nous avons pu obtenir, avec le bilinguisme, un deuxième poste.

C'est la raison pour laquelle nous avons mis au concours un poste de langue allemande et un poste de langue française sachant que, dans l'application, nous aurons un team qui va collaborer et qui va travailler en fonction des missions spécifiques du canton, en fonction des demandes du terrain. C'est donc un team, mais avec une option sur deux langues. Nous essayons de trouver deux personnes qui puissent pratiquer les deux langues, de façon à ce que nous puissions défendre tous les jeunes de notre canton.

Question 1

du groupe PDCC, par le député Pascal Rey, au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant les retraites anticipées: état des lieux au 10 mai 2006

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Même si M. le président a déjà fait pression sur moi pour que je sois succinct, je voudrais quand même lui adresser mes plus sincères félicitations pour son brillant résultat et n'émettre qu'un seul souhait, expérience faite, c'est qu'il goûte, avec sa femme, ses enfants, sa famille, chaque instant de cette année présidentielle comme a su si bien le faire notre déjà Alt-Landeshauptmann Marcel Mangisch.

Je félicite aussi pour leurs brillantes élections les premier et deuxième vice-présidents.

A tous les trois, comme les trois Suisses qui avaient eu comme formule "un pour tous et tous pour un", on peut ajouter pour eux: "et 100%" parce qu'ils ont tous les trois fait le 100% des bulletins valables.

Merci et félicitations.

Le député Pascal Rey s'inquiète à juste titre, après les rumeurs qui parcourent la république, suite à la première lecture de la loi concernant les caisses de pension, du nombre de démissions, voire du nombre de demandes de retraite anticipée notamment dans le corps enseignant, entendez par-là l'enseignement obligatoire et l'école enfantine puisque ce sont finalement les deux domaines qui sont touchés par l'augmentation de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans.

Situation connue à ce jour: 69 cas, dont 8 retraites ordinaires à 60 ans, 28 entre 58 et 60 ans, 27 retraites anticipées entre 55 et 58 ans.

Nous savons que toutes les annonces des communes ne sont pas encore rentrées.

Nous estimons aujourd'hui, puisque le délai était au 1^{er} mai, que nous avons certainement la large majorité qui est rentrée. Nous estimons ainsi entre 90 et 100 le nombre total de demandes de retraite. Par comparaison au nombre total des démissions enregistrées en 2005, soit 87, il y a une augmentation, mais pas le rush qu'on annonçait dans cette matière.

En ce qui concerne l'enseignement professionnel, le nombre total de démissions s'élève actuellement à 16. C'est le nombre définitif d'ailleurs. Il se compose de 7 cas de retraite ordinaire et de 9 cas de retraite anticipée.

Question 2

de la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet (GRL), au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant la victoire du FC Sion en finale de la Coupe suisse et interdiction d'accès aux aires d'autoroutes vaudoises pour les Valaisans

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

A juste titre, Madame la députée Anne-Marie Sauthier-Luyet, vous vous offusquez du fait que, lors de la rentrée sur le Valais des supporters du FC Sion après la finale de la Coupe, la police vaudoise ait interdit l'accès à tout véhicule portant des plaques valaisannes aux aires de repos. Vous avez entièrement raison.

Nous l'avons appris après coup. C'est une décision unilatérale et inadmissible des autorités de police vaudoises. Le Gouvernement valaisan n'a pas été averti, ni la police cantonale d'ailleurs. On pourrait presque penser que c'est un délit de faciès, d'autant plus que le comportement des supporters valaisans à Berne a été correct, en tout cas d'après les échos que nous avons obtenus ici dans le canton.

J'aimerais dire ici que je vais intervenir auprès de mon collègue vaudois, mais que j'interviendrai aussi à l'occasion de la Conférence latine des chefs de Département de justice et police parce que ce n'est pas une attitude acceptable.

Cela dit – il faut toujours être positif –, on sait qu'à la prochaine finale, parce qu'il y en aura une, on passera par le Lötschberg. Il y a deux avantages: d'abord, on sera plus vite sur Berne et, ensuite, on reviendra aussi beaucoup plus vite chez nous!

Merci.

Frage 4

der SPO-Fraktion, durch Grossrat (Suppl.) Marc Kalbermatter, an das Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit, betreffend: Wo bleibt das Dossier Wahlkreisreform?

HINTERLEGTER TEXT:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député (suppl.) Marc Kalbermatter demande où en est le dossier de la réforme des circonscriptions électorales. Excellente question, Monsieur le député, cela d'autant plus que je vous renvoie à la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs qui précise, en ses articles 108 et 109, que l'initiative parlementaire est transmise à une commission parlementaire, en l'espèce la commission des institutions, qui doit ensuite saisir le Conseil d'Etat pour obtenir son aval.

Nous attendons toujours d'être saisis par la commission des institutions!

Merci.

Question 5

du député Aldo Resenterra (GRL), au Département des finances, des institutions et de la sécurité, concernant: La déclaration fiscale taxée?

TEXTE DEPOSE:

M. le conseiller d'Etat Jean-René Fournier, chef du Département des finances, des institutions et de la sécurité:

Le député Aldo Resenterra met le doigt sur un non-sens en ce qui concerne la perception des émoluments pour les contribuables qui demandent un délai pour remplir leur déclaration et qui se voient "taxés" – entre guillemets – d'un émolument de 30 francs par rapport à celui qui ne fait rien et qui reçoit simplement une sommation, mais pour laquelle il doit payer seulement 20 francs.

C'est effectivement un non-sens même si, juridiquement et administrativement, on peut l'expliquer.

Monsieur le député, vous avez raison, nous allons revoir le règlement qui préside à la fixation de ces émoluments.

Merci.

J'en ai terminé, Monsieur le président du Grand Conseil.

Le président:

Merci, Monsieur le conseiller d'Etat.

Je constate l'efficacité du Gouvernement lorsqu'il est sous pression!

Question 10

du député Albert Pitteloud (UDC/SVP), au Département de l'économie et du territoire, concernant l'aqueduc Rhône

TEXTE DEPOSE:

Hr. Staatsrat Jean-Michel Cina, Vorsteher des Departements für Volkswirtschaft und Raumentwicklung:

Geschätzte Neugewählte an der Spitze unseres Parlaments.

Ich möchte mich dem Rhythmus, den Jean-René Fournier vorgegeben hat, anschliessen. Ich möchte Ihnen gratulieren zu Ihrer Wahl, möchte auch dem scheidenden Parlamentspräsidenten, Marcel Mangisch, danken für seinen Einsatz.

La question du député Albert Pitteloud touche une rencontre que l'on a eue avec un groupe financier concernant la valorisation des eaux turbinées.

Je peux répondre dans le sens suivant:

Il est vrai que nous avons eu une rencontre avec cette délégation le 8 mai dernier. Celle-ci nous a présenté son projet d'aqueduc allant du Valais jusqu'à Marseille. Il s'en est suivi une première discussion.

Nous attendons maintenant la confirmation de leur intérêt de principe sur la base notamment des premiers renseignements fournis en séance et d'autres que nous leur avons adressés depuis.

Dès réception de leur confirmation d'intérêt, nous reprendrons contact avec ce groupe financier en vue d'une prochaine rencontre.

Sur cette base, le Conseil d'Etat se réservera la décision de poursuivre les travaux d'étude avec ce groupe financier ou de procéder à un appel d'offres plus large en vue de déterminer les possibilités de valorisation de nos eaux.

Il s'agit d'un groupe de financiers intéressant. Nous continuerons vraiment à les informer et attendons maintenant leur détermination sur la suite à donner.

Merci.

Le président:

Nous sommes ainsi arrivés au terme de l'Heure des questions.

Je vous présente la "Jardinière du président" (clown) qui veut prendre la parole.

(...)

(Après un petit discours de circonstance..., la "Jardinière du président" invite les membres du Grand Conseil à l'apéro qui se tient juste devant la porte sur les pavés du Grand-Pont!)

Nous n'allons donc pas faire durer le plaisir!

Je sais que toute l'organisation de notre réception s'inquiète déjà parce que si, pour le député, sa première mission est de respecter la loi, pour l'horaire, il a souvent des difficultés!

Je mets ainsi un terme à notre séance et vous invite, à mon tour, à passer à l'apéritif et à rejoindre Ayent en début d'après-midi.

Merci et bonne fête à tous!

La session ordinaire de mai 2006 est officiellement close à 12 h 25.

PROJET DE LOI
modifiant le droit judiciaire (1^{ère} lecture)
ENTWURF DES GESETZES
betreffend die Änderung der Rechtspflegeordnung (1. Lesung)

Propositions de modifications
Abänderungsanträge

Commission de justice
Justizkommission

<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe GRL par le député René Constantin</u></p> <p>Il y a six tribunaux de district, dont le siège est fixé comme suit:</p> <p>a) à Brigue, pour les districts de Conches, Rarogne oriental et Brigue; b) à Viège, pour les districts de Loèche, Rarogne occidental et Viège; c) à Sierre, pour le district de Sierre; d) à Sion, pour les districts d'Hérens, Conthey et Sion; e) à Martigny, pour les districts d'Entremont, St-Maurice et Martigny; f) à Monthey, pour le district de Monthey.</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat René Constantin</u></p> <p>Es gibt 6 Bezirksgerichte, deren Sitz wie folgt bestimmt wird:</p> <p>a) in Brig, für die Bezirke Goms, Östlich-Raron und Brig; b) in Visp, für die Bezirke Leuk, Westlich-Raron und Visp; c) in Siders, für den Bezirk Siders; d) in Sitten, für die Bezirke Hérens, Conthey und Sitten; e) in Martinach, für die Bezirke Entremont, St. Maurice und Martinach; f) in Monthey, für den Bezirk Monthey.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>
<p style="text-align: center;">Article 7 alinéa 1</p> <p><u>Proposition du groupe SPO par le député German Eyer</u></p> <p>Il y a trois tribunaux de district, dont le siège est fixé comme suit:</p> <p>a) un dans le Haut-Valais b) un dans le Valais central c) un dans le Bas-Valais</p> <p>Remarque : ne concerne que la version allemande</p> <p>Décision de la commission : refusée</p>	<p style="text-align: center;">Artikel 7 Absatz 1</p> <p><u>Vorschlag der SPO-Fraktion durch Grossrat German Eyer</u></p> <p>Es gibt drei BezirksKreisgerichte, deren Sitz wie folgt bestimmt wird:</p> <p>a) Eines im Oberwallis b) Eines im Mittelwallis c) Eines im Unterwallis</p> <p>Anmerkung: In allen folgenden Artikeln wird der Begriff Bezirksrichter in Kreisrichter abgeändert.</p> <p>Beschluss der Kommission: abgelehnt</p>

Article 10 alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

Il y a un office central et trois offices régionaux du juge d'instruction, ~~placés sous la direction administrative et financière du Tribunal cantonal.~~

Décision de la commission : retirée

Article 11 alinéa 1

Proposition du groupe CSPO par le député (suppl.) Philipp Schnyder

c) En matière d'entraide :

- il reçoit et exécute ou fait exécuter les actes d'entraide en matière ~~intercantonale et~~ internationale ;

Remarque :

L'art. 11, al. 1, let. c, 1^{er} lemme de la loi d'organisation judiciaire doit être modifié dans le sens où, en matière d'entraide, l'office central du juge d'instruction, qui est dirigé par le juge d'instruction cantonal, soit uniquement compétent en matière internationale et non intercantonale.

Décision de la commission : refusée

Article 11 alinéa 2

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

Le juge d'instruction cantonal assure, en outre, la direction **opérationnelle** des enquêtes; à ce titre, il a la compétence...

Décision de la commission : acceptée

Article 11 alinéa 3

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
supprimer

Décision de la commission : refusée

Artikel 10 Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

Es gibt ein zentrales und drei regionale Untersuchungsrichterämter, ~~die der administrativen und finanziellen Leitung des Kantonsgerichts unterliegen.~~

Beschluss der Kommission: zurückgezogen

Artikel 11 Absatz 1

Vorschlag der CSPO-Fraktion durch Grossrat (Suppl.) Philipp Schnyder

c) im Bereich der Rechtshilfe:

- es erhält und vollzieht oder lässt Rechtshilfehandlungen im ~~interkantonalen und~~ internationalen Bereich vollziehen;

Anmerkung:

1. Lemma des Gesetzes über die Gerichtsbehörden ist dahingehend abzuändern, als das zentrale Untersuchungsrichteramt, welches vom kantonalen Untersuchungsrichter geleitet wird, im Bereich der Rechtshilfe lediglich im internationalen Bereich zuständig ist, nicht jedoch im interkantonalen.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 11 Absatz 2

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

Der kantonale Untersuchungsrichter sorgt im Übrigen für die **operative** Führung der Untersuchungen. In diesem Zusammenhang ist er zuständig...

Beschluss der Kommission: angenommen

Artikel 11 Absatz 3

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
streichen

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Article 12bis alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

Le Grand Conseil arrête le nombre de base des juges respectivement engagés dans l'instruction pénale, au tribunal des mineurs et dans les tribunaux de district.

Décision de la commission : refusée

Article 13 alinéa 2

Proposition du groupe PDCC par le député Patrick Schmaltzried

Le Tribunal cantonal est formé de dix juges et de dix suppléants. Le Grand Conseil arrête, par voie de décision, le nombre de juges cantonaux et de suppléants, en tenant compte de l'équilibre linguistique. ~~Le Grand Conseil peut élire, sur proposition du Tribunal cantonal, des juges cantonaux suppléants parmi les greffiers. Un avocat inscrit au registre cantonal ou au tableau public des avocats ne peut être élu juge cantonal suppléant.~~

Décision de la commission : refusée

Article 13 alinéa 3

Proposition du groupe PDCC par le député Patrick Schmaltzried

Le Grand Conseil élit les membres du Tribunal cantonal pour la durée de la législature et les assermente.

Décision de la commission : Voir proposition de la commission ad art. 13 al. 1 à 3

Article 13 alinéa 4 (nouveau)

Proposition du groupe PDCC par le député Patrick Schmaltzried

Le Grand Conseil peut élire, sur proposition du Tribunal cantonal, des juges cantonaux suppléants parmi les greffiers. ~~Un avocat inscrit au registre cantonal ou au tableau public des avocats ne peut être élu juge cantonal suppléant.~~

Alinéa 4 actuel devient alinéa 5, etc.

Décision de la commission : Voir proposition de la commission ad art. 13 al. 1 à 3

Artikel 12bis Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

Der Grosse Rat bestimmt die Grundzahl der jeweils in der Strafuntersuchung, am Jugendgericht und an den Bezirksgerichten eingesetzten Richter.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 13 Absatz 2

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Patrick Schmaltzried

Das Kantonsgericht besteht aus zehn Richtern und zehn Stellvertretern. Der Grosse Rat bestimmt auf dem Beschlussweg die Zahl der Kantonsrichter und jene der Stellvertreter unter Berücksichtigung der sprachlichen Abgewogenheit. ~~Auf Vorschlag des Kantonsgerichts kann der Grosse Rat unter den Kantonsgerichtsschreibern Kantonsrichter-Stellvertreter wählen. Ein im kantonalen Register oder in der öffentlichen Liste der Anwälte geführter Anwalt kann nicht zum Kantonsrichter-Stellvertreter gewählt werden.~~

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 13 Absatz 3

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Patrick Schmaltzried

Der Grosse Rat wählt und vereidigt die Mitglieder des Kantonsgerichts für die Dauer der Legislaturperiode.

Beschluss der Kommission: siehe Vorschlag der Kommission ad Art. 13 Abs. 1 bis 3

Artikel 13 Absatz 4 (neu)

Vorschlag der PDCC-Fraktion durch Grossrat Patrick Schmaltzried

~~Auf Vorschlag des Kantonsgerichts kann der Grosse Rat unter den Kantonsgerichtsschreibern Kantonsrichter-Stellvertreter wählen. Ein im kantonalen Register oder in der öffentlichen Liste der Anwälte geführter Anwalt kann nicht zum Kantonsrichter-Stellvertreter gewählt werden.~~

Der aktuelle Absatz 4 wird zu Absatz 5, usw.

Beschluss der Kommission: siehe Vorschlag der Kommission ad Art. 13 Abs. 1 bis 3

Article 13 alinéas 1 à 3

Proposition de la Commission de Justice

¹ Le Tribunal cantonal est la juridiction suprême du canton.

² Le Grand Conseil arrête, par voie de décision, le nombre de juges cantonaux et de suppléants, en tenant compte de l'équilibre linguistique. ~~Le Grand Conseil peut élire, sur proposition du Tribunal cantonal, des juges cantonaux suppléants parmi les greffiers.~~ Un avocat inscrit au registre cantonal ou au tableau public des avocats ne peut être élu juge cantonal suppléant.

³ Le Grand Conseil élit les juges cantonaux et les juges cantonaux suppléants pour la durée de la législature et les assermente.

Article 13ter

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor
supprimer

Décision de la commission : refusée

Article 26 alinéa 1

Proposition du groupe UDC/SVP par le député Jean-Luc Addor

...Les juges de district, **le juge d'instruction cantonal** et les juges des mineurs proposent le personnel à nommer pour leur siège.

Décision de la commission : refusée

Article 176 chiffre 4 Code de procédure pénale

Proposition du groupe GRL par le député René Constantin

b) les jugements rendus en première instance par le juge de district prononçant, à titre principal, une amende **ou une peine privative de liberté avec sursis, pour autant qu'un précédent sursis ne soit pas révoqué.** (retour au projet du Conseil d'Etat)

Décision de la commission : acceptée

Artikel 13 Absätze 1 bis 3

Vorschlag der Justizkommission

¹ Das Kantonsgericht übt die oberste Gerichtsbarkeit im Kanton aus.

² Der Grosse Rat bestimmt auf dem Beschlussweg die Zahl der Kantonsrichter und jene der Stellvertreter unter Berücksichtigung der sprachlichen Abgewogenheit. ~~Auf Vorschlag des Kantonsgerichts kann der Grosse Rat unter den Kantonsgerichtsschreibern Kantonsrichter-Stellvertreter wählen.~~ Ein im kantonalen Register oder in der öffentlichen Liste der Anwälte geführter Anwalt kann nicht zum Kantonsrichter-Stellvertreter gewählt werden.

³ Der Grosse Rat wählt und vereidigt die Kantonsrichter und die Kantonsrichter-Stellvertreter für die Dauer der Legislaturperiode.

Artikel 13ter

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor
streichen

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 26 Absatz 1

Vorschlag der UDC/SVP-Fraktion durch Grossrat Jean-Luc Addor

...Die Bezirksrichter, **der kantonale Untersuchungsrichter** und die Jugendrichter schlagen das für ihr Gericht zu ernennende Personal vor.

Beschluss der Kommission: abgelehnt

Artikel 176 Ziff. 4 Strafprozessordnung

Vorschlag der GRL-Fraktion durch Grossrat René Constantin

b) gegen erstinstanzliche Urteile des Bezirksrichters, die als Hauptstrafe eine Busse **oder eine bedingte Freiheitsstrafe zum Inhalt haben, sofern eine vorausgehende bedingt erlassene Strafe nicht widerrufen wird.** (Rückkehr zum Entwurf des Staatsrates)

Beschluss der Kommission: angenommen